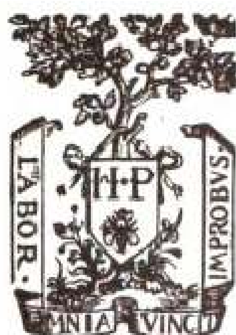

WIDENER
HN VHbN V


VE
RI
TAS

ÉDOUARD GUILLON
DOCTEUR ÈS LETTRES

NAPOLÉON
ET LA SUISSE
1803-1815

D'après les documents inédits des Affaires Étrangères



PARIS
LIBRAIRIE PLON
8, RUE GARANCIÈRE

LAUSANNE
LIBRAIRIE PAYOT ET Cie
1, RUE DU BOURG

1910

NAPOLÉON ET LA SUISSE

1803-1815

DU MÊME AUTEUR

Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, d'après les documents inédits des Archives. Un vol. in-18. 3 fr. 50

Les Complots militaires sous la Restauration, d'après les documents des Archives. Un vol. in-18......... 3 fr. 50

Nos Écrivains militaires. Études de littérature et d'histoire militaires. PREMIÈRE SÉRIE : *Des Origines à la Révolution.* Un vol. in-18................................ 3 fr. 50

Nos Écrivains militaires. Études de littérature et d'histoire militaires. DEUXIÈME SÉRIE : *Depuis la Révolution jusqu'à nos jours.* Un vol. in-18...................... 3 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Montyon.)

Les Guerres d'Espagne sous Napoléon. Un vol. in-16. 3 fr. 50

(Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, prix Audiffred.)

Du Caire à Moscou. *Contes de la Grande Armée.* 2e édition. Un vol. in-16...................................... 3 fr. 50

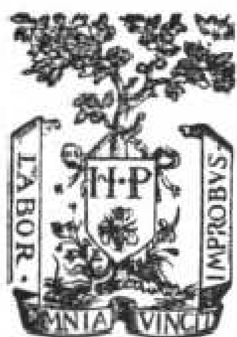
Sur les routes. *Contes d'ici et d'ailleurs.* 2e édition. Un vol. in-16...................................... 3 fr. 50

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 14274.

ÉDOUARD GUILLON
DOCTEUR ÈS LETTRES

NAPOLÉON
ET LA SUISSE
1803-1815

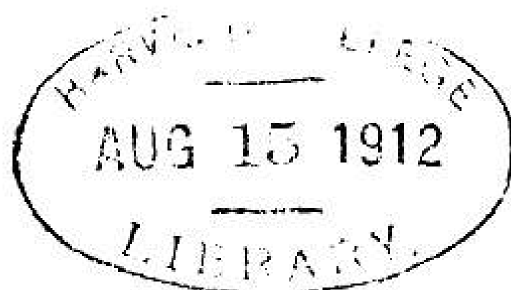
D'après les documents inédits des Affaires Étrangères



PARIS
LIBRAIRIE PLON
8, RUE GARANCIÈRE

LAUSANNE
LIBRAIRIE PAYOT ET Cie
1, RUE DU BOURG

1910


AUG 15 1912
LIBRARY

PRÉFACE

Tout le monde sait que Napoléon Ier, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, était, par surcroît, *Médiateur de la Confédération helvétique.*

D'où lui venait ce titre? Comment exerça-t-il sa médiation? Quels en furent les avantages pour la Suisse? Quelles causes en ont amené la fin? Voilà ce qu'on ne sait guère, quand on ne l'ignore pas absolument.

C'est ce que je me propose de raconter.

Depuis quelques années, la domination impériale en Allemagne, en Hollande, en Italie, a suggéré d'intéressants travaux qui ont renouvelé cette histoire. Le moment est venu de tenter le même effort pour la Suisse. L'histoire de nos relations politiques avec la Suisse, de 1798 à 1815, a été très étudiée par nos voisins et amis. On la demanderait vainement aux ouvrages publiés chez nous. On la trouvera dans ce livre.

Je l'ai fait avec les documents inédits de nos archives. On le lira, je pense, avec l'intérêt que j'ai pris à l'écrire et que je ressentais d'autant plus que, depuis de longues années, j'ai connu la douceur de l'hospitalité helvétique. Ce m'est une façon de lui témoigner ma reconnaissance.

SOURCES

I. — France

A) *Manuscrits.*

C'est à la correspondance de nos ambassadeurs, jusqu'à présent inédite, que j'ai demandé l'histoire des relations de Napoléon avec la Suisse. Elle est aux archives de nos Affaires étrangères (A. E.), dans les cartons suivants :

Suisse. Ambassade du général Ney, t. 481.

— Ambassade du général Vial, t. 482-487.

— Ambassade du comte Auguste de Talleyrand, t. 487-498.

Valais, t. VIII et IX.

J'ai joint à ces renseignements ceux que m'ont fournis les archives de la Guerre pour l'armée d'Helvétie, en 1798 et en 1803.

B) *Imprimés.*

Comme je l'ai dit, aucun ouvrage d'ensemble n'a été, chez nous, publié sur cette période. Voici la liste des imprimés auxquels on pourra demander quelques détails sur des événements particuliers du récit :

Barthélemy (*Papiers de*), ambassadeur de France en Suisse (1792-1797). Publiés par Jean Kaulek, avec une Introduction par Albert Sorel. 5 vol. 1886-1894. In-8°. (On nous promet des *Mémoires* de Barthélemy, qui ne manqueront pas d'intérêt.)

Bignon, *Histoire de France, depuis le* 18 *brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt.* 10 vol. 1829. In-8°. (Bignon était attaché à la lé-

gation de Suisse, en 1798. Il a vu la chute de la vieille Confédération, et il présente avec clarté la lutte des partis en 1802.)

BRUNE, *Esquisse historique sur le maréchal.* 2 vol. Paris, 1840, in-8°, t. Ier.

JOMINI, *Histoire critique des Guerres de la Révolution.* 15 vol. 1820-24.

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX, *Mémoires.* 3 vol. 1895. In-8°.

LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. VIII et IX.

Moniteur (*Ancien*).

NAPOLÉON, *Correspondance.*

NEY, *Mémoires* attribués au maréchal. 2 vol. 1833. In-8°.

RŒDERER, *Œuvres.* Publiées par son fils. 9 vol. 1854. T. III.

STAEL (Mme de), *Considérations sur la Révolution française.* 1818.

Talleyrand. Son ministère sous le Directoire, par G. PALLAIN. 1891. In-8°.

THIERS, *Consulat* (Événements de 1803). *Empire* (Événements de 1813). Rien du tout sur les régiments suisses.

On trouvera d'ailleurs l'indication d'autres ouvrages dans le courant du volume.

II. — SUISSE

Cette période 1798-1815, si remplie d'événements, après deux siècles de paisible existence, ne pouvait manquer d'être particulièrement étudiée par nos voisins. Leurs travaux ont été empruntés aux archives fédérales, ce qui nous dispense d'y recourir nous-mêmes.

Les plus anciens sont ceux de Tillier, conseiller d'État de Berne :

A. DE TILLIER, *Geschichte der Helvetischen Republik*, von ihrer Gründung im Frühyar 1798, bis zu ihrer Anflösung im Frühyar 1803. Vorzüglich aus dem Helvetischen archiv dargestellt. 3 vol. Bern. 1843. (Il y en a une traduction française de Cramer. Genève, 2 vol. 1846.)

Geschichte der Eidgenossenschaft, während der Herrschaft der Vermittlungs Akte. Von ihrer Einführung im Frühyar 03 bis zu ihrer Anflösung in den lezten Tagen des Iahres. 1813. 2 vol. Zurich. 1845-46.

Le récit de Tillier est clair, bien ordonné, impartial, appuyé sur des références exactes, puisées aux bonnes sources. Il n'a contre lui que son âge, et des formes déjà un peu surannées.

Le plus récent est celui de W. Oechsli.

M. Wilhem Oechsli, professeur d'histoire au Polytechnicum de Zurich, a entrepris une *Histoire de la Suisse au dix-neuvième siècle*, qui a débuté par l'histoire des deux années 1798 et 1799, publiée à Zurich, en 1899, et qui s'est poursuivie jusqu'en 1813 dans l'ouvrage suivant :

Geschichte der Schweiz in XIX Iahrundert, t. Ier. La Suisse sous le protectorat français : 1798-1813. 1 vol. Leipzig, 1904. In-8° (780 pages).

Il est impossible de réunir plus de détails sur le sujet et de plus minutieux. Cette abondance nuit quelque peu à la couleur et à l'agrément du récit. C'est moins une histoire qu'un répertoire. Il s'y fait jour, d'ailleurs, une prévention peu déguisée contre le régime impérial.

De cette période, M. Gustav Steiner, de Bâle, s'est attaché particulièrement à l'ambassade d'Auguste de Talleyrand, et il a publié sous ce titre : *Napoleons I. Politik und Diplomatie in der Sweiz, während der Gesandschaftszeit der grafen Aug. de Talleyrand*, t. Ier jusqu'à la paix de Vienne, Zurich, 1907, in-8° (365 pages), un volume clair, précis, intéressant, avec un luxe de renseignements qui touche à la prodigalité. Ce volume, que j'aurai à citer souvent, nous fait attendre la suite avec impatience.

Le pays de Vaud, qui doit sa liberté aux événements de 1798 et de 1803, a porté un intérêt particulier à cette période. Aussi les ouvrages relatifs à son histoire sont-ils nombreux. En voici les principaux, par ordre chronologique :

H. Monod, *Mémoires*. 2 vol. Paris. 1805. In-8°.

Seigneux, *Précis historique de la Révolution du pays de Vaud*. 2 vol. Lausanne, 1831. In-8°.

Olivier (Juste), *le Canton de Vaud*. 4 vol. 1837.

Rovéréa, *Mémoires*. 4 vol. 1848.

La Harpe (César-Frédéric de), *Mémoires*. Paris et Genève, 1864.

Paul MAILLEFER, *Histoire du Canton de Vaud.* 1901.

Ce qui n'empêchera pas de recourir aux histoires générales de la Confédération, dont les plus répandues sont les suivantes :

Aug. MONNARD, *Histoire de la Confédération helvétique,* pour faire suite à celle de Jean de Muller. T. XVI et XVII. Genève, 1847.

A. DAGUET, *Histoire de la Confédération helvétique.* 7e édition. Genève-Bâle-Lyon. 2 vol. 1880. In-8o.

VULLIEMIN, *Histoire de la Confédération suisse.* 2 vol. Lausanne, 1876.

DÄNDLIKER, *Histoire du peuple suisse.* Trad. française. Paris, 1878.

Et la plus récente celle de

B. VAN MUYDEN, *Histoire de la nation suisse.* 3 vol. Lausanne, 1888. Grand in-8o.

Auxquelles il faut ajouter :

Dr HILTY, *les Constitutions fédérales de la Suisse.* Neufchâtel, 1891. In-8o.

Enfin, pour tout ce qui concerne la période impériale, il est nécessaire de consulter l'excellente *Bibliographie napoléonienne* de M. F. KIRCHEISEN, de Leipzig, publiée à Paris, 1902. In-8o. — Nouvelle édition, t. Ier. Genève, 1908, in-8o.

NAPOLÉON ET LA SUISSE

(1803-1815)

CHAPITRE PREMIER

LES DERNIERS JOURS DE LA CONFÉDÉRATION

A la veille des événements qui allaient transformer ses institutions, ses habitudes et son territoire, la Confédération Helvétique se composait de treize Cantons.

Fondée en 1291 par le pacte d'alliance des trois Cantons « forestiers », Uri, Schwitz, Unterwalden, elle s'était accrue, dans le siècle suivant, de Lucerne, de Zurich, de Glaris, de Zug et de Berne; après la guerre avec la Bourgogne, de Soleure et de Fribourg; un peu plus tard, de Bâle et de Schaffouse; enfin d'Appenzell en 1512.

C'est cette Confédération des « Très Louables Cantons », dont les traités de Westphalie reconnurent la neutralité, qui subsista jusqu'en 1798, et que nous étions destinés à détruire.

Ce n'était pas une nation; ce n'était même pas un État. Ce n'était qu'une juxtaposition d'États. C'était une ligue de petits pays souverains, uni

seulement par un serment perpétuel qui faisait d'eux des alliés (*eidgenossen*), obligés par ce serment même à ne pas se faire la guerre et à se prêter une mutuelle assistance.

Ces États ne reconnaissaient pas de pouvoir fédéral supérieur. La Diète n'était que la réunion de leurs délégués, généralement deux par canton. Ils se gouvernaient sans aucun principe commun, chacun suivant sa coutume, fondée sur des privilèges historiques.

Les uns, comme les cantons forestiers, et avec eux Zug, Appenzell, Glaris, étaient de petites républiques rurales et démocratiques, dirigées par des assemblées formées de tous les citoyens, ou *landesgemeinde*. Les autres, comme Berne, Bâle, Fribourg, Zurich, étaient des républiques bourgeoises, à la façon des villes impériales, gouvernées par des conseils aristocratiques.

Auprès de ces États souverains et « anciens confédérés » se trouvaient des pays *alliés* et des pays *sujets*.

Ces pays alliés ne l'étaient d'ailleurs que d'un ou de plusieurs cantons. Ainsi les Grisons qui formaient eux-mêmes trois Ligues, et que des traités rattachaient à plusieurs cantons ; le Valais ; la ville protestante de Saint-Gall ; l'évêque de Bâle et la ville de Bienne, sa vassale ; Genève, qui s'était délivrée, au seizième siècle, à la fois de son évêque et de la tutelle du duc de Savoie, et qui, après avoir été l'alliée de Berne et de Fribourg, restait celle de Berne et de Zurich ; enfin, Neufchâtel, possession du roi de Prusse.

Après les alliés, les sujets. C'étaient l'Argovie et le pays de Vaud, qui dépendaient de « Leurs Excellences de Berne »; les bailliages italiens (Tessin), dépouilles du Milanais qui dépendaient des petits Cantons. Au milieu du pays subsistaient quelques principautés ecclésiastiques, comme celle de l'évêque de Bâle et de l'abbé de Saint-Gall. C'est ainsi que l'étendue, la langue, la religion, la politique et les intérêts des Cantons présentaient partout la diversité la plus singulière.

Aussi bien, ces petits pays, qu'on se figure de mœurs idylliques et paisibles, avaient été constamment troublés par les guerres : guerres pour l'inpendance, d'abord contre l'Autriche, puis contre la Bourgogne; guerres religieuses, à l'époque de la Réforme; guerres sociales, dites guerres des paysans, dans le courant du dix-septième siècle, jusqu'à la paix de Vilmergen, en 1712.

De 1712 à 1798, s'écoula une longue période de calme intérieur, favorable à la prospérité matérielle comme au progrès intellectuel. Le seizième siècle avait été celui des réformateurs et des théologiens; le dix-septième, celui des légistes. Le dix-huitième fut celui des lettrés et des savants.

Berne était la ville de la politique et de l'action, plutôt que de la pensée. C'est d'elle qu'était sorti l'illustre Albert de Haller (1708-1777). Mais Haller s'était formé à Göttingue et il y avait enseigné longtemps lorsqu'il revint dans sa patrie, en 1753. Médecin, naturaliste, poète, car il consacra un poème descriptif aux Alpes, Haller toucha à toutes

les questions de son temps, et plaça son nom dans la science auprès de ceux de Buffon et de Linné.

Les deux centres principaux de la culture intellectuelle étaient Bâle et Zurich.

A Bâle, le développement du commerce avait ralenti l'essor de l'esprit. La vieille Université avait perdu son éclat littéraire et ne conservait plus que le culte des sciences. Elle citait avec fierté le nom d'Euler, et ceux des Bernouilli.

Zurich restait la ville des lettres et de la poésie. C'était la patrie de Gessner, de Lavater, de Pestalozzi.

Salomon Gessner (1730-1788) renouvelait dans de gracieuses *Idylles* un genre oublié, et qui allait faire chez nous le succès d'André Chénier. Lavater (1741-1801), n'est connu que comme médecin, et par un système dont la vogue ne s'est pas soutenue. Mais il était également philosophe et il joignit à son érudition un talent poétique auquel on doit des *Chansons suisses* d'un charme pénétrant, inspirées par les bucoliques de Gessner.

Pestalozzi (1746-1827) appartient à l'âge suivant par ses réformes pédagogiques et ses doctrines morales. Mais il est du dix-huitième siècle par ses débuts littéraires et par son roman *Léonard et Gertrude*, tableau de la vie rurale, dans lequel est dessinée, avec des traits énergiques, la figure d'un bailli oppresseur et détesté.

Dans les autres pays de langue allemande, il faut citer le nom de Zimmermann, de Brugg, auteur de la *Solitude* (1784), et celui de Jean de Muller, de Schaffouse, l'historien de la Confédération.

Dans les pays de langue française, Genève, alliée des Cantons, était le foyer d'une remarquable activité intellectuelle qui s'était étendue de la controverse religieuse à tous les domaines. C'est en vain que Voltaire prodiguait ses railleries à la cité dont il devint d'ailleurs le voisin, en 1758 ; Genève donnait aux sciences Charles Bonnet, Tronchin, Saussure, les Candolle, les Pictet ; aux lettres J.-J. Rousseau ; et, un peu plus tard, Mallet du Pan et Mme de Staël.

Néanmoins, cette prospérité matérielle était trompeuse.

L'historien Henri Zschokke, qui n'aimait pas l'ancien régime et qui travailla à l'établissement du nouveau, dit avec une sévérité quelque peu déclamatoire :

« Pendant la paix qui dura depuis la seconde bataille de Vilmergen jusqu'à l'invasion française, la Suisse eut à souffrir plus de calamités que durant toutes ses guerres contre l'Autriche et la Bourgogne. Car pendant les quatre-vingt-six ans de repos durant lesquels se rouillèrent les épées des Winkelried, des Fontana, des Waldmann, des Halwyl et des Erlach, la rouille de l'égoïsme et de l'orgueil rongea également les tables sur lesquelles était gravée la loyale alliance des anciens Suisses, et la Confédération se décomposa comme un cadavre en pourriture (1). »

Le pays ne connaissait alors, en effet, ni l'unité morale, ni le patriotisme, ni même la liberté.

(1) H. Zschokke, *Histoire de la nation suisse*, chap. XLVII.

La diversité des langues, des religions, des intérêts, nuisait au groupement qui s'est accompli depuis et qui est, aujourd'hui, si remarquable. De bons citoyens s'en attristaient, et c'est pour y travailler que fut fondée, à Schinznach, en 1762, la *Société Helvétique.*

Elle était l'œuvre de patriotes, comme le savant Isaac Iselin, de Bâle, le médecin Hans Hirzel, de Zurich, le poète Gessner, Jean Bodmer, et quelques autres. Plus tard y entra tout ce qui marquait dans la science et la littérature, Lavater, Pestalozzi, Bonstetten, Conrad Escher, Jean de Muller, etc. Son but était d'éveiller la fraternité helvétique, d'éclairer l'opinion, de développer l'instruction populaire. Elle tenait des réunions annuelles et suscita la formation de sociétés patriotiques. Mais ses efforts ne furent pas secondés, ses tendances parurent dangereuses, et plusieurs cantons, Berne, Fribourg, Soleure l'interdirent sur leur territoire.

Le service militaire à l'étranger contribuait à affaiblir l'idée de la patrie commune.

Depuis près de trois siècles, cette coutume offrait de précieuses ressources à un pays pauvre, mais dont les enfants étaient braves et vigoureux. Les protestants s'enrôlaient au service des États allemands, des Provinces-Unies et de l'Angleterre. Les catholiques servaient en France, en Espagne et à Naples. Partout on se louait des uns et des autres. Mais ils s'attachaient au pays étranger autant qu'au leur. Ils ne revenaient chez eux que fort tard, et poussaient leurs enfants à suivre leur

exemple. Comme le dit Bonstetten, le service des régiments capitulés n'était qu'une forme nouvelle de l'oisiveté. Le service perpétuait l'oisiveté, et, inversement, l'oisiveté perpétuait le service.

Enfin, sous le couvert des formes républicaines, le pays était opprimé par l'aristocratie. Partout, la féodalité s'était substituée à la liberté, particulièrement à Fribourg, à Lucerne, à Soleure et à Berne.

Des « Très Louables Cantons », celui de Berne était le plus étendu et le plus puissant.

Il était gouverné par un Grand Conseil de deux cents membres, et par un Petit Conseil qui comprenait l'avoyer, vingt-quatre conseillers, et deux représentants du Grand Conseil. Avec le temps sa Constitution avait fini par ressembler à celle de Venise, et la noblesse avait comme son Livre d'Or, sur lequel figuraient les Diesbach, les Erlach, les Graffenried, les Steiger, les Watteville (Wattenwyl), et d'autres illustres familles.

Les Bernois ressentaient une juste fierté de ce sénat, remarquable par la gravité de ses membres et par l'imposant appareil de ses délibérations. Un Bernois qui était sorti du patriciat, et qui n'en dissimule pas les défauts dans ses *Souvenirs*, Bonstetten ne se tient pas pourtant d'admirer l'assemblée, où il fut admis à siéger lui-même (en 1775).

« Rien de plus auguste que ce sénat, vieux de cinq siècles, d'une honorable existence. En entrant dans cette salle bâtie en voûte peu élevée, mais belle dans sa simplicité, avec les conseillers en cos-

tume, rangés le long des murs sur des sièges élevés, le président (l'avoyer) placé au milieu d'eux, sur ce qu'on appelle son trône, le Grand Conseil des Deux-Cents sur des bancs divisés en quatre quartiers; en entrant, dis-je, dans la salle de cette auguste assemblée, on se sentait saisi de respect... Ce sénat avait les défauts d'une aristocratie, mais aussi il en possédait toutes les vertus. Tel était le désintéressement de ces patriciens qui n'avaient à rendre compte de leurs finances qu'à eux-mêmes, qu'ils vécurent dans la médiocrité, à côté des 20 ou 30 millions d'épargne, trouvés dans le pillage qu'en firent leurs amis et alliés de France (1). »

C'était ce patriciat qui accaparait le gouvernement. C'était lui qui se partageait les emplois. C'était lui qui levait à son profit les impôts et les redevances de toute sorte. C'était lui qui rendait la justice et qui commandait les troupes. Il ne se piquait pas d'ailleurs de justifier ses prétentions par ses talents ou ses lumières, et les *Souvenirs* de Bonstetten nous édifient pleinement sur l'ignorance et l'orgueil du milieu où il avait grandi.

En revanche, ce patriciat était fort jaloux de ses privilèges, et se montrait impitoyable pour toute tentative qui les menaçait. De tragiques aventures l'avaient montré : celle du major Davel, dans le pays de Vaud, en 1723; celle de Samuel Henzi,

(1) Bonstetten (Charles-Victor de), né à Berne. 1745-1832. Voyageur, archéologue, moraliste et homme d'esprit. Il fut des amis de Mme de Staël et un des familiers du salon de Coppet. Voir sur lui un agréable article de SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. XIV.

à Berne, en 1749; celle de Nicolas Chenaux, à Fribourg, en 1781.

De ces trois victimes du despotisme et de l'arbitraire, le major Davel était la plus noble. Il était Vaudois.

Enrôlé au service de la Hollande, puis de la France, il s'était signalé par sa valeur militaire et la probité de son caractère. De retour dans son pays, il avait été investi par Berne d'un des arrondissements militaires du pays de Vaud (bailliages de Chillon, d'Oron et de Lavaux). Touché de la servitude de ses compatriotes, il rassembla un jour les milices dans la plaine de Lavaux, les conduisit à Lausanne et proposa au Grand Conseil de secouer la tutelle de « Leurs Excellences ». (31 mars.)

Il ne fut pas entendu. Arrêté, jugé sur des ordres venus de Berne, il fut condamné à la peine capitale. Il la subit le 24 avril, avec fermeté, en disant : « Ce que je fais n'est pas l'œuvre d'un jour. Ma mort sera utile à mon pays (1). »

Le major Davel avait voulu affranchir son pays. Le capitaine Samuel Henzi, des milices de Berne, conspira contre l'aristocratie de Berne, pour enlever leur pouvoir aux Deux-Cents. Mais le complot fut éventé, et Henzi fut condamné à mort, avec deux des principaux conjurés, le lieutenant Fueter et le bourgeois Warnier.

Il mourut avec un courage extraordinaire. Le

(1) Il était né en 1670 à Morrens. Il a aujourd'hui sa statue à Lausanne, au pied du château. — Voir sur cet épisode Juste Olivier, *Etudes d'histoire nationale*, et Levinson, *le Major Davel*.

bourreau l'ayant manqué par deux fois, il lui cria, sous la hache : « Misérable, tu exécutes comme tes maîtres jugent. »

Nicolas Chénaux, du bourg de Trême (canton de Fribourg), ayant eu à souffrir d'un déni de justice, souleva plusieurs communes des environs, et marcha sur Fribourg, avec 3 ou 4 000 paysans (1781). Le mouvement échoua. Chénaux, en fuite, tomba sous les coups d'un traître, et sa tête fut plantée sur la porte de Romont. Beaucoup de ses partisans furent punis de l'exil ou de la prison; mais, plus tard, le peuple le regarda comme un martyr (1).

Les Petits Cantons se laissaient eux-mêmes gagner à de pareils excès d'orgueil et d'injustice. C'est ainsi qu'en 1755, un soulèvement du val Levantina, dans les bailliages italiens, fut réprimé avec une cruauté injustifiable. Bref, nulle part autant qu'au cœur des Alpes, dans ce petit pays de mœurs en apparence tranquilles et pastorales, et dans le moment même où Gessner écrivait ses gracieuses idylles, on n'étalait avec complaisance la rigueur et les supplices.

On n'était pas plus tendre à Genève. Genève, où dominait une bourgeoisie orgueilleuse et hostile aux réformes, avait eu ses martyrs dans le courant du siècle, comme Henri Fatio, et Micheli du Crest. Elle venait encore de connaître l'agitation intérieure en 1782.

1) Sur ces épisodes, pour plus de détails, voir les historiens du pays.

Les patriciens, menacés par la colère populaire, avaient demandé leur protection à la France, au Piémont, aux cantons alliés de Berne et de Fribourg, et leur victoire avait été suivie de la proscription. C'est alors qu'étaient sortis de Genève, Clavière, Dumont, Roybaz et quelques autres qui allaient être mêlés à notre Révolution. Voilà pourquoi, dans toute l'Europe, on trouvait de nombreux Suisses chassés de leur pays, ou des Suisses qui s'étaient dérobés par l'exil aux colères de l'aristocratie.

« Messieurs de Berne » étaient réputés pour avoir la main lourde. Elle pesait particulièrement sur le pays de Vaud.

Le pays de Vaud était de langue française. Après avoir appartenu longtemps à la Savoie, il était tombé sous la domination de Berne en 1536. C'est en 1536, en effet, que 6 000 soldats de Berne, descendus de leurs montagnes, surprirent le château de Chillon, où était enfermé le fameux Bonnivard et se rendirent maîtres de toute la rive septentrionale du Léman (1).

Le pays n'y gagna que la Réforme, dans laquelle il entra. Il paya cher son affranchissement.

Il était partagé en bailliages (quinze en 1798). Les baillis étaient des patriciens bernois, désignés par le sort tous les six ans. Ils recueillaient les impôts, donnaient ou vendaient les emplois, veillaient aux

(1) Sur le château de Chillon et Bonnivard, il est peut-être superflu de renvoyer au poème de lord Byron. (*Child Harold*, chant III.)

écoles et aux tribunaux, encourageaient l'agriculture et commandaient les milices.

La république, en effet, avait donné au pays une forte organisation militaire. Tous les citoyens, de vingt à soixante ans, formaient des bataillons de milices, partagés en plusieurs bans. Les châteaux des baillis (Chillon était un des plus solides) renfermaient des trésors militaires, et Berne avait un arsenal central pourvu d'un matériel considérable.

Les autres pays sujets de la Confédération, Argovie, Thurgovie, Tessin étaient également administrés par des baillis, avec les mêmes abus qui poussaient aux complots et à la révolte. Pour conclure, après avoir été le pays des héros de Sempach et de Granson, des guerriers de Marignan, et des rudes défenseurs de la Réforme, la Suisse, à la fin du dix-huitième siècle, n'était plus que le pays des privilèges, de l'intolérance et des baillis.

On devine l'effet produit par la Révolution française. Chez nous, elle fut saluée avec joie par de nombreux réfugiés genevois, vaudois, fribourgeois, qui fondèrent un *Club helvétique* à Paris, dès 1790.

En Suisse, elle ne tarda pas à provoquer de l'agitation. D'abord, dans le pays de Vaud, où Berne, en 1791, sévit avec sa rigueur accoutumée (1).

(1) C'est un banquet du 14 juillet 1791, donné aux Jordies, sous Lausanne, qui excita la fureur de Berne et valut aux principaux citoyens, organisateurs et convives du banquet, l'exil, la prison et la confiscation des biens. La noble cité de Lausanne, qui a le culte du souvenir, a consacré récemment la mémoire du banquet des Jordies par des tables de marbre où sont inscrits les noms des

Puis, dans l'Argovie, dans le canton de Bâle, dans la ville de Genève, et, plus tard, autour du lac de Zurich, où elle se prolongea quelques années.

La Suisse en conçut une légitime inquiétude. La journée du 10 août 1792 à Paris, et les massacres de Septembre, où succombèrent de nombreux Suisses de la maison du roi, changèrent ses craintes en irritation. En outre, elle était l'asile des émigrés qui conspiraient contre nous, tandis que les agents de l'étranger dénonçaient les funestes progrès de la Révolution.

Qu'allait faire la Confédération? Rompre l'amitié plusieurs fois séculaire qui l'unissait à la France? C'était renoncer au bénéfice d'une longue neutralité, favorable à nos frontières, mais précieuse pour sa propre indépendance. La Diète était très divisée. Elle fut retenue par le sentiment de sa faiblesse, de son morcellement, de son impuissance militaire. Elle fut protégée aussi par la sage politique de notre ambassadeur, Barthélemy.

C'était le neveu du savant abbé dont la fin du siècle avait goûté si vivement le *Voyage d'Anacharsis.* Entré dans la diplomatie par le crédit de Choiseul, dont son oncle était le secrétaire, il avait passé successivement à Stockholm, à Vienne et à Londres, d'où il fut envoyé auprès des « Louables Cantons », au commencement de 1792. Il allait s'y maintenir pendant plusieurs années, malgré les

patriotes de 1791. En tête, celui d'Amédée de La Harpe, qui fut condamné à mort, par contumace, mais dont les biens furent confisqués.

vicissitudes de notre politique intérieure, et nous y rendre les plus grands services.

Car, dit justement Albert Sorel, « l'ambassade de Suisse était la plus importante de nos agences à l'étranger. Elle était le centre de nos relations incertaines, interrompues, le plus souvent occultes, que la République tâchait d'entretenir avec l'Europe. C'était surtout une agence de renseignements (1) ».

Aussi, la correspondance de Barthélemy est-elle des plus intéressantes. Elle ne traite pas seulement de nos relations avec les Cantons, mais encore de l'ensemble des affaires européennes. Pendant plusieurs années, Barthélemy ne fut pas seulement le plus prudent de nos diplomates, il fut en quelque sorte le conseiller clairvoyant de nos relations extérieures. Il y gagna assez de crédit pour devenir l'arbitre d'une partie de l'Europe, et faire conclure la paix de Bâle en 1795.

Ses instructions, qui sont du 22 janvier 1792 (du ministre Delessart), ne lui dissimulaient pas les difficultés qui l'attendaient, et les premières impressions furent peu favorables. Il se heurta à la malveillance polie de l'avoyer de Berne, Steiger, influent et actif, qui demeura jusqu'au bout notre inconciliable adversaire. Mais il fut habilement secondé par le premier secrétaire Bacher, soutenu par les intelligences qu'il se ménagea dans plusieurs cantons, à Bâle, à Zurich, à Berne même,

(1) *Papiers de Barthélemy*. Introduction.

où il mit dans nos intérêts le trésorier Frisching, et il prit pied peu à peu.

Il commença par mener à bien l'affaire des régiments suisses, et s'employa au rapatriement des soldats licenciés et à la liquidation de leur pension.

Il protégea Genève contre une tentative imprudente d'annexion, conseillée par les réfugiés genevois. Genève, menacée par l'armée qui venait de conquérir la Savoie, mais alliée de Berne et de Zurich, avait fait appel aux troupes des deux cantons, et le canon tiré sur les bords du Léman aurait retenti dans toute la Confédération. Enfin, il sut fermer le pays à la propagande étourdie de la Gironde, et inspirer au Comité de Salut public une politique de réserve plus conforme à nos véritables intérêts, qui n'eut pas, dans la Convention, de plus zélé défenseur que Robespierre (1).

Au dedans, il n'avait pas moins à faire. Il avait à combattre l'influence des émigrés, celle de l'agent des princes, le baron de Castelnau, qui allait, d'un canton à l'autre, exciter les esprits contre nous; celle des ambassadeurs des États auxquels nous faisions la guerre, et surtout celle de l'émissaire anglais Wickham, bien plus actif que son ambassadeur, lord Robert Fitz-Gerald.

Wickham était spécialement chargé par son gouvernement de diriger les intrigues des émigrés

(1) Voir le rapport de Robespierre du 18 novembre 1793 (27 brumaire an II) sur notre politique envers la Suisse et les États-Unis, suivi d'un décret de la Convention nationale. *Papiers de Barthélemy*, t. III.

français dont il faut voir l'incohérence dans les rapports de Mallet du Pan, qui décrivent « cette nuée d'émissaires, de ministres ambulants, de cerveaux timbrés, de légats bavardant, intriguant, entassant sottises sur sottises, éloignant tous les gens sensés ».

Barthélemy put se démêler au milieu de ces difficultés, se faire apprécier du dehors comme au dedans, nous garder la neutralité de la Suisse qui couvrait quarante lieues de nos frontières, et convoquer « au parloir de Bâle » la Prusse et l'Espagne qui abandonnèrent la coalition.

Il quitta le pays suivi des regrets les plus flatteurs.

Il était appelé dans le Directoire exécutif à la succession du directeur sortant, Le Tourneur (mai 1797). Ce ne fut pas pour longtemps, car il fut atteint par le coup d'État du 18 fructidor, avec son collègue Carnot, et déporté à la Guyane (1).

En restant au pouvoir, aurait-il protégé la Suisse comme il venait de le faire? Non. Le Directoire voulait mettre la main sur le pays. Et Bonaparte était d'accord avec lui.

***

Le Directoire pouvait invoquer contre la Suisse les mêmes griefs que la Convention. Sans doute,

(1) Il parvint à s'en échapper et à gagner l'Angleterre. Rappelé après le 18 brumaire, sénateur sous le Consulat et l'Empire, pair de France et marquis sous la Restauration, il ne mourut qu'en 1830, à quatre-vingts ans.

sur notre demande, elle venait de renvoyer Wickham (septembre 1797). Mais l'oligarchie conservait les mêmes défiances contre nous, et les mêmes relations avec l'Autriche et avec l'Angleterre.

Non seulement son alliance demeurait incertaine, mais sa faiblesse rendait sa neutralité illusoire. Elle pouvait servir de chemin à une invasion.

Il fallait donc agir contre les Cantons. Comment ? Les réfugiés vaudois en fournissaient le prétexte.

Ceux-ci avaient alors pour chef et pour porte-parole un homme de grand talent, dont les brillantes qualités ne laissèrent pas d'être parfois dangereuses pour son pays.

Frédéric-César de La Harpe était né à Rolle, en 1754, d'une famille noble du pays de Vaud. Après avoir fait de solides études en Suisse et en Allemagne, il s'établit comme avocat à Berne. Comme on lui faisait trop sentir, paraît-il, sa condition de *sujet*, il quitta la Suisse pour Saint-Pétersbourg, où la recommandation du baron Grimm le fit nommer précepteur des archiducs Alexandre et Constantin, petit-fils de la grande Catherine. (1782) (1).

Il n'en garda pas moins à la cour ses idées républicaines. Il y salua avec transport l'avènement de la Révolution, et il écrivit au gouvernement de

(1) Sur sa vie en Russie et ses doctrines pédagogiques, voir un livre récent, mais anonyme et sans date : *le Gouverneur d'un prince*, Frédéric-César DE LA HARPE. Lausanne et Paris, in-18.

Berne en faveur de ses compatriotes, et au peuple vaudois pour l'exciter à la liberté.

Berne se plaignit, et Catherine le congédia en 1795. Il ne put rentrer dans son pays dont la police de Berne lui interdit l'accès. C'est alors qu'il se retira à Paris. Il s'occupa d'abord de faire restituer les biens confisqués à son cousin Amédée et d'obtenir le rappel des Vaudois exilés. Puis il se lia avec le patriote de Bâle, Pierre Ochs, qui allait être son auxiliaire le plus actif dans ce que les Suisses ont appelé le « révolutionnement » de leur pays.

Pierre Ochs était d'une famille de riche bourgeoisie, qui lui avait fait donner une remarquable instruction. Secrétaire du Conseil de Bâle, en 1792, beau-frère de l'Alsacien Dietrich, qui fut maire de Strasbourg, et dont le souvenir est mêlé à l'histoire de la *Marseillaise*, il hébergea Barthélemy en 1795, et c'est dans sa maison que furent signés les traités qui désarmaient la Prusse et l'Espagne.

Grand tribun, en 1796 (*Oberzunftmeister*), en correspondance avec Reubell et avec Talleyrand, admirateur de Bonaparte, il devint entre leurs mains un instrument. Comme notre Siéyès, il avait dans sa poche une Constitution toute prête qui fut adoptée d'abord par le canton de Bâle, et qui, revue et corrigée par Talleyrand, devint celle de la République Helvétique (1).

La Harpe et P. Ochs conçurent le dessein de

(1) Pierre Ochs, né à Bâle en 1749, mourut en 1821. Il a laissé quelques ouvrages, dont une *Histoire de Bâle*, en plusieurs volumes.

faire intervenir la France dans les affaires de la Confédération; non seulement pour obtenir le rappel des proscrits, mais encore pour établir l'unité, la liberté et l'égalité sur les débris de l'oligarchie. A ceux qui les accusaient de trahison, les patriotes répondaient que le devoir de délivrer la patrie des tyrans était supérieur à tous les autres. La Harpe, en particulier, déclarait qu'un peuple ne peut en asservir un autre, sans fouler aux pieds les droits les plus sacrés; que l'aristocratie devait s'effacer devant le règne de la liberté et de l'égalité. Il conviait le Directoire à fonder ce régime bienfaisant dans son pays, et il invoquait un traité de 1565, en vertu duquel le droit de protection des Vaudois avait été transmis par le duc de Savoie au roi Charles IX et à la France (1).

Des cinq membres du Directoire, trois entraient dans ces vues : Barras, Merlin (de Douai), et surtout Reubell. Une action contre la Suisse leur paraissait nécessaire, et, derrière la victoire, ils entrevoyaient le profit. Les deux autres hésitaient : La Revellière et François (de Neufchâteau). Le ministre des relations extérieures, Talleyrand, hésitait également. Il venait d'être porté aux affaires par le crédit de Mme de Staël. L'adhésion de Bonaparte entraîna tout.

Durant la campagne qu'il venait de conduire, depuis les Apennins jusqu'à Leoben, il avait pu se

(1) Cf. *Des intérêts de la République française, considérés relativement aux oligarchies helvétiques*, par le colonel Frédéric-César DE LA HARPE. Paris, an VI de la République.

convaincre des avantages de la Suisse. Il n'en voyait que la valeur stratégique. Il la regardait comme un « bastion des Alpes » qui couvrait notre frontière, du Rhin au Rhône, permettait de tourner la vallée supérieure du Danube et maintenait nos communications avec l'Italie. Comme il le dit, en 1803, « c'est l'intérêt de la *défense* qui nous liait à ce pays ; c'est l'intérêt de *l'attaque* qui peut rendre la Suisse intéressante aux autres puissances ». Il ne fallait pas que ce pays tombât sous une autre influence que la nôtre.

Chemin faisant, entre deux victoires, il semblait chercher le prétexte d'une querelle.

Il avait jeté quelques chaloupes canonnières sur le petit lac de Lugano pour empêcher la contrebande. Elles abordaient souvent sur la rive des bailliages italiens. Les Cantons propriétaires se plaignaient. Ils envoyèrent des députés qu'il reçut bien, mais en se plaignant de Berne, de la Diète, et des « oligarques ».

Il écrivait au Directoire, le 10 février 1797 : « ... Nous avions le droit de mettre des barques sur le lac, puisqu'une bonne partie du rivage nous appartient. Si les bailliages continuent à se mal porter, je ne leur accorderai plus de blé. Les Suisses ne sont plus les hommes du seizième siècle. Ils ne sont fiers que lorsqu'on les cajole trop. Ils sont humbles et bas, lorsqu'on leur fait sentir qu'on n'a pas besoin d'eux. »

Quelque temps après, les bailliages de la Valteline, pressurés par les Grisons, sollicitèrent sa

protection. Les Grisons députèrent à leur tour. Il leur conseilla de faire de la Valteline un État libre, une quatrième ligue, car « un peuple, écrivait-il, ne saurait avoir pour sujet un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel ». C'était le langage de La Harpe en faveur du pays de Vaud.

Les Grisons ne purent s'y résoudre. Alors il incorpora la Valteline à la république Cisalpine.

Après la paix de Campo-Formio, il se plut à traverser la Suisse, pour se rendre à Rastatt. Et ce voyage fut comme un encouragement aux espérances des patriotes.

Parti de Milan, le 16 novembre 1797, par Turin, le mont Cenis et Chambéry, il était à Genève le 21. Il logea chez notre ministre Desportes, démocrate fougueux qui poussait à la réunion de Genève avec la France. Bonaparte dit aux magistrats de la ville, accourus pour le féliciter : « La France voudrait être entourée de beaucoup de républiques comme la vôtre. »

De Genève, après avoir déjeuné à Rolle, il se rendit à Lausanne, où il fut accueilli comme un libérateur. La cathédrale était illuminée. Il passa sous un arc de triomphe où se lisait la phrase qu'il avait écrite aux Grisons : « Un peuple ne saurait avoir pour sujet un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel. » Cette phrase, il l'oublia plus tard.

De Lausanne, par Moudon, il gagna Morat. Partout, on s'empressait sur les routes et aux relais

pour le voir et l'acclamer. A Morat, où il resta deux heures, il visita l'ossuaire des Bourguignons et s'entretint avec le comte Louis d'Affry, le futur Landammann de 1803.

Il entra à Berne à cinq heures du soir, dans le bruit des salves d'artillerie, mais il refusa de s'y arrêter. Quel langage tenir aux oligarques? Il refusa même de prendre part au festin qui lui était préparé à l'hôtel du *Faucon*. Il repartit à minuit

Il voyagea toute la nuit. Par Soleure et Langenbrücke, il était à Bâle vers midi (le 25 novembre). Là, il était dans un milieu démocratique.

Aussi, ce fut une joie universelle et bruyante. Aux salves d'artillerie de la ville répondaient celles des forts de Huningue. Le général fut reçu par Bacher, envoyé lui aussi à Rastatt par le Directoire, par notre ministre Mengaud, successeur de Barthélemy, par le bourgmestre Buxtorf, de nombreux conseillers de la ville, et une députation de libéraux que conduisait Pierre Ochs.

Il descendit au fameux hôtel des *Trois Rois*, où il vit le Rhin pour la première fois. Mengaud lui présenta P. Ochs avec lequel il s'entretint pendant le repas. Dans cet entretien officiel, il n'était question que du Frickthal, que nous venions d'enlever à l'Autriche et que le Directoire se montrait disposé à céder au canton de Bâle. Mais il ne voulait pas d'autre négociateur que Pierre Ochs. Il avait besoin de lui pour préparer la révolution.

Aussi bien, tout le monde semblait s'y attendre, et parmi les Suisses épris des idées nouvelles se

trouvait alors Jean de Muller, qui remettait à Mengaud un projet de Constitution pour la Suisse transformée.

Bonaparte reprit, le soir même, le chemin de Rastatt, par Offenbourg.

A Rastatt, il ne s'attarda que peu de jours, le temps d'installer le Congrès, dont il redoutait les lenteurs protocolaires, auxquelles il se déroba. Le 2 décembre, en compagnie de Berthier, de Championnet et de quelques autres généraux, il quitta la ville. A Meaux, il trouva Pierre Ochs, que le canton de Bâle envoyait à Paris, suivant les vœux du Directoire, et auquel la population offrait des bouquets, en le prenant pour le général de l'armée d'Italie.

Le 5 décembre, il était à Paris. C'est alors, et dans les jours qui suivirent, que fut décidé le sort de la Suisse (1).

Le 8 décembre, Bonaparte dîna chez Reubell, ainsi que Ochs. Après le dîner, dans un coin du salon, tous les trois s'entretinrent de la Suisse. Bonaparte demanda si les patriotes étaient prêts à la révolution, avec notre appui.

— Non, répondit Ochs.

— Pourquoi?

Ochs allégua la surveillance inquiète du patriciat, les rigueurs dont ils poursuivaient les mécontents, etc.

(1) D'après des renseignements communiqués par M. François Castanié et qu'on retrouvera dans son *Napoléon au jour le jour*, dont la publication est attendue par tous ceux qui s'intéressent aux études napoléoniennes.

— Cependant, reprit Bonaparte, la révolution est imminente.

— D'accord. Mais elle ne sera pas faite par le peuple. Il faudra qu'elle vienne d'en haut. Pour le canton de Bâle, il sera le premier à marcher.

Deux jours après, le Directoire reçut officiellement Bonaparte dans cette fête magnifique qui eut pour théâtre la cour du Luxembourg. Elle fut suivie d'un banquet, à quatre heures, auquel assistait le député de Bâle. Ensuite, il y eut un grand bal à l'hôtel Conti.

Bonaparte y parut. Il s'y entretint encore avec Ochs. Il déclara qu'il était nécessaire que la Suisse ne fît qu'*un seul État.* Tous les deux convinrent que si elle restait divisée, il faudrait renouveler fréquemment chez nous les 13 vendémiaire et les 18 fructidor, à cause de l'appui que trouvaient chez elle les royalistes et l'étranger.

« La Constitution fédérative, dit Bonaparte, sert l'Autriche. » Et il insista sur la constitution d'une Suisse *unitaire*, qui serait l'alliée fidèle de la France et protégerait sur les Alpes une partie de ses frontières.

Voilà bien le point de vue militaire et particulier auquel se plaçait Bonaparte. C'est le Directoire qui ajouta le reste, la propagande et la fiscalité.

Le lendemain, le général dîna chez Merlin, président du Directoire, avec les généraux Desaix, Kléber, Joubert et quelques autres personnes, dont P. Ochs, naturellement. Bonaparte s'exprima en termes violents contre les « oligarques » de Berne,

et l'on s'accorda sur la nécessité de « révolutionner » la Suisse.

Ochs revint sur la question dans plusieurs lettres qu'il adressa à Bonaparte les jours suivants (12, 19, 21 décembre). Il insistait sur le besoin de décider, avant tout le reste, si l'on établirait l'*unité* ou si l'on garderait l'*état fédératif*. Mais le Directoire était pressé. Le moment d'agir était venu.

Une active propagande démocratique, conduite par nos ministres Mengaud, parent de Reubell, Desportes à Genève, Mangourit dans le Valais, Florent-Guiot dans les Grisons, et par d'autres agents subalternes répandus dans les Cantons, avait préparé l'action militaire.

Celle-ci commença par l'occupation de l'Erguel.

L'Erguel est un petit pays des environs de Porentruy, formé des vallées de Moutiers et de Saint-Ismier. Porentruy, qui appartenait à l'évêché de Bâle, avait été occupé par nous, en 1792, et transformé, l'année suivante, en département du Mont-Terrible (1). L'Erguel était resté dans la dépendance de l'évêque de Bâle, mais il était *allié* de la Confédération. Le 15 décembre, quelques bataillons détachés de l'armée du Rhin y entrèrent sans coup férir.

La neutralité de la Confédération était violée. Était-ce la guerre ?

(1) Voir sur cet épisode un ouvrage tout récent : *la Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle :* la République rauracienne et le département du Mont-Terrible, par M. Gustave GAUTHEROT, 1908.

L'énergique avoyer de Berne, l'inflexible adversaire de la Révolution, Frédéric Steiger, la demandait. Il la voulait en 1792. Il la voulait encore. Mais il n'était pas le maître.

Il rencontrait l'opposition d'un parti modéré conduit par le trésorier Frisching, le noble Conrad Escher et quelques autres citoyens, sages et clairvoyants, pénétrés des abus dont souffrait le pays et persuadés que des réformes, devenues nécessaires, enlèveraient tout prétexte à l'intrusion étrangère.

C'est dans ces conjonctures qu'une Diète extraordinaire, réclamée par Berne et par Fribourg, se réunit à Aarau, le 27 décembre. Ce fut la dernière de la vieille Confédération.

Elle pouvait faire un beau geste. Elle pouvait émanciper le pays de Vaud, amnistier les patriotes de Zurich et d'ailleurs, qui étaient dans les prisons, renoncer aux abus séculaires, proclamer la liberté et l'égalité, et couper court à l'agitation grandissante. Elle ne le fit pas. Sur la proposition de Berne, elle décida de renouveler le serment aux anciennes alliances, serment oublié depuis le seizième siècle. L'heure était singulièrement choisie. La plupart des Cantons prêtèrent le serment, d'autres s'abstinrent. Et pendant ce temps, la catastrophe arriva.

Le 28 décembre, après avoir reçu une pétition de quelques réfugiés vaudois et fribourgeois, rédigée par La Harpe, et tendant « à obtenir les bons offices et la générosité du gouvernement français en faveur de leur patrie », le Directoire prit un arrêté qui plaçait les réfugiés sous sa protection :

« Les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du pays de Vaud qui se seraient adressés et pourraient s'adresser encore à la République française, pour réclamer, en exécution d'anciens traités, sa médiation à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits. »

Pour appuyer cette déclaration, la division Masséna, qui revenait d'Italie sous le commandement du général Ménard, et qui avait traversé la Savoie, tourna le territoire de Genève et s'établit à Ferney. En même temps une division de l'armée du Rhin, commandée par le général Schauenbourg, accomplissait un mouvement analogue du côté de Bâle.

La révolution pouvait commencer.

Bâle, suivant la promesse de Ochs, en donna le signal. A Bâle, le 20 janvier 1798, le Grand Conseil proclama l'égalité des droits entre tous les citoyens. La députation à la Diète fut rappelée, et, le 30, une Convention cantonale se chargea de donner au pays une Constitution nouvelle.

L'agitation s'étendit à Lucerne, à Soleure, à Saint-Gall, à Schaffouse, dans les bailliages italiens, et triompha dans le pays de Vaud.

Celui-ci avait été mis en émoi par la marche de nos troupes. Aussi les gouvernements de Berne et de Fribourg, pour comprimer l'insurrection, avaient fini par lever un contingent de 20 000 hommes, qui fut placé sous le commandement du général baron Louis d'Erlach. En attendant, le colonel Weiss,

avec quelques troupes, poussa jusqu'à Lausanne.

Mais il perdit plusieurs jours à parlementer avec les rebelles et, comme Ménard approchait, il se retira à Yverdon.

Son départ fut suivi d'une insurrection qui se propagea le même jour avec la rapidité d'une traînée de poudre (25 janvier 1798). Partout les baillis furent éconduits, les caisses publiques saisies, les prisonniers délivrés, la cocarde verte et blanche substituée aux couleurs de Berne; partout on planta des arbres de la liberté; et une assemblée réunie à Lausanne, sous la présidence du citoyen Pierre-Maurice Glayre, de Vevey, proclama la *république Lémanique.*

Cette révolution pacifique pouvait gagner tous les Cantons. Mais serait-elle durable tant que Berne resterait debout? La chute de Berne devait être le vœu et le but des patriotes. Le hasard leur vint en aide.

Le jour même où l'assemblée de Lausanne proclamait la république, le général Ménard fit sommer le colonel Weiss d'évacuer le pays de Vaud, et il chargea de cette sommation l'un de ses aides de camp, le capitaine Autier.

Celui-ci se mit en route avec deux hussards auxquels les habitants de Moudon adjoignirent deux dragons vaudois. Mais au sortir du village de Thierens, sur la route d'Yverdon, le capitaine fut attaqué par des paysans armés qui tuèrent deux hommes de son escorte et le forcèrent de rebrousser chemin (nuit du 25 au 26 janvier).

Cette malencontreuse affaire déchaîna l'invasion.

Ménard mit aussitôt ses troupes en mouvement. Weiss, qui n'était pas en force pour résister, abandonna Yverdon et se replia sur Morat. Ménard pouvait le suivre, le détruire, emporter Fribourg, t peut-être Berne. Mais il n'avait pas d'instrucns précises, et il ne sortit pas des limites de la uvelle république que sa présence venait de faire éclore si brusquement.

Le Directoire ne pouvait laisser passer une aussi belle occasion.

Dans un message aux deux Conseils, lu dans la séance du 17 pluviôse (5 février), il disait, sans préambule :

« Citoyens représentants,

« L'oligarchie helvétique qui, depuis le commencement de la Révolution, a pris une part si active à toutes les machinations ourdies contre la liberté et à tous les complots tramés pour le renversement de la République française, vient de mettre le comble à ses attentats en violant dans la personne de plusieurs de nos frères d'armes les lois les plus sacrées du droit des gens. »

Puis il exposait comment il avait pris les Vaudois sous sa protection, en vertu du traité de 1565; comment il avait signifié ses intentions au gouvernement de Berne, dont les troupes du général Ménard avaient été chargés de surveiller les mouvements;

enfin, dans quelles circonstances s'était produite l'affaire de Thierens.

En même temps était organisée une *armée d'Helvétie*, dont le commandement était dévolu au général Brune.

L'ancien imprimeur, membre du Club des Cordeliers, ami de Danton et de Camille Desmoulins, avait laissé la politique pour la guerre, et n'avait eu qu'à s'en louer. Adjudant général aux armées du Nord, général de division en 1796, il venait de se distinguer dans la campagne d'Italie et l'invasion du Tyrol. De haute taille, de belle prestance, d'esprit avisé et retors, avec le facile usage de la phrase révolutionnaire, il n'eut pas de peine à conduire cette courte campagne (1).

Il était à Lausanne dès le 5 février. Il y fut accueilli avec joie par ses soldats d'Italie. Mais il ne disposait que de 11 000 hommes, en assez mauvais état, que les Vaudois renforcèrent de 4 000 volontaires bien armés. « Si l'armée bernoise, dit Jomini, eût attaqué sur-le-champ, il est probable qu'elle eût accablé les Français. Une première victoire eût rallié au gouvernement les esprits flottants et entraîné la majorité des Cantons. »

Aussi, le général crut-il prudent d'attendre l'arrivée de la division Schauenbourg et d'amuser les Bernois par des négociations. Elles s'ouvrirent à

(1) Brune (Guillaume), né à Brive en 1763. Après la campagne d'Helvétie, général en chef des armées d'Italie et de Hollande. Sous le Consulat, conseiller d'État et ambassadeur à Constantinople. Maréchal d'Empire en 1804. Disgracié en 1807 et privé de tout commandement. Assassiné à Avignon en 1815.

Payerne, à la faveur d'un armistice conclu de part et d'autre jusqu'au 1er mars et dont Brune transmettait les résultats au Directoire.

Au lieu de mettre le temps à profit pour augmenter leurs forces et les concentrer, les Bernois s'occupèrent à fortifier les passages de Neueneck, de Laupen et de Guminnen, qui couvrent les approches de Berne. Dans le Conseil, ils continuaient d'hésiter entre l'avoyer Steiger, qui prêchait la résistance, et le trésorier Frisching, qui inclinait à traiter.

Schauenbourg, qui s'avançait par le département du Mont-Terrible, en sortit le 5 février. Le 7, il s'empara de Bienne, et il concerta un plan d'attaque avec Brune, pour le 1er mars.

Le 1er mars, Brune dénonça l'armistice, et, du quartier général de Payerne, lança deux proclamations aux Bernois et aux troupes.

Il disait aux premiers :

« Bernois,

« Pourquoi prenez-vous les armes? Pour votre Sénat ou pour la liberté?

« Votre Sénat a outragé la France. Il a usurpé vos droits; ne défendez pas des tyrans... En vain, les nobles, les patriciens, les oligarques disent qu'ils vous arment pour la liberté. Guillaume Tell sort de sa tombe vénérée. Il vous crie : « Enfants, brisez « vos chaînes; vos sénateurs sont des geôliers, les « Français sont vos frères. »

« Oui, les Français sont vos frères. Loin de vous

toute défiance! Ils respecteront vos propriétés, vos usages, votre religion, votre indépendance. Interrogez les habitants du pays de Vaud et ceux du canton de Bâle. Leurs sentiments pour nous démentent toutes les calomnies.

« Suisses de tous les cantons, unissez-vous. Ne faites ensemble qu'une seule famille dont l'amitié de la France cimentera le bonheur.

« Brune.

Il disait aux troupes :

« Soldats,

« La patrie vous offre de nouveaux lauriers à cueillir. La tâche est digne de votre courage...

« C'est ici que les chefs des émigrés formèrent leurs bandes parricides. Ici, l'Anglais Wickham, secondé par Carnot, manœuvrait cette grande trahison que vous avez déjouée le 18 fructidor. C'est à Berne que les rebelles eurent constamment leur arsenal, leurs magasins et leurs conseils...

« Républicains, *vous êtes l'avant-garde de l'armée d'Angleterre* (1). En écrasant l'oligarchie bernoise, vous portez un premier coup à l'ennemi du genre humain, au gouvernement anglais, et ce coup doit hâter sa destruction.

Terribles contre les satellites de la tyrannie, vous protégerez, vous consolerez ces bons habitants

(1) Bonaparte dira, deux mois plus tard, à l'armée d'Égypte : « Soldats, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre. » C'est l'Angleterre qu'on se flattait d'atteindre partout. Obsession de la République qui deviendra celle de l'Empire.

de l'Helvétie qui gémissent sous le joug et qui vous devront leur affranchissement. Impatiente de recouvrer son premier domaine, voyez la Liberté qui, du haut de ces rochers, applaudit à vos efforts généreux, et vous appelle aux plus glorieux triomphes.

« Brune. »

La lutte commença aussitôt. Elle fut terminée en cinq jours (1-5 mars).

Schauenbourg, qui s'était porté sur la route de Bienne à Soleure, enleva la ville sans difficulté, le 2 mars. De son côté, le général Pijon investit Fribourg et somma la ville.

Celle-ci demanda quelques heures, pour permettre au contingent bernois de se retirer. Pijon accorda deux heures. Mais on en profita pour renforcer la défense d'un grand nombre de paysans que le tocsin rassemblait dans les villages voisins.

Pijon renouvela sa sommation qui fut repoussée. Il fit alors mettre en batterie quelques pièces qui ouvrirent une brèche, par où plusieurs soldats se jetèrent dans la ville, tandis que les autres y entraient par une porte que l'artillerie venait de défoncer. Quinze cents Bernois et 4 ou 5 000 paysans s'enfuirent avec de l'artillerie et des armes qu'ils avaient enlevées à l'arsenal. Mais on les poursuivit, et on leur reprit tout ce qu'ils emportaient.

Berne se trouvait découverte à droite et à gauche par la chute de Soleure et celle de Fribourg. Brune marcha alors sur Berne, et fit attaquer sur trois

points à la fois, Guminnen, Laupen, Neueneck, la ligne des confédérés, défendue par une division que commandait le colonel Graffenried.

La brigade Rampon s'empara de Guminnen (4 mars). Le même jour, Pijon parvint à s'emparer de Neueneck et à refouler l'ennemi en lui prenant quelques canons. Mais le 5, au matin, les Bernois recommencèrent la lutte avec une ardeur extraordinaire. Ils reprirent le village, et forcèrent Pijon de repasser la rivière (la Singine, affluent de la Sarine), avec des pertes énormes, en abandonnant une partie de son artillerie.

Succès inutile, car d'Erlach, qui gardait les approches de Berne, était écrasé à Grauholz par Schauenbourg et, malgré son énergique résistance, rejeté sur la ville (5 mars). Un dernier et furieux combat s'engagea sous les murs de Berne. Steiger, qui avait fait la campagne avec d'Erlach, était parmi les combattants. De nombreux habitants et des paysans s'étaient joints aux soldats. Mais que pouvaient faire ces braves gens contre des soldats aguerris par vingt batailles ?

Les charges de notre cavalerie décidèrent la victoire. La ville traita.

Schauenbourg y entra dans l'après-midi. Brune le rejoignit dans la nuit. L'armée ennemie s'était dispersée. La plupart des soldats regagnèrent leurs montagnes. Steiger put se réfugier en Bavière ; mais le brave et malheureux d'Erlach fut massacré par ses troupes qui l'accusaient de trahison (1).

(1) Sur cette courte campagne, voir : JOMINI, t. X, *Esquisse historique sur le maréchal Brune.* — Lieutenant-colonel MURET, *l'Inva-*

La chute de Berne fut accueillie avec joie dans le pays de Vaud. A Lausanne, un service solennel d'actions de grâces fut célébré à la cathédrale et l'administration provisoire du canton envoya féliciter le général Brune. Dans les autres cantons, l'aristocratie fut atteinte du coup qui venait de frapper l'oligarchie bernoise, et nulle part elle n'essaya d'une résistance regardée comme inutile et dangereuse.

Maître de Berne, Brune y installa un gouvernement provisoire dont la présidence fut dévolue au trésorier Frisching et fit planter un arbre de la liberté qu'il arrosa de phrases démocratiques où se retrouvait l'ancien orateur du club des Cordeliers.

Puis il s'empressa de mettre la main sur le fameux Trésor qui ne donna pas, d'ailleurs, tout ce qu'on s'en promettait. La monnaie, les lingots, les lettres de créance, la vente du matériel de guerre, les impositions frappées sur plusieurs cantons ne « rendirent » pas plus d'une quarantaine de millions, dont la moitié fut consacrée aux armements pour l'expédition d'Égypte (1).

Brune chargea les chefs de brigade Suchet (pour sa division) et Ruby (division Schauenbourg) de porter au Directoire 29 drapeaux pris à l'ennemi. Dans le nombre, plusieurs avaient été enlevés à l'arsenal de Soleure et perdus jadis par les bandes du Téméraire. Enfin, il achemina sur Paris des pri-

sion française en Suisse. 2 vol. in-8°. Lausanne, 1881 et 1884. — A. G. Rapports de Brune et de Schauenbourg.

(1) Voir Appendice, note A.

sonniers d'une espèce toute nouvelle, les ours des fosses de Berne destinés au Jardin des Plantes, et dont le départ fut aussi sensible peut-être aux Bernois que la perte de leur Trésor.

Dès le 13 mars, le Directoire avait adressé un message au Conseil des Cinq-Cents pour lui retracer les événements de la campagne et se féliciter de la victoire, victoire également remportée sur l'Angleterre « qui avait fait de ce pays le centre de ses intrigues ».

Le 18, le gouvernement reçut au Luxembourg les chefs de brigade et les drapeaux. Après les harangues de Suchet (le futur maréchal) et de Ruby, au nom de leurs camarades, après quelques paroles du ministre de la guerre, Merlin, alors président du Directoire, prononça un long discours.

Il s'écriait, dans un mouvement de regret sans doute sincère :

« Par quelle fatalité, dans la lutte des puissances de l'Europe contre la République française, nos plus cruels ennemis se sont-ils trouvés dans le pays qui nous avait devancés de plusieurs siècles dans la carrière de la liberté ? Les rochers de la Suisse avaient été consacrés par l'égalité républicaine. Nous aimions à célébrer les monuments de la valeur helvétique. Et cependant, c'est dans le pays de Guillaume Tell que les plus odieuses trames furent ourdies contre notre génération ; c'est du sommet de ces montagnes qui semblaient le dernier asile des hommes libres que l'oligarchie déchaînait sur nous ses fanatiques émissaires. »

Après avoir vu encore une fois dans la chute de cette oligarchie une défaite de l'Angleterre, il finissait par cette péroraison pathétique et consolante :

« Citoyens de la Suisse, peuple bon, franc et généreux, jouissez de la haute destinée qui vous attend. Voyez l'odieuse oligarchie (toujours !), abattue sur les débris de sa puissance, expirer dans les convulsions d'une rage impuissante. Que les immortels souvenirs de vos aïeux raniment dans vos âmes les vertus dont elles brillèrent si longtemps ! Le beau siècle de Guillaume Tell va recommencer pour vous sous les auspices de la confiance et de la bonne foi (?). Resserrez les liens qui vous unissent ; songez que tous les enfants de la Suisse sont frères et ne reconnaissez de rivalité que dans votre amour et votre dévouement pour la patrie commune. »

« En terminant, dit le *Moniteur*, le président du Directoire donne aux deux guerriers l'accolade fraternelle. La salle retentit des acclamations des spectateurs. La musique exécute l'air de l'*Hymne à la Liberté*. Les drapeaux défilent au milieu des applaudissements et sont réunis aux innombrables trophées de la gloire des armées françaises. » (*Moniteur*, numéro du décadi 30 ventôse. (20 mars.)

Ce qui caractérise bien cette époque, c'est la manie dont étaient possédés nos hommes d'État, et à leur exemple nos généraux, de semer partout de petites républiques, batave, cisalpine, ligurienne, helvétique, romaine, parthénopéenne, organisées à l'image de la grande et destinées à la protéger et à la nourrir.

Brune n'était pas maître de la Suisse depuis

quinze jours qu'il la découpait, si modeste qu'elle fût déjà, en trois républiques. Un arrêté du 16 mars instituait une république *rhodanique*, comprenant cinq départements : Léman, ci-devant pays de Vaud ; Sarine et Broye, ci-devant Fribourg ; Oberland, Valais et Tessin, ci-devant bailliages italiens.

Un autre instituait une république *helvétique* composée de douze cantons : Bâle, Argovie, Baden, Thurgovie, Schaffouse, Zurich, Saint-Gall, Appenzell, Sargans, Lucerne, Soleure, Berne.

Enfin, les petits cantons du centre en auraient formé une troisième sous le nom de *Tellgau*.

Ce morcellement fit jeter les hauts cris aux unitaires. La Harpe et Ochs se plaignirent au Directoire. Sur leurs réclamations, celui-ci chargea le citoyen Lecarlier, ancien membre de la Convention, d'organiser constitutionnellement le pays. Brune, appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, laissa la place à Lecarlier, l'armée à Schauenbourg et Berne pour Milan.

Lecarlier arriva dans les derniers jours de mars avec son secrétaire Rapinat et tout un personnel de commissaires des guerres, tels que Rouhière, Pommier et d'autres, comme Forfait et Grujeon, dont les noms inquiétants, comme celui de Rapinat, allaient être justifiés par de fâcheux exploits.

Lecarlier se présenta lui-même, dans ces termes modestes :

« Aux citoyens de l'Helvétie,

« Citoyens, envoyé près l'armée française, je vous

annonce avec franchise l'objet de ma mission. Elle a pour but votre bonheur et la gloire du nom français.

« Citoyens, j'appelle votre confiance. J'en ai besoin pour vous servir. Comptez sur la justice et la générosité du gouvernement français. Il regarde tous les hommes libres comme les enfants de la même patrie.

« A Berne, le 8 germinal an VI (28 mars) de la République française, une et indivisible.

« LECARLIER. »

La Diète d'Aarau s'était séparée le 1er février. Derrière elle était venu Mengaud, avec un arbre de la liberté.

C'est dans cette même petite ville que Lecarlier prit plaisir à convoquer les députés des cantons « pour l'acceptation de la Constitution ». Laquelle? Ils devaient être réunis le 10 avril.

L'Assemblée s'ouvrit le 12. Elle ne comptait que 110 députés au lieu de 264. Dix Cantons seulement s'étaient fait représenter, les plus importants, il est vrai : Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Léman (Vaud), Lucerne, Oberland, Schaffouse, Soleure et Zurich. Les petits cantons s'étaient abstenus.

La présidence fut décernée au vénérable Jean Bodmer, de Stäfa, vieux patriote compromis dans les troubles de Zurich, en 1796, condamné à la prison perpétuelle et délivré par notre victoire, comme Oberlin, de Soleure, et beaucoup d'autres.

Un peu étonnée de se trouver là, et dans de pareilles circonstances, l'Assemblée n'en proclama pas moins la République helvétique, une et indivisible. (12 avril.)

C'est ainsi que finit la vieille Confédération. Sa faiblesse devant des difficultés qu'elle n'avait su ni prévoir, ni éviter, ni résoudre, avait pris les apparences d'une abdication. Mais elle avait honoré ses derniers jours par une résistance digne des héros d'autrefois.

Elle avait duré cinq siècles. La nouvelle république allait durer cinq ans (1).

(1) En même temps, la petite république de Genève cessait d'exister.

Sauvée de l'annexion en 1792, mais agitée par les factions, et travaillée depuis un an par notre ministre Desportes, elle fut occupée le 15 avril 1798 par un petit corps de 1 500 hommes que commandait le général Girard. Elle vota sa réunion à la France, et devint le département du Léman. Mais en dépit de la langue et des intérêts qui l'avaient toujours rapprochée de nous, elle regretta sa liberté et nous échappa dès la fin de 1813.

De la vieille Confédération, il ne restait plus que le pays allié de Neufchâtel, propriété du roi de Prusse, que Napoléon s'adjugea en 1806, et qu'il donna au maréchal Berthier.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE
(1798-1803)

La République helvétique, « une et indivisible », était sortie de la collaboration de P. Ochs et de Talleyrand. C'est une proclamation du 18 avril qui apprit au pays étonné la naissance d'une Constitution nouvelle qu'il n'avait ni demandée, ni débattue.

Mais comment résister aux magnifiques promesses du titre premier?

« La République helvétique est une et indivisible. Il n'y a plus de frontières entre les cantons et les pays sujets, ni de canton à canton. L'unité de patrie et d'intérêt succède au faible lien qui rassemblait et guidait au hasard des parties hétérogènes, inégales, disproportionnées et asservies à de petites localités et à des préjugés domestiques. On était faible de toute sa faiblesse individuelle; on sera fort de la force de tous. Etc. »

Les pouvoirs étaient organisés comme dans notre Constitution de l'an III.

Le pouvoir législatif était partagé entre deux Chambres : un Sénat et un Grand Conseil. Le pouvoir exécutif confié à un Directoire de cinq membres.

Au point de vue territorial, la république comprenait dix-neuf cantons (1). Chacun d'eux était administré par un préfet que nommait le Directoire. Le canton était lui-même partagé en districts, administrés par des sous-préfets, et en communes. C'est ainsi qu'on l'avait fait à l'image de notre département.

Ce qui valait mieux que cette organisation politique uniforme, et contraire à de séculaires habitudes, c'était l'égalité de tous devant la loi, la suppression des droits féodaux, l'admission de tous aux fonctions publiques, la liberté de la presse, la liberté des cultes, etc. ; bref, les conquêtes civiles et sociales assurées par la Révolution française.

L'Assemblée d'Aarau organisa le nouveau gouvernement. Elle forma les deux Conseils qui choisirent comme membres du premier Directoire : Lucas Le Grand, de Bâle, théologien et philanthrope; Glayre, de Vevey; Oberlin, de Soleure; Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne. Ochs, écarté du Directoire, ce qui dut lui être sensible, fut relégué à la

(1) L'ancien territoire de Berne, qui était le plus étendu de la Confédération, forma quatre cantons : Berne, Oberland, Argovie, Léman (Vaud). En revanche, sous le nom de *Waldstätten*, on réunit les quatre petits cantons de Schwitz, d'Uri, d'Unterwalden et de Zug. Une partie de Saint-Gall et de l'Appenzell reçut le nom de *Sentis*, porté par la plus haute montagne du pays. Le reste de Saint-Gall et Glaris formèrent le canton de la *Linth*. Des pays autrefois sujets formèrent de nouveaux cantons : *Baden, Thurgovie, Lugano, Bellinzona*. Les Grisons devinrent la *Rhétie*, Fribourg devint *Sarine et Broye*. Le *Valais* prit place dans la nouvelle République. Enfin à ces cantons nouveaux s'ajoutèrent les anciens : *Bâle, Lucerne, Soleure, Schaffouse* et *Zurich*. La population était de 1 700 000 habitants.

présidence du Sénat, tandis que Kuhn présidait le Grand Conseil (1). Le gouvernement central constitua ensuite les autorités cantonales. Il ne restait plus qu'à vivre. Ce fut le plus difficile.

La nouvelle république, en effet, allait souffrir d'un accident qui tenait à sa naissance et auquel il fut impossible de remédier. L'Assemblée d'Aarau n'avait réuni que les députés de dix Cantons. Les autres purent lui reprocher de s'être imposée contre le vœu du pays, et ne s'en privèrent pas.

En outre, le clergé, tout-puissant dans les petits cantons, attaqua des nouveautés qu'il regardait comme contraires à l'Église : suppression des dîmes, vente des biens ecclésiastiques, mariages mixtes, etc., de sorte qu'avec les nobles, privés de leur clientèle, les curés et les moines, atteints dans leur influence, devinrent aussitôt de dangereux adversaires.

Ils n'attendirent pas longtemps pour déclarer la guerre. Dès la fin d'avril, elle éclatait dans les petits cantons.

Une Diète dissidente, rassemblée à Schwitz, protesta contre la Constitution et conçut même le projet de rétablir l'ancienne Confédération. Un mouvement populaire fut prêché par des membres

(1) Sur Lucas Le Grand, Pierre Ochs, les membres du premier Directoire, et les citoyens de Bâle mêlés aux événements de 1798, voir l'intéressant travail de M. Albert Burckhardt-Finsler, *Basel und die Eidgenossen, Aufklärung und Revolution*. Basel, 1901, in-4°. Il est accompagné de portraits qui font revivre ces personnages devant nos yeux. Pierre Ochs tout jeune, rose, imberbe, charmant, ressemble à Saint-Just. Il fut assez mal payé de son rôle en 1798, et en 1811 il alla jusqu'à écrire des vers français en l'honneur du roi de Rome.

fanatiques du clergé, comme le curé d'Einsideln, Marianus Herzog et le capucin Paul Stiguer, de Rothenthurm. On présentait les innovations comme diaboliques et les Français, qui les avaient apportées, comme des émissaires de Satan.

Le commandement fut dévolu au Landammann de Schwitz, Aloïs Reding, d'une vieille famille du pays et qui devait rester, jusqu'au bout, contre nous, le défenseur du passé. Reding avait servi en Espagne jusqu'au grade de colonel, mais il n'était pas de taille à lutter contre Schauenbourg.

Le successeur de Brune avait fait la guerre dans les armées du Rhin et il apportait au métier, avec l'expérience d'un vétéran, des qualités toutes germaniques de sang-froid et d'énergie (1).

Il disposait de 18 000 hommes. Le 28 avril, il porta son quartier général à Zurich, d'où il commença l'attaque des positions occupées sur le lac par les rebelles.

Après les avoir délogés, il marcha sur le cœur du pays. Herzog, chargé de défendre le chemin d'Einsideln, se laissa surprendre. Reding recula alors sur Morgarten, où il livra un combat honorable le 2 mai. Il recommença la lutte le lendemain, à Rothenthurm (3 mai). Mais il fallut céder au nombre. Le 9, tout était fini et le pays de Schwitz déclara qu'il acceptait la Constitution.

(1) Schauenbourg, né à Imgholtz (Haut-Rhin), en 1748.
Sous-lieutenant au régiment d'Alsace en 1764. Capitaine en 1777, major en 1785, colonel en 1791, maréchal de camp en 1792, général de division le 8 mars 1793. Campagnes de la Moselle, du Rhin, d'Helvétie. Inspecteur général de l'infanterie en 1807. Mis à la retraite en 1814. (Archives de la guerre.)

Peu après, il fallut y prêter serment. Les Cantons s'y soumirent tour à tour. Seuls, les Waldstätten s'y refusèrent et leur résistance se concentra dans le Nidwald.

Le canton d'Untervalden, un des plus pittoresques de la Suisse, est formé de plusieurs vallées où dorment de petits lacs et partagé en haut et bas pays, *Obwald* et *Nidwald*. L'Obwald a pour capitale Sarnen, bourg important sans histoire. Le Nidwald a pour capitale Stanz, qui est la patrie d'Arnold de Winkelried, le héros de Sempach. Les autres bourgs sont Hergyswill et Stanztadt, sur le lac des Quatre-Cantons.

Les paysans de ce canton, honnêtes, laborieux et pauvres, vivaient isolés dans leurs montagnes, réfractaires aux idées nouvelles et dociles à la voix de leurs prêtres qui n'eurent pas de peine à les exciter contre le gouvernement et contre le petit livre (*Büchlein*) qui contenait la Constitution. De là le mot d'ordre : « Guerre au livret ! »

Ils avaient pris pour chef Aloïs Reding et le capucin Paul Stiguer était, pour la circonstance, revenu du Tyrol où il s'était réfugié. Stiguer se répandait dans les villages, à cheval, coiffé d'un chapeau à plumes et laissait pendre un grand sabre auprès de son chapelet. Il multipliait les prédications et distribuait des amulettes pour rendre les combattants invulnérables. Il criait : « Courage, mes amis, au nom de la Vierge Marie ! Nous renverrons les Français à Paris peler leurs pommes de terre. Quant au Directoire helvétique, c'est une émanation

de Satan, et vous repousserez toutes les diableries qu'il veut nous imposer. Etc. »

Nous étions destinés à retrouver quelques années plus tard, dans les Calabres et en Espagne, une éloquence du même genre et d'aussi singuliers adversaires.

En quelques jours, les montagnards soulevés par le tocsin qui sonnait partout, avaient préparé une résistance qui menaçait d'être plus redoutable que celle de Schwitz. Ils avaient occupé tous les passages en les protégeant par des abatis d'arbres et des terrassements derrière lesquels étaient postés les meilleurs tireurs, appuyés de quelques pièces d'artillerie. Presque tout le pays était transformé en un véritable camp retranché.

Schauenbourg comprit la nécessité d'écraser énergiquement la révolte. Il partit de Zurich le 3 septembre. Il achemina une partie de ses troupes par le lac de Thun et le col du Brunig. Lui-même, avec une seconde colonne et une batterie d'artillerie légère commandée par le chef d'escadron Foy (le futur général), traversa le lac des Quatre-Cantons et se porta contre Stanz, de manière à prendre les rebelles entre deux feux.

Après plusieurs jours employés à reconnaître le terrain, il livra bataille le 9 septembre. La lutte, qui dura toute la journée jusqu'à six heures du soir, fut marquée par un acharnement incroyable. Schauenbourg, dans ses rapports, ne put que rendre hommage à la bravoure de ces paysans, dignes descendants des ancêtres de Sempach. Mais le soldat qui

avait subi des pertes énormes, et que la résistance rendait furieux, ne garda aucun ménagement dans la répression. Il n'épargna personne. La ville de Stanz fut en partie brûlée. Stanzstadt et plusieurs villages furent livrés aux flammes.

Il ne restait plus dans le Nidwald que des ruines fumantes sur lesquelles pleuraient des veuves et des orphelins. Schauenbourg, pris de pitié, leur fit distribuer des rations de pain et de viande. Le Directoire envoya des secours et recueillit les orphelins qui furent rassemblés à Stanz, dans un asile, et confiés au dévouement de Pestalozzi. Mais cette malheureuse affaire n'en pesa pas moins lourdement sur le souvenir de la République helvétique. Celle-ci, comme la nôtre, avait eu sa Vendée.

Pour résister à ses ennemis intérieurs, le gouvernement avait besoin de notre appui. Il ne l'acheta qu'au prix d'une étroite dépendance.

Il avait envoyé à Paris comme chargé d'affaires le citoyen Zeltner, auquel il avait associé le Bernois Jenner, renommé pour son habileté commerciale. Tous les deux signèrent, le 19 août 1798, avec notre ministre Talleyrand, un traité d'alliance, *offensive et défensive*, qui mettait fin à l'ancienne neutralité dont les deux pays avaient retiré tant d'avantages.

Il était dit, dans le préambule :

« La République française et la République helvétique, également animées de faire succéder la paix la plus complète et l'amitié la plus étroite à la guerre que l'oligarchie avait provoquée, ont résolu de s'unir par une alliance fondée sur les vrais

intérêts des deux peuples et sont convenus des articles suivants :

« Article premier. — Il y aura, à *perpétuité* entre la République française et la République helvétique, paix, amitié et bonne intelligence. » C'était compter, pour notre voisine, sur une longévité qui lui fut refusée.

L'article II stipulait notre alliance offensive et défensive et l'article III accordait à la Suisse notre protection :

« En conséquence, la République française garantit à la R. H. son indépendance et l'unité de son gouvernement. Et dans le cas où l'oligarchie (toujours !) tenterait de renverser la Constitution actuelle de l'Helvétie, la R. F. s'engage à donner à la R. H. sur sa réquisition les secours dont elle aurait besoin pour triompher des attaques intérieures ou extérieures qui seraient dirigées contre elle. »

Le traité déclare ensuite que les frontières seront déterminées par une convention particulière qui nous laissera Porentruy et ce qui faisait partie du ci-devant évêché de Bâle (art. IV), et nous réserve deux routes à travers le pays ; l'une, au nord, aboutissant au lac de Constance ; l'autre, au sud, à travers le Valais, pour maintenir nos communications avec la Cisalpine (art. V). Les autres articles (il y en a quinze) étaient consacrés à des stipulations économiques.

Cette alliance onéreuse n'était pas du goût de l'Helvétie. Les conséquences s'en firent sentir dès

l'année suivante, pendant la deuxième coalition dirigée contre nous et dont la Suisse souffrit plus que nous.

La Suisse paya notre appui d'une autre façon, qui lui parut singulièrement vexatoire. C'était la rançon de l'affranchissement.

Notre Directoire était né pauvre, et, durant sa courte existence, il souffrit toujours de cette maladie que le bon Panurge appelait « faulte d'argent ». Les sommes énormes que Bonaparte envoya d'Italie le remirent à l'aise quelque temps. Il trouva merveilleux, dès lors, de battre monnaie avec la victoire et d'associer la fiscalité à la propagande démocratique. La suppression de Venise, la transformation de la Hollande en république *unitaire*, l'occupation du Piémont et de Rome, la conquête de Naples, furent des opérations autant financières que politiques. L'Helvétie était pauvre. Elle n'en subit pas moins le sort commun.

Lecarlier s'était borné à la transformation politique. Son successeur Rapinat se chargea surtout de la besogne financière.

Il ne faut rien exagérer, d'ailleurs. Il s'est formé une légende autour de Rapinat, victime d'un nom trop plein de promesses.

Avocat au Conseil souverain d'Alsace avant la Révolution, président du tribunal criminel du Haut-Rhin, de 1792 à 1794, Rapinat (Jean-Jacques) était le beau-frère du conventionnel Reubell, porté au Directoire par des qualités incontestables de labeur, d'énergie et de sévérité administratives. Ce

sont les ennemis de Reubell, et il s'en fit beaucoup, qui ont décrié Rapinat.

Celui-ci, appelé à Paris par le crédit de son parent, fut d'abord employé aux Archives, puis attaché à Lecarlier, dont il recueillit la succession, de préférence à Mengaud qui se retira.

Rapinat commença par frapper plusieurs cantons d'une imposition dont le total s'élevait à 15 millions. Berne dut en payer 6, Fribourg, Soleure, Lucerne et Zurich chacun 2. Le clergé de Lucerne, le couvent de Saint-Urbain et la célèbre abbaye d'Einsideln parfirent la somme.

Rapinat mit en vente de nombreuses propriétés cantonales. Il confisqua les biens d' « oligarques » notoires. Il ouvrit les caisses publiques, malgré les scellés qui les protégeaient ; il vida les arsenaux et les magasins. Que donnèrent ces opérations ? Il est difficile de donner des chiffres, et il semble qu'en dehors du Trésor de Berne, tout se réduise à un léger supplément de 22 millions : confiscations, matériel, matières d'or et d'argent, etc.

Rapinat n'était pas plus âpre à la curée que son collègue Faypoult, de l'armée de Naples, mais il n'avait pas, comme lui, le tour de main. Il en était resté à la manière lourde, brutale et germanique.

Ce qu'on peut lui reprocher surtout, c'est son ingérence dans les affaires du gouvernement helvétique. Deux des directeurs, Bay et Pfiffer, ayant protesté contre ses agissements, il le prit de très haut et réclama leur démission. Il les fit remplacer par Ochs et Dolder (21 juin).

Cet excès de pouvoir fut blâmé par notre Directoire et l'arrêté rapporté. Toutefois, Bay et Pfiffer persistèrent dans leur retraite. Ochs resta, mais Dolder préféra s'en aller (30 juin). Il fut alors remplacé par La Harpe qui était à Paris et qui se rendit à Aarau vers la fin de juillet.

Rapinat, d'ailleurs, finit par se calmer et par faire bon ménage avec le gouvernement helvétique. La Harpe écrivait, quelques mois après, à Jean Debry :

« Nous sommes infiniment contents du brave Schauenbourg, qui fait l'impossible pour faire observer la plus exacte discipline et pour nous agréer en toute chose. Aussi, nous lui sommes tous dévoués. *Le citoyen Rapinat en agit aussi très bien avec nous*. L'armée, à quelques exceptions près, se conduit généralement en amie ; mais la race infernale de vos commissaires des guerres et des fournisseurs détruit absolument les effets salutaires qu'ont produits la discipline sévère introduite par Schauenbourg et notre traité d'alliance. » (20 octobre 1798.)

Au mois de février suivant, Rapinat fut rappelé et envoyé à Mayence. Il publia un mémoire pour se défendre et n'y réussit pas. Il est resté sous le poids de ce quatrain célèbre et flétrissant :

Le bon Suisse que l'on opprime
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat (1).

(1) L'opuscule de Rapinat a pour titre : *Précis des opérations du citoyen Rapinat en Helvétie*. Mais il est très court (27 pages), très emphatique et peu précis, en dépit de son titre. Il est certain cepen-

Le Directoire n'ignorait pas ces abus.

Talleyrand les lui signala, dans un de ses rapports diplomatiques, avec une franchise qui lui fait honneur.

« Il n'est pas douteux, disait-il, que pendant la guerre qui vient de finir, et malgré l'apparente neutralité dont il faisait profession, le Corps helvétique n'ait favorisé de tous ses vœux et souvent de sa secrète assistance les efforts de la coalition. La Suisse était devenue l'asile de nos ennemis les plus actifs, le foyer de leurs intrigues, le berceau de toutes les conspirations qui ont compromis notre liberté et notre repos intérieur. »

Après avoir découvert dans de vieux traités notre droit particulier de protéger le pays de Vaud, il résumait en quelques lignes notre campagne, la chute de Berne, l'établissement de la République; mais il ne dissimulait pas que le pays semblait profondément aigri.

dant que Rapinat ne revint pas de sa mission plus riche qu'auparavant.

Né à Colmar en 1752, il y fut, sous l'Empire, conseiller à la Cour d'appel et mourut en 1817.

Quant au fameux quatrain, il serait, d'après Barras, de Rousselin de Saint-Albin, qui fut secrétaire général du ministère de la guerre, sous le Directoire : « Le véritable auteur, écrit Barras, était un jeune homme de mes amis qui avait accompagné le général Chérin, chef de l'état-major, en Helvétie, et qui en était revenu avec la conviction que Rapinat méritait fort sérieusement la plaisanterie dirigée contre lui. » (*Mémoires*, t. III, chap. VIII.)

On l'a attribué également au doyen Philippe Bridel, qui fut pasteur de Montreux (Vaud) et dont la mémoire est encore justement honorée sur ces bords du Léman. Voir *le Doyen Bridel* (1757-1845). *Essai sur l'Helvétisme littéraire à la fin du dix-huitième siècle*, par Ch. DE REYNOLD. Lausanne, 1909.

« Il est malheureusement trop vrai, ajoutait-il, que les agents de la République n'ont pas toujours mis dans leur conduite la sagesse et les ménagements qui devaient les diriger vis-à-vis d'une nation d'autant plus jalouse de sa liberté qu'il y a quelques siècles qu'elle a la réputation d'être libre. »

Il ne craignait pas de nommer Rapinat, malgré la présence de Reubell dans le Directoire, et il concluait par ces judicieuses réflexions :

« Que le Directoire achève son ouvrage; qu'il donne à ses agents en Suisse des instructions positives; qu'il leur rappelle de ne point trop user du droit de conquête. Si, jusqu'à la conclusion d'un traité d'alliance entre les deux républiques, la nôtre doit exercer une sorte de protectorat indispensable pour épargner à la Suisse des convulsions dangereuses, que, du moins, le poids en soit adouci, que les prestations soient réduites à l'entretien de nos armées. Etc. (1) »

Mais le Directoire était décidé à ne rien voir, et, plus tard, les observations présentées par notre ministre en Suisse, le citoyen Perrochel, ne furent pas mieux entendues.

***

Cependant le Directoire helvétique et ses ministres s'acquittaient de leur tâche avec ardeur.

(1) Mémoire sur la situation de la République française dans ses rapports extérieurs avec les autres puissances, présenté au Directoire le 22 messidor an VI (10 juillet 1798).

Cf. G. Pallain, *le Ministère de Talleyrand sous le Directoire*. 1891, in-8°.

La petite ville d'Aarau, où siégea d'abord le gouvernement, qui se transporta quelques mois plus tard à Lucerne, Aarau ne connut pas les fêtes de notre Luxembourg. La vie des directeurs était simple et laborieuse.

La Harpe écrivait à Jean Debry :

« La vie d'un directeur est extrêmement laborieuse par suite de la règle invariable que nous suivons de ne pas laisser arriérer les affaires. De six à huit heures du matin, notre porte est ouverte à tous. A huit ou neuf heures, nous nous rassemblons et demeurons en séance jusqu'à deux heures. Les audiences nous prennent encore quelques heures de l'après-dîner, et très souvent nous nous rassemblons le soir pour concerter seuls les mesures générales qui sont arrêtées le lendemain. Ajoutez-y enfin les heures à donner à la lecture de divers mémoires et à la méditation et vous jugerez que notre métier n'a rien de celui d'un sybarite. Nous sommes, à la lettre, les *serfs de la république*, et il faut vraiment avoir le diable au corps pour y résister. » (Aarau, 10 août 1798.) (1).

Des cinq ministres (affaires extérieures, guerre, intérieur, finances, instruction publique), Finsler, chargé des finances, se montra un habile admi-

(1) Jean Debry (1760-1835), député à l'Assemblée législative et à la Convention. Membre du conseil des Cinq-Cents et négociateur à Rastatt, fut pendant quelque temps en correspondance avec La Harpe. Préfet du Doubs sous l'Empire, il se montra habile administrateur.

Voir le livre récent de L. PINGAUD, *Jean Debry*. Paris, 1909. Chez Plon.

nistrateur. Deux autres, Rengger et Stapfer, furent des hommes remarquables (1).

Rengger (intérieur et justice) s'efforça de mettre de l'ordre dans la diversité des institutions, des coutumes et du droit et de substituer l'unité administrative au morcellement féodal. Stapfer, avec des vues généreuses de pasteur et de philosophe, pensait, comme les hommes de notre Constituante et de notre Convention, que c'est sur l'éducation qu'il faut édifier les sociétés nouvelles. Il se consacrait à l'instruction publique, où tout était à faire, et il y fut secondé par le zèle de Pestalozzi.

Pour l'enseignement primaire, il y eut dans chaque Canton un inspecteur de l'enseignement, une école pour former les instituteurs et un conseil d'éducation de sept membres. Pour l'enseignement secondaire, il fonda des gymnases et poussa à la création des bibliothèques. Enfin, il concevait un enseignement supérieur qui aurait été donné dans des Universités comme celles de l'Allemagne ou des Académies comme celle de Berne, où il avait enseigné lui-même. Mais ses efforts furent contrariés par

(1) Rengger (Albert), né à Brugg en 1764, médecin à Berne en 1789, et homme politique, mort en 1835. Voir l'intéressant ouvrage *Leben und Briefwechsel von Albrecht Rengger, minister des Innern der Helvetischen Republik*, publié par F. Wydler. Zurich. 2 vol. in-8°. 1847. Il y a de nombreuses lettres à Stapfer, à Escher et à La Harpe.

Stapfer (Albert), né à Berne en 1766. Pasteur et professeur de morale et de théologie à Berne. Ministre de Suisse à Paris sous le Consulat (1800-03). Nous le retrouverons plus loin. Retiré de la politique après 1803, vécut à Paris. Lié avec Guizot et les écrivains du temps. Mort en 1840. On a publié de lui deux volumes d'*Œuvres choisies*. 1891. In-8°.

l'ignorance du peuple, l'hostilité du clergé catholique et aussi par le manque d'argent. Le pays avait été appauvri par l'invasion. La guerre étrangère acheva de le ruiner.

Alarmées par les empiétements successifs du Directoire, l'Autriche et la Russie, avec le concours de l'Angleterre et de Naples, avaient formé contre nous une deuxième coalition (1799). Leur plan était de nous enlever toutes nos conquêtes extérieures et l'archiduc Charles était chargé de nous déloger de la Suisse. Parmi ses lieutenants, un des meilleurs, le général Hotze, était un Suisse de Richterwyl, et sous ses ordres servaient des émigrés suisses, partagés en quatre régiments à la solde de l'Angleterre : Bachmann, Rovéréa, Courten et de Salis.

« Les émigrés suisses, écrivait Hotze, ne sont pas plus raisonnables dans leurs projets de révolution que les émigrés français. Je ne fais d'exception que pour Steiger. » En effet, notre vieil adversaire accompagnait l'armée autrichienne et mourut de sa défaite quelques mois après, à Augsbourg (1).

Parmi les projets bizarres que caressaient les représentants du patriciat dépossédé était celui de former de la Suisse délivrée une sorte de stathoudérat au profit de l'archiduc Jean, frère de l'archiduc Charles, celui qu'attendait le magnifique désastre de Hohenlinden, deux ans plus tard.

L'archiduc Charles se fit précéder d'une procla-

(1) Il a son tombeau dans la cathédrale de Berne.

mation le 30 mars. Il y disait, comme Schwarzenberg le dira, en 1813 :

« Ce n'est pas pour faire la guerre à un pays ami que nos troupes entrent en Suisse. L'Empereur, en poursuivant l'*ennemi commun*, n'a pas d'autre but que de contribuer à conserver l'indépendance de la Suisse avec ses libertés et ses possessions. Etc. »

Il avait compté sans Masséna.

Masséna avait reçu la mission de défendre la Suisse. Il y apporta les qualités brillantes qui avaient fait sa réputation d'Italie. Il allait faire de cette campagne d'Helvétie une des plus belles de l'histoire militaire.

Il avait une armée de 38 000 hommes qui fut successivement portée jusqu'à 75 000 et commandée sous ses ordres par des lieutenants comme Soult, Mortier, Molitor, Gudin, Ménard, et surtout Lecourbe qui se montra incomparable dans la guerre de montagnes.

Dès le début des hostilités, en avril, il avait pris l'offensive, conquis le Rhin supérieur, occupé les Grisons et menacé le Tyrol. Il était maître ainsi de ce « bastion des Alpes » qui permet de déboucher soit en Allemagne, soit en Italie. Mais il fut découvert, sur son flanc gauche, par la défaite de Jourdan en Allemagne, sur son flanc droit par celle de Scherer en Italie. Il ne pouvait se flatter de garder toute la Suisse. Il abandonna le « bastion » pour une position moins saillante et plus resserrée, derrière la Linth-Limmat ; la droite aux Alpes, le centre à Zurich, la gauche à Bâle. Il occupait une série de

hauteurs qui bordent à la fois la rivière et le lac et il les avait couvertes de retranchements qui les rendaient difficilement abordables.

L'archiduc entreprit pourtant de les enlever. Il les attaqua sur toute la ligne dans la journée du 4 juin. L'action fut très chaude. Les Autrichiens y perdirent beaucoup de monde. Mais pendant la nuit, craignant d'être forcé ou tourné, Masséna évacua ses lignes et Zurich pour se retirer en arrière, sur la chaîne de l'Albis, où il s'établit fortement.

Les Autrichiens entrèrent dans Zurich. Ils y trouvèrent 150 pièces de canon et un matériel considérable que nous y avions laissé de peur de retarder notre mouvement de retraite. Cet abandon de Zurich fut vivement reproché à Masséna. Il était prudent, comme le remarque Jomini, et Masséna allait se le faire pardonner.

La République helvétique parut tout près de sa chute.

Le Directoire avait mis sur pied vingt bataillons de milices. Mais sauf celles de Bâle, de Vaud et de Zurich, on ne pouvait compter sur les autres. Mal équipées, mal exercées, mal commandées par l'incapable Keller, aussi médiocre général que ministre de la guerre insuffisant, elles furent encore réduites par la désertion; il fallut les licencier. Seuls, quelques bataillons vaudois, quelques compagnies de l'Argovie et 500 à 600 patriotes de Zurich s'associèrent bravement aux dangers de l'armée française.

Les efforts de l'Autriche pour retourner le pays contre son gouvernement et les excitations des

émigrés n'avaient donné que de faibles résultats. Une tentative de révolte dans les Grisons, une autre dans les petits cantons, autour de Schwitz, avaient été rapidement comprimées, l'une par Ménard, l'autre par Soult. Mais après la retraite de Zurich, le Directoire n'en quitta pas moins Lucerne pour Berne.

« Le Directoire, dit Jomini, les membres des deux Conseils, le tribunal suprême, les ministres et leurs bureaux formaient une suite d'équipages aussi considérable que celle d'une armée. Sa marche processionnelle excitait sur la route une joie ironique ou la terreur, suivant l'esprit de parti des contrées qu'elle traversait. Ce trajet ne s'était pas fait sans crainte, car une faible escorte semblait peu rassurante contre les entreprises des paysans de Lucerne, de l'Argovie et de Berne, généralement mal disposés pour le nouvel ordre de choses (1). »

La détresse du pays était extrême. Si l'on songe que des milliers et des milliers d'hommes durent subsister plusieurs mois, au pied des Alpes, dans un pays pauvre, dépourvu de chemins, accablé de corvées et de réquisitions, pillé, mangé, ravagé, on imagine les souffrances et le désespoir du paysan.

La Harpe écrivait, le 25 juillet, à notre Directoire : « Citoyens directeurs, il est un terme à tout. Une partie de l'Helvétie est occupée par l'ennemi, une autre réduite en désert. Le reste est désolé par les réquisitions et les passages de troupes... Nous

(1) *Histoire critique des guerres de la Révolution*, t. XI, chap. LXXXV.

déclarons qu'il n'est aucune extrémité à laquelle nous ne soyons prêts à nous livrer plutôt que d'être davantage les instruments de la ruine et de la désolation de nos concitoyens. Etc. »

Le Directoire, ne sachant que répondre, pressait Masséna de reprendre l'offensive. Celui-ci attendait toujours. La politique de l'Autriche hâta le dénouement.

Maîtres d'une partie de la Suisse, les Autrichiens y commirent de nombreux excès, tandis que Korsakov, installé dans Zurich avec ses généraux, y tenait table ouverte, faisait bombance et menait grand tapage. Mais ce fut en vain que les émigrés qui servaient dans l'état-major autrichien, les Diesbach, les Courten, les Salis pressèrent l'archiduc Charles de restaurer l'ancienne Confédération. Il se borna à changer les autorités de Schaffouse et à faire emprisonner quelques patriotes. L'Autriche ne se souciait que de l'Italie. Elle ne cessait de regarder du côté de la vallée du Pô et s'inquiétait des progrès qu'y faisait Souvarov.

Cette jalousie nous sauva. Le Conseil aulique, qui dirigeait de Vienne les opérations, décida d'envoyer Souvarov en Suisse pour s'y réunir à Korsakov, tandis que l'archiduc Charles reviendrait dans la vallée du Danube. De cette façon, il n'y aurait plus d'Autrichiens en Suisse, ni de Russes en Italie.

Ce changement était déjà dangereux parce qu'il devait s'accomplir devant l'ennemi. Il l'était davantage avec le plan qu'on imposa à Souvarov.

On avait à choisir entre deux routes. Souvarov

pouvait déboucher par le Splügen, atteindre Coire, descendre le Rhin et faire sa jonction avec Hotze, à l'abri de l'ennemi. Il pouvait aussi passer par le Saint-Gothard, suivre la vallée de la Reuss et déboucher derrière Masséna, tandis que celui-ci serait aux prises avec Korsakov.

Ce plan, qui semblait le plus efficace, présentait aussi le plus de risques. D'abord, à cause des difficultés qu'offrait la route. De plus, il importait à Souvarov de combiner ses mouvements avec ceux de Hotze, ce qui était d'autant moins aisé qu'il fallait agir sur de grandes distances, dans un pays peu favorable aux mouvements d'armées et d'ailleurs habilement gardé par Lecourbe. Enfin, il pouvait se heurter à un ennemi victorieux. Ce qui arriva.

Ce fut pourtant la route du Saint-Gothard qui fut prescrite à Souvarov et il semble bien qu'on l'ait exposé sciemment au désastre qui l'attendait (1).

L'armée de Masséna s'étendait du Saint-Gothard à Bâle, séparée de l'ennemi par la Linth, le lac de Zurich et la Limmat. Sa droite était formée par la division Lecourbe qui avait sous ses ordres Gudin, Loyson et Molitor. Soult gardait la Linth. Masséna, avec les divisions Ménard, Mortier, Klein, de Lorge (37 000 hommes), était derrière la Limmat, de Zurich à Brugg.

(1) C'est la conclusion de l'historien russe Miliutine. C'est aussi celle des officiers suisses qui ont récemment étudié cette campagne. Cf. l'ouvrage du colonel fédéral BIBERREGG, *Der Zug Souvoroff's, in der Schweiz im Jahre*, 1799. Zurich, 1896 et celui de Reinhard GUNTHER, *Der Feldzug der div. Lecourbe.* Frauenfeld, 1896. — Voir *Mémoires* de MASSÉNA, t. III, et SOULT, *Mémoires*, t. II.

Son plan fut de saisir le moment où l'archiduc Charles se séparait de Korsakov pour tomber sur celui-ci et l'écraser; de se jeter en même temps sur Hotze pour s'en délivrer, puis de se retourner contre Korsakov pour l'accabler à son tour.

Tout fut habilement prévu, rapidement préparé, admirablement conduit.

Dans la nuit du 24 au 25 septembre, Masséna qui avait fait rassembler tous les bateaux de la rivière et des lacs voisins, franchit la Limmat au-dessous de Zurich, à Kloster-Fahr, avec ses quatre divisions. L'attaque fut si bien menée qu'aux 37 000 de Masséna, Korsakov n'en put opposer que 26 000. On se battit deux jours sur les hauteurs et dans les rues de Zurich. Après avoir bravement résisté et craignant d'être enveloppé, Korsakov forma une seule colonne de son infanterie, s'ouvrit un chemin à travers les grenadiers d'Oudinot et battit en retraite sur Winterthur et le Rhin. Il avait perdu 13 000 hommes, tués ou blessés; il nous laissait 5 000 prisonniers, 100 pièces de canon et tout son matériel (1).

Pendant ce temps, au-dessus du lac, Soult avait franchi la Linth avec le même bonheur et culbuté le corps de Hotze, qui perdit 3 000 hommes ainsi que son chef et fut rejeté sur le Vorarlberg.

C'était le moment où Souvarov débouchait dans la vallée de la Reuss avec 18 000 hommes.

(1) L'avoyer Steiger avait pu quitter la ville quelques heures avant la défaite, de même que l'agent anglais Wickham, dont la caisse alimentait l'hostilité contre nous. En revanche, c'est dans la bataille des rues que fut grièvement blessé, par erreur, l'illustre Lavater, qui mourut quelques mois après.

Il avait franchi le Saint-Gothard du 21 au 23 septembre. Il descendit les gorges escarpées et rapides où se tord et mugit la Reuss, en refoulant devant lui les soldats de Lecourbe qui ne cédaient le terrain que pied à pied. Au Pont du Diable, que nous avions fait sauter derrière nous, les Russes connurent des heures terribles. Leurs cavaliers, entraînés par les pentes, roulaient et se noyaient dans le torrent. Enfin, le 26 septembre, Souvarov atteignit Altorf, sur le lac des Quatre-Cantons.

C'était le jour où finissait la bataille de Zurich. Au lieu de couper la retraite à Masséna, c'était lui qui se voyait isolé, menacé par une armée victorieuse. Reculer, il ne le voulait pas. Il se jeta dans la vallée de la Muotta pour gagner Schwitz. Il s'y heurta aux troupes de Mortier qui barraient la route. Il s'engagea dans la vallée de la Linth pour atteindre Glaris. Il y rencontra les soldats de Molitor, qui l'arrêtèrent en quelques jours de combats furieux. Que faire ? Il recula sur les Grisons.

Alors, par Schwanden et la passe de Panix que dominent les glaciers du Hausstock, par des chemins affreux bordés de précipices où il laissait ses chevaux, ses voitures et ses canons, avec des soldats mourant de faim et souffrant du froid déjà très vif dans ces montagnes, il réussit à gagner Ilanz sur le Rhin, puis Coire, le 10 octobre.

Il ne lui restait plus que quelques milliers d'hommes avec lesquels il se retira à Feldkirch. C'en était fait de son prestige. De l'exterminateur des Turcs, du vainqueur de la Pologne, du libéra-

teur de l'Italie, il ne restait plus qu'un colosse écroulé, que la disgrâce rappela en Russie pour y mourir.

Telle fut cette admirable campagne de quinze jours (25 septembre-10 octobre), où Bonaparte aurait trouvé la matière de quinze victoires aux noms retentissants et qui reste simplement dans l'histoire sous le nom de *bataille de Zurich.*

La République helvétique était sauvée et la France avec elle. Les deux Directoires déclarèrent que Masséna et son armée « avaient bien mérité de la patrie ». Mais l'enthousiasme excité par le triomphe tomba devant de nouvelles exactions.

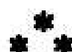
Masséna imposa de lourdes contributions aux villes de Bâle, de Saint-Gall, de Zurich. Il fallut payer la délivrance, comme on avait naguère payé la liberté.

Le Directoire se plaignit amèrement.

Il écrivait à Paris : « Ces maux sous lesquels le peuple gémit lui font haïr la Révolution. Il ne voit dans son gouvernement que l'instrument de celui de la France qui l'opprime. Comment, en effet, pourrait-on lui parler d'indépendance, quand les généraux français donnent des ordres directement et les accompagnent de menaces? Etc. »

Rien de plus juste. Le peuple qui n'entendait rien à la politique, à ses intérêts, aux nécessités des circonstances, attribuait ses misères à la Constitution, au *Büchlein.* Il s'en détachait de plus en plus. On pouvait prévoir qu'après la guerre étrangère on aurait la guerre civile, et c'est ainsi que le pays,

sauvé de l'invasion, marchait aux discordes intérieures qui firent surgir l'intervention de Bonaparte.



Depuis la fondation de la République, deux partis se trouvaient en présence : les *unitaires* et les *fédéralistes*. Leurs divisions éclataient surtout dans le gouvernement et dans les Conseils et chacun d'eux cherchait à modifier la Constitution suivant ses préférences. Voilà pourquoi l'existence éphémère de la République fut marquée par des coups d'Etat aussi nombreux que ceux dont notre pays offrait le spectacle. Ceux qui avaient lieu chez nous avaient en Suisse leur contre-coup.

Le 30 prairial an VII (30 juin 1799), un coup d'Etat des Conseils législatifs fit sortir du Directoire français Reubell, Merlin de Douai et Larevellière-Lépeaux, les plus chauds partisans de la République helvétique. Ochs, qui était leur instrument dans le Directoire helvétique, donna sa démission, quelques jours après, pour des raisons de santé auxquelles personne ne se laissa prendre et il disparut de la politique. Il fut remplacé par Philibert Secrétan, de Lausanne, ami politique de La Harpe.

Chef du parti des unitaires, doyen du Directoire, sûr d'Oberlin et appuyé par Secrétan, son compatriote, La Harpe devint une sorte de dictateur.

Pendant la crise que venait de traverser le gouvernement, il avait travaillé plus que tout autre à le défendre. Tout en poussant aux mesures mili-

taires, il avait fait suspendre la liberté de la presse, mettre la main sur quelques otages et emprisonner plusieurs citoyens suspects de connivence avec l'Autriche. La guerre finie, il reprit la lutte contre l'oligarchie et ses deux soutiens, la noblesse et le clergé. Mais il rencontra l'opposition des modérés, représentée par les nouveaux directeurs Savary, de Fribourg, et Dolder (1), derrière lesquels se groupaient de nombreux partisans : Carlier, Escher, Kuhn, Usteri, Zimmermann, etc.; quelques-uns anciens amis de La Harpe, mais fatigués de son autorité et de ce qu'ils appelaient sa « démence fanatique ».

Enhardi par ce qui venait de se passer chez nous, La Harpe voulut jouer les Bonaparte. Il conçut l'idée d'un 18 brumaire au petit pied, dirigé contre les Conseils. Il s'était assuré le concours de quelques bataillons commandés par son compatriote Clavel. Mais le projet fut éventé par un autre Vaudois, le secrétaire général du Directoire, Marc Mousson. La fraction modérée du Directoire s'entendit avec les deux Conseils et ce fut La Harpe qui dut s'en aller (2) (janvier 1800).

(1) Savary avait remplacé Bay, démissionnaire en juin 1798, et Dolder avait remplacé Glayre, démissionnaire lui-même, à la fin de 1798, pour raison de santé.

(2) Quelques mois après, il fut arrêté à Lausanne, comme prévenu de complot contre le gouvernement. Mais il trouva moyen de s'enfuir et gagna Paris où il vécut jusqu'en 1814. Grâce à l'affection qu'Alexandre de Russie portait à son ancien précepteur, La Harpe put alors rendre de grands services à son pays, et faire oublier les écarts de sa politique. Après 1815, il revint dans le canton de Vaud, entouré de l'estime générale et mourut à Lausanne, en 1838.

Les deux Conseils proclamèrent la dissolution du Directoire et le remplacèrent par une *Commission exécutive* de sept membres, dans laquelle entrèrent, avec Dolder, qui avait tenu tête à La Harpe, les deux anciens directeurs, Glayre et Savary; l'ancien trésorier de Berne, Frisching; le ministre des finances, Finsler; Muller et Geschwend. (7 janvier 1800.)

Dolder était privé de l'instruction étendue et des qualités brillantes de La Harpe. Mais il joignait à une ardente ambition un sens très avisé et une extrême souplesse de caractère. Il crut pouvoir remplacer La Harpe avec d'autres moyens. Il se fit le chef des modérés, tout en s'assurant un appui chez nous.

Le parti vaincu était encore assez fort pour gêner la Commission exécutive. Elle en vint à faire ce qu'elle avait reproché à La Harpe de méditer. Elle compléta l'œuvre du 7 janvier par un nouveau coup d'Etat du 7 août suivant.

Sous la pression de la Commission, les deux Conseils votèrent un article constitutionnel qui substituait au Sénat et au Grand Conseil, établis en 1798, un *Corps législatif* unique, de quarante-trois membres, avec un *Conseil exécutif* de sept membres qui furent quatre membres de l'ancienne Commission : Dolder, Glayre, Savary, Frisching; et trois nouveaux : Rüttimann (Lucerne), Schmidt (Bâle) et Zimmermann (Brugg). L'élément républicain en était exclu.

Cette fois, c'était bien un 18 brumaire. Nos

troupes occupaient les rues de Berne pendant l'opération et les patriotes des deux Conseils qui essayèrent de se réunir furent dispersés.

La chute de La Harpe d'abord, la suppression du Directoire ensuite; enfin l'établissement d'une Chambre unique dans laquelle ils escomptaient la majorité; ces événements inattendus avaient rempli de joie les fédéralistes qui se flattaient de ressaisir le pouvoir. Quelques mesures d'ailleurs n'avaient pas tardé qui marquaient le retour en arrière.

On arrachait les arbres de la liberté plantés un peu partout; on fermait les clubs; on supprimait les journaux républicains et on changeait les fonctionnaires trop notoirement dévoués à la République. Mais la victoire était encore indécise.

Unitaires et fédéralistes restaient en présence. Les uns conduits par Stapfer, Rengger, Kuhn; les autres par Aloïs Reding. Dolder, « l'homme de liège », comme l'avaient surnommé ceux qui le connaissaient bien, Dolder flottait.

Lequel des deux partis allait triompher dans l'établissement d'une constitution nouvelle?

Bonaparte, en effet, venait d'imposer à l'Autriche la paix de Lunéville (9 février 1801). Il avait fait reconnaître à l'orgueilleuse monarchie les nouvelles républiques fondées par nos armes et protégées par nous : cisalpine, batave, helvétique, ligurienne. L'article XI du traité laissait ces Etats libres d'adopter la forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenable.

Avec l'aveu de Bonaparte, puisqu'il fallait con-

sulter ce puissant allié comme on consultait naguère le Directoire, les hommes politiques de la Suisse se mirent au travail.

Un projet de constitution dans le sens unitaire fut soumis au Premier Consul par une délégation que conduisait Glayre.

Dans l'audience qu'il accorda aux députés le 30 avril (1801), Bonaparte leur déclara nettement qu'il s'occupait de leurs affaires non comme chef de gouvernement, mais comme simple particulier; que leur pays étant indépendant, il n'avait pas de conseils à leur donner; que s'ils croyaient avoir besoin d'une constitution, celle dont il leur soumettait le projet lui paraissait la meilleure. Et il leur remit ce projet connu sous le nom de *Constitution de La Malmaison.*

Ce projet laissait subsister l'unité. « La République helvétique est une. Berne est sa capitale. Son territoire est divisé en cantons. » (Titre premier.) Mais Bonaparte tenait compte des traditions et renforçait le fédéralisme. La Suisse, partagée en dix-sept cantons, avait une organisation centrale et une organisation cantonale.

L'organisation centrale était représentée par une Diète de soixante-dix-sept membres et un Sénat de trente-cinq, dont deux Landammanns. Il y avait toujours un Landammann en exercice et chacun d'eux présidait alternativement le Sénat. Pour l'organisation cantonale, chaque canton avait un préfet nommé par le Landammann et conservait son administration particulière.

Cette constitution unitaire modérée allait servir de base à l'acte de 1803, comme celui-ci a servi de modèle aux projets de revision de 1832 et de 1833, d'où sortit la Constitution de 1848 (1).

Elle fut rapportée à Berne, et adoptée le 29 mai suivant. Mais elle ne dura pas. Les unitaires réussirent à la modifier d'après leurs vues. Ils remplirent la Diète et le Sénat de leurs partisans et la République helvétique se trouva ainsi reconstituée. Les fédéralistes furent mécontents. Bonaparte également.

Dolder, toujours prêt à des combinaisons qui pouvaient le servir, s'entendit avec le général Montchoisy (2). Celui-ci commandait la division française qui occupait encore la Suisse. Il s'était prêté au coup d'Etat du 7 août. Il ne se refusa pas à celui qu'on préparait. Après tout, ces expédients devenaient si fréquents qu'on ne les jugeait plus que d'après leurs résultats. C'est ainsi que la Diète, avec le concours de nos troupes, fut dissoute le 28 octobre 1801, comme l'avaient été les deux Conseils, le 7 août 1800.

Il fut décidé que la Constitution du 29 mai serait maintenue et qu'un Sénat intérimaire exercerait les pouvoirs qui lui étaient attribués par elle. Ce Sénat, présidé par Dolder, fut dominé par l'élément

(1) Cf. HILTY.

(2) Montchoisy (Louis-Antoine Choin, baron de).

Elève au corps royal d'artillerie en 1765, garde du corps. Capitaine en 1784. Colonel en 1791, général de brigade en 1793, divisionnaire en 1795. Campagnes du Rhin, des Alpes, d'Italie et d'Helvétie. Inspecteur en chef aux revues en 1802. Mort en 1814.

conservateur, si bien que pour l'élection du Landammann, ce fut Aloïs Reding qui passa contre Dolder, le 21 novembre 1801.

Ainsi, grâce à trois ans de discordes intérieures, la première magistrature du pays se trouvait dévolue à l'ennemi du Directoire, au chef de l'insurrection des petits cantons, au champion déclaré du fédéralisme, et comme chez nous, avant le 18 fructidor, les réactionnaires allaient en arriver à détruire constitutionnellement la constitution.

Bonaparte ne pouvait admettre un pareil retour en arrière. Montchoisy, coupable de s'y être associé, fut rappelé.

Reding avait passé sa vie au service étranger. Il était énergique et ambitieux. Porté au pouvoir par les hasards de la politique, il tenait à y rester dans l'intérêt de son petit canton et de son parti.

Il ne pouvait se flatter d'y réussir contre le gré de Bonaparte. Il décida donc de faire le voyage de Paris. Arrivé le 7 décembre, il eut deux conférences avec Talleyrand, et, le 15, il fut reçu par le Premier Consul.

Bonaparte lui montra qu'il connaissait aussi bien que lui les affaires de la Suisse. Tous les deux convinrent que le parti conservateur était respectable et qu'il fallait le ménager en Suisse, comme Bonaparte le ménageait en France; mais deux questions les occupèrent sur lesquelles ils ne purent se mettre d'accord; celles du pays de Vaud et du Valais.

Bonaparte se refusait formellement à ramener le pays de Vaud sous la domination de Berne. Quant

au Valais, nous l'avions occupé en 1798 pour nous assurer la route du Simplon. Actuellement, il était administré par le général Turreau dont l'énergie, qui confinait à la brutalité, soulevait de nombreuses protestations. Mais Bonaparte entendait le garder ou tout au moins en garder une partie, c'est-à-dire la rive gauche du Rhône, de Martigny jusqu'à Brigue, toujours pour les mêmes raisons stratégiques. Bref, l'examen de la question fut ajourné.

Reding ressentit vivement ce double échec. En dépit des conseils que lui envoya Bonaparte dans une lettre pleine de haute raison politique (1), il se laissa circonvenir, au retour, par les exaltés de son parti. Il chercha, au dehors, un autre appui que le nôtre. Il le demanda aux monarchies du continent, à l'Autriche, à la Prusse, à l'Angleterre. L'Autriche reçut M. de Diesbach sans lui donner d'encouragements. La Prusse refusa de recevoir M. Lentulus, de Berne. Seule, l'Angleterre, dans la perspective d'une rupture avec nous et attentive à ménager tout ce qui pouvait nous être désagréable, offrit aux oligarques son argent et le concours de sa diplomatie.

En même temps, on travaillait à une nouvelle constitution qui fut publiée le 26 février 1802. Elle était animée de l'esprit fédéraliste et fut naturellement attaquée par les unitaires qui profitèrent d'une absence de Reding pour se délivrer de lui et pour écarter tout un état-major d'oligarques dans

(1) Lettre du 6 janvier 1802. On la trouvera au chapitre suivant.

lequel figuraient, avec Diesbach de Carouge, le bras droit de Reding, Thormann, Wyss, les Salis, Zellvéguer, Hirzel et quelques autres. Reding fut remplacé par Rüttimann, de Lucerne (17 avril). Mais ce n'était pas fini.

Le 29 mai, un nouveau Pacte fédéral fut proposé. C'était une transaction entre tous les intérêts. Elle laissait subsister l'unité de la République. Elle partageait le pouvoir législatif entre une Diète et un Sénat et confiait le pouvoir exécutif à un Landammann, assisté de deux *statthalters* et de cinq ministres, les uns et les autres choisis par le Sénat. Dolder, cette fois, fut nommé. Il avait pour adjoints Rüttimann et Füssli, de Zurich.

C'est cette transaction qui fut appelée la *deuxième constitution* helvétique. Approuvée par une assemblée de notables, elle fut ensuite soumise au plébisciste et recueillit une grande majorité, sauf dans les petits cantons. C'est d'elle pourtant qu'allait sortir la guerre civile.

Depuis la paix de Lunéville, nos troupes d'occupation étaient réduites à une seule division. Le Premier Consul en décida brusquement le rappel. Il écrivait à Berthier, le 6 thermidor an X (25 juillet 1802) :

« Toutes les troupes qui sont en Helvétie, citoyen ministre, se mettront en marche le 11 thermidor (1er août) pour évacuer ce pays... Il est indispensable qu'au plus tard le 20 thermidor il n'y ait plus de troupes françaises en Helvétie. Tout ce qui existe d'artillerie de modèle français, de munitions

de guerre appartenant à l'armée sera également évacué sur les arsenaux les plus proches.

Le Valais forme une république indépendante sous la protection de la France, de l'Italie, de l'Helvétie. Nos troupes continueront à y rester. Les troupes du Valais feront partie de la 7e division militaire...

Vous ferez connaître au général Turreau que mon intention est qu'à dater du 1er fructidor, il laisse jouir le nouveau gouvernement du Valais, qui sera probablement formé à cette époque, de la plus entière indépendance, qu'il lui restitue tous les revenus du pays, de manière que les troupes françaises ne coûtent rien aux habitants.

On lui laisse deux demi-brigades afin qu'il puisse travailler avec le plus d'activité possible au chemin du Simplon.

Sous quelque prétexte que ce soit, les troupes françaises ne doivent plus passer désormais sur le territoire de l'Helvétie, ni dans le pays de Vaud. La route d'étape passera de Genève au Valais par la rive gauche du lac Léman et par le lac de Genève à Villeneuve... »

Ce rappel n'était pas particulier à la Suisse. On appliquait également cette mesure à nos troupes de Naples et d'Ancône, mais dans la crise que traversait le pays, l'évacuation fut accueillie par le gouvernement avec une inquiétude que les événements allaient justifier.

En effet, à peine nos troupes étaient-elles parties que les oligarques se déclarèrent.

A l'instigation de Reding et de ses partisans, les petits cantons qui regrettaient leurs *Landesgemeinde* se soulevèrent. D'autres, Oberland, Appenzell, Zurich même adhérèrent au mouvement.

Le gouvernement décida de recourir à la force (4 août) et confia des troupes au général Andermatt. Les premiers coups de feu furent échangés dans la nuit du 27 au 28 août sur la frontière de Lucerne et d'Unterwalden, auprès d'Hergyswill. Ils furent suivis d'une courte trève pendant laquelle le gouvernement fut très perplexe. Que faire? Demander l'appui de la France, en vertu du traité du 19 août 1798? Il s'y résigna.

Bonaparte envoya deux des demi-brigades helvétiques à notre service.

Les jours du gouvernement n'en étaient pas moins comptés. Ce fut en vain qu'en reprenant les hostilités, Andermatt lança quelques boulets sur Zurich dont il ne put s'emparer, le gouvernement dut quitter Berne le 18 septembre, avec notre ministre Verninac, et se retirer à Lausanne.

Quelques jours après, les fédéralistes se rassemblaient dans une Diète qui s'ouvrit à Schwitz le 25 septembre, sous la présidence de Reding, et qui réunissait les députés de douze cantons. Reding y prononça un discours enthousiaste.

« Soyez les bienvenus, chers et nobles amis, sur cette terre de la liberté, dans un des cantons les plus petits, mais des plus connus pour son amour de la liberté. C'est ici que la liberté suisse est née en 1308 et qu'elle a succombé en 1798 sous les attaques

réunies de l'intérieur et de l'étranger. C'est ici qu'elle a tenté dès lors tant d'efforts pour revenir à la vie et qu'elle renaît, grâce au Dieu tout-puissant, pour propager de nouvelles bénédictions autour d'elle. Etc. »

La Diète déclara qu'elle entendait défendre l'indépendance du pays garantie par la paix de Lunéville et promit une constitution nouvelle capable d'assurer la tranquillité publique. En même temps, ses troupes poursuivaient leurs avantages et s'emparaient de Morat et de Fribourg.

Le général en chef Bachmann, ancien colonel au service de Louis XVI, entrait dans le pays de Vaud, travaillé par Rovéréa et quelques autres partisans de la réaction. Il menaçait Lausanne et se flattait, suivant ses expressions, de « jeter dans le lac le gouvernement ».

Celui-ci songeait à se retirer en Savoie. La cause de l'unité semblait perdue.

C'est alors que Bonaparte intervint.

CHAPITRE III

LA MÉDIATION
(1803)

Bonaparte, devenu Premier Consul, n'avait pas cessé de porter un vif intérêt aux affaires de la Suisse.

Dès le début de 1800, il s'était fait présenter sur le pays, ses institutions, la lutte des partis, un judicieux mémoire de Talleyrand. Celui-ci connaissait bien la question. Il l'avait étudiée sous le Directoire. Il allait encore y travailler sous le Consulat. C'est lui qui prépara le projet de la Malmaison, remanié par Bonaparte.

Bonaparte s'était affermi, après Marengo, dans l'idée qu'il avait rapportée de sa première campagne d'Italie. La Suisse, avec son importance stratégique, ne devait pas tomber sous une autre influence que la nôtre. Elle y tomba en 1803.

Comment y tomberait-elle? Bonaparte ne le savait pas. Ce serait une grosse erreur que de voir dans l'acte de 1803 le résultat d'une longue et habile préméditation. Les circonstances ont tout fait. L'occasion se présenta, elle fut saisie par Bonaparte avec la décision qui lui était habituelle. La

poire lui paraissait mûre, pour emprunter le langage qu'il tenait, en Italie, à Miot de Mélito (1797). Il la cueillit, mais il avait eu la patience de la laisser mûrir.

On en a la preuve dans la correspondance officielle de Stapfer, ministre de Suisse à Paris pendant la période qui précède l'acte de médiation. Stapfer avait remplacé le Bernois Jenner. Bien qu'il n'ait pas réussi à pénétrer les desseins de Bonaparte et de Talleyrand sur son pays, sa correspondance n'en atteste pas moins la prudence, les ménagements et la bonne foi de notre gouvernement (1).

Stapfer écrivait, le 17 septembre 1800 : « ... Le gouvernement français lui-même *flotte encore* au gré des événements et son *système de conduite*, par rapport à la Suisse en particulier, *n'est pas bien assis*.

Toutefois, son projet constant et inaltérable est d'empêcher que la Suisse, soit par son organisation intérieure, soit par ses relations politiques, ne puisse jamais se rapprocher de la maison d'Autriche ou devenir un instrument de ses vues ambitieuses.

Un principe dont le gouvernement français ne se départira jamais est d'exiger que les bases de notre Constitution, quelles qu'en soient d'ailleurs les modifications, ne diffèrent pas de celles qui ont été adop-

(1) *Bonaparte, Talleyrand et Stapfer* (1800-1803). 1 vol. Zurich, 1869, in-8°. C'est la correspondance de Stapfer avec le Conseil exécutif et avec Bégos, ministre des relations extérieures de la République helvétique. La première lettre est du 31 juillet 1800, la dernière du 27 février 1803.

En 1803, Stapfer renonça à la politique pour se consacrer uniquement à la littérature.

tées par le peuple français. » (Au Conseil exécutif.)

Puis trois semaines plus tard, au sortir d'une audience de Bonaparte :

« Le Premier Consul manifesta un grand désir de réparer les maux dont nous avons souffert. Il me déclara d'abord qu'il était décidé à nous rendre notre antique neutralité, mais il ajouta qu'il lui fallait absolument un passage en Italie. »

Il s'agissait du Valais. Puis tous les deux s'entretinrent d'une nouvelle Constitution.

« Je lui représentai qu'il nous fallait un gouvernement peu dispendieux, paternel, simple comme nos besoins et nos mœurs, aussi analogue à nos anciens usages que les bases du système représentatif et les besoins nés de la Révolution l'exigeraient, et surtout étranger à tous les germes de division de canton à canton ou de classe à classe qui existaient parmi nous, mais assez fort pour assurer notre tranquillité intérieure en faisant plier les intérêts particuliers devant l'intérêt général et capable de présenter dans son organisation, ses principes et ses moyens, une garantie complète de notre neutralité aux puissances limitrophes. Etc. » (Au ministre Begos, 10 octobre.)

On voit tout le profit que Bonaparte pouvait tirer de pareils entretiens. Plus tard, il reprendra le langage même de Stapfer.

Pour le moment, il attendait. Il était d'ailleurs sollicité par les deux partis qui se disputaient le pouvoir. Après brumaire, après les poursuites contre les jacobins et les faveurs accordées aux anciens

partis, les fédéralistes pouvaient le croire gagné à leur propre cause. Il n'en était rien. Notre ministre Reinhard fut vertement rabroué pour s'être « entouré d'anciens oligarques dont la haine pour la République et le gouvernement français ne peut être douteuse ». (Bonaparte à Talleyrand, 20 février 1801.) Et Stapfer ne cessa de se plaindre de lui jusqu'à son rappel.

Stapfer, homme doux, était unitaire violent. Il écrivait de Reinhard à Bégos : « Il a dû se livrer sans mesure aux *chouans* de l'Helvétie... Il s'entourait des Condé et des Coigny de la Suisse... » Il lui reprochait de pencher vers le fédéralisme et « d'attiser le feu des passions haineuses que son gouvernement voulait éteindre... » (27 février.) Aussi, est-il heureux d'écrire quelques mois après :

« Enfin, nous avons obtenu le renouvellement de la légation française. Reinhard est décidément rappelé. Verninac, préfet de Lyon, est nommé à sa place. » Et Verninac est de son goût :

« Vous trouverez en lui un homme de formes très aimables et de principes libéraux. Il appartient à cette classe estimable des premiers amis de la Révolution, qui ont voulu la diriger vers le bien de l'humanité et qui, malgré les excès auxquels ils se sont opposés, n'ont cessé de bien augurer de ses résultats pour le bonheur des peuples. » (20 août) (1).

(1) Reinhard (1761-1837). Né dans le Wurtemberg, entré dans la diplomatie française en 1792. Chargé de missions, directeur au ministère, ministre des relations extérieures sous le Directoire. Sous le Consulat, ministre en Suisse et à Milan. Sous l'Empire, ministre en Westphalie. Sous la Restauration, de 1815 à 1829,

Les unitaires, de leur côté, croyaient pouvoir compter sur Bonaparte. Néanmoins, dans le projet de la Malmaison, tout en restant fidèle au principe de l'unité, il accordait davantage à l'autonomie cantonale.

Il ne cacha pas son déplaisir de voir ses conseils peu suivis et son projet transformé au profit des unitaires. Il disait, le 22 novembre 1801, au Corps législatif :

« L'Helvétie a donné pendant l'an IX le spectacle d'un peuple déchiré par les partis et chacun d'eux invoquant le pouvoir et quelquefois les armes de la France. Nos troupes ont reçu l'ordre de rentrer sur notre territoire. Quatre mille seulement restent encore en Helvétie, d'après le vœu de toutes les autorités locales qui ont réclamé leur présence.

« Souvent l'Helvétie a présenté au Premier Consul des projets d'organisation. Souvent elle lui a demandé des conseils. Toujours, il l'a rappelée à l'indépendance.

« Souvenez-vous seulement, a-t-il dit quelquefois, du courage et des vertus de vos pères. Ayez une organisation simple comme leurs mœurs (2). Songez

ministre auprès de la Confédération germanique. Comte et membre de l'Institut. Il lui a été consacré un livre récent en Allemagne, *Graf Reinhard*, par W. Lang. Bamberg, 1896, in-8°.

Verninac Saint-Maur (1762-1822). Littérateur, puis homme politique. Sous la Révolution, ministre en Suède et à Constantinople. Sous le Consulat, préfet du Rhône et ministre en Suisse. En 1803, renonça à la politique pour revenir à la littérature. Il avait épousé une fille de Delacroix, ministre des relations extérieures sous le Directoire, et père de notre illustre peintre, Eugène Delacroix.

(2) Ceci est du Stapfer. Voir plus haut. (Lettre du 10 octobre 1800.)

à ces religions, à ces langues différentes qui ont leurs limites marquées, à ces vallées, à ces montagnes qui vous séparent, à tant de souvenirs attachés à ces bornes naturelles, et qu'il reste de tout cela une empreinte dans votre organisation. Surtout, pour l'exemple des peuples de l'Europe, conservez la liberté et l'égalité à cette nation qui leur a, la première, appris à être indépendants et libres. »

Ce n'étaient là que des conseils et ils ont été froidement écoutés. L'Helvétie est restée sans pilote au milieu des orages. Le ministre de la République n'a montré qu'un conciliateur aux partis divisés et le général de nos troupes a refusé aux factions l'appui de ses forces (1). »

C'est à ce langage que faisait allusion Stapfer lorsqu'il écrivait, quelques jours après :

« Il y a lieu d'espérer que la sagesse de notre gouvernement et son empressement à réaliser la constitution que Bonaparte croit adaptée à nos besoins et qui, par là même, a une garantie qu'on chercherait en vain dans un autre projet quelconque, ramèneront peu à peu le héros à des sentiments de bienveillance plus prononcés envers les autorités de l'Helvétie.

« Bonaparte déteste les changements et innovations perpétuels qui empêchent qu'aucune partie du service public ne prenne de la consistance et ne s'affermisse sur ses bases. Il n'est pas homme à

(1) *Exposé de la situation de la République*, présenté au Corps législatif. — *Correspondance*, t. VII. — Tout l'acte de médiation est en germe dans ces quelques phrases.

revenir sans cesse sur ses premières idées. » (Du 27 novembre.)

Peu après, nouvelle surprise : l'élection de Reding à la dignité de Landammann.

Elle trouva Bonaparte fort mal disposé. Il enjoignit à Talleyrand de se plaindre de l'esprit de réaction qui animait le Petit Conseil et le nouveau chef du gouvernement.

« Paris, 9 frimaire an X (30 novembre 1801).

« Il est nécessaire, citoyen ministre, que vous donniez au citoyen Verninac des instructions sur sa conduite à tenir en Helvétie.

« Tous les hommes attachés à la France se plaignent de la composition actuelle du Petit Conseil et des Landammanns et déjà ce gouvernement se montre réacteur.

« Le citoyen Verninac ne doit faire aucun acte ostensible, mais faire connaître confidentiellement que je suis extrêmement mécontent de l'esprit de réaction que paraît diriger les Landammanns et le Petit Conseil ; que je ne souffrirai pas qu'on insulte à tous les hommes de la Révolution, à tous ceux qui ont montré de l'attachement à la République ; que j'ai vu avec peine que déjà le gouvernement oubliait les principes de modération ; que la composition du Petit Conseil n'était pas le résultat de l'amalgame, mais le triomphe d'un parti ; que le gouvernement actuel ne pouvait être considéré que comme une commission provisoire ; qu'il n'était pas légitime,

puisque le Corps législatif n'avait pas le droit de culbuter la Diète; et que, d'ailleurs, le Corps législatif n'était composé que de seize membres; que c'est étrangement se jouer des nations que de croire que la France reconnaîtra la volonté de seize individus comme le vœu du peuple helvétique; que le rappel de tous les hommes qui ont été à la solde de l'Angleterre, sans concert avec le gouvernement français, est une véritable insulte à l'alliance qui unit aujourd'hui les deux républiques.

« Le citoyen Verninac doit donc, dans toutes les circonstances et publiquement, dire que le gouvernement actuel ne peut être considéré que comme provisoire et faire sentir que non seulement le gouvernement français ne l'appuie pas, mais même n'est pas satisfait de sa composition et de sa marche. Le citoyen Verninac doit continuer à nous donner des renseignements sur l'esprit qui anime le gouvernement, ainsi que chaque ville de chaque Canton. — BONAPARTE. »

« Vous ferez connaître au citoyen Verninac que je ne veux point, pour ministre helvétique à Paris, du citoyen Diesbach, de Carouge (1). »

Les mêmes griefs se faisaient jour dans l'ordre qui rappelait le général Montchoisy :

« Vous ferez connaître, citoyen ministre, au général Montchoisy, commandant en Helvétie, par un courrier extraordinaire, que le gouvernement ne reconnaît pas le gouvernement actuel helvétique et

(1)*ance*, t. VII, n. 5883.

voit avec peine la réaction qui se prépare dans ce pays contre tous les amis de la France. Le général commandant en Helvétie doit donc n'appuyer aucune mesure de ce gouvernement et ne faire aucun acte de reconnaissance.

« Je désire que vous fassiez connaître au général Montrichard qu'il est urgent qu'il se rende sur-le-champ en Helvétie. — BONAPARTE. » (Au général Berthier, ministre de la guerre. Du 2 décembre 1801.)

Rien d'étonnant qu'il n'ait pu s'entendre avec Reding, dans le courant du mois de décembre, lorsque celui-ci vint à Paris, accompagné de ce Diesbach, de Carouge, si désagréable à Bonaparte. Et comment céder sur deux questions, comme celles du pays de Vaud et du Valais ?

On a vu quelle était la condition du pays de Vaud avant 1798 et de quelle joie il avait accueilli son affranchissement. Jusqu'en 1815, le patriciat bernois ne désespéra pas de le replacer sous le joug. Pourquoi l'aurions-nous aidé ?

Stapfer écrivait : « L'indépendance du pays de Vaud tient dans son esprit (Bonaparte) à l'honneur national, les Vaudois étant Français par leurs mœurs et leur langue; et l'idée qu'une peuplade française est gouvernée par des Allemands répugne à Bonaparte. « (20 janvier 1802.)

Il y avait plus. Le pays de Vaud nous avait fourni le prétexte de notre intervention. Il nous avait donné des soldats comme le général Amédée de La Harpe, que Bonaparte avait eu sous ses ordres et dont la mort lui avait inspiré de touchants

regrets; comme le général Reynier (de Lausanne), que Bonaparte avait apprécié en Egypte; il allait nous donner Jomini et d'autres encore. Il nous témoignait un attachement qui se soutint jusqu'en 1815. Il y avait donc entre lui et nous comme un tacite contrat qu'il était impossible de déchirer. Le Premier Consul se montra intransigeant sur cette question. Il racontait plus tard qu'il aurait dit avec vivacité à Reding : « Ceci est mon sang et le soleil rebroussera du couchant au levant, plutôt que Vaud sous la domination de Berne. » Et il ajoutait : « Mais il n'en démordait pas et revenait toujours à son cheval de bataille, qui était le canton de Vaud. »

La question du Valais semblait également difficile à résoudre, parce que la Suisse et Bonaparte y attachaient la même importance.

Simple *allié* des Louables Cantons avant 1798, le Valais était partagé en *haut* et *bas* pays qui n'étaient jamais d'accord. Le Haut-Valais, montagneux, pauvre, dominé par le clergé dont le chef était l'évêque de Sion, avait la prétention de gouverner le Bas-Valais, plus riche et ouvert aux idées libérales du pays de Vaud. Ces luttes incessantes étaient une cause de faiblesse pour ce petit Etat.

Rattaché à la République helvétique en 1798, il n'en devint pas plus tranquille. Mais après Marengo, il prit pour nous une importance toute nouvelle. La nécessité de maintenir des relations plus étroites avec la vallée du Pô avait attiré sur le passage du Simplon l'attention de Bonaparte. Les perpétuelles discordes du Valais pouvaient nous en fermer la

route. Voilà pourquoi il le fit occuper par le général Turreau.

La Suisse protesta vivement comme si l'on portait atteinte à son territoire. Le voyage de Reding avait pour objet de faire restituer le Valais à l'Helvétie. Il fut convenu qu'on le démembrerait pour nous laisser toute la partie qui longe la rive droite du Rhône, de Brigue à Martigny, et qu'en échange nous abandonnerions le Frickthal à la Suisse, plus un accroissement de territoire du côté du Jura. (Le Frickthal, qui est aux portes de Bâle, sur le Rhin, venait de nous être cédé par le traité de Lunéville.)

Les conditions de cet accord restaient indéterminées. Mais quand Reding fut de retour et parut disposé à livrer le pays aux fédéralistes, Bonaparte déclara qu'il gardait décidément le Valais. Ce qui fit pousser les hauts cris à Stapfer.

Stapfer écrivait à Talleyrand qu'il ne pourrait les considérer, le Premier Consul et son ministre, que « comme les destructeurs de son indépendance (la Suisse) et de plusieurs sources essentielles de sa prospérité, si vous persistez à vouloir en détacher une partie aussi intéressante que le Valais (1) ».

Mais pour n'être point d'accord avec Reding sur deux points particuliers, Bonaparte n'en comprenait pas moins les devoirs qui s'imposaient au gouvernement helvétique et ce que réclamaient les

(1) Il n'en fut pas moins stipulé que le Frickthal resterait à la Suisse, et le Valais devint, au mois de septembre suivant, une petite république garantie par les trois républiques voisines, française, helvétique et cisalpine. Ce qui ne l'empêcha pas d'être encore occupé par Napoléon en 1810, pour former un département français.

intérêts du pays. Voilà pourquoi, après son audience de congé, il adressait au Landammann la lettre suivante :

« Paris, 16 nivôse an X (6 janvier 1802).

« Citoyen Reding,

« Depuis deux ans vos concitoyens m'ont demandé quelques conseils sur leurs affaires. Les conseils que je leur ai donnés auraient pu les mener à bien et leur épargner deux ans d'angoisses. Ils en ont peu profité...

« Vous me paraissez animé d'une ardeur sincère pour le bonheur de votre patrie. Puissiez-vous être secondé par vos concitoyens et l'Helvétie reprendra sa place parmi les puissances de l'Europe.

« Vous avez souffert de grands maux, mais de grands résultats vous restent : la liberté et l'égalité de vos concitoyens. Aujourd'hui, quelle que soit la place où un Suisse est né, sur les bords du Léman ou sur ceux de l'Aar, il est libre. C'est la seule chose claire que je vois dans votre état politique actuel. La base du droit public est désormais de maintenir en tout l'ordre existant...

« Il est vrai que vous êtes sans institutions, sans gouvernement, sans volonté nationale. Mais pourquoi vos concitoyens ne feraient-ils pas un effort vigoureux ? Ils n'ont qu'à imiter les vertus de leurs ancêtres et sacrifier au bien général l'esprit de système et de parti. Alors, vous n'aurez à redouter aucune autorité qui serait le produit de prétentions injustes. Vous aurez un gouvernement, parce qu'il

aura pour lui l'opinion et qu'il sera le résultat de la volonté nationale (1)... »

Il est impossible de mieux dire, mais Bonaparte en parlait à son aise. Cet « effort vigoureux » qu'il demandait à la Suisse, l'aurions-nous obtenu de nous-mêmes, en France, dans la lutte de nos partis, sans son intervention et sans le coup d'Etat ? C'est pour cela sans doute que ce génie impatient, épris d'ordre et de discipline et satisfait du calme qui régnait chez nous, se crut le droit de l'imposer chez les autres. En attendant, après avoir dit tout haut ce qu'il pensait, à la France, dans son message au Corps législatif, à la Suisse, dans sa lettre à Reding, il semblait se désintéresser des affaires du pays.

Stapfer écrivait dans le courant d'avril :

« Le Premier Consul témoigne de l'humeur toutes les fois qu'on lui parle de la Suisse, et il trouve nos affaires plus épineuses et plus difficiles à arranger qu'aucune de celles qui l'ont occupé... »

Et le mois suivant :

« ... J'ai eu hier une longue conférence avec le citoyen Talleyrand... Le ministre me dit que le gouvernement français *était las de se mêler des affaires de la Suisse;* que jamais on n'avait voulu écouter ses conseils, et qu'il répugnait à se compromettre une fois de plus en conseillant une constitution qui peut-être serait rejetée comme celle du 29 mai. »

Il ajoute, et il semble bien que, cette fois, il commence à entrevoir le dénouement.

(1) *Correspondance*, t. VII, p. 452.

« L'opinion de plusieurs membres marquants du corps diplomatique est que Bonaparte veut amener les choses en Suisse *au point qu'on lui offre la présidence.* Je ne vous écris ceci que pour n'avoir pas à me reprocher d'avoir rien caché, mais j'avoue que j'ai de la difficulté à y croire. » (8 mai 1802.)

Il n'allait pas tarder d'être persuadé.

Aussi bien, les événements se précipitèrent. Comme on l'a vu, les oligarques saisirent l'occasion de reprendre la lutte contre les unitaires. La Diète fédéraliste, réunie à Schwitz sous la présidence de Reding, força le gouvernement de quitter Berne pour Lausanne et il sembla que les jours de la République helvétique étaient comptés.

Ney, qui fut peu après chargé de conduire les opérations militaires, écrit dans les *Mémoires* qui lui sont attribués :

« Les chefs de l'insurrection n'en cachaient ni les motifs, ni le but. Ils ne dissimulaient pas qu'ils voulaient le renversement des institutions qui les régissaient et le rétablissement de celles qui existaient avant la révolution de 1798, c'est-à-dire qu'ils entendaient rendre aux Cantons leur souveraineté particulière, former autant d'Etats séparés qu'uniraient seulement les liens de l'ancienne Confédération et qui n'auraient d'autre lien qu'une Diète dont les membres seraient obligés de se conformer aux mandats impératifs de leurs commettants.

C'était là le but qu'ils voulaient atteindre et ils avaient mis à le poursuivre toute l'obstination qui caractérise les hommes de montagnes.

Tant que les troupes françaises avaient occupé le territoire, ils n'avaient pas cherché à employer la force. Ils s'étaient bornés à s'en ménager le moyen, soit en flattant les espérances de leur parti, soit en sollicitant auprès des cours étrangères, de celles de Londres et de Vienne surtout, un appui qu'ils pussent opposer à celui que la France donnait au nouveau système politique (1).

L'armée des insurgés comptait de 7000 à 8000 hommes, dont 1 000 à 1 500 étaient à la solde de l'Angleterre dans la guerre précédente. Les chefs qui la commandaient, sous les ordres de Bachmann, Watteville, Auf der Mauer, Roverea, Herrenschwandt, tous anciens officiers de mérite, n'étaient que des instruments dans la main de Reding, et la lutte présentait plus de chances de succès que lors de l'insurrection des petits Cantons et du Nidwald.

Stapfer était au désespoir devant la guerre civile. Il écrivait à Talleyrand, le 8 septembre :

« Un mot du Premier Consul suffirait pour mettre fin à nos troubles et pour affermir le gouvernement qu'il a reconnu. Que le Premier Consul déclare qu'en conformité du traité d'alliance, il est prêt à donner secours au gouvernement helvétique contre ses ennemis intérieurs et que le chef de la division la plus rapprochée de l'Helvétie a l'ordre d'entrer à la première réquisition du gouvernement et que cette déclaration soit publiée d'une manière authentique... »

(1) Ney, *Mémoires*, t. II.

Il demandait à Talleyrand de protéger la constitution de 1802. « Une constitution, répondit le ministre, qui a besoin d'être défendue par des baïonnettes, est-elle une bonne constitution? »

Mais ce n'était pas seulement la constitution de 1802 qui était en jeu. C'était encore l'œuvre de 1798, à laquelle le Directoire et Bonaparte lui-même avaient travaillé; c'était la Révolution tout entière, dont les conquêtes civiles avaient passé dans le nouveau droit helvétique; et, dans cette lutte, Bonaparte voyait reparaître les mêmes adversaires, toujours vaincus, jamais découragés, l'ancien régime et l'étranger.

Après Campo-Formio, après Lunéville, après Amiens, alors que toute l'Europe, désarmée par nos victoires, était tranquille, ils avaient encore réussi à trouver un nouveau champ de bataille; c'était la Suisse. Il fallait en finir.

Cette fois, la patience de Bonaparte ou son calcul touchait à son terme. Il éclata.

La Diète fédérale avait envoyé à Paris le colonel de Mulinen, parent du nouvel avoyer de Berne et membre du patriciat triomphant. Bonaparte refusa de le recevoir et lui fit enjoindre de quitter Paris.

Dans une lettre à Talleyrand, d'une extrême violence, il déclarait que rien ne lui avait échappé des mouvements de la Suisse, mais que « consolider les événements qui venaient d'avoir lieu, c'était, de gaîté de cœur et sans raison, consolider le règne des ennemis de la République. Et certes, ce serait une étrange ineptie de ma part de livrer un pays que

nous avons défendu contre les armées russes ou autrichiennes liguées à 1 000 ou 1 500 soldats qui faisaient partie de ces mêmes armées...

« (Dites-lui) qu'il parte dans douze heures, qu'il arrive à Berne comme un trait et qu'il rende compte de tout ce que vous venez de lui dire ; car si un drapeau français entre en Suisse, ce *sera un malheur pour eux.* Qu'il dise bien à ses compatriotes que, depuis deux ans, cela est un véritable jeu d'enfant, qu'il est temps que cela finisse, et que je ne vois pas de milieu entre *un gouvernement suisse fortement organisé et ami de la France ou pas de Suisse...* » (A Talleyrand, du 21 septembre) (1).

Et quelques jours après, de sa main, à Saint-Cloud, il rédigeait la proclamation suivante :

« Bonaparte, Premier Consul de la République française, président de la République italienne, aux dix-huit cantons de la République helvétique.

« Habitants de l'Helvétie,

« Vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant. Des factions opposées se sont successivement emparées du pouvoir. Elles ont signalé leur empire passager par un système de partialité qui accusait leur faiblesse et leur inhabileté...

« Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre ; si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ail-

(1) *Correspondance*, t. VIII.

leurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention efficace de la France.

« Il est vrai que j'avais pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires. J'avais vu constamment vos différents gouvernements me demander des conseils et ne pas les suivre et quelquefois abuser de mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions.

« Mais je ne puis ni ne dois rester insensible au malheur auquel vous êtes en proie. Je reviens sur ma résolution. Je serai le médiateur de vos différends, mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle.

« Habitants de l'Helvétie, revivez à l'espérance ! Votre patrie est sur le bord du précipice ; elle en sera immédiatement tirée ; tous les hommes de bien seconderont ce généreux projet.

« Mais si, ce que je ne puis penser, il était parmi vous un grand nombre d'individus qui eussent assez peu de vertu pour ne pas sacrifier leurs passions et leurs préjugés à l'amour de la patrie, peuples de l'Helvétie, vous seriez bien dégénérés de vos pères.

« Il n'est aucun homme sensé qui ne voie que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie un bienfait de cette Providence qui, au milieu de tant de bouleversements et de chocs, a toujours veillé à l'existence et au maintien de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste pour sauver l'une et l'autre.

« Car il est temps enfin que vous songiez que, si

le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre République, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement, et il serait pénible de penser qu'à une époque où plusieurs républiques se sont élevées, le destin eût marqué la fin d'une des plus anciennes. » (8 vendémiaire an XI — 29 septembre 1802.)

Ces paroles étaient accompagnées de mesures énergiques. Dans un délai de cinq jours après la proclamation, le gouvernement réfugié à Lausanne devait retourner à Berne, le gouvernement rebelle se dissoudre, les rassemblements armés se disperser et les soldats des anciens régiments suisses, qui servaient sous Bachmann, déposer leurs armes dans les communes dont ils faisaient partie. Enfin, tous les citoyens qui avaient exercé des fonctions publiques depuis trois ans, quel que fût leur parti, étaient invités à se rendre à Paris pour y conférer avec le Premier Consul sur les moyens les plus propres à rétablir la paix dans le pays.

Le général Rapp, aide de camp du Premier Consul, reçut l'ordre de se rendre immédiatement en Suisse, à Lausanne et à Berne, avec deux exemplaires de cette proclamation destinés, l'un aux autorités légales, l'autre au gouvernement insurrectionnel. Il devait se transporter partout où se trouverait une résistance à vaincre et se concerter pour les opérations militaires avec le général Ney, chargé de les conduire.

En effet, des ordres étaient déjà donnés pour mettre 30 000 hommes en mouvement. Un premier

corps de 7 000 à 8 000 hommes, tiré du Valais, de la Savoie et des départements de la vallée du Rhône, se formait à Genève. Six mille hommes se réunissaient à Pontarlier, 6000 à Huningue, et une division se rassemblait dans la République cisalpine pour entrer en Suisse par le Tessin.

Ney, qui se trouvait alors à Nancy, devait se rendre immédiatement à Genève pour y attendre les nouvelles qu'il recevrait de Rapp et combiner d'après elles les mouvements les plus propres à écraser toutes les résistances.

Toutes ces mesures, prises avec une promptitude incroyable, car, en quarante-huit heures, la proclamation était lancée, l'ordre de marche envoyé aux troupes et Rapp sur la route de Lausanne, produisirent un effet extraordinaire.

La Diète, en même temps qu'elle députait le colonel Mulinen à Paris, s'était adressée à plusieurs Etats, à l'Angleterre, à l'Autriche, à la Prusse, à la Russie, à l'Espagne. Sauf l'Angleterre, aucun d'eux n'osa souffler mot. Seul, malgré la paix d'Amiens, le cabinet Addington remit une note au citoyen Otto, notre ministre à Londres, et envoya l'agent Moore à Constance pour s'entendre avec les chefs du mouvement oligarchique, s'assurer de leur énergie et leur offrir les conseils et l'argent de l'Angleterre.

Cette attitude singulière n'était pas pour intimider Bonaparte. Talleyrand fut chargé d'en aviser Otto qui dut travailler à calmer l'Angleterre. Bonaparte se chargeait de la Suisse. Sa résolution était

irrévocable : « Il ne livrerait pas les Alpes à 1 500 mercenaires soldés par l'Angleterre et ne laisserait pas convertir la Suisse en un nouveau Jersey. »

Le 5 octobre, dans la matinée, Rapp, tout poudreux, descendit de voiture à Lausanne. Il courut droit chez notre ministre Verninac qu'il informa de sa mission et qui se chargea de prévenir le Sénat helvétique ; puis il se rendit aussitôt à Berne.

Il y trouva des dispositions conciliantes. Il avait eu soin de dire, sur la route, aux avant-postes fédéraux qu'il rencontrait : « Songez que Bonaparte, en paix avec l'Europe entière, peut diriger contre vous 200 000 hommes. Etc. »

Le Conseil fédéral s'empressa de signer un armistice et donna l'ordre au général Bachmann de se retirer sur l'Aar. Mais la Diète ne parlait pas de s'en aller. Au contraire. Elle déclarait vouloir « user du droit qu'elle tenait de la nature et du traité de Lunéville (art. XI) de se constituer librement suivant ses besoins et ses convenances ».

Le 20, Rapp envoya à Schwitz un ordre de dissolution. Il fut accueilli par un refus. (Message à Rapp, du 21.) Alors Ney somma la Diète de se disperser sur-le-champ et recourut à quelques mouvements de troupes, plus persuasifs que dangereux.

Le général Seras marcha sur Lucerne, Zug et Sarnen qu'il occupa. Il menaça Zurich, qui se rendit sans résistance. Il se dirigea ensuite contre les petits Cantons où les curés et les moines recommençaient leurs prédications belliqueuses. Le capucin Paul Stiguer y avait reparu, naturellement. A

7

l'approche de nos troupes, tout rentra dans le silence et la Diète se soumit. Toutefois, Ney fit arrêter, comme otages, quelques-uns des oligarques les plus remuants qui lui avaient été désignés par Verninac : Reding d'abord, puis Thormann, bras droit de Reding et secrétaire d'Etat lorsque celui-ci était Landammann; Auf der Mauer, de Schwitz; Zellweguer, d'Appenzell, « un des plus riches particuliers de la Suisse, exaspéré, peu instruit »; Wyss et Hirzel, de Zurich; Balthazar, de Lucerne et d'autres qui furent internés à Aarberg durant quelques semaines. Le terrain était déblayé.

Le gouvernement helvétique se transporta de Lausanne à Berne, sous la protection de Ney et la ville de Constance vit affluer chez elle les émigrés du parti vaincu. L'agent Moore dut regagner l'Angleterre sans avoir pu soudoyer contre nous cette Vendée qu'on espérait trouver au pied des Alpes.

Ainsi se termina, sans effusion de sang, le premier acte de l'intervention de Bonaparte (1).

***

Notre ministre Verninac sombra dans cette aventure.

Dès le 18 octobre, il avait été remplacé par Ney, qui reçut les pleins pouvoirs pour traiter, avec les instructions les plus judicieuses de Talleyrand.

(1) Voir les historiens de la Confédération, surtout TILLIER, t. II, et les *Mémoires* attribués à NEY, t. II. — Archives A. E. Ambassade du général Ney.

Talleyrand écrivait, en effet : « ... Vous ne devez cesser de faire comprendre aux citoyens de l'Helvétie que le Premier Consul a surtout en vue le repos, le bonheur et la puissance de l'Helvétie.

« Les puissances étrangères ne sont plus ennemies de la France, mais l'état de paix ne saurait détruire l'envie. Elles ne sauraient toutes désirer, comme la France, que la Suisse soit tranquille. Il est dans leur politique de regarder les agitations de l'Helvétie comme un moyen d'inquiéter la France et tous les Etats voisins ; et ces agitations présentent peut-être à quelques hommes ennemis de la paix de l'Europe une perspective plus ou moins lointaine d'une suite de dissensions politiques qui pourraient avoir pour résultat de renouveler la guerre.

« Ainsi, la tranquillité de l'Helvétie est un avantage commun à l'Europe entière. Ainsi, son organisation sage et calme, sous la sauvegarde de la France, se trouve liée aux grands intérêts de la paix générale ; et, par là, il entre dans les devoirs du gouvernement de la République de s'en occuper, et, dans un de ses plus chers intérêts, de l'accomplir. Etc. »

Tel était le sens et la portée de notre intervention, et c'est à l'Helvétie elle-même qu'on demanda de s'organiser sur des bases nouvelles. Ney s'employa à diriger sur Paris les députés du pays. Bonaparte avait le dessein de les réunir dans une Consulte semblable à celle qui venait de réunir à Lyon les députés de la République cisalpine.

Les unitaires de toute nuance désignés par leurs cantons s'y rendirent avec empressement. Sauf La

Harpe, on y comptait tous ceux que nous venons de voir mêlés à l'histoire agitée de ces quelques années : Pierre Ochs, le tribun de Bâle, Dolder, « l'homme de liège », président du Sénat helvétique, le dévoué Stapfer, Henri Monod, Glayre, Rüttimann, Usteri, Muller-Friedberg et d'autres.

Les fédéralistes se dérobèrent à cette mission.

Bonaparte dut en désigner lui-même quelques-uns pour représenter leur parti. Il choisit d'Affry, de Mulinen, de Watteville. Ils persistaient dans l'abstention. L'habileté de Talleyrand en triompha. Ils se joignirent à leurs compatriotes, mais les unitaires formaient la grande majorité. Sur 63 députés, ils étaient 45 contre 18.

Tous devaient se trouver réunis à Paris pour le 15 novembre.

Le 4 décembre, Bonaparte chargea les sénateurs Barthélemy, notre ancien ambassadeur, Fouché, Rœderer et Démeunier, d'entamer les négociations avec eux. Les députés se réunirent le 10, et Barthélemy leur donna lecture d'une admirable lettre du Premier Consul. Elle jetait en quelque sorte les bases sur lesquelles on allait fonder l'acte de médiation.

« Saint-Cloud, 19 frimaire an XI
(9 décembre 1802).

« *Aux députés des dix-huit cantons helvétiques.*

« Citoyens députés, la situation de votre patrie est critique. La modération, la prudence et le sacrifice de vos passions sont nécessaires pour la sauver.

J'ai pris, à la face de l'Europe, l'engagement de rendre ma médiation efficace. Je remplirai tous les devoirs que cette auguste fonction m'impose. Mais ce qui est difficile sans votre concours devient simple avec votre assistance et votre influence.

« La Suisse ne ressemble à aucun autre Etat, soit par les événements qui s'y sont succédé depuis plusieurs siècles, soit pas sa situation géographique et topographique, soit par les différentes langues, les différentes religions et cette extrême différence de mœurs qui existe entre ses diverses parties.

« La nature a fait votre Etat fédératif. Vouloir la vaincre ne peut être d'un homme sage. »

Il expose ensuite comment il conçoit la nouvelle organisation du pays.

« Ce qui est en même temps le désir, l'intérêt de votre nation et des vastes Etats qui vous environnent, est donc :

« 1° L'égalité de droits de vos dix-huit cantons;

« 2° Une renonciation sincère et volontaire aux privilèges de la part des familles patriciennes;

« 3° Une organisation fédérative où chaque canton se trouve organisé suivant sa langue, sa religion, ses mœurs, son intérêt, son opinion.

« La chose la plus importante, c'est de fixer l'organisation de chacun de vos cantons en la soumettant aux principes généraux. L'organisation des dix-huit cantons une fois arrêtée, il restera à déterminer les relations qu'ils devront avoir entre eux et, dès lors, votre organisation centrale, beaucoup moins importante en réalité que votre organisation cantonale...

« Après vous avoir tenu le langage qui conviendrait à un citoyen suisse, je dois vous parler comme magistrat de deux grands pays et ne pas vous déguiser que jamais la France et la République italienne ne pourront souffrir qu'il s'établisse chez vous un système de nature à favoriser leurs ennemis. Le repos et la tranquillité de 40 millions d'hommes, vos voisins, sans lesquels vous ne pourriez vivre comme individus, ni exister comme Etat, sont aussi pour beaucoup dans la balance de la justice générale...

« Il faut qu'aucun parti ne triomphe chez vous. Une contre-révolution ne peut avoir lieu... Le premier devoir, le devoir le plus essentiel du gouvernement français, sera de veiller à ce qu'un système hostile ne prévale point parmi vous et que des hommes dévoués à ses ennemis ne parviennent pas à se mettre à la tête des affaires...

« Je méditerai tous les projets, toutes les observations que, collectivement ou individuellement, ou par députation de canton, vous voudrez me faire passer. Les sénateurs Barthélemy, Fouché, Rœderer, Démeunier, que j'ai chargés de recueillir vos opinions, d'étudier vos intérêts et d'accueillir vos vues, me rendront compte de tout ce que vous désirez qu'ils me disent ou me remettent de votre part. »

Après cette lecture, Barthélemy ajouta que le Premier Consul était disposé à recevoir une députation de cinq membres, dans laquelle les deux partis seraient représentés. Il invita Stapfer à les

choisir. Celui-ci désigna d'Affry, Friedberg, Kuhn, Reinhard de Zurich et Rüttimann.

L'audience eut lieu le 12, à Saint-Cloud. Les députés furent introduits par les sénateurs destinés à partager leur travail. Chacun d'eux fut présenté individuellement et, pendant deux heures, avec un rare bonheur d'expression, avec la même sagacité et la même clarté, Bonaparte développa les idées qu'il venait d'esquisser dans sa lettre.

« Plus j'ai étudié la géographie, l'histoire et les habitudes de votre pays, et plus je me suis convaincu qu'il ne doit pas être assujetti à un gouvernement et à des lois uniformes.

« Etablir un gouvernement représentatif pour toute la Suisse, c'est retrancher à la liberté des petits Cantons qui se sont toujours gouvernés démocratiquemeht... D'un autre côté, vouloir établir la démocratie dans des cantons riches, à Berne, par exemple, serait vouloir l'impossible et jeter le pays dans le trouble et la confusion.

« Il faut diversité de gouvernement à des pays si divers. »

Puis il va, rapide, clair, resserrant les idées sous une forme concise et singulièrement vivante. Il examine tour à tour le fédéralisme et l'unité.

« Au fond, il y aura plus de sûreté pour vous au rétablissement des constitutions cantonales qu'à la formation d'un gouvernement central. Que je veuille quelque chose de la Suisse, avec votre gouvernement central. Je n'ai qu'à intimider ou séduire quelques personnes; je n'ai qu'à dire au Landam-

mann : « Voilà ce qu'il me faut. Si dans vingt-quatre heures je n'ai pas de réponse, j'entre dans le pays. » Au contraire, avec des gouvernements de canton, si je demande quelque chose, on me répond : « Je ne suis pas compétent ; entrez et dévorez nos montagnes si vous le voulez, mais il faut convoquer la Diète. » On convoque la Diète, cela prend deux mois, l'orage se dissipe et le délai a sauvé le pays. »

Maintenant, il revient à ses devoirs d'homme d'Etat, chef d'un grand pays et soucieux d'assurer la sécurité de son voisinage.

« Dans ce que je viens de vous dire, j'ai marché comme un homme de votre pays. Maintenant, comme citoyen français, je vous dirai qu'il faut que la Suisse, toute-puissante chez elle pour tout ce qui la regarde, ne le soit pas pour ce qui regarde la France. Soyez indépendants pour vos affaires, vous ne pouvez l'être pour les nôtres. Dans vos affaires, vous n'avez qu'à songer à vous ; *dans les nôtres, il faut être pour nous.* L'histoire prouve que la Suisse a toujours été gouvernée par les influences de la France. A l'égard des Anglais, ils n'ont rien à faire en Suisse. Je ne puis souffrir que la Suisse soit un autre Guernesey du côté de l'Alsace. »

Mais il faut conclure.

« Comment organiser vos cantons, quelles formes leur donner ? C'est à vous de le dire. Là finit mon savoir ; j'attends vos réflexions. Je me borne à vous indiquer les bases d'un système général que je comprends ; je n'en comprends pas un autre. Il faut faire quelque chose qui convienne aux mœurs

et aux intérêts du pays et *s'accorde avec les intérêts de la France*... Enfin, il faut faire quelque chose qui dure. Si ce qui va se faire venait à tomber, l'Europe croirait ou que je l'ai voulu ainsi, ou que je n'ai pas su faire mieux. Je ne veux pas plus laisser le droit de douter de ma bonne foi que de mon savoir. Pour que ceci dure, il n'y a qu'un point. *C'est que la masse du peuple soit contente et pas d'impôts.* »

Les députés se mirent à l'œuvre pour organiser leurs cantons respectifs. Ils furent aidés par les sénateurs dont deux, Barthélemy et Démeunier, penchaient plutôt vers le fédéralisme et les deux autres pour l'unité.

Quand ce travail préparatoire fut terminé, les commissaires réunirent les députés en assemblée générale, le 24 janvier, et leur demandèrent de choisir cinq d'entre eux de chacun des deux partis. Les unitaires désignèrent Stapfer, Monod, von Flue, Sprecher et Usteri; les fédéralistes, d'Affry, Glutz, Jauch, Reinhard et Watteville.

Conduits chez Barthélemy, les dix délégués entendirent la lecture de l'acte fédéral et des constitutions cantonales. Ils prirent des notes, discutèrent entre eux, etc., et quelques jours plus tard, le 29 janvier, Bonaparte les réunit aux Tuileries, dans une séance qu'il présida et qui ne dura pas moins de sept heures, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir.

Il l'ouvrit en disant : « Nous avons un grand travail aujourd'hui. Il s'agit d'arranger les intérêts des divers partis de la Suisse. » Et durant sept

heures, il ne cessa d'étonner ses auditeurs des merveilleuses qualités de son esprit : sagacité dans la discussion, netteté dans la conception, justesse dans la réplique et, par-dessus tout, clarté admirable dans l'expression. Cette séance, dont il faut lire le détail dans les *Souvenirs* de Rœderer, contribue à donner la plus haute idée du génie administrateur de Bonaparte (1).

On commença par discuter l'organisation cantonale et Bonaparte insista sur la nécessité de respecter les habitudes démocratiques des petits cantons et l'usage des *Landesgemeinde.*

« Il est dans les intérêts de la France de s'attacher les démocraties. Ce sont elles qui forment la véritable Suisse ; toute la plaine ne lui a été ajoutée que postérieurement. Les démocraties suisses s'attacheront bien plus facilement à la France que ne le feront les aristocrates. Mais qu'ils prennent garde à eux ; ils se perdront eux-mêmes s'ils continuent à méconnaître la grande vérité, qu'il n'y a plus de bonheur pour la Suisse que dans l'attachement à la France... »

C'est alors qu'interviennent les vues stratégiques auxquelles il avait obéi depuis 1797.

« C'est l'intérêt de la *défense* qui lie la Suisse à la France. C'est l'intérêt de l'*attaque* qui peut rendre la Suisse intéressante aux autres peuples. Etc...

« J'aurais fait la guerre pour ma médiation en Suisse et j'aurais plutôt sacrifié 100 000 hommes

(1) Rœderer, *Œuvres*, t. III.

que de souffrir qu'elle restât entre les mains des chefs de la dernière insurrection, tant est grande l'influence de la Suisse pour la France. Nulle autre puissance n'y aurait le même intérêt. Vous couvrez le Piémont, la république italienne et l'Alsace. Aussi, jamais vous ne serez hors de notre protection.

« Que les patriotes commandent ou les aristocrates, cela m'est égal, mais il faut que ceux qui gouvernent marchent avec nous. Il faut que les vieux aristocrates soient raisonnables. Quand je les vois demander des secours à Vienne, à Berlin et ailleurs, je dis : ils ne savent ce qu'ils font. Ils ne peuvent être assis sans la France. Elle seule fera des sacrifices pour la Suisse. Il n'y a qu'un instant d'humeur qui peut unir la Suisse à l'Angleterre. L'Angleterre peut bien vous payer quelques millions, mais ce n'est pas là un lien permanent. » Et il en revient toujours à cette idée : « La France vous sera unie par un lien réel, puisque vous couvrez ses frontières. »

On s'occupa ensuite du Pacte fédéral. Il dit, à propos de l'unité :

« Vous auriez pu avoir le système d'unité chez vous, si les dispositions primitives de vos éléments sociaux, les événements de votre histoire et vos rapports avec les puissances étrangères vous y avaient conduits. Mais ces trois classes d'influences vous ont justement menés au système contraire. » Et il ajouta cette réflexion profonde : « Une forme de gouvernement qui n'est pas le résultat d'une longue suite d'événements, de malheurs différents

et d'entreprises d'un peuple ne peut prendre racines. Des circonstances passagères, des intérêts du moment peuvent conseiller un système opposé et même le faire adopter. Mais il ne subsiste pas. »

On aborda enfin la liquidation de la dette, qui entraîna une longue discussion. On s'accorda à la répartir entre les Cantons, qui devaient rentrer en possession de leurs biens.

La besogne qu'on venait d'achever était lourde et Bonaparte n'hésitait pas à le déclarer. « La médiation de la Suisse m'a beaucoup embarrassé et j'ai hésité longtemps à me mêler de vos affaires. *Mais enfin, il le fallait.* C'est une tâche bien difficile pour moi de donner des constitutions à des contrées que je ne connais que très imparfaitement. Si je ne réussis pas, je serai sifflé et c'est ce que je ne veux pas. »

Cette modestie était de commande, car il savait qu'il réussirait.

Ce jour-là, jour mémorable, fut rédigé et adopté l'acte de médiation qui ne fut cependant signé et remis que trois semaines après à la députation helvétique, le 19 février 1803.

L'Acte de médiation est composé de six parties :

1° Un préambule du médiateur : « Aux Suisses. L'Helvétie, en proie aux dissensions, était menacée de sa dissolution, etc. (1) »;

2° Dix-neuf chapitres consacrés à la constitution particulière des dix-neuf Cantons, par ordre alphabétique ;

(1) Voir Appendices, n° II.

3º Un vingtième chapitre consacré à l'acte fédéral, et lui-même partagé en plusieurs articles relatifs au canton directeur, à la Diète et à ses pouvoirs, au Landammann, etc.

L'article premier dit expressément :

« Les dix-neuf Cantons de la Suisse, savoir : Appenzell, Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Schaffouse, Schwitz, Soleure, Thurgovie, Untervalden, Uri, Vaud, Zug, Zurich (1), sont confédérés entre eux conformément aux principes établis dans leurs constitutions respectives. Ils se garantissent réciproquement leur constitution, leur territoire, leur liberté et leur indépendance, soit contre les puissances étrangères, soit contre l'usurpation d'un canton ou d'une faction particulière. »

L'article 40 et dernier condamnait comme impossible et illégal tout retour vers le passé.

« Le présent acte fédéral, ainsi que les constitutions particulières des dix-neuf Cantons abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur seraient contraires, et aucun droit, en ce qui concerne le régime intérieur des Cantons, ne peut être fondé sur l'ancien état politique de la Suisse. » C'est ainsi que les grands résultats de la révolution de 1798 étaient maintenus.

4º Une loi transitoire en treize articles;

5º Une loi en neuf articles sur la liquidation des dettes helvétiques;

(1) On voit que le Valais n'y figure pas et que les petits Cantons sont rétablis.

6° Enfin, la conclusion suivante qui résume l'œuvre tout entière :

« Le présent acte, résultat de longues conférences entre des esprits sages et amis du bien, nous a paru contenir les dispositions les plus propres à assurer la pacification et le bonheur des Suisses. Aussitôt qu'elles seront exécutées, les troupes françaises seront retirées.

« Nous reconnaissons l'Helvétie constituée conformément au présent acte comme puissance indépendante.

« Nous garantissons la constitution fédérale et celle de chaque canton contre les ennemis de l'Helvétie, quels qu'ils puissent être, et nous promettons de continuer les relations de bienveillance qui, depuis plusieurs siècles, ont uni les deux nations.

« Fait et donné à Paris, le 30 pluviôse an XI (19 février 1803).

« *Signé :* BONAPARTE.

« *Le secrétaire d'Etat,*
« H.-B. MARET.

« *Le ministre des relations extérieures,*
« C.-M. TALLEYRAND.

« *Le ministre des relations extérieures de la République italienne,*
« J. MARESCALCHI. »

Le même jour, l'acte fut remis aux députés suisses, comme l'atteste l'addition suivante :

« Le présent acte a été remis par les sénateurs

commissaires soussignés aux dix députés suisses soussignés.

« A Paris, ce 30 pluviôse an XI.

« *Signé :* BARTHÉLEMY, RŒDERER, FOUCHÉ, DÉMEUNIER.

« *Signé :* Louis D'AFFRY, Emmanuel JAUCH, Henri MONOD, REINHARD, SPRECHER-BORNEGG, P.-A. STAPFER, Paul USTERI, R. DE WATTEVILLE, Ignace von FLUE (1). »

***

Il n'est pas besoin de longues phrases pour juger l'acte qui venait d'être signé. Il suffit de dire qu'il portait l'empreinte des grands principes proclamés par la Révolution et qu'il restituait à une partie des Suisses les droits dont ils étaient injustement privés.

C'est ce que remarque excellemment l'historien Bignon, et c'est ce qui caractérise cet impérissable monument de 1803.

« Ce qui fait de l'Acte de médiation un monument immortel, c'est qu'il assurait d'une manière irrévocable le triomphe de l'humanité et de la justice en maintenant comme libre, comme égale à ses anciens maîtres, comme habile à l'exercice des mêmes droits, toute la partie des habitants qui était autrefois sujette, et l'on sait que la classe

(1) L'Acte de médiation est publié en entier dans le *Moniteur*, numéro du dimanche 1er ventôse an XI (20 février 1803). — Voir également HILTY, *ouvrage cité*.

sujette formait autrefois plus des trois quarts de la population. C'est là le grand résultat de la révolution helvétique consacré par l'acte de 1803. Vainement, en 1814, Berne réclamera ses anciens droits sur le pays de Vaud et l'Argovie ; vainement les rois jaloux de Napoléon, même après sa chute, paraîtront vouloir refaire son ouvrage. Le grand principe *qu'il n'y a plus de sujets en Suisse* sera maintenu, les bases de l'acte de 1803 seront conservées. Le fond en est devenu indestructible. » (T. II, chap. XXIII.)

Le lundi suivant, 2 ventôse (21 février), dans une audience solennelle des Consuls à laquelle assistaient les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat et de nombreux membres du Corps législatif, Barthélemy présenta au Premier Consul, avec les dix membres de la Commission, tous les députés de la Consulte helvétique.

Le comte d'Affry, nommé Landammann, prit la parole. Il remercia Bonaparte pour le service qu'il rendait à son pays. « Votre premier bienfait, dit-il, est d'avoir assuré aux différents peuples de la Suisse le gouvernement fédératif qui seul peut leur convenir. »

Bonaparte répondit quelques mots, s'entretint avec plusieurs des députés et leva l'audience. Le soir même, d'Affry et beaucoup d'autres de ses collègues quittaient Paris pour préparer l'avènement du gouvernement nouveau. Ils étaient insensibles aux distractions qu'offrait alors la capitale où la paix d'Amiens faisait affluer les étrangers et surtout les Anglais.

La République helvétique languit quelques semaines avant de s'éteindre.

Le 5 mars, le Sénat tint sa dernière séance. Dolder fit un discours de clôture dans lequel il regrettait que l'essai de la République, une et indivisible, n'eût pas donné de meilleurs résultats. Mais, fidèle à ses sympathies pour l'unité et pour notre pays, il se consolait de l'insuccès de cette expérience par la pensée que la France venait d'assurer à son pays une existence nouvelle et tranquille.

« La République une et indivisible, disait-il, a été l'œuvre des circonstances plutôt que l'expression de besoins sentis. Cependant, elle pouvait faire des Suisses divisés un seul peuple, établir l'unité des lois, fonder des mœurs politiques, des intérêts nationaux, des institutions générales de civilisation et d'instruction publique.

« Les essais pour rallier les esprits divisés ont échoué contre l'esprit de parti ou l'empire des coutumes. En vain, a-t-on changé les personnes et les emplois, aucun changement ne pouvait plus ramener les bienfaits de la paix. Enfin, le sage guerrier qui dirige les destinées de l'Europe a commandé cette paix et a fait reconnaître l'indépendance de l'Helvétie dans le traité de Lunéville. N'oublions pas que, aujourd'hui comme il y a cent cinquante ans, c'est la France qui assure l'existence politique de la Suisse. Bonaparte a accepté la médiation qui était le vœu du Sénat et de tous les partis de la République fatiguée de querelles et impuissants pour se pacifier eux-mêmes. L'Acte qu'il nous donne

va replacer tous les Suisses dans les mœurs et dans les coutumes qui leur sont chères. Etc. »

Il avait raison. Sa versatilité politique n'empêchait pas sa profonde clairvoyance.

Le Sénat dissous, le Conseil exécutif se sépara. Les membres du gouvernement quittèrent Berne, et le 10 mars, à Fribourg, commença le régime nouveau. Il allait durer dix ans.

La République helvétique a laissé chez nos voisins un mauvais souvenir. Pourquoi ?

Son existence éphémère de cinq ans fut marquée par trop de vicissitudes, d'oscillations et de coups d'Etat. Elle vaut mieux que sa réputation. La vérité, c'est qu'elle n'a pas eu le temps de faire ce qu'elle voulait. Son œuvre a été entravée par les hommes, par les circonstances, par les obstacles même de la nature. Elle n'en avait pas moins fondé les principes de liberté et d'égalité sur lesquels reposait l'acte de médiation, de même que celui-ci venait d'asseoir fortement les bases de la Suisse contemporaine.

Les législateurs de l'Helvétie n'ont pas été heureux. Mais on ne saurait leur refuser, pas plus qu'aux travailleurs de notre Assemblée constituante, la probité, les lumières et le patriotisme.

CHAPITRE IV

L'AMBASSADE DU GÉNÉRAL VIAL
(1803-1808)

Trois traits particuliers caractérisaient la Constitution nouvelle : l'institution des cantons *directeurs*, celle du Landammann, la régularité de la Diète.

L'Acte de médiation restaurait les souverainetés cantonales, mais six cantons principaux recevaient le privilège de posséder la Diète à tour de rôle et de fournir le premier magistrat de la Confédération.

« La Diète se réunit tour à tour, et d'une année à l'autre, à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Lucerne et Zurich. Les cantons dont ces villes sont les chefs-lieux deviennent *cantons directeurs*. L'année du directorat commence le 1er janvier. » Et c'était l'avoyer ou le bourgmestre du canton directeur qui devenait le Landammann de la Confédération.

Celui-ci avait des fonctions importantes. Il convoquait et présidait la Diète, représentait le pays dans ses relations avec les Etats étrangers, nommait les ministres auprès de ces Etats, levait les troupes, etc. Il aurait pu être dangereux sans le renouvellement périodique.

Il était assisté du conseil cantonal du *Vorort* (canton directeur), et de quelques hauts fonctionnaires, dont un secrétaire d'Etat, un quartier-maître général de l'armée, et un chancelier, élu pour deux ans et rééligible.

La stabilité relative du chancelier compensait dans une certaine mesure la mobilité du Landammann. Cette charge fut dévolue, de 1803 à 1830, au juriste vaudois Marc Mousson, qui avait été secrétaire général du Directoire helvétique et dans lequel s'incarna, pour ainsi dire, la tradition des affaires fédérales.

La Diète s'assemblait en session ordinaire chaque année, le premier lundi du mois de juin, et en session extraordinaire, s'il le fallait, sur la demande de plusieurs cantons ou celle d'un Etat voisin, ou si le Landammann jugeait cette convocation nécessaire. Elle ne comptait qu'un ou deux députés par canton et ces députés n'avaient que des pouvoirs limités. Ils devaient s'en tenir aux instructions qu'ils avaient reçues de leur canton.

Le premier Landammann fut le comte Louis d'Affry. Aucun autre n'était mieux désigné par l'éclat des services et les qualités du caractère.

Il était né à Fribourg, en 1743, d'une famille de vieille noblesse vouée au service de la France. Son père avait été colonel au régiment des Gardes.

Entré dans le même régiment, à quatorze ans, il avait eu le temps de voir la guerre de Sept Ans et d'y servir comme aide de camp du lieutenant général comte de Saint-Germain, le futur ministre de la

guerre. Successivement colonel, maréchal de camp, employé dans le gouvernement du Dauphiné en 1788 et dans celui de l'Alsace en 1791, il avait quitté notre pays après les tristes événements du 10 août 1792.

« Son extérieur, dit une lettre de Fribourg, semblait annoncer la beauté de son âme. Sa figure pleine de noblesse portait en même temps l'empreinte de la douceur et de la bonté. L'ambition n'avait aucune prise sur son cœur. Il préférait à tout la tranquillité dont il jouissait auprès de ses parents. »

En 1798, il avait refusé de se jeter dans la lutte des partis et n'avait usé de son influence qu'en faveur de la paix. Membre de la Consulte helvétique, il venait de contribuer à l'Acte de 1803 et le Premier Consul se plaisait à lui témoigner une déférence et une estime que lui continua l'Empereur. Il y répondit par un absolu dévouement à nos intérêts (1).

Il voulut résider à Fribourg, son pays natal. Rien ne s'y opposait. Il y fut conduit par Ney et installé le 10 mars. C'est alors que le nouveau gouvernement commença.

Le général Ney, qui restait provisoirement notre ministre en Suisse, signa avec la Confédération un traité d'alliance *défensive* entre les deux pays. Cette alliance, fondée sur la paix perpétuelle de 1516 et

(1) Landammann pour la seconde fois en 1809, il mourut à Fribourg, le 26 juin 1810, au retour d'une mission à Paris.

Voir dans le *Moniteur* du 13 juillet suivant le long article qui lui est consacré.

l'Acte de 1803, était conclue pour *cinquante ans* (27 septembre.)

L'article 2 disait :

« L'un des effets de cette alliance étant d'empêcher qu'il ne soit porté atteinte à l'indépendance et à la sûreté de la Suisse, la République française promet d'employer constamment ses bons offices pour lui procurer sa neutralité et pour lui assurer la jouissance de ses droits envers les autres puissances. La République française s'engage, dans le cas où la Suisse ou une partie quelconque de la Suisse serait attaquée, *de* (*sic*) la défendre et *de* l'aider de ses forces et à ses frais ; mais seulement sur la réquisition formelle de la Diète helvétique. »

Le traité comprenait vingt et un articles. La Suisse obtenait quelques avantages commerciaux et le droit d'envoyer vingt jeunes gens à l'Ecole polytechnique. Elle recouvrait les drapeaux enlevés en 1798. Etc. (Affaires étrangères, t. 481.)

En revanche, ce traité était accompagné d'une *capitulation militaire* signée le même jour et qui remplaçait la convention du 18 novembre 1798 (1). Elle obligeait les Cantons à nous fournir quatre régiments, chacun de 4 000 hommes, qui devaient être enrôlés *librement,* mais toujours au complet. Les parties contractantes s'engageaient à ne signer aucune convention ou capitulation contraire à cette alliance. Demeuraient réservées les capitulations

(1) On donnait ce nom particulier de *capitulation* aux traités qui stipulaient l'enrôlement des Suisses dont les régiments prenaient eux-mêmes le nom de « capitulaires » ou « capitulés ».

conclues ou à conclure avec les républiques batave et italienne, l'Espagne et le Saint-Siège.

Constantin Maillardoz de Fribourg, parent du Landammann, et envoyé à Paris pour remplacer Stapfer, fut chargé tout particulièrement de débattre et de conduire avec notre gouvernement les questions relatives à l'enrôlement, à l'équipement, à la solde des nouveaux régiments capitulaires. Il le fit avec un zèle qui ne fut pas toujours partagé par ses compatriotes et qui lui attira les reproches du Landammann Mérian, de Bâle, en 1806.

Quelques semaines après, dans le courant de novembre, Ney fut rappelé et remplacé par le général Vial (1). Rouyer, secrétaire particulier de Ney, fut nommé en même temps premier secrétaire de notre légation et chargé de l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur.

Pendant les quelques mois qui venaient de s'écouler, le pays avait goûté le premier bienfait de l'Acte de médiation. C'était la paix publique.

Presque tous les cantons avaient organisé tranquillement leur administration particulière et s'étaient soumis aux lois nouvelles. Dans quelques-uns, les curés essayèrent encore d'agiter les esprits, oubliant que Bonaparte venait de réconcilier la France avec l'Eglise romaine. Parmi les plus échauffés se démenait le ci-devant abbé de Saint-Gall, Pan-

(1) « Le général Vial, ministre plénipotentiaire près le grand-maître de l'Ordre de Malte, est nommé ambassadeur de la République en Helvétie. 7 frimaire an XII (27 novembre 1803). Pour le Premier Consul : Maret. » (A. E., t. 481.)

crace Forster, que sa turbulence, à défaut de talent, avait fait connaître dans toute la Suisse. Il fallut se taire, devant l'impérieuse volonté du médiateur, secondé par le zèle des autorités.

D'Affry, bien que protestant, renoua les relations avec Rome, interrompues depuis 1798, et reçut un nouveau nonce, Testa Ferrata, évêque *in partibus* de Beryte, qui allait rester dans le pays près de quatorze ans. Mais il refusa de rendre à Pancrace son abbaye et de rappeler les jésuites.

Grâce à cette paix intérieure, le pays respira. Avant tout, il fallait subvenir aux dépenses causées par cinq ans de luttes politiques, de guerre étrangère et d'anarchie administrative. Ce fut la liquidation de la dette.

L'Acte de 1803 l'avait expressément stipulée. La commission qui en fut chargée écarta toutes les indemnités qui pouvaient être réclamées contre la révolution de 98 par les corporations ou les particuliers. Elle restitua leurs biens aux couvents, leurs propriétés domaniales aux cantons, évalua le montant de la dette et en fixa la part contributive pour chaque canton. L'ensemble du travail fut publié à Fribourg, le 1er novembre 1804, sous le titre de *Décret définitif*. La dette nationale était fixée à 3 075 731 francs de notre monnaie.

Le 1er janvier 1804, le canton de Berne devint directeur et d'Affry céda la place de Landammann à l'avoyer de Berne, Rodolphe de Watteville (1).

(1) Watteville (Wattenwyl) (Nicolas-Rodolphe de). — Né en 1760, à Aarburg où son père était *landvogt* (bailli).

S'enrôla dès l'âge de dix-sept ans au service des Provinces-Unies,

Berne reprit ainsi, pour un moment, son air de petite capitale. Nos troupes qui occupaient le pays depuis le mois d'octobre 1802 le quittèrent au commencement de février en ne laissant derrière elles que les meilleurs souvenirs; et, peu après, notre nouvel ambassadeur arriva.

Tour à tour marin, soldat et diplomate, pour revenir aux champs de bataille où il trouva la mort des braves, le général Honoré Vial était sorti de la Provence. Il était né à Antibes, en 1766.

Après s'être engagé dans la marine, où il servit trois ans, il passa dans l'armée de terre où il était lieutenant en 1792. Employé successivement à l'armée du Nord, à celle des Alpes, puis à l'armée d'Italie, il était adjudant général en 1796 et sa brillante conduite à Arcole lui valut d'être promu général de brigade.

Il se distingua encore à Rivoli et dans la campagne menée par Joubert à travers le Tyrol. Bonaparte écrivait au Directoire le 1er février 1797 :

« Le général Vial à la tête de l'infanterie légère, après avoir fait une marche très longue dans la neige et dans les montagnes les plus escarpées,

revint à Berne comme major des milices, et entra au Grand Conseil en 1795. Après avoir combattu contre nous en 1798, il fut membre de la Consulte en 1802.

Landammann en 1804 et en 1810, commandant des troupes en 1805, 1809 et 1813. Avoyer de Berne en 1815, et président du Vorort, il continua de tenir une grande place dans le gouvernement fédéral. Mort en 1832, avec la réputation d'un homme d'Etat remarquable.

Un de ses fils avait été tué à notre service à la bataille de Borodino, pendant la campagne de 1812.

tourna la position des ennemis et obligea un corps de 450 hommes et de 12 officiers à se rendre prisonniers. On ne saurait donner trop d'éloges aux 4e et 17e demi-brigades d'infanterie légère que commandait ce brave général. Rien ne les arrêtait. La nature semblait d'accord avec nos ennemis, le temps était horrible; mais l'infanterie légère de l'armée d'Italie n'a pas encore rencontré d'obstacles qu'elle n'ait vaincus. » (*Correspondance*, t. II, nº 1432.)

Il n'est pas étonnant qu'après quelques mois de pareils dangers, le général Vial soit tombé malade. Et il ne l'est pas davantage que Bonaparte, en apprenant sa convalescence, lui ait adressé quelques lignes qui font honneur à ce brave soldat.

« ... Le principal est de vous ménager dans votre convalescence pour éviter des rechutes et pour vous remettre à même d'acquérir une nouvelle gloire et de rendre à la République et à l'armée de nouveaux services. Je vous salue. » (Du quartier général de Passeriano, le 13 octobre 1797. *Correspondance*, t. III, nº 2298.)

Désigné le 12 janvier suivant pour faire partie de l'armée d'Angleterre qui devint peu après l'armée d'Orient, Vial y commanda d'abord une brigade de la division Menou, puis passa divisionnaire et acheva de s'attirer l'estime de Bonaparte par sa conduite en Syrie et sous les murs de Saint-Jean-d'Acre.

Aussi, après son retour en France, fut-il nommé le 23 floréal an XI (7 avril 1803) ministre plénipo-

tentiaire « auprès du grand maître de l'Ordre de Malte (1) », et, l'année suivante, ambassadeur en Suisse. C'était en dépit de ses goûts et peut-être de son humeur, un peu ombrageuse, que la confiance de l'Empereur dans un « vieil Egyptien », l'appelait au poste nouveau qu'il allait occuper plus de quatre ans.

Avec un maître tel que Napoléon, le métier d'ambassadeur était partout difficile, même en Suisse, dans un pays où il semblait qu'on pût se passer d'ambassadeur.

En Suisse, il consista surtout à pousser le recrutement des régiments « capitulés » et à surveiller le travail de la Diète.

Le recrutement des quatre régiments stipulés par le traité de 1803 tient une place énorme dans la correspondance impériale. A chaque instant, jusqu'en 1806, Napoléon s'en informe. Il gronde, s'il tarde trop, et il tarde toujours à son gré. Enfin, en 1806, le premier régiment est prêt. On l'envoie dans le royaume de Naples qui vient d'être donné à Joseph. Mais les mêmes questions et les mêmes reproches reparaissent pour les autres régiments jusqu'en 1808. Après 1808 et jusqu'à la fin, de nouvelles circonstances ramènent inévitablement le même refrain (2).

(1) Ce grand maître de l'Ordre, qui fut le dernier, était l'Italien Tomasi. Il s'était fixé en Sicile, à Catane, parce que les Anglais, malgré les clauses du traité d'Amiens, s'étaient refusés à rendre l'île de Malte. Tomasi mourut en 1806. Après lui, l'Ordre n'eut plus qu'une existence fictive qui lui permit cependant de se faire représenter au Congrès de Vienne.

(2) Voir plus loin, (chap. x et dernier), l'histoire de ces quatre régiments.

Pour la Diète, c'est autre chose.

Chaque année, quelques semaines avant le mois de juin, notre ambassadeur envoie au ministre les noms des députés qui doivent siéger, la liste, et, comme nous dirions aujourd'hui, l'ordre du jour des travaux. Quand la Diète est ouverte, il envoie le bulletin quotidien des séances, l'analyse et quelquefois le texte des principaux discours.

L'Empereur lit tout cela comme il lit les débats du Corps législatif et les rapports de ses ministres, comme il lit tout, que ce soit à Paris, au cœur de l'Allemagne ou ailleurs. Si les séances ont été calmes, si les travaux de la Diète se sont poursuivis comme il l'attendait, il est satisfait et il ne manque pas de le faire savoir.

Exemple, cette lettre de Talleyrand, envoyée de Tilsitt, le 6 juillet 1807 :

« Monsieur l'ambassadeur, j'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au 4 juin. Toute votre correspondance prouve le zèle avec lequel vous vous êtes occupé de la formation des régiments suisses. Sa Majesté en a été satisfaite.

« La Diète s'est ouverte avec dignité. Elle suit avec sagesse ses travaux. On remarque chaque jour davantage par le calme et le bon esprit des assemblées en Suisse que ce pays a été rendu au système qui lui convenait le mieux. » (A. E., t. 486.)

La Diète, d'ailleurs, s'efforce à la docilité et à la bonne conduite. Quand on dépouille la correspondance et qu'on lit les observations impériales,

on est édifié sur la manière dont Napoléon entendait la médiation. Ce fut une étroite tutelle. Elle rendit de grands services, mais elle n'en parut pas moins gênante à nos voisins. Ils s'en délivrèrent, mais ils reconnurent plus tard que les lisières ont du bon; elles habituent à bien marcher.

La première lettre du général Vial est du 18 février. Il écrivait au ministre, de Berne :

« J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée dans cette résidence...

« Les troupes françaises sont parties depuis quelques jours. Le citoyen Rouyer, secrétaire de la légation, pense que les esprits ne sont pas absolument tranquilles et qu'il pourrait y avoir sous peu quelque fermentation. J'ose espérer le contraire et je vais toutefois me mettre à même d'en bien juger (1)... »

Rouyer avait raison. Cette « fermentation » donna naissance à l'affaire Willi.

Elle avait pour théâtre les bords du lac de Zurich où plusieurs communes, Horgen, Meilen, Stäfa, troublées déjà en 1795, restaient animées d'une singulière exaltation démocratique.

Elles refusèrent de se soumettre au mode adopté par leur canton pour le rachat des dîmes, menses et autres charges féodales. Elles avaient trouvé comme chef un cordonnier de Horgen, du nom de Willi, qui avait servi en Piémont. Ce Willi prenait des airs de redresseur de torts et s'était entouré de

(1) A. E., t. 482.

quelques hommes énergiques suivis aveuglement par plusieurs centaines de paysans.

Le gouvernement cantonal essaya de calmer l'agitation qui menaçait de s'étendre. Il n'y réussit pas. Il s'adressa au Landammann qui ne fut pas plus heureux. Sur le conseil de Vial, qui ne connaissait que le sabre pour trancher les difficultés, Watteville fit venir plusieurs bataillons de milices des cantons voisins. Il y eut quelques engagements entre les insurgés et les troupes, mais du 4 au 7 mars, les communes en révolte furent occupées et désarmées.

Willi fait prisonnier, avec ses acolytes, passa devant un conseil de guerre établi à Zurich et qui prononça plusieurs condamnations capitales. On s'accorda à louer l'activité et l'énergie du gouvernement fédéral, mais Bonaparte fit blâmer Vial pour son ingérence dans les affaires cantonales.

Cette courte crise, toute locale d'ailleurs, et connue dans le pays sous le nom de *Bookenkrieg*, faisait sentir le besoin de forces militaires organisées. La Confédération ne pouvait recourir qu'à ses milices. L'Acte de 1803 lui permettait d'en porter l'effectif jusqu'à 15 000 hommes, mais n'avait rien prévu de leur organisation.

Une commission nommée par Watteville proposa la création d'une école militaire, d'un état-major et d'un budget militaire pour toute la Confédération. Mais ces projets rencontrèrent dans la Diète l'opposition de plusieurs cantons : Argovie, Saint-Gall, Tessin, Vaud, et se heurtèrent surtout à l'oppo-

sition de Napoléon. Celui-ci se prononça, à plusieurs reprises, contre des innovations qui ne convenaient, suivant lui, ni aux ressources, ni aux traditions, ni à la neutralité du pays.

« La Suisse ne doit pas perdre de vue que, rendue au système fédératif, elle ne doit pas avoir toutes les institutions militaires qui conviendraient au régime de l'unité. Si ses forces doivent pouvoir se réunir dans un moment de danger, elle ne doit pas, dans les temps ordinaires, puisqu'elle est organisée pour un système de neutralité, donner à ses institutions militaires trop de développement; etc. » (Note du 4 thermidor an XII (22 juillet). A Vial.)

Et dans une autre note relative à l'état-major : « La constitution d'un état-major serait contraire aux dispositions de l'ordre de choses actuel par l'ascendant qu'acquerrait en Suisse cette nouvelle autorité et par les attributions qui lui seraient nécessairement conférées. » C'est l'argument invoqué par les cantons opposants. (Diète : séance du 18 juillet.)

Dans une lettre au Landammann, il s'expliqua nettement :

« Saint-Cloud, 20 octobre 1804.

« Très cher et grand Ami, j'ai reçu votre lettre du 22 août. Je l'ai lue avec l'intérêt particulier que je porte à tout ce qui intéresse votre patrie.

« Vos pères n'avaient pas d'état-major général. Ils ont été célèbres par leur indépendance, par leur bravoure, par la bonne organisation de leurs milices,

toutes composées de militaires instruits aux dépens des puissances amies. Point d'état-major général permanent, point d'armée helvétique, point d'impositions; voilà la base de votre organisation. Votre armée est composée des dix-neuf armées des dix-neuf cantons suisses, organisées, soldées et commandées par des officiers nommés par chaque canton. Et le commandement général, s'il en faut un, est temporaire. La Diète suivante peut le changer et le remplacer. C'est là votre ancienne manière de faire. Tout autre système est destructif de l'Acte de médiation.

Ne compromettez pas le bien présent pour satisfaire des passions qui sont déjà sans intérêt. La nature a fait la Suisse fédérale. Vos pères ont trouvé le bonheur dans l'état fédéral; restez dans l'état de fédération.

Croyez à l'estime que je vous porte, que rien jusqu'ici n'a pu altérer et dont vous éprouveriez les effets si les circonstances s'en présentaient. — Napoléon (1). »

Pourquoi cette opposition? Napoléon craignait-il qu'en devenant plus forte la Suisse ne demeurât moins soumise? C'est ce que pensent les historiens du pays. Il est difficile de prononcer là-dessus. Le fait est qu'il fallut s'incliner devant des arguments aussi décisifs et que le pays fut réduit à ses milices cantonales. Elles auraient été impuissantes à en faire respecter la neutralité en 1805 et en 1809, sans

(1) *Correspondance*, t. X.

les victoires de Napoléon. On s'en aperçut en 1813.

Dans le courant de cette année (1804), un grand changement s'était accompli. Le Premier Consul s'était fait proclamer empereur par le Sénat (18 mai). L'article 1er du sénatus-consulte de l'an XII disait : « Le gouvernement de la République française est confié à un empereur. Cet empereur est Napoléon Bonaparte. » Une députation helvétique composée de l'ancien Landammann d'Affry, de Reinhard de Zurich, de Heer de Glaris, de Zellweguer d'Appenzell, de Reding de Schwitz, de Salis des Grisons, et du colonel Gady, vint offrir ses compliments à Napoléon, lors du couronnement à Notre-Dame. Et une autre députation lui renouvela l'expression des mêmes sentiments, quelques mois plus tard, à Chambéry, lorsqu'il traversa la Savoie pour se rendre en Italie (avril 1805).

En 1805, le canton de Soleure devint directeur, et l'avoyer Glutz remplaça Watteville.

Rien de particulier ne marqua les premiers mois de cette année. La Diète s'ouvrit à Soleure, le 3 juin, avec le cérémonial accoutumé. A la droite du Landammann était placé notre secrétaire Rouyer (1). A ses côtés, le nonce et l'ambassadeur d'Espagne; à gauche, l'ambassadeur d'Autriche, le ministre de Bavière et d'autres diplomates.

On entendit de la musique et des discours, à commencer par celui du Landammann. Glutz retraça le tableau de l'ancienne Confédération et le

(1) Le général Vial était en congé, ce qui lui arrivait souvent, et ce qui finit par indisposer l'Empereur contre lui.

compara à l'organisation nouvelle qui assurait au pays la même prospérité qu'autrefois. Il disait de Napoléon :

« Le médiateur de la Suisse, en relations plus étroites avec la Confédération que tout autre monarque, honore les droits que des services de trois siècles, des traités récemment renouvelés et des bienfaits reçus nous ont donnés à son amitié. Il envisage notre bonheur comme une partie de sa gloire... La bienveillance active qu'il voue à nos intérêts, son respect pour notre indépendance et son zèle à défendre nos intérêts en conformité avec des traités ne permettront plus à la Suisse de jeter un regard douloureux sur le passé. Etc. »

Le soir, il y eut grand banquet et spectacle et la session se poursuivit sans incident.

Elle venait de finir lorsque le général Sébastiani accomplit une tournée rapide à travers les Cantons et le Tyrol. Elle était destinée à renseigner le gouvernement sur l'esprit public et les dispositions du pays à la veille des événements que Napoléon prévoyait en Allemagne.

L'Empereur écrivait à Berthier, le 18 juillet 1805 (1) :

« Le général Sébastiani a eu ordre de se rendre à Dijon. Faites-lui connaître qu'il est chargé de remplir une mission. Il se rendra à Berne, puis dans

(1) Une erreur peu explicable des éditeurs de la *Correspondance* place cette lettre en 1804. Il est facile de voir qu'elle annonce la brusque volte-face de Boulogne. Le rapport de Sébastiani est aux Affaires étrangères, dans le volume de 1805.

les petits cantons, à Coire, Feldkirch, Constance, Lindau, Kempten, suivra l'Inn jusqu'à Innspruck; de là, ira à Brixen, Villach, Salzbourg, Munich, Passau.

« Il parcourra les bords de l'Inn, se rendra à Nuremberg, parcourra la Rednitz et rejoindra l'Empereur partout où il se trouvera. Il prendra des notes sur la situation des troupes autrichiennes, sur les préparatifs qu'elles pourraient faire, achètera les meilleures cartes, fera des reconnaissances et m'instruira généralement de tout ce qui peut m'intéresser sous le point de vue politique et militaire. Il ne se dira pas chargé de mission, mais voyagera simplement pour son plaisir. » (*Correspondance*, t. IX, nº 7859.)

Sébastiani était fait aux grandes routes (1). Il revenait d'une mission à Constantinople en attendant d'y retourner comme ambassadeur. Ce qui ne l'empêcha pas de faire campagne en Espagne, puis en Russie. Il joignait à cette activité des vues rapides avec un tour d'esprit agréable et léger. Sa relation est facile et claire.

Elle débute ainsi :

« Les ordres de Sa Majesté m'ayant été transmis,

(1) Sébastiani (François-Horace), 1772-1851. Né en Corse.

Capitaine en 1794, chef de brigade en 1799, il avait coopéré activement aux deux journées de brumaire avec son régiment de dragons, le 3e. Général de brigade en 1803, divisionnaire après Austerlitz. Ambassadeur à Constantinople en 1806. Plus tard, ministre sous Louis-Philippe et maréchal de France. Il joignait les agréments de la personne à ceux de l'esprit.

Son manuscrit (Affaires étrangères, t. 484) a seulement pour titre : *Rapport à l'Empereur*. Il est signé : « Sébastiany. »

le 3 thermidor, par M. le maréchal Berthier, ministre de la guerre, je partis le même jour et je me dirigeai sur Berne...

« Mes observations sur la Suisse se sont portées principalement sur la position actuelle, intérieure et extérieure de chaque canton, résultant de l'Acte de médiation, de l'effet que l'établissement de la nouvelle dynastie en France y a produit, de leurs dispositions pour le gouvernement français, leurs rapports avec les autres puissances de l'Europe. Et j'ai cherché à découvrir enfin quelle serait la conduite de l'Helvétie, en cas d'une nouvelle guerre continentale. »

Il semble bien que voilà l'objet particulier de cette mission.

Elle commence par Berne. « Dans ce canton, l'Acte de médiation a fait généralement plaisir... L'Empereur y est aimé. L'établissement de la nouvelle dynastie plaît aux deux partis. Les oligarques trouvent plus d'affinité dans le nouveau gouvernement français avec leurs idées ; les autres y voient plus de stabilité et ont plus de confiance... »

Elle se continue par Lucerne. « La grande majorité est très affectionnée à l'Empereur ; etc. » Par Unterwalden. « Ce petit canton est déchiré par les dissensions intestines. » Par Uri. « L'Acte de médiation lui a donné le bonheur de l'union. Aussi l'Empereur y est adoré (?). Un jeune enfant demandait un jour à son père qui parlait souvent de Bonaparte et de ses victoires, si Bonaparte était aussi grand que Guillaume Tell. « Mon ami, lui répondit cet habitant

« d'Altorf, ces deux héros sont également grands. « Si Bonaparte était né à Uri, il aurait été Guil- « laume Tell. Et si Guillaume Tell était né en « France, il aurait été Bonaparte. »

Cette petite anecdote m'a été contée par un ancien officier au service du Piémont, plein d'instruction et de jugement. »

Schwitz. « Les prêtres, dans ce canton, sont ennemis de la France. Aujourd'hui, ils entretiennent le peuple de la prochaine destruction de cet Empire par les Russes que Dieu appelle pour venger la religion et lui rendre sa pureté primitive. Et on les croit (1)!... »

Glaris. — Quelques lignes seulement. — Appenzell : « Esprit excellent. » — Grisons : « Le canton a deux partis ; le premier a pour chefs les Salis et les Planta. Les deux partis sont attachés à l'Empereur et désirent le servir. Etc. »

Ce rapport est terminé par des vues générales sur la Suisse et sur la politique autrichienne dans ses relations avec les Etats voisins. Il est clair, intéressant et de style alerte. Mais le voyage de l'auteur était trop rapide pour lui permettre une observation pénétrante et bien assise. Tel qu'il est, il nous donne, dans l'ensemble, l'idée du prestige qui entourait alors l'Empire nouveau et du respect qui s'attachait au médiateur.

Sébastiani était de retour quand l'orage éclata.

(1) Il est en effet singulier de voir compter sur la Russie, schismatique d'ailleurs, après la campagne de Zurich et la défaite de Souvarov.

Les formidables armements préparés à Boulogne contre l'Angleterre n'avaient pas abouti. On sait pourquoi. Napoléon tourna la Grande Armée contre le continent où l'Angleterre venait de soudoyer une troisième coalition, formée de l'Autriche et de la Russie.

Napoléon avait l'alliance de plusieurs Etats de l'Allemagne, dont la Bavière. En vain, il s'efforça de gagner la Prusse. Celle-ci s'obstina dans l'indécision, mais sa neutralité assura notre victoire.

La coalition prit l'offensive. L'Autriche commença les hostilités, le 9 septembre, par l'invasion de la Bavière. Napoléon y répondit par les manœuvres admirables qui, en quinze jours, du 9 au 25 septembre, transportèrent les 150 000 hommes de la Grande Armée dans les vallées du Rhin et du Mein.

Le 24, Napoléon avait quitté Paris. Il était le 26 à Strasbourg. Devant cette guerre nouvelle, la Suisse décida de *garder la neutralité*, mais de couvrir ses frontières. Tel fut l'objet d'une Diète extraordinaire qui se réunit à Soleure le 20 septembre. Elle mit en mouvement les troupes cantonales et leur donna comme général en chef l'ancien Landammann Watteville, avec Müller, de Schwitz, comme chef d'état-major, et Finsler, l'ancien ministre des finances, comme trésorier. Elle nomma ensuite douze colonels fédéraux et se sépara le 28.

Le choix de Watteville fut désagréable à l'Empereur. Il avait souhaité et presque désigné d'Affry (1).

(1) « Il est probable que les Suisses devront prendre les armes pour garder leur territoire. La nomination du chef de l'état-major

Il s'en plaignit à Glutz, qui n'en pouvait mais. Et il écrivit le même jour à Watteville une lettre assez singulière où reparaissaient ses défiances contre l'oligarchie et les menées de l'Angleterre.

« M. de Watteville, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Puisque la Confédération n'a pas jugé à propos de nommer la personne qui m'aurait offert le plus de garanties contre les intrigues que l'Angleterre va fomenter en Suisse, je suis aise, du moins, que ce soit un sujet de Berne assez éclairé pour connaître toute l'urgence des circonstances.

« Dans les relations que j'ai eues avec vous, j'ai conçu de l'estime pour votre caractère et vos talents. Vous pouvez faire le bien de votre patrie. Mais dans votre position, il n'y a pas de petites fautes. J'ai besoin de couvrir mes frontières de Franche-Comté, et si les officiers de l'état-major de l'armée fédérale sont des hommes ennemis de la France et connus pour avoir fait la guerre contre mes armées, vous sentez que je me trouverai obligé de former une nouvelle armée en Franche-Comté ; et, dès lors, la neutralité de la Suisse me serait onéreuse et dangereuse pour la France. J'ai fait connaître à MM. d'Affry et Glutz tout ce que je pense de la conduite du gouvernement.

« Je suivrai l'Acte de médiation. Suivez-le. Si j'ai

général est un objet de haute importance. *Il faut faire nommer M. d'Affry*, le désigner d'avance et écrire au général Vial que s'il y a une masse (*sic*) pour défendre le territoire, nous désirons que M. d'Affry en ait le commandement. » (A Talleyrand, du 29 août.)

évacué la Suisse, c'est par ma simple bonne volonté. Faites que je n'aie pas à me repentir de ce que j'ai fait pour les patriciens suisses. Ayez une armée qui inspire de la confiance aux Suisses et à leurs anciens et vrais amis au nombre desquels je crois avoir le droit de tenir le premier rang. — NAPOLÉON. » (De Strasbourg, 29 septembre.)

Watteville répondit à la confiance de la Diète et même à celle de Napoléon. Il établit son quartier général à Zurich et plaça des troupes sur la frontière du Tyrol et sur la ligne de Constance à Bâle. Il n'en mit pas du côté du Jura, de telle sorte que la neutralité n'était défendue que contre l'Autriche. Près de 10 000 hommes manœuvrèrent avec beaucoup de précision, tandis que d'autres troupes étaient en réserve dans les cantons et prêtes à marcher. Mais ces précautions militaires furent rendues inutiles par les victoires impériales. Aussi, deux jours après Austerlitz, dès le 4 décembre, Watteville licenciait sa petite armée avec des éloges pour son activité et sa discipline.

Le traité de Presbourg força l'Autriche à reconnaître l'indépendance de la Suisse et le changement consacré par l'Acte de 1803.

***

Le 1er janvier 1806, le canton de Bâle remplaça celui de Soleure et le landammann Glutz transmit ses pouvoirs au bourgmestre de Bâle, André Mérian. Cette année, qui laissa le pays à sa paix habituelle,

fut cependant traversée d'inquiétudes particulières qui persistèrent l'année suivante, comme ces vagues légères qui plissent encore la surface d'un lac tranquille lorsqu'a cessé le vent qui les avait soulevées.

Il faut en parler, une fois pour toutes.

Ces inquiétudes venaient des agrandissements de Napoléon.

En 1805, lorsque la République Cisalpine avait fait place au royaume d'Italie, la Confédération s'était émue. Etait-elle destinée au même sort? Allait-elle, en dépit de ses montagnes, de ses mœurs indépendantes, de son histoire, se perdre au sein du vaste Empire? Il n'en fut rien (1).

En 1806, la République Batave disparut à son tour. Elle forma un royaume de Hollande, donné à Louis Bonaparte qui ne fut, sur son trône éphémère de quatre ans, qu'un préfet impérial.

Puis la principauté de Neufchâtel tomba entre des mains françaises.

Séparée de la Confédération en 1798, elle était restée à la Prusse. Après l'avoir obtenue, dans le courant de février 1806, Napoléon la fit occuper, le mois suivant, par le général Oudinot.

Il mandait à Oudinot, le 9 mars :

« Vous vous rendrez à Neufchâtel et vous prendrez possession en mon nom de cette souveraineté.

(1) Déjà, en 1804, une pétition de Jomini, du colonel Dolder, du général Won der Weid, et de quelques autres, demandant la réunion de la Suisse à l'Empire aurait été remise à Ney, qui ne crut pas devoir la transmettre. D'après Daguet, qui aurait puisé ce renseignement dans des correspondances particulières. T. II. Mais je n'ai rien trouvé de semblable nulle part.

Vous ordonnerez que toutes les contributions se lèvent comme à l'ordinaire. Vous aurez soin de ne rien changer aux douanes qui séparent Neufchâtel de la France. Vous confirmerez les autorités.

« Vous ferez confisquer toutes les marchandises anglaises qui se trouvent dans le pays. Il y a plusieurs négociants qui en ont fait venir une grande quantité de Bâle, dans le dessein de les répandre en France, espérant que les barrières de douane se lèveraient. Vous aurez soin de faire maintenir une bonne discipline.

« Vous aurez un bon langage pour la Prusse. Vous ferez publier et afficher la proclamation suivante : « Au nom de Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon « souverain, je viens prendre possession de la prin- « cipauté de Neufchâtel que le roi de Prusse lui a « cédée. Les troupes sous mes ordres maintiendront « une sévère discipline. En retour, elles seront « accueillies des habitants avec les sentiments qu'ils « leur doivent. »

« Vous ne dérangerez du reste rien à l'administration jusqu'à ce que je vous aie fait passer de nouveaux ordres. — NAPOLÉON (1). »

Trois semaines après, il faisait cadeau de la principauté au maréchal Berthier.

Il lui écrivit, le 1er avril, le jour même où paraissait le décret impérial :

« Je vous envoie le *Moniteur*, vous y verrez ce que j'ai fait pour vous. Je n'y mets qu'une condition,

(1) *Correspondance*, t. XII, p. 209.

c'est que vous vous mariiez et c'est une condition que je mets à mon amitié. Votre passion a duré trop longtemps. Elle est devenue ridicule. Vous avez cinquante ans, mais vous êtes d'une race où l'on vit quatre-vingts ans, et ces trente années sont celles où les douceurs du mariage sont le plus nécessaires. Etc. »

Avec ce terrible homme, si bourgeoisement sentimental à ses heures, comme on voit, on ne pouvait ni rire ni se fâcher. Il fallait obéir, simplement. Berthier accepta la principauté et prit une femme dans la maison royale de Bavière (1).

M. de Chambrier, ministre de Prusse auprès de la Confédération, fit remise de la principauté le 16 mai suivant. Berthier n'y parut jamais. Il se contenta d'en toucher les revenus et d'y lever un bataillon. Il la fit administrer par une manière d'intendant, le baron de Lesperut, qui tint l'emploi jusqu'à la fin de 1813.

Ce qui se passait de l'autre côté du Rhin était encore plus extraordinaire. Napoléon y faisait, à son gré, des promotions de rois, de grands-ducs, de princes nouveaux et, sur les débris de la vieille Allemagne, d'où l'Autriche était exclue, il fondait la Confédération du Rhin, dont il se déclarait le protecteur (juillet 1806).

(1) Il épousa, en 1808, à Paris, Marie-Elisabeth-Amélie-Françoise de Bavière, fille du duc Guillaume, frère du roi. Il avait alors cinquante-quatre ans, sa femme vingt-quatre.

Il ne renonça pas pour cela à sa « passion », qui était la belle Mme Visconti, avec laquelle il vivait. Ce fut un ménage à trois. Mais Berthier n'atteignit pas les quatre-vingts ans que lui promettait Napoléon. Il mourut à Bamberg, en juin 1815.

Devant ces remaniements de territoires, les petits Etats étaient en émoi. Ils supputaient l'appétit impérial. Ils se croyaient à la veille d'être dévorés. De là, les bruits nés de la crainte et aussi de la malveillance. Car l'Autriche excellait à répandre les nouvelles alarmantes, de fabrique anglaise, quand elles ne sortaient pas de Genève où l'on ne nous aimait pas (1).

C'est ainsi que le bruit courut, en 1806, en 1807 et jusqu'en 1808, d'une transformation possible de la Suisse. On en aurait fait un stathoudérat, au profit soit de Berthier, soit du prince Charles, héritier du grand-duché de Bade.

Pourquoi Berthier? Parce qu'il était prince de Neufchâtel.

Que Berthier se flattât de voir agrandir sa principauté, rien d'impossible. Sans y avoir mis les pieds, il s'y trouvait à l'étroit. Tous ces maréchaux d'Empire « passés » princes en étaient là. Comme celle du maître, leur ambition n'était jamais satisfaite, Or, Berthier, paraît-il, se complaisait à des rêves de grandeur.

Nous en avons la preuve, incidemment, dans les *Souvenirs* d'un officier suisse à notre service, le colonel Sprünglin, de Berne, qui était capitaine sous les murs de Dantzig, où il vit Berthier (1807). Le passage est curieux :

« J'eus à Dantzig une audience du prince de Neufchâtel qui me donna des inquiétudes sérieuses

(1) Vial constate plusieurs fois que les bruits d'annexion, de remaniements, etc., viennent de Genève.

sur le sort futur de la Suisse. Le prince m'offrit d'abord d'entrer dans le bataillon neufchâtelois qu'il levait. Je refusai franchement, me fondant sur le peu de chances d'avancement que présentait ce service. Sur quoi, le prince se mit à parler de sa principauté, de la Suisse, et me laissa concevoir qu'il pourrait exister des éventualités pour l'agrandissement de Neufchâtel. Je crus entrevoir qu'il existait un *plan de partage* de la Suisse, au profit de la France, du grand-duc de Bade et du prince de Neufchâtel. Il paraît que l'Empereur *ne goûta pas* ce beau projet, mais je suis sûr qu'il a existé (1). »

C'est sans doute pour consoler Berthier de son rêve écroulé que Napoléon le nomma colonel-général des Suisses en 1809.

Pourquoi le prince héritier de Bade, Charles-Louis-Frédéric? Parce qu'il venait d'épouser une nièce de Joséphine, Stéphanie de Beauharnais.

Napoléon s'était pris d'affection pour cette jeune parente, aimable et spirituelle. Il l'avait fait reconnaître par le Sénat comme « fille adoptive », avec toutes les prérogatives attachées à son rang, et le prince Charles, lui-même, avait gagné à ce mariage la sympathie de Napoléon. Celui-ci écrivait à la duchesse mère :

« J'ai aimé le prince Charles lorsqu'aucun lien

(1) *Souvenirs* d'Emmanuel-Frédéric SPRUNGLIN, p. 22. Publiés par G. DESDEVISES DU DEZERT, 1904, in-8°. (Dans la *Revue hispanique*, t. XI.)

Sprünglin, né en 1773, mort en 1844, avait surtout servi en Espagne. Ses souvenirs sont pleins d'intérêt pour nos campagnes dans la Péninsule. Il était instruit et ses informations sont exactes.

ne m'attachait à lui. Aujourd'hui qu'il épouse ma fille, il trouvera en moi une tendresse qui ne cédera qu'à celle que vous lui portez. » (21 février.)

Mais cette « tendresse » que le jeune prince mérita d'ailleurs par le fidèle attachement qu'il porta jusqu'au bout à l'Empereur, Napoléon ne l'aurait pas poussée jusqu'à céder à Bade une partie de la Suisse (1).

C'est aux mêmes vues qu'il faut attribuer un projet, moins que cela une esquisse de projet, d'ailleurs anonyme, et qu'on trouve dans la correspondance avec Vial, sous ce titre : « Quelles seraient les modifications sous lesquelles la dignité de Landammann héréditaire de la Suisse pourrait être donnée à la maison de Bade (2). »

Il ne s'agit pas de changer quoi que ce soit à la condition politique de la Suisse, telle que l'a instituée l'Acte de 1803, ni à son organisation intérieure, ni à sa neutralité. « Il ne doit être question que de rendre la liberté du chef de l'administration plus stable et de la porter dans les mains d'un prince dont les sentiments et les intérêts l'unissent, lui et ses successeurs, à la France. »

Il est certain que Napoléon ne devait pas, sans quelque humeur, se trouver chaque année en présence d'un nouveau Landammann. Ils n'étaient pas tous sur le modèle de l'habile et dévoué d'Affry. En

(1) Oechsli, qui recueille et discute tous ces bruits, dit qu'on lui aurait donné Bâle et une partie du pays, mais que Talleyrand fit écarter ce projet comme dangereux. Ouvrage cité, pp. 518 et 519. (*Badische Absichten auf die Schweiz.*)

(2) A. E., t. 487. La pièce est anonyme et datée de « janvier 1808 ».

outre, cette mutation régulière, assurée par le libre jeu des institutions, répugnait à son système de gouvernement fondé sur le despotisme et la stabilité.

Il avait été lui-même une sorte de Landammann sous le nom de Premier Consul. Mais son principal souci avait été de transformer son consulat décennal en consulat à vie, et une fois qu'il fut consul à vie, de se faire décerner un titre nouveau avec le privilège de l'hérédité.

On a donc pu, *autour de lui*, concevoir un autre système de gouvernement pour la Suisse. Mais croire que lui-même, qui connaissait le pays, ses mœurs et ses besoins, comme il venait de le prouver depuis plusieurs années, croire qu'il eût, de gaîté de cœur, couru le risque de se l'aliéner, et pourquoi? Pour lui imposer un landammann qui n'aurait été ni d'Affry, ni même Berthier, mais un étranger, comme le prince de Bade; croire cela, c'est de la pure extravagance.

C'est cependant ce que l'on affectait de redouter. Jean de Muller écrivait à un ami :

« Il m'est revenu de plusieurs côtés que la Suisse va être assujettie au gouvernement d'un chef perpétuel et héréditaire. Si telle est la volonté de Sa Majesté l'Empereur, elle sera faite. »

Mais il montrait les difficultés d'une pareille entreprise et il ajoutait : « Les montagnards ne sont qu'une poignée d'hommes, mais ils ne calculent pas...

« Sous un roi, sous une forme monarchique, la

plus forte partie de la Suisse deviendra une Vendée jusqu'à ce que toute la nation soit extirpée. Avant cela, il y aura des Tell très certainement. » (19 décembre 1806.)

Cette belle indignation porte à faux, puisque nous ne trouvons rien de précis ni de fondé sur ces projets prétendus de Napoléon. Pour faire justice de pareils commérages, il faut s'en tenir, invariablement, à la conception de Napoléon sur la valeur stratégique de la Suisse. C'était le bastion des Alpes. L'intérêt de la défense le liait à nous, suivant son expression. Il n'entendait ni le céder à personne, ni le partager.

Si ces inquiétudes étaient chimériques en 1806 et devaient le rester, en revanche cette année vit commencer les difficultés économiques auxquelles allaient s'ajouter les tracasseries du blocus continental.

Depuis l'échec des armements de Boulogne, et dans l'impuissance d'atteindre l'Angleterre chez elle, Napoléon lui faisait la guerre sur le continent. Il ne s'en prenait pas seulement à ses alliés, comme l'Autriche et la Russie, vaincues en 1805, comme Naples, enlevé aux Bourbons par un simple décret, comme la Prusse, dont les derniers mois de 1806 virent le rapide écrasement. Même avant le blocus, il traquait les produits manufacturés de l'Angleterre.

La Suisse faisait une active contrebande de marchandises anglaises. Elle en avait pris l'habitude pendant nos embarras de la Révolution. Ce fut un des griefs invoqués par le Directoire contre les

Cantons et une des raisons qui poussèrent à l'annexion de Genève. Cette habitude persista après 1803. Elle reçut une sensible atteinte lors de l'annexion de Neufchâtel.

En apprenant que la Prusse renonçait à la principauté, des négociants de Bâle et de Zurich avaient acheté toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient en Suisse et les avaient rassemblées à Neufchâtel et au Locle, pour les faire entrer chez nous. Mais elles tombèrent presque aussitôt entre les mains de nos douaniers qui les confisquèrent et les détruisirent. Ce fut une perte de 5 à 6 millions qui ruina plusieurs maisons de commerce et fit beaucoup de bruit dans le pays.

Vial fut invité à présenter des réclamations au Landammann Mérian. Dans une circulaire adressée, dès le 26 avril, aux gouvernements cantonaux, Mérian appela leur attention sur le danger que présentait pour le commerce le trafic des marchandises anglaises, leur importation dans le pays et la contrebande qui s'en faisait de Suisse en France. Les Cantons prirent, tour à tour, les mesures les plus propres à empêcher l'entrée chez eux et la circulation des marchandises prohibées et la Diète qui se réunit à Bâle, le 2 juin, s'occupa principalement de cette question.

Une commission, nommée le 9 juin, fut chargée de reviser les règlements cantonaux sur la matière et de proposer un décret général. Cette commission fit son rapport le 27 et soumit à l'Assemblée un projet de décret en douze articles destiné à rem-

placer les règlements provisoires émanés des gouvernements locaux et obligatoire pour tout le pays.

Il défendait l'entrée des produits manufacturés anglais et celle des toiles de coton et des mousselines fabriquées dans les possessions anglaises. Les cotons filés, nécessaires comme matière première aux fabriques du pays, étaient exceptés de cette prohibition. « Pour maintenir l'exécution de cette défense, disait l'article 2, chacun des Louables Cantons fera sur son territoire les dispositions les plus efficaces et veillera avec sévérité à ce que personne ne s'en écarte. » L'ensemble du projet fut adopté le 5 juillet (1).

La Diète s'occupa également des régiments « capitulaires ». Le premier n'était pas encore sur pied. Vial en pressait l'achèvement.

On y toucha enfin, et le régiment partit pour Naples, où Joseph Bonaparte avait été appelé à remplacer les Bourbons. Restaient les trois autres régiments. Il fallut faire comme pour le premier : insister auprès du Landammann, obtenir de lui des circulaires aux gouvernements cantonaux, promettre des primes, etc. Ce souci remplit la correspondance des derniers mois de l'année 1806.

Le 1er janvier 1807, le canton de Bâle céda la place au canton de Zurich et André Mérian à Hans de Reinhard, bourgmestre de Zurich. L'échange des pouvoirs eut lieu à Brugg (Argovie), où se rencontrèrent les deux Landammanns, avec le cérémonial

(1) Le décret est publié par notre *Moniteur*, dans le numéro du 19 juillet 1806.

accoutumé, et Reinhard revint à Zurich, dans le bruit des cloches et des salves d'artillerie.

Le nouveau Landammann était un administrateur habile, d'esprit souple et avisé.

Hans de Reinhard était né à Zurich, en 1755, d'une excellente famille de la bourgeoisie. Après avoir commencé ses études à Zurich, il les acheva en Allemagne, à l'université de Gœttingue et revint dans sa ville natale pour y exercer la profession d'avocat. Membre du Conseil cantonal en 1797 et chargé de différentes missions par le canton, député à la Consulte helvétique en 1802, bourgmestre en 1803, bourgmestre et Landammann en 1807, puis en 1813, par ses qualités administratives et la tournure de son esprit, il reste, avec le comte d'Affry et plus que Rodolphe de Watteville, une des figures originales de cette période (1).

Vial se rendit, le 9 janvier, à Zurich, pour lui porter ses compliments et pour débattre avec lui quelques-uns des objets de notre politique. Cette première entrevue ne les laissa pas entièrement d'accord, d'après cette lettre du général qui ne manque pas de saveur.

« ... Dans cette conversation, dans laquelle j'ai mis infiniment de moelleux (c'est lui qui le dit), M. le Landammann a laissé apercevoir beaucoup de raideur et presque même de l'impatience. Cela tient, je crois, autant à son caractère qu'à sa manière de voir. J'ai craint de heurter ce caractère peu

(1) Reinhard mourut en 1835, sans postérité. Cf. CONRAD DE MURALT, *Hans von Reinhard*. Zurich, 1839.

facile et j'ai cru devoir céder au désir plusieurs fois manifesté par Son Eminence de terminer l'entretien. Il est pourtant convenu, avant de nous séparer, de la nécessité où est la Suisse de se lier à la France plus étroitement que jamais et il m'a fait la promesse de concourir en général par tout ce qui dépendrait de lui à ce qui pourrait être agréable à Sa Majesté et à faire en sorte qu'elle soit satisfaite. » (De Berne, 13 janvier.)

Leurs rapports s'adoucirent, comme on le verra dans le discours de Reinhard à la Diète.

La question des régiments occupa encore les premiers mois de cette année. Le recrutement tardait. Les officiers des trois régiments étaient nommés depuis le mois de décembre ; il ne leur manquait que des soldats. Vial parlait d'établir la conscription ; il écrivait aux gouvernements cantonaux. Ceux-ci instituaient des primes d'engagement qui s'ajoutaient aux primes de notre gouvernement. Mais leurs ressources étaient modiques. Enfin, les bataillons se constituèrent tant bien que mal.

Ce que Napoléon voulait obtenir, ce n'était pas seulement qu'on activât l'enrôlement, c'était encore qu'on l'interdît pour le service de l'Angleterre. Dans une lettre au Landammann, envoyée du camp de Finkenstein, il émettait l'espoir que les régiments seraient bientôt au complet et qu'ils figureraient avec honneur dans ses armées. Après avoir dit qu'il faisait cas « de la bravoure, de la fidélité et de la loyauté des Suisses », il ajoutait :

« Si j'avais un désir à former, ce serait que les

Suisses ne permissent pas le recrutement dans leur pays à aucune puissance étrangère, qu'aux Etats dont le système est lié au mien. Je désirerais d'autant plus que cette proposition passât en loi que tous les hommes éclairés ne peuvent voir qu'avec douleur le frère combattre contre le frère. Si vous soumettez cette pensée à la Diète prochaine, une décision sur cet objet me serait agréable parce qu'elle serait conforme à l'honneur et à la dignité de la Suisse. » (28 mai 1807.)

Il fut obéi.

La Diète s'ouvrit le 1er juin. Le Landammann prononça un discours plein de tact et d'agrément, dans lequel il se félicitait de la paix publique et des heureuses relations de la Suisse avec ses voisins, particulièrement avec la France. Il disait :

« La Suisse reconnaît avec gratitude et attendrissement la bienveillance de son auguste médiateur et elle espère jouir sans altération des avantages qui résultent de la médiation et des traités qui l'ont suivie, propres à fermer des blessures profondes produites par le temps et les circonstances.

« Le Landammann, de son côté, entraîné par un sentiment d'*admiration personnelle* pour l'incomparable héros, s'efforcera de lui prouver le dévouement de sa patrie d'une manière aussi expressive que le sont les faits qui l'ont attesté jusqu'à ce jour. Je reçois de S. E. M. l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale des preuves multipliées du zèle avec lequel il cherche à maintenir ces heureux rapports, et je me félicite de la bienveillance pré-

cieuse dont m'assurent les fréquentes relations où j'ai l'avantage d'être avec lui... »

L'accord était désormais complet.

La Diète s'occupa surtout de questions militaires et du recrutement. Dans sa séance du 2 juillet, elle interdit tout recrutement en Suisse contraire aux articles du traité d'alliance, ou contracté pour le service non avoué d'une puissance étrangère. C'était ce qu'avait demandé Napoléon.

Sur ces entrefaites, fut signé le traité de Tilsitt (8 juillet 1807) qui mettait fin à la quatrième coalition et nous assurait, après l'écrasement incomplet de la Prusse, l'amitié incertaine de la Russie. Tout le continent obéissait à Napoléon.

La Suisse crut devoir envoyer ses compliments au vainqueur. Reinhard en chargea l'ancien landammann Watteville qui partit pour Paris accompagné du chancelier Mousson. Watteville avait le titre d'envoyé extraordinaire. Après les compliments, il avait pour mission de régler certaines questions pendantes : créances sur l'Angleterre, pensions et indemnités réclamées par d'anciens militaires à notre service; difficultés entre Berne et Fribourg, qui remontaient au temps de d'Affry; etc.

La députation arriva à Paris le 14 août. Talleyrand venait d'être remplacé (le 10) par Champagny. Il y avait entre eux toute la différence qui sépare un ministre d'un simple commis. Mais Champagny compensait les hautes vues de Talleyrand par l'application régulière et le souci du détail. Le rapport que lui demanda l'Empereur sur les affaires en

question fut envoyé dès le 24 septembre et les décisions impériales furent telles que le souhaitait Watteville.

Celui-ci toucha également un sujet que la Confédération avait à cœur, la nomination d'un colonel-général des Suisses. Maillardoz en avait eu le titre provisoire. Il fut donné au maréchal Lannes, dans le courant d'octobre.

Le choix de ce brave soldat qui s'était haussé aux talents d'un excellent général et qui ne cessait de grandir, de l'aveu même de Napoléon qui disait plus tard : « Je l'avais trouvé pygmée, je l'ai laissé géant », le choix de Lannes fut accueilli avec faveur par les Suisses. Le Landammann exprima leur satisfaction dans une lettre à notre ambassadeur, que celui-ci s'empressa de transmettre au gouvernement (17 octobre). Lannes d'ailleurs ne conserva pas longtemps sa nouvelle dignité. Après sa mort prématurée, à Essling, elle passa à Berthier.

Les derniers mois de 1807 ne présentèrent aucun intérêt.

L'année 1808 appela le canton de Lucerne au « directorat », et Reinhard céda la place à l'avoyer de Lucerne, Vincent Rüttimann.

Le général Vial touchait lui-même au terme de son ambassade. Il se sentait décidément peu fait pour la politique. « La fortune de la guerre l'attirait. Volontiers, il troqua la plume contre l'épée, le fauteuil du diplomate pour la selle du soldat et les antichambres contre le champ de bataille librement

ouvert (1). » Le regret de son ancienne profession, une fatigue véritable, des affaires de famille qui l'obligeaient à de fréquentes absences, tout cela le porta à demander son rappel « pour affaires personnelles ».

L'Empereur l'accorda. Champagny l'en informa par une lettre du 27 avril qui ajoutait à cette nouvelle quelques éloges pour la « manière distinguée » dont le général avait rempli sa mission, et qui se terminait ainsi : « Sa Majesté, en consentant à vous rappeler, n'a pas encore nommé un nouvel ambassadeur à Berne ; mais si les affaires personnelles qui vous ont fait désirer votre retour exigeaient que vous quittassiez bientôt votre résidence, Sa Majesté veut bien vous autoriser à partir sans attendre l'arrivée de votre successeur. » (A. E., t. 487.)

Vial profita de la permission. Comme il pouvait laisser le poste aux soins du fidèle Rouyer, il hâta ses préparatifs de départ. Il attendit toutefois l'ouverture de la Diète à laquelle il assista.

Elle eut lieu à Lucerne, le 6 juin, avec le cérémonial accoutumé. Rüttimann y prononça un discours charmant dont l'aimable simplicité n'excluait pas le tour littéraire. On en jugera par cet exorde :

« Messieurs, fidèles et chers Alliés et Confédérés (2).

« Lorsqu'un jour dans les siècles à venir, nos neveux liront, avec un esprit dégagé de préventions,

(1) STEINER, *ouvrage cité*, p. 42.

(2) C'était la formule habituelle lorsqu'on s'adressait à la Diète. Inutile de dire que ces discours étaient prononcés en allemand, mais

l'histoire de notre temps comme nous lisons celle des temps passés ; lorsque, las de contempler avec étonnement les événements qui ébranlent l'univers, ils voudront reposer leurs regards en les portant sur un petit coin de l'Europe qui a souffert, à la vérité, de ces commotions politiques, mais qui, guidé par un génie bienfaisant, est bientôt rentré dans la route qu'avaient suivie ses ancêtres, ils ne pourront s'empêcher de s'écrier : fortuné pays !

« Ce pays fortuné, chers confédérés, c'est celui que nous habitons. »

Après quoi, il se félicitait des heureuses relations de la Suisse avec ses voisins et particulièrement avec nous.

« La Suisse désormais ne doit plus avoir à craindre aucun orage politique du dehors. Elle ne se trouve entourée que d'Etats amis, et c'est pour nous attester ces dispositions bienveillantes que nous avons le bonheur de voir rassemblés ici leurs envoyés. L'Empereur des Français, le plus grand, le plus puissant de nos alliés, ne cesse de nous donner des preuves signalées de sa faveur tutélaire.

« M. l'ancien Landammann, de Watteville, envoyé à Paris après la paix de Tilsitt, a reçu l'accueil le plus flatteur de Sa Majesté, et nous ne pourrons jamais oublier qu'elle avait confié le soin de ses relations avec nous à un ministre dont la conduite a mérité l'estime et l'amitié de toute la Suisse. Messieurs, vous partagerez sans doute avec moi les

l'ambassadeur en envoyait aussitôt le double texte, allemand et français.

vifs regrets que nous laisse son prochain départ.

« La nomination d'un colonel-général des Suisses dans la personne de M. le maréchal Lannes n'est pas moins glorieuse pour la Confédération qu'encourageante pour nos soldats. Ils s'empresseront de répondre aux espérances d'un pareil chef. Ils tâcheront par leur discipline comme par leur valeur d'égaler la renommée des anciennes troupes suisses. Etc. »

Le lendemain, Rüttimann adressait à Vial une lettre flatteuse qui le remerciait de sa gestion « bienfaisante pour le pays ». Il ajoutait :

« Votre Eminence conservera, je l'espère, un souvenir satisfaisant de sa mission au milieu de nous, car elle laisse la Suisse tranquille, heureuse, attachée à sa constitution et à ses rapports avec la France. Elle voudra bien se persuader encore que le souvenir des soins qu'elle a donnés aux affaires de la Suisse vivra dans nos cœurs, ainsi que la haute estime et l'attachement que nous lui avons voués. »

Le 8, la nouvelle s'étant répandue que le général allait partir, la Diète lui envoya une députation composée de Reinhard, de Zurich ; de Weber, Landammann de Schwitz, et du député de Vaud, Secrétan. Elle trouva le général en compagnie du secrétaire Rouyer et des ministres de Bavière et d'Italie, MM. d'Olry et Venturi. Il allait monter en voiture.

Reinhard prit la parole, pour exprimer les regrets que laissait à tous le départ de l'ambassadeur. Celui-ci qui raconte la scène, dans sa dernière dépêche au ministre, répondit par quelques phrases bien tournées où il trouvait le moyen, en soldat

dévoué, de faire l'éloge de l'Empereur. Laissons-le parler lui-même.

« Je répondis en ces termes :

« Messieurs et députés,

« Sa Majesté Impériale et Royale saura apprécier la démarche que la Diète de la Confédération fait aujourd'hui auprès de son ambassadeur. Je m'empresserai de lui en rendre compte. Si quelque chose peut augmenter la satisfaction que j'en éprouve moi-même, c'est le choix que la Diète a fait de vous, messieurs, pour être son organe.

« Je ne puis que vous répéter, messieurs, ce que j'ai eu l'honneur de dire à S. E. M. le Landammann de la Suisse. Quelque puissants que soient les motifs qui m'ont fait désirer mon rappel en France, j'éprouve un sentiment pénible au moment de vous quitter.

« Je me rappellerai toujours avec intérêt le temps que j'ai passé parmi vous. Je ne puis oublier que, pendant ces quatre ou cinq ans, j'ai vu votre existence politique s'améliorer, votre tranquillité intérieure se rétablir entièrement; que vous avez couramment joui des bienfaits de la paix au milieu de l'Europe agitée et que je n'ai pas été étranger à tout cela.

« Que votre heureuse patrie conserve tout ce qu'elle doit de reconnaissance au puissant monarque de qui elle doit tous ces biens, à cet homme grand et généreux que la Providence semble avoir choisi pour être le régénérateur de l'Europe et peut-être

du monde. Je connais son affection pour vous; saisissez toutes les occasions de lui être agréables et comptez avec confiance sur la continuation de sa haute protection. » (Au ministre, du 8 juin. A. E. t. 487.)

Puis il monta en voiture, gagna Bâle sans s'arrêter et prit la route de Paris (1).

Ainsi finit, simplement, et sans effusions bruyantes, mais au milieu de regrets véritables, l'ambassade du général Vial et, avec elle, la première partie du régime de la médiation.

Ce régime, en effet, qui dura dix ans, peut se partager en deux périodes d'une égale durée de cinq ans et remplie chacune par une ambassade différente : la première, par celle du général Vial; la seconde, par celle du comte Auguste de Talleyrand.

La première fut la plus heureuse. Vial lui-même, avant de partir, pouvait en rappeler les résultats. Pendant quelques années, la paix publique s'était affermie et le pays était resté fermé à l'agitation du dehors. L'organisme établi par l'Acte de 1803 fonctionnait librement; son jeu régulier en démontrait

(1) Napoléon lui donna, en 1809, le gouvernement de Venise. Il fit ensuite campagne sous les ordres du prince Eugène et reparut dans le Tyrol avec la même valeur qu'autrefois. Baron de l'Empire, en 1810; commandant de la 18e division militaire, à Dijon, en 1811; chargé de la 6e division du 2e corps (Victor) dans la Grande Armée de 1813, il fut tué à Leipzig le 18 octobre.

Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe (côté sud). Desaix, dans son *Journal de voyage* en Italie et en Suisse, écrit de lui (1797) :

« Le général Vial, doux, honnête, petit, maigre, blond, marié. C'était un brave homme autant qu'un brave soldat. »

l'excellence. La prospérité s'était développée et l'affection demeurait sincère pour le médiateur dont le prestige brillait de tout son éclat.

Dans la deuxième, un changement profond allait s'accomplir.

La paix intérieure subsista, mais l'agitation du dehors se fit ressentir davantage. En même temps, la tutelle impériale devint plus pesante. Les tracasseries du blocus atteignirent la prospérité matérielle. L'intégrité du territoire parut menacée par l'occupation du Tessin. Pour tout dire, l'accord fut rompu entre le médiateur et le pays ; la désaffection se fit jour et l'invasion amena la rupture.

Et cependant Auguste de Talleyrand ne fut pour rien dans ce dénouement. Comme nous allons le voir, il n'épargna ni la bonne volonté, ni le zèle à servir, ni les manières aimables et polies de l'homme de cour qui avaient parfois manqué au « vieil Egyptien ».

CHAPITRE V

L'AMBASSADE D'AUGUSTE DE TALLEYRAND

I

(1808-1809)

A qui la succession de Vial allait-elle échoir?

Ney la demanda pour Rouyer, son ancien secrétaire. Rouyer était au courant des affaires; il s'était fait apprécier du gouvernement helvétique; enfin, il avait un frère général.

Mais le choix de Napoléon était arrêté déjà (1). Il s'était porté sur un de ces noms de l'ancien régime dont il aimait à s'entourer. « Il n'y a que ces *gens-là*, disait-il, qui sachent servir. » Voilà pourquoi, dès le 16 juin, paraissait à Bayonne un décret impérial ainsi conçu : « Le sieur Auguste Talleyrand, notre ministre plénipotentiaire près la couronne de Bade, est nommé notre ministre plénipotentiaire près la Confédération helvétique. »

(1) Note pour M. de Champagny (avril 1808) : « Si le général Vial a demandé son rappel, on peut le lui accorder et nommer à sa place Talleyrand qui était destiné pour Bade. Je ferai un autre choix pour Bade. Etc. »

Rouyer dut se consoler avec une lettre aimable de Rüttimann.

Informé par notre premier secrétaire de cette nomination officielle, le Landammann lui écrivait, le 25 juillet :

« Le nom de Talleyrand, célèbre par d'éminents services rendus à la France, ne peut être que du meilleur augure pour la Suisse. J'espère que le nouveau ministre de Sa Majesté connaîtra et aimera bientôt la loyauté du caractère suisse qui se manifeste dans le respect et l'attachement de ce peuple envers son auguste et puissant allié.

« Vous, monsieur, qui êtes habitué au milieu de nous, vous pourrez donner à Son Excellence les plus sincères informations. Dans toute occasion la Confédération a trouvé en vous une équité parfaite, le désir et les moyens de faire chérir à notre peuple les rapports qui l'unissent à la France. C'est avec un plaisir bien réel que je répète ici un témoignage que chacun de mes prédécesseurs s'est empressé de vous rendre. »

Auguste-Louis de Talleyrand-Périgord était né en 1770 (1). Il était l'aîné des trois fils du baron Louis-Marie-Anne, cousin de l'ancien évêque d'Autun, ministre du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Son père, après avoir servi jusqu'en 1781, était entré dans la diplomatie comme ambassadeur auprès de la cour de Naples, où le trouva la Révolution et

(1) Sur le nouvel ambassadeur et sa famille, voir les minutieux détails donnés par Gust. STEINER, *ouvrage cité*, chap. II, et Appendice I.

qu'il laissa en 1791 pour émigrer. Auguste qui l'avait suivi, revint en France sous le Consulat et, grâce au crédit de son parent, fut nommé chambellan de l'Empereur en 1804.

Après plusieurs missions diplomatiques, il fut, en 1808, envoyé comme ministre à Carlsruhe, auprès du prince Charles-Frédéric, et c'est de là, qu'au bout de quelques mois, il fut appelé à Berne. Il n'était alors que baron. Il devint comte en 1809 à la mort de son père, et il resta notre ambassadeur en Suisse jusqu'en 1823.

Sa correspondance le montre minutieux et appliqué. Sa rédaction est facile, mais incolore. On n'y trouve pas, même par endroits, l'esprit de la famille. Talleyrand, sans doute, avait tout pris.

Tout en servant à contre-cœur, car ses sympathies restaient à la royauté, on le voit docile et respectueux, attentif à ménager l'Empereur et les ministres, autant que poli et déférent avec les autorités helvétiques. Homme de cour dans les manières et le langage, il fut très goûté du milieu simple où il fut appelé à vivre; mais notre véritable ministre n'en demeura pas moins Rouyer.

Aussi bien, il n'était pas gêné par le voisinage. Le corps diplomatique en Suisse n'était pas alors très reluisant. Auguste en traçait lui-même, quelques années plus tard, un portrait agréable, d'un tour aisé, où se reconnaît la pratique des salons et du monde.

Le doyen en était l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier don José de Caamano, accrédité en 1791 et

qui devait pousser jusqu'en 1815, « bon, saint, brave et galant homme », avec les manières courtoises et un peu solennelles d'un vieux Castillan.

Le plus important, celui du moins qui se flattait de l'être après l'ambassadeur de France, était le ministre d'Autriche, le baron de Schraut, qui venait de remplacer le baron de Crumpipen.

Mais on ne l'aimait pas. « Etant d'un caractère très susceptible, il prend souvent un ton d'humeur et d'exigence qui choque les Bernois. Il affecte des airs de cour et reçoit avec cette grande politesse allemande qui met rarement à leur aise les personnes qui vont chez lui. »

Le ministre de Prusse était le baron de Chambrier, de Neufchâtel, instruit et affable. « Sa tournure est extrêmement maniérée. La première fois qu'on le voit, on le prend pour une caricature. Avec le temps, on s'habitue à son extérieur, on l'aime et on l'estime. »

Les autres n'étaient que personnages secondaires. C'étaient Antoine d'Olry, ministre de Bavière, « d'un caractère franc, loyal, enthousiaste, généreux jusqu'à la prodigalité »; von Arandt, pour le Wurtemberg, de caractère paisible et presque toujours malade; l'érudit von Ittner, pour le grand-duché de Bade. Celui qui nous était le plus attaché, c'était le chevalier Jean-Baptiste Venturi, ministre d'Italie, à cause des liens qui unissaient les deux pays. Quant au nonce du pape, Fabrizio Testa-Ferrata, on ne le voyait pas. Il résidait à Lucerne et ne se montrait que rarement à la Diète.

Au demeurant, les uns et les autres, de peu de relief et de peu d'ambition, et surtout les ministres d'Autriche, de Prusse et de Bavière qui « regardaient leur mission comme une retraite (1) ».

L'Empereur ne voulait pas laisser s'écouler un trop long intervalle entre le départ de Vial et l'arrivée de son successeur. Il était toujours hanté par le recrutement des régiments « capitulés », activement mené par Vial. Le zèle de nos alliés pouvait se refroidir. Aussi le ministre écrivait-il au nouvel ambassadeur :

« Il est utile, au moment où la Suisse s'occupe avec une nouvelle activité de la mise au complet de ses régiments qui servent en France, qu'elle puisse juger par votre prompte arrivée à Berne que Sa Majesté suit toujours avec intérêt ses relations avec la Confédération helvétique. » (Du 21 juin.) Il lui écrivait encore, deux mois plus tard : « L'intention de Sa Majesté est que vous vous rendiez sans délai et en toute diligence à votre nouvelle destination. » (Du 29 août.)

Mais le comte Auguste ne se pressait pas. Il avait suivi le chemin des écoliers, qui est parfois celui des diplomates ; et pour aller de Carlsruhe à Berne, il avait passé par Paris, où il s'attarda.

Il avait à prendre l'air de la cour et à présenter dans quelques salons la nouvelle ambassadrice, dont les grâces naturelles allaient contribuer au succès de son mari. Maillardoz écrivait au Landammann, le

(1) Au ministre. Du 6 septembre 1811. A. E., t. 491.

3 novembre : « J'ai vu, ces jours passés, Mme de Talleyrand, femme du ministre en Suisse. C'est une jeune personne qui se fait un plaisir de partir ce mois-ci. Elle vient pour la première fois à Paris. Elle a reçu à la campagne son éducation, et son amabilité répondent (*sic*) au genre de monde et à la société choisie où elle a vécu (1). »

Il fallut pourtant se mettre en route.

Talleyrand n'arriva à Berne que dans les premiers jours de décembre. Il y fut bien reçu et le remarqua avec satisfaction. Il écrivait, le 20 décembre : « Il est impossible de donner au ministre de Sa Majesté plus de marques d'attachement pour l'Empereur que ne le font tous les cantons de la Suisse. Ils m'envoient tous des délégations. Les personnes qui évitaient la légation sont venues me voir, et l'on peut dire avec vérité que la Suisse aujourd'hui est toute française. » (A. E., t. 487.)

La première affaire dont il eut à s'occuper fut celle de l'abbaye de Saint-Urbain.

Cette abbaye, qui appartenait à l'ordre de Citeaux, jouissait autrefois d'une grande réputation. Située dans le canton de Lucerne, elle possédait de riches domaines dans les cantons de Berne, de Soleure et d'Argovie.

Ces biens avaient été confisqués en 1798. L'Acte de médiation avait stipulé que les biens enlevés au

(1) Steiner, p. 55. — C'était une riche héritière d'Orléans, née Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy. Le comte laissa de ce mariage plusieurs fils dont l'aîné, Ernest, né en 1807, fut pair de France sous Louis-Philippe.

clergé lui seraient rendus, mais que celui-ci serait tenu de présenter aux gouvernements cantonaux l'état exact de ses propriétés et de ses revenus. Les autres couvents s'étaient soumis; seul, l'abbé de Saint-Urbain résista.

C'était alors et depuis 1792, Charles-Ambroise Glutz, frère de l'ancien Landammann de Soleure. L'abbé Glutz, comme le fougueux Pancrace Forster, de Saint-Gall, estimait que les lois civiles ne sont pas faites pour les oints du Seigneur, et il défendait avec âpreté ce qu'il regardait comme les droits de l'Eglise. Homme instruit, d'ailleurs, de mœurs irréprochables et universellement respecté.

Mais le gouvernement cantonal n'entendait pas démordre de ses prérogatives administratives. Le petit et le grand Conseil de Lucerne, « dominés, écrit Rouyer, par des paysans sans talent et animés du plus mauvais esprit », exigeaient de l'abbé un état détaillé de ses revenus et de ses dépenses.

L'abbé s'adressa au Landammann qui se déclara impuissant. Comme il s'obstinait dans la résistance, il fut interné dans un couvent de cordeliers, à Lucerne, sous la surveillance de la police.

Une pareille rigueur ne laissa pas d'étonner. Le nonce intervint. Soleure, où la famille Glutz était influente, réclama. Berne refusa de s'immiscer dans l'affaire. Zurich offrit sa conciliation, comme à son ordinaire. Lucerne publia une brochure pour défendre ses droits; bref, ce petit débat souleva grand tapage.

Le général Vial l'avait vu naître. Rouyer en

avait exposé les causes dans une lettre au ministre du 27 novembre précédent. Et celui-ci avait répondu par des conseils très judicieux. Il avait déclaré qu'il fallait se borner à calmer les esprits, sans intervenir dans une question tout intérieure, que l'Acte de 1803 permettait d'ailleurs de résoudre. Il disait :

« S'il s'élève à cette occasion des contestations entre plusieurs cantons, la Diète a été chargée par l'article 36 du titre III de les terminer par voie d'arbitrage, ou en se formant en syndicat.

« Voilà la règle tracée. Les Cantons peuvent la suivre sans l'intervention du médiateur qui ne doit se montrer que rarement et dans les cas importants et nécessaires. La Suisse n'aurait plus de tranquillité, même de gouvernement, si le médiateur se mettait dans l'usage d'intervenir. » (8 décembre.)

Rien de plus sage. Là-dessus arriva le nouvel ambassadeur. Il fut comme étourdi par le bruit de cette affaire à laquelle se trouva mêlé le chancelier Mousson. Pour en avoir donné son avis dans un journal, Mousson encourut les foudres des jacobins de Lucerne qui le firent condamner « aux arrêts » chez lui, pendant quelque temps. Ce qui redoubla le tapage.

Talleyrand manqua de sang-froid pour ses débuts. Il commença par s'adresser au Landammann.

« Je demande en grâce à Votre Excellence de faire tous ses efforts pour terminer à l'amiable ce différend qui malheureusement fait trop de bruit et me paraît par les procédés donner à l'esprit du gouvernement de Lucerne un mauvais vernis. Il est

à désirer qu'il n'en soit plus question. C'est le vœu le plus ardent d'un ministre de France qui ne désire que le bonheur, la tranquillité de la Suisse et veut éviter autant que possible toute occasion de s'immiscer en rien dans les affaires de la République. » (Au Landammann, du 16 décembre.)

Puis il lui sembla qu'il était de l'intérêt même de notre gouvernement d'apaiser cette affaire.

Mais ses dépêches étaient plus pressantes qu'explicites. Si bien que l'Empereur finit pas s'impatienter et qu'il écrivit, de sa bonne encre, à Champagny :

« ... J'ai lu les lettres du 20 et du 21 (janvier) de Berne. Les renseignements que donne le sieur Talleyrand ne sont pas suffisants. J'en voudrais de plus précis. Faites venir le ministre de Suisse (Maillardoz) et parlez-lui de cela. Je désire avoir les pièces originales et un rapport qui m'en aide l'explication. Mon intention n'est pas d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse, mais celles-ci sont assez graves pour que je désire m'en mêler (1). Rien n'est moins clair que la lettre du sieur Talleyrand, du 21. Cette affaire est donc à examiner. Je suis fâché que mon ministre ait pris couleur dans une affaire comme celle-là. Il me semblait que M. Rüttimann était un homme du parti démocrate et même M. Mousson. Comment se trouve-t-il arrêté par le parti démocrate de Lucerne ? Je regrette beaucoup d'être aussi mal éclairé. Les dépêches du sieur Talleyrand sont on ne peut plus insignifiantes.

(1) Non, elles n'étaient pas graves. Et il n'eut pas à s'en mêler, heureusement. Elles s'arrangèrent sans lui.

Faites-lui connaître que, sur des affaires de cette importance, *ce n'est pas son opinion qui peut me décider, mais la mienne*, et je ne forme mon opinion que sur une connaissance approfondie des faits, appuyée des pièces originales. » (Lettre à Champagny, du 28 janvier 1809. *Correspondance*, t. XVIII, p. 290.)

Champagny, dès le 30 janvier, adressa à Talleyrand les représentations impériales dont il adoucit la forme, et c'est lui-même qui se chargea de renseigner le souverain dans un rapport du 2 février, rapport clair et judicieux, qui remettait les choses au point, et qui était accompagné de notes sur Rüttimann, sur Mousson et sur les quelques meneurs « jacobins » du canton de Lucerne (1).

Aussi bien, le conflit finit par s'apaiser, grâce à d'Affry, redevenu Landammann. Il fut convenu que l'abbé Glutz renoncerait à ses fonctions et s'interdirait de reparaître à Saint-Urbain. Mais il recouvrait sa liberté, avec la faculté de vivre où il vou-

(1) Comme il semblait à Napoléon, Rüttimann était bien du « parti démocrate », autant que Mousson. Il avait pris part au mouvement de 1798, mais il était honnête et modéré, et les « jacobins » de Lucerne ne lui pardonnaient pas sa modération.

Membre de la Consulte de 1802, Landammann en 1808, envoyé à Napoléon en 1813, Rüttimann (Vincent) figura de longues années dans le gouvernement de son canton. Il était entouré de l'estime générale. Né en 1769, mort en 1844.

On sait les fonctions de Mousson. Il s'y était fait apprécier de telle sorte qu'il était réélu tous les ans par la Diète. Champagny dit très justement : « Le gouvernement suisse a toujours fait le plus grand cas de ses talents, et l'a regardé comme un homme d'autant plus nécessaire qu'il faut, à côté du Landammann qui change tous les ans, un homme qui conserve la tradition des affaires, et qui soit comme une archive vivante qu'on puisse consulter. »

drait aux frais de son ancien chapitre (1). (Mai 1809.)

Avec l'année 1809, le Landammann devait appartenir au canton de Fribourg. Ce fut, pour la seconde fois, le noble et sage comte d'Affry. Il eut à conduire le pays dans la crise inattendue que lui fit traverser la politique belliqueuse de l'Autriche.

L'Autriche regrettait les provinces perdues en 1805 et s'inquiétait des transformations de l'Allemagne. Elle avait une belle armée que venait de réorganiser l'archiduc Charles. Elle n'avait pas d'argent, mais l'Angleterre lui en promettait. Pourquoi ne pas essayer d'une nouvelle guerre?

L'occasion semblait favorable. Napoléon était occupé en Espagne. L'Allemagne commençait à se fatiguer de la domination impériale. Elle était travaillée par une société secrète, le *Tugend-Bund*, qui groupait l'élite intellectuelle de la nation. Le Tyrol était prêt à se soulever contre la Bavière, notre alliée, et se souleva, en effet, peu après sous des chefs énergiques et populaires, dont le plus célèbre fut le cabaretier Andreas Hofer.

Malgré la présence dans la vallée du Danube d'une armée française commandée par Berthier, l'Autriche engagea la partie. L'archiduc Charles se jeta sur la Bavière, tandis que l'archiduc Jean devait envahir l'Italie par le Tyrol, et l'archiduc Ferdinand attaquer le grand-duché de Varsovie. On

(1) En 1813, l'abbé Glutz se démit de sa dignité, et le gouvernement lui permit de rentrer au cloître comme simple moine. Son successeur ferma la série des abbés de Saint-Urbain, et l'antique maison fut convertie en établissement d'aliénés. Sur cet épisode d'histoire intérieure, cf. STEINER, chap. IV.

comptait, en cas de succès, sur l'alliance de la Prusse, la défection des Etats allemands et peut-être celle de la Russie. La lutte commença le 11 avril. Telle fut « la folle agression » de l'Autriche, suivant le mot de Napoléon.

La Suisse ne pouvait manquer de s'en émouvoir. Aussi bien, un incident tout fortuit était venu l'arracher à sa tranquillité, même avant la guerre. Ce fut l'affaire du pont de Bâle.

Dans les mouvements qui acheminaient nos régiments vers l'Allemagne, un d'eux, le 23e chasseurs à cheval, avait emprunté le pont de Bâle (11 mars). Bien que la guerre ne fût pas déclarée, c'était, semblait-il, une atteinte à la neutralité helvétique. Le bourgmestre de Bâle, Sarazin, s'en plaignit au général Molitor qui commandait à Huningue.

« Pour éviter tout retard aux troupes, on a laissé passer ce régiment; mais je ne puis dissimuler à Votre Excellence que ce passage, sur notre territoire, a dû surprendre d'autant plus que Sa Majesté Empereur et Roi a assuré précédemment à la Suisse la neutralité stipulée dans le traité de médiation et qu'on était sans avis de la part du Landammann... » (Le bourgmestre de Bâle au général Molitor, 11 mars.)

D'Affry se plaignit lui-même au comte de Talleyrand et crut devoir porter sa réclamation plus haut, jusqu'à l'Empereur. Ce qu'il fit dans une lettre du 15 mars.

Après avoir porté le fait à la connaissance de l'Empereur, blâmé la « condescendance » du magis-

trat de Bâle et cité la lettre du général Molitor qui demandait le passage pour ses troupes, d'Affry ajoutait :

« En considérant que la France n'est point actuellement en état de guerre déclarée, j'aime à envisager le passage de quelques régiments français à Bâle comme une affaire particulière entre Votre Majesté et la Suisse ; affaire dont nous ne devons compte à aucune autre puissance. Etc. »

Mais il ne s'en crut pas moins obligé de convoquer une Diète extraordinaire qui s'ouvrit à Fribourg, le 30 mars.

Après avoir indiqué les raisons qui l'avaient poussé à réunir les députés des Cantons, le Landammann exposa la nécessité où se trouvait le pays de défendre sa neutralité et, par conséquent, de se donner les ressources militaires qui lui manquaient.

« Il importe à Napoléon dont nous couvrons géographiquement les frontières françaises depuis Bâle jusqu'à Genève et nous nous devons à nous-mêmes de pouvoir soutenir notre neutralité, en préparant pour un usage éventuel les forces militaires de notre Confédération. C'est dans ce but que les Louables Cantons ont reçu de moi l'invitation de s'occuper d'avance des moyens de mettre sur pied le contingent fédéral, en sorte qu'au premier appel il puisse être réuni et employé à la défense de nos frontières. »

Dans l'intervalle, Napoléon avait rappelé ses troupes de Huningue à Strasbourg, pour éviter le passage de Bâle. Aussi, la Diète laissa-t-elle de

côté l'incident pour ne s'occuper que des mesures militaires. Elle en chargea une commission nommée par d'Affry et dont les membres nous étaient en majorité favorables (d'Affry, Reinhard, Watteville, Mérian, Heer (de Glaris), Zellweguer, Muller-Friedberg, Herzog). Elle décida qu'un tiers du contingent fédéral serait employé à couvrir les frontières voisines du théâtre de la guerre et que le commandement en serait dévolu aux chefs de 1805. Enfin, elle souhaita qu'une mission fût envoyée à l'Empereur pour en obtenir des garanties au sujet de la neutralité du pays.

Elle se sépara le 5 avril sans avoir marqué contre nous la moindre malveillance. Auguste écrivait, le 22 avril :

« Je puis, comme je l'ai mandé à l'Empereur, dans une lettre que j'ai remise à M. Reinhard, assurer à Votre Excellence que la grande majorité de la Diète et de la Suisse est entièrement dévouée à Sa Majesté et disposée à suivre les intentions qu'elle manifestera. Je ne dois cependant pas cacher à Votre Excellence que je sais que les Autrichiens cherchent à gagner les esprits dans les cantons des Grisons, de Schwitz, de Schaffouse. Mais je ne crois pas qu'ils réussissent à s'y faire un parti dangereux. Etc. » (Au ministre des relations extérieures, t. 488.)

Pendant ce temps, les événements avaient marché avec une singulière rapidité.

L'archiduc Charles, qui avait franchi l'Inn le 11 avril, marchait sur l'Isar avec 125 000 hommes.

Il trouva nos troupes imprudemment dispersées par Berthier. Une moitié, sous Davout, occupait Ratisbonne, sur le Danube; l'autre moitié, sous Masséna, était à Augsbourg, à vingt-cinq lieues au sud-ouest. Entre les deux, l'armée auxiliaire bavaroise était adossée au Danube, de Neustadt à Donauwerth.

L'archiduc avait toutes ses forces réunies et dans une position centrale. Il pouvait nous battre séparément. Au lieu de cela, il partagea ses troupes en trois colonnes pour déboucher de l'Isar sur le Danube par trois routes différentes. Il donna ainsi à Napoléon le temps d'accourir.

Parti de Paris le 13 avril, Napoléon était à Strasbourg le 15, le 16 à Stuttgard, le 17 à Donauwerth, le 18 à Ingolstadt. Il lança aussitôt son ordre du jour aux troupes :

« Soldats, le territoire de la Confédération a été violé. Le général autrichien veut que nous fuyions à l'aspect de ses armes et que nous lui abandonnions le territoire de nos alliés. *J'arrive au milieu de vous avec la rapidité de l'aigle.* Etc... »

Dans son vol, il avait lancé des ordres d'une précision admirable, qui réparaient la faute de Berthier et qui rassemblaient les troupes en les ramenant à lui. Quand il les eut dans sa main, sous des chefs comme Davout, Lannes, Masséna, avec des généraux comme Oudinot, Molitor, Mouton, Legrand, Saint-Hilaire et tant d'autres, il prit l'offensive contre un ennemi dispersé à son tour.

Dans une campagne de cinq jours (18-23 avril),

marquée par cinq victoires, et qu'on pourrait regarder comme une seule action, tant les mouvements furent successifs et rapides, il coupa en deux l'armée autrichienne, délivra la Bavière, rejeta l'archiduc sur la Bohême et s'ouvrit la route de Vienne.

Après ces éclatants débuts, il s'était arrêté quelques jours à Ratisbonne pour laisser reposer les troupes, et c'est là qu'il reçut le bourgmestre de Zurich, Reinhard, que lui envoyait d'Affry.

Le 16, Reinhard avait reçu une lettre du Landammann qui l'appelait à Fribourg pour une mission particulière auprès de l'Empereur. Il était au rendez-vous le 18. Il trouva, chez d'Affry, Talleyrand et le premier secrétaire Rouyer. Talleyrand était chargé, pour d'Affry, d'une lettre de Napoléon, assez banale, où il n'était question ni de l'affaire de Bâle, ni de la neutralité de la Suisse, mais que d'Affry reçut avec la dévotion dont il entourait tout ce qui lui venait de l'Empereur.

Les uns et les autres examinèrent alors le point précis sur lequel devait porter la mission de Reinhard. C'était d'obtenir l'assurance que la neutralité de la Suisse serait désormais respectée. Tel fut le sens d'une lettre du Landammann à Napoléon, datée du même jour.

Après l'avoir remercié d'avoir changé l'ordre de marche des troupes, d'Affry ajoutait :

« Sire, j'ose maintenant en appeler à vous-même. Vous voulez conserver votre ouvrage. Et puisque la Suisse ne peut, sans la neutralité, exister telle que l'Acte de médiation l'a créée, vous consoliderez

les heureux résultats de votre pensée, la base sur laquelle repose le bonheur de mon pays. Cette confiance me soutient. Elle se lie nécessairement à tous les sentiments que *Votre Majesté me connaît pour sa personne sacrée.* La Suisse restera donc tranquille. Etc...

« J'ai parlé sans réticence de ma position particulière aussi bien que des vœux et des intentions de mon pays. Les petits détails ne sont point étrangers au calcul des grands résultats. Et puisque la prévoyance de Votre Majesté n'en dédaigne aucun, puisque sa bonté nous permet d'espérer que la sûreté et l'inviolabilité du territoire suisse entrent dans les plans de la campagne prochaine, je ne dois pas douter que la situation des contrées à l'orient de la Suisse n'ait aussi fixé ses regards et je puis attendre avec confiance que Votre Majesté, lorsqu'il en sera temps, donnera à la Confédération des conseils d'amitié et de bienveillance. Etc. » (Lettre du 18 avril.)

Reinhard quitta Fribourg le lendemain, passa par Berne où il revit Talleyrand qui lui donna, avec une lettre pour l'Empereur, un laissez-passer pour lui et son compagnon Jean-Jacques Hirzel, de Zurich, et il se mit en route vers notre quartier général. Par Schaffouse et Ulm, il arriva à Ratisbonne le 24. Le jour même, il s'adressa à Berthier pour obtenir une audience de l'Empereur.

Elle fut fixée au lendemain. Il avait préparé un exorde approprié aux circonstances. Il n'eut pas le temps d'en placer un mot. Lorsqu'il fut en présence de Napoléon :

— Ah, voilà le Landammann de Zurich (*sic*), s'écria l'Empereur. Eh bien, comment cela va-t-il, en Suisse?

Il prit la lettre de d'Affry que lui tendait Reinhard et, après l'avoir lue :

— Je ne vois rien qui doive vous inquiéter en ce moment. Je ne demande rien à la Suisse. Pourquoi faire? Pour aller en Allemagne? Le chemin de la Bavière, pays allié, m'est ouvert. Pour aller en Italie? J'ai le Simplon. Le Valais n'est pas suisse.

Je suis content de la Suisse et de la Diète. Si j'avais été battu (toute armée peut l'être), si j'avais été battu, sans être vaincu, j'aurais passé par la Suisse. Eussé-je dû prendre le prétexte d'un libelle ou quelque autre. A présent, les Autrichiens sont rossés. J'ai enveloppé tous leurs équipages de guerre et repoussé l'archiduc en Bohême. Je crois que c'en est fait de cette monarchie. Je l'ai ménagée deux fois, mais à présent elle ne fera plus de mal à l'Europe. Je séparerai les trois couronnes. *Ils* ont cru m'attaquer au dépourvu parce que mon armée était en Espagne. C'était la seule cause de la guerre. Avez-vous lu leur déclaration?

REINHARD. — Celle de l'archiduc seulement.

NAPOLÉON. — Ils se battent mal; *ce sont des hordes;* à peine le tiers de mes troupes a donné (1).

Reinhard put enfin prendre la parole. Il fit obser-

(1) Ce sont presque les termes de sa proclamation de la veille : « Soldats, vous avez justifié mon attente, vous avez suppléé au nombre par la bravoure, vous avez glorieusement marqué la différence qui existe entre les soldats de César et les *cohues armées* de Xerxès. Etc. » (A l'armée, le 24 avril.)

ver que la Suisse n'avait fait aucun pas vers l'Autriche. Napoléon répondit :

« Les Autrichiens n'auraient pas été les amis de la Suisse. » Et il revint sur cette idée que s'il était battu, la Suisse devrait s'armer pour défendre son territoire et sa neutralité en vertu de l'alliance.

Puis la conversation sauta sur des points différents : l'affaire du pont de Bâle. « Elle n'était pas de mon ordre », dit Napoléon; l'affaire des régiments; celle de Saint-Urbain, où s'était fourvoyé Mousson. « Mousson avait tort, mais les autres ont agi en paysans. » Enfin, on parla du Tyrol, où l'Empereur laissa entendre qu'on pourrait trouver quelque chose pour la Suisse.

La conversation prit fin après avoir duré plus d'un quart d'heure. Reinhard avait pu trouver le moment de demander :

— Votre Majesté veut-elle me donner quelques ordres ou une réponse pour le Landammann ?

— Oui, dit l'Empereur. Je ferai écrire au Landammann.

Reinhard avait fait partie de la Consulte helvétique. Il avait déjà entendu Bonaparte. Mais quelle différence entre le Premier Consul entrevu aux Tuileries dans sa gravité de chef d'Etat et de législateur, et l'homme qu'il avait alors sous les yeux ! Dans ce logement de fortune, sur la route de Vienne, ce n'était plus qu'un soldat, simple et bon enfant, heureux de sa victoire et se laissant aller aux vues politiques avec une désinvolture toute militaire. Comment échapper à la séduction d'un pareil caractère ?

Jean de Müller, à Berlin, n'y avait pas résisté. Gœthe et Wieland, plus tard, en avaient subi le charme à leur tour. Le bourgmestre de Zurich y fut pris comme les autres.

Au sortir de cette audience, il se rendit chez le maréchal Lannes, colonel général des Suisses, avec lequel il s'entretint des régiments capitulaires. Napoléon avait dit tout à l'heure : « Je n'aurais désiré que deux choses de la Suisse : qu'il n'y eût pas de Suisses à un autre service que le mien et que le complément des régiments eût eu plus de succès. »

Le soir, vers huit heures, Reinhard reçut la lettre pour le Landammann en même temps qu'une convocation pour une nouvelle entrevue.

La lettre pour d'Affry s'accordait avec les déclarations de Napoléon. Elle insistait sur les idées qu'il venait d'exprimer et dont il était difficile de contester la clairvoyance.

« Ratisbonne, 25 avril.

« Très cher et grand Ami, je reçois votre lettre du 18 avril que me remet M. Reinhard.

« J'approuve toutes les mesures prises pour assurer la neutralité de la Suisse. Votre territoire ne sera jamais attaqué par moi, mais il le sera par mes ennemis aussitôt qu'ils seront en état de le faire. Les événements qui viennent de se passer font penser que ce moment n'est pas près d'arriver. Toutefois, les mesures que vous avez prises et les dispositions que la Diète a manifestées sont très convenables, car si une seule fois la Suisse laissait violer son terri-

toire par la maison d'Autriche, elle serait perdue pour toujours. Il est très certain que dans la guerre de 1805, et peut-être même dans celle-ci, le cabinet de Vienne avait cherché à troubler la Suisse et à y pénétrer; projets vains que le succès de mes armes a dissipés, mais qui cependant ne doivent pas être oubliés et qui doivent servir de règle à la Suisse. — NAPOLÉON. »

A M. le comte d'Affry, Landammann de la Suisse. (*Correspondance*, t. XVIII.)

Quant à la seconde entrevue, elle fut également pleine de cordialité, mais d'un ton politique plus élevé. Reinhard dit de l'Empereur : « Il était plus sérieux, parla avec chaleur et longtemps de suite, insistant et revenant souvent sur les mêmes objets. » Reinhard n'osa pas l'interrompre et eut de la peine à le suivre.

— J'ai réfléchi à votre neutralité, dit Napoléon en commençant. Pour moi, je la respecterai et je ne vous demande rien. Mais s'il y a la guerre de nouveau, et si les Autrichiens ont le dessus, vous en êtes les dupes, vous êtes perdus. (On allait s'en apercevoir en 1813.)

Vis-à-vis de moi, cette neutralité est un mot vide de sens, qui ne vous sert qu'autant que je le veux. Comment serait-ce, si je vous donnais de la consistance et de la force en alliant le Tyrol à la Suisse? C'est un pays que je devrais brûler. Mais si je pouvais l'arranger sans lui faire de mal, je le préférerais. Il a de l'affinité avec vos mœurs; mêmes moyens

physiques; il vous renforcerait dans tous les événements futurs. »

Puis le voilà livré à ses vues d'agrandissements. Le Tyrol et la Suisse feraient bon ménage. « Il a la même propension à être libre, comme vous. Il s'accorderait avec votre constitution. On en ferait un ou deux cantons. Je ne me réserverais que la communication de l'Allemagne avec l'Italie. Vous y gagneriez une route commerciale, un débouché pour vos fabriques. »

Reinhard n'était pas venu pour traiter de pareilles questions. Il ne répondit rien. D'ailleurs, sans s'arrêter, l'Empereur passait du Tyrol à l'Allemagne. Avec elle aussi, la Suisse pourrait s'entendre.

— Déjà, d'ancienne date, vous étiez lié avec elle. Vous aviez des villes impériales. Vous étiez attaché à l'Empire germanique. Comment était-ce?

Pour la première fois, il s'interrompit, car il ne voulait rien laisser dans sa pensée d'obscur ni d'inexact.

Reinhard dit avec empressement : « L'abbé de Saint-Gall était prince de l'Empire. » Il tombait bien! Napoléon avait eu à sévir contre le fougueux Pancrace.

— Non, reprit l'Empereur. D'autres

Reinhard. — Quelques-unes de nos villes étaient villes d'Empire.

Mais Napoléon revenait déjà à son idée principale, la seule, la vraie.

« Vous pourriez être un jour la dupe de vous-mêmes. Les Etats voisins s'agrandissent et vous

entourent. Ils s'aguerrissent à mon école. Vous restez faibles et petits. Voulez-vous vous exposer à ce qu'un jour je fasse un Landammann permanent? Si une autre guerre éclate, vous êtes perdus. Il est vrai, cela est difficile à supposer. Après l'Autriche, qui ferait la guerre? Je ne vois que des avantages pour la Suisse dans ce que je vous propose. »

Et il avait raison. La neutralité pure était une chimère. Belle affaire que le passage de quelques régiments! On allait voir autre chose en 1813. L'intérêt de la Suisse était de lier sa cause étroitement à celle de Napoléon. Napoléon vaincu sur le Danube, c'était la campagne de Zurich qui recommençait. C'était tout le bienfait de 1803 remis en question.

« Je demandai la permission de parler », écrit Reinhard dans sa relation. Et il parla. Il s'efforça de montrer que ni l'annexion du Tyrol, ni la réunion avec l'Allemagne ne pouvaient être acceptées par son pays.

« J'observai que sans doute le mot de neutralité n'avait d'autre sens que d'écarter de la Suisse le fléau de la guerre; qu'il n'avait plus de sens politique, que nous nous battrions sans doute contre les Autrichiens; que nous poserions les armes devant les Français, mais que notre réunion avec l'Empire germanique aurait des suites terribles pour nous; que je suppliais Sa Majesté d'écarter cette idée; que pour ce qui regardait le Tyrol, ce pays équivalait seul à presque toute la Suisse; que sa disproportion avec nos cantons, la religion, le change-

ment de notre constitution, de nos anciennes formes qui suivraient nécessairement cet agrandissement, notre aversion pour toute nouveauté, l'impossibilité de diriger ce nouveau pays, la crainte du reproche d'avoir voulu nous agrandir, etc., paraissaient être des obstacles invincibles et devaient nous inspirer le vœu de rester dans notre petitesse.

« Et si même le Tyrol devait devenir l'allié de la Suisse, ne pourrait-il pas se former à peu près comme le Valais, et l'indépendance de la Suisse, sa neutralité, rester intacte même en temps de guerre ? »

Mais ces projets entraient-ils dans l'esprit de Napoléon ? Pouvait-il disposer du Tyrol qui opposait alors à la Bavière la même résistance que l'Espagne à la France ? N'était-ce pas son plaisir d'agiter les idées ? d'étonner ses auditeurs de ses combinaisons politiques ?

C'est ce qu'il dit à Reinhard après l'avoir laissé parler. « *Ce ne sont que des idées jetées en avant,* dans la supposition que l'Autriche cessât d'exister... Il n'y a rien de décidé encore... »

Reinhard ajoute : « Il me congédia un peu sèchement. Je vis que mon refus d'entrer dans des vues aussi vastes le fâchait et que le Tyrol le gênait. » Homme candide, malgré toute sa finesse, qui put se croire un moment le confident de Napoléon, qui ne se confiait à personne.

Cette entrevue avait duré une demi-heure.

Reinhard, toujours accompagné de Hirzel, repartit le 27. Par Augsbourg, Ulm, Schaffouse, il était de retour à Zurich le 2 mai. Il alla ensuite à Fribourg,

où il rendit compte de sa mission au Landammann qui s'en déclara satisfait (1).

Cependant, la campagne de cinq jours n'avait fait que délivrer la Bavière et nous ouvrir la route de Vienne. Comme en 1805, il fallut une nouvelle campagne pour achever la guerre. Elle fut plus difficile que celle d'Austerlitz, et l'archiduc Charles se montra le digne adversaire de Napoléon.

Le 13 mai, celui-ci entra dans Vienne. Mais il fallut aller chercher l'archiduc sur la rive gauche du Danube et ce premier passage fut marqué par les deux journées sanglantes d'Essling qui nous rejetèrent dans l'île Lobau (21 et 22 mai). Notre échec eut un énorme retentissement dans toute l'Allemagne. On le présenta comme une grande victoire de l'Autriche. Dans une proclamation du 6 avril faite pour être entendue de la Confédération du Rhin et même de la Suisse, l'archiduc avait dit à ses soldats :

« La liberté de l'Europe, réfugiée sous vos drapeaux, y attend que vos victoires, déliant ses entraves, la rendent d'abord aux *Germains, nos dignes frères*, aujourd'hui enchaînés dans les rangs ennemis, où leur rage impatiente invoque vos propres bras pour rompre leurs chaînes... »

Cette « rage impatiente » se borna, après Essling,

(1) Ces deux entretiens figurent dans la relation officielle de Reinhard (Archives de Berne, t. 564). Ils ont été rapportés par son biographe, Muralt, et se trouvent également dans STEINER, chap. VI. Ils sont d'un vif intérêt, car ils rendent bien la vivacité de langage, le tour d'esprit, le jaillissement d'idées qui caractérisaient Napoléon.

à quelques soulèvements partiels rapidement comprimés. En Suisse, rien ne bougea. On n'eut à surveiller d'un peu près que le canton des Grisons.

Dans ce pays, l'Autriche avait toujours gardé des partisans qui avaient pour chefs la puissante famille des Salis, et elle entretenait son influence grâce à sa seigneurie de Räzuns. Ce domaine, représenté par un château fort qui domine la vallée du Rhin, à trois lieues de Coire, auprès de Reichenau, ne rapportait pas mille écus par an, mais assurait un point d'appui à la maison d'Habsbourg, pour intriguer dans le pays (1).

D'ailleurs, l'évêque de Coire, Charles-Rodolf de Buol-Schauenstein, était de famille autrichienne. Il ne dissimulait pas ses sympathies pour l'Autriche et on le soupçonnait d'attiser, sous main, l'insurrection du Tyrol.

Le comte de Talleyrand jugea opportun, pendant le mois de mai, de faire une tournée dans les cantons voisins de la frontière. Il revint des Grisons par Saint-Gall, Schaffouse et Zurich, et se félicita des observations que lui suggéra sa promenade.

L'esprit de Saint-Gall lui sembla excellent. « Le canton de Saint-Gall est tout dévoué à la France. Il n'est pas jusqu'au plus petit village où le peuple n'ait cherché à me manifester son attachement à l'Empereur et sa reconnaissance pour le bonheur dont il jouit... C'est un des cantons où les Français sont le mieux reçus. » (4 juin.) Le canton de Saint-

(1) Dans la correspondance de Talleyrand, il y a une intéressante notice sur cette seigneurie de Razüns, t. 488. Pièce annexe.

Gall était alors le plus actif et le plus industriel de la Suisse. Il n'allait pas tarder à souffrir du blocus continental et ses sentiments changèrent.

Le canton de Schaffouse ne lui parut pas souffrir du voisinage de l'Allemagne.

« Ce canton est heureux et content, par conséquent attaché à l'Acte de médiation et à son traité d'alliance. Cependant une partie des commerçants pencherait volontiers pour l'Autriche, dans l'espoir que leurs marchandises auraient un plus libre cours. »

A Zurich, « l'esprit m'a paru généralement sage ».

C'est à Berne, dépossédée de sa suprématie, que survivait encore le plus d'hostilité contre nous.

« Je ne dois pas cacher à Votre Excellence que Berne est une des villes où les Autrichiens ont le plus de partisans. On s'en aperçoit aisément à l'effet que produisent nos victoires. »

Ce qu'il dit du cordon de neutralité est très juste. « J'ai parcouru toute la ligne du cordon que les Suisses ont établi sur les frontières. Ces forces prouvent bien que la Suisse ne doit sa neutralité qu'à l'Empereur et à ses succès. Car ce ne sont sûrement pas 5 000 à 6 000 hommes, éparpillés par pelotons, depuis Constance jusqu'aux frontières des Grisons, qui pourraient empêcher une force quelconque de passer sur le territoire de la Confédération. » (Au ministre, de Fribourg, le 4 juin.)

L'ambassadeur était revenu pour la session de la Diète qui s'ouvrit à Fribourg le 5 juin. La cérémonie à laquelle assistaient, avec notre ministre,

ceux de la Prusse, de la Bavière, de l'Italie et même le nonce, fut marquée par un beau discours du Landammann.

« La loi constitutionnelle qui nous régit, disait d'Affry, m'appelle une seconde fois à l'honneur de présider cette assemblée respectable. La place que j'occupe, toujours honorable, parfois difficile, m'invite à parler de la patrie à ceux que la confiance des Cantons a désignés pour porter leurs suffrages au Sénat confédéral. Heureux de pouvoir mêler, dans une circonstance aussi grave, les sentiments les plus doux aux fonctions sévères de la magistrature ; plus heureux encore par la certitude de ne dire autre chose que ce que chacun éprouve comme moi, je vais, messieurs, vous exposer avec simplicité quelques idées qui appartiennent essentiellement à cette journée. »

Il rappela alors les principes dont le pays ne devait pas s'écarter. Il recommanda l'union, l'oubli des intérêts privés et l'attachement à cet Acte de médiation qui, arrachant le pays à ses discordes intestines, était devenu sa loi constitutionnelle et l'unique sauvegarde de sa prospérité. Et il termina par ces paroles : « Soyons toujours justes, soyons prudents et nous serons assez forts. »

D'autres discours furent prononcés le lendemain par Secretan (Vaud), Michel de Flue (Unterwalden), Glutz, l'ancien Landammann, Muller-Friedberg (Saint-Gall), qui exprimèrent les mêmes sentiments d'attachement pour Napoléon.

La Diète se prolongea jusqu'au 6 juillet, sans

incident notable. Lorsqu'elle se sépara, Napoléon venait d'écraser l'Autriche, à Wagram, et quelques jours après un armistice était signé qui permettait d'espérer la paix.

D'autre part, l'insurrection du Tyrol était comprimée et la Bavière replaça le pays sous son autorité. Mais ce ne fut pas sans se plaindre de l'évêque de Coire. Elle en demanda l'arrestation à Napoléon. Celui-ci, qui venait de se brouiller avec le pape, l'accorda aisément.

Talleyrand fut chargé de s'en expliquer avec le Landammann. D'Affry s'inclina aussitôt. Il écrivait à l'ambassadeur, le 4 octobre :

« Dès que Sa Majesté signale l'évêque de Coire comme un homme dont les liaisons compromettent la tranquillité et la neutralité de la Suisse, toute autre considération disparaît à mes yeux. Sa Majesté seule avait le droit de nous parler ainsi, Elle dont la bienveillance garantit à la Suisse cette même neutralité et cette tranquillité précieuse dont la conservation mérite assurément d'être achetée par quelques sacrifices. »

Cette soumission absolue fait comprendre l'estime particulière où Napoléon tenait le comte d'Affry et 'on est fondé à croire, avec quelques historiens, que c'est à d'Affry qu'il songeait, quand il parlait de donner au pays un Landammann permanent.

L'évêque fut arrêté, dans le courant d'octobre, et enfermé à Soleure, mais relâché au bout de quelques mois.

En même temps que lui, d'autres personnes

s'étaient trouvées compromises dans ces intrigues avec l'Autriche. Dans le nombre, Zellweguer, d'Appenzell, accusé de relations avec un partisan de l'Autriche, chef des mécontents du Vorarlberg, le docteur Antoine Schneider. Zellweguer écrivit au Landammann pour se justifier. Il protesta hautement de son attachement à son pays et au régime de 1803. Il n'en resta pas moins suspect à nos yeux, ce qui lui attira d'être exclu de la Diète de 1810, comme nous le verrons.

Sur ces entrefaites, la paix fut signée à Vienne, ou pour mieux dire à Schœnbrünn, le 14 octobre.

Bien qu'elle perdît encore plusieurs territoires et près de 3 millions et demi de sujets, l'Autriche s'en tirait à bon compte. Une des clauses du traité lui enlevait la seigneurie de Räzuns. Le comte Auguste fut chargé d'en prendre possession et d'en confier l'administration provisoire à un bailli *qui ne se fût pas montré ami de l'Autriche*, comme le recommandait Champagny. Ce vieux rocher féodal fit partie du domaine particulier de l'Empereur.

Celui-ci, d'ailleurs, dans l'échange des signatures, ajouta à ses autres titres celui de « médiateur de la Confédération suisse ».

En apprenant l'heureuse issue de cette longue campagne, Watteville licencia le contingent fédéral qu'il avait réparti sur les frontières, et déposa lui-même son commandement (octobre-novembre).

La joie causée par le désarmement général fut brusquement troublée. De nouveaux passages de troupes sur une partie du territoire helvétique

ranimèrent les inquiétudes causées au printemps.

Après s'être fait précéder par un officier chargé de demander aux autorités locales le logement et les vivres, un corps d'environ 6 000 hommes, sous le général Froment, de la division Lagrange, traversa le Rhin à Schaffouse et à Rheinfelden pour regagner Huningue. Quelques jours après, le reste de la division suivit, avec une partie du bataillon de Neufchâtel (23-29 novembre). Le général Lagrange, qui venait du Vorarlberg, avait pensé que notre alliance avec la Suisse autorisait le passage, sans que la neutralité du pays en parût compromise (1).

Le Landammann pensait autrement. Il protesta contre la marche du général Froment, qui s'était permis, disait-il, « de disposer d'une partie de notre territoire pour y faire passer ses troupes, et de donner des ordres pour leur réception. Cet oubli de tous les égards et de toutes les convenances envers un Etat indépendant, ami et allié de la couronne de France, ne peut qu'être ressenti vivement par la Confédération entière ». (Lettre à Talleyrand du 27 novembre.)

Ces mouvements de troupes alarmaient un petit pays, facilement ombrageux, surtout dans un moment où l'on attribuait à l'Empereur de nouveaux projets politiques. C'est cette disposition des esprits que Talleyrand signalait au ministre.

« Ce passage, écrivait-il le 2 décembre, a produit

(1) C'est ce qu'il expliqua dans une lettre au ministre de la guerre, du 25 décembre suivant.

d'autant plus de sensation que les esprits sont un peu inquiets; que les Suisses croient que l'Empereur veut changer quelque chose à leur Constitution, et que le moindre manque de formes paraît, aux yeux d'un assez grand nombre, le commencement des opérations qu'ils imaginent que Sa Majesté veut faire dans leur pays. »

Napoléon nourrissait-il de pareils projets? Bien loin de là. Et il s'en expliquait alors d'une façon retentissante.

Le 3 décembre, pour l'anniversaire du couronnement, dans une réception solennelle du Corps législatif, à laquelle assistaient, avec les rois de Naples et de Westphalie, de Saxe et de Wurtemberg, les reines de Hollande et de Westphalie, les grands dignitaires de l'Empire, les députations du Sénat, du Conseil d'Etat et des corps judiciaires, l'Empereur prononçait un grand discours, dans lequel il disait :

« Par le traité de Vienne, tous les rois et souverains mes alliés, qui m'ont donné tant de témoignages de la constance de leur amitié, ont acquis et acquerront un nouvel accroissement de territoire. J'ai voulu donner une nouvelle preuve de mon estime à la nation suisse, en joignant à mes titres celui de son médiateur, et mettre un terme à toutes les inquiétudes que l'on cherche à répandre parmi cette brave nation... »

Ces paroles furent reçues dans le pays avec allégresse, et Talleyrand put écrire :

« ... Je ne saurais exprimer à Votre Excellence

l'effet que produit ici le discours de l'Empereur au Corps législatif. Il a répandu dans toute la Suisse une joie, un enthousiasme général, et entièrement calmé les esprits que le passage des troupes de la division Lagrange avait infiniment alarmés. » (A Champagny, 10 décembre.)

Mais ce n'était pas assez. Quelques jours après le discours impérial, le ministre de l'intérieur, comte de Montalivet, dans la séance d'ouverture du Corps législatif (12 décembre), semblait répondr directement aux réclamations de la Suisse.

Dans son *Exposé de la situation de l'Empire*, au 1er décembre, après avoir examiné successivement les travaux publics, le commerce, les cultes, etc., il passait à la politique étrangère, et il disait de la Suisse :

« Sa Majesté a voulu assurer d'une manière éclatante les avantages de l'Acte de médiation en joignant à ses titres celui de *médiateur de la Suisse*. C'est assez dire aux Suisses que le bonheur sera perdu pour eux le jour où ils toucheront à ce palladium de leur indépendance. Le pont de Bâle a donné des occasions fréquentes aux troupes françaises de violer le territoire helvétique. Il leur était nécessaire pour le passage du Rhin. Sa Majesté vient d'ordonner qu'il fût construit un pont permanent à Huningue (1). »

Ainsi, lorsque s'achevait l'année 1809, l'entente

(1) Séance du Corps législatif du 12 décembre, sous la présidence de Fontanes. *Moniteur* du jeudi 14 décembre, n° 348.
L'exposé de Montalivet s'y trouve au complet.

demeurait complète entre le médiateur et le pays. Le médiateur rappelait hautement l'Acte de 1803, et le pays plaçait en lui toute sa confiance. La paix ouvrait de longues espérances, et les intérêts matériels n'avaient pas encore trop souffert.

L'horizon restait pur, mais les nuages allaient venir.

CHAPITRE VI

L'AMBASSADE D'AUGUSTE DE TALLEYRAND

II

(1810-1812)

L'année 1810 vit arriver, pour la seconde fois, Watteville, avoyer de Berne, aux fonctions de Landammann. Les talents qu'il avait montrés dans la conduite des affaires militaires en 1805, et tout récemment, lui avaient attiré dans le pays une légitime popularité.

Cette année promettait d'être tranquille, après le bruit qui venait de marquer la précédente. Napoléon restait le maître du continent. L'Angleterre, atteinte par la défaite de l'Autriche et le désastre de Walcheren, ne luttait plus qu'en Espagne, où la guerre se poursuivait lointaine et peu connue. L'Empire touchait à son apogée et l'Empereur épousait une archiduchesse de la maison d'Autriche.

A l'occasion de ce mariage, d'Affry fut envoyé à Paris, avec les compliments de la Confédération. Mais il était encore chargé de traiter quelques questions relatives à la capitulation militaire de

1803, et à la nomination d'un colonel général des Suisses qu'on souhaitait pour Berthier. D'Affry partit le 12 mars de Fribourg, accompagné du lieutenant-colonel de Diesbach.

Cet heureux accord fut un moment troublé par l'incident Zellweguer.

Parmi les députés désignés pour siéger à la Diète, se trouvait le Landammann d'Appenzell, Zellweguer. En 1802, il comptait parmi les oligarques. Depuis, il s'était rallié au régime de 1803. Toutefois, comme on l'a vu plus haut, ses relations avec le docteur Schneider et de vagues sympathies pour l'Autriche l'avaient de nouveau rendu suspect à nos yeux.

Sur la demande de notre gouvernement, Talleyrand écrivit au Landammann : « Il ne serait pas convenable que M. Zellweguer, compromis dans les affaires du docteur Schneider, vînt à la Diète comme député du canton d'Appenzell. Le ministre m'observe qu'une personne impliquée dans une affaire aussi grave, qui a eu en Europe tant d'éclat, qui a donné lieu même en Suisse à de si nombreuses poursuites, ne peut être admise à la Diète. *Sa Majesté me donne donc l'ordre de demander que ce député ne s'y rende pas...* » Et comme le canton avait encore le temps de faire une élection complémentaire, il ajoutait : « Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de me faire une réponse qui assure à Sa Majesté que le canton d'Appenzell a rempli ses vœux. » (Au Landammann, 16 mai 1810.)

Watteville répondit d'abord pour protester, puis

chargea d'Affry, qui était à Paris, de protester auprès du ministre. « Les droits de la Diète, comme autorité suprême de la Confédération, la souveraineté des Cantons que le médiateur a garantie, serait compromise de la manière la plus fâcheuse. Et qui de nous ne sentirait pas vivement ce coup porté à ce que nous sommes accoutumés de chérir pardessus tout : l'honneur national et notre indépendance. » (Landammann à d'Affry, du 18 mai.) D'Affry eut beau s'entremettre. Il fallut obéir. Zellweguer ne parut pas à la Diète de 1810.

Elle s'ouvrit à Berne, le 4 juin, au milieu d'une grande affluence, dans laquelle, avec le corps diplomatique et les autorités locales, figuraient de nombreux étrangers de distinction. Ils profitaient de la paix pour voyager et les journaux signalaient leur passage à Berne, à Lucerne, à Zurich et ailleurs. La Suisse commençait à jouir de cette faveur qui a grandi depuis et contribué à sa prospérité.

Dans son discours d'ouverture, le Landammann félicita le pays d'avoir vu sa neutralité respectée pendant la guerre. Et il dit : « L'auguste union de l'Empereur des Français avec une archiduchesse d'Autriche est pour la Suisse, comme pour tout le continent, la garantie d'une longue tranquillité. » Etait-ce bien sûr ? Tout le monde alors le croyait ou affectait de le croire.

D'autres discours furent prononcés dans le même sens par Secretan (Vaud), Aloïs Reding et l'ancien Landammann Glutz, de Soleure. Glutz dit notamment :

« L'orage nous environnait. L'empereur Napoléon

sut l'éloigner de nos frontières. Ses victoires ramenèrent bientôt le calme en Europe. L'alliance qu'il vient de contracter est pour le continent un garant de la paix et, pour nous, celui de notre tranquillité. »

Talleyrand a raison d'écrire : « Les discours des députés à la Diète furent tous dans le meilleur esprit. Ils exprimèrent unanimement le bonheur et la paix dont la Suisse avait joui depuis l'année précédente. Ils témoignèrent l'attachement de tous les Cantons à l'Acte et regardèrent l'union nouvelle de l'Empereur comme devant assurer la paix du continent et la tranquillité de la Suisse (1). »

La Diète qui s'occupa presque uniquement de questions d'affaires : monnaies, affaires commerciales, interdiction des marchandises anglaises, etc., eut également à s'occuper du pont de Huningue.

On a vu que nous manquions d'un pont sur le Rhin entre Bâle et Strasbourg, et que la difficulté d'emprunter celui de Bâle, à cause de la neutralité helvétique, avait décidé Napoléon à jeter un pont devant Huningue. La tête du pont devait être prise sur le territoire de Bâle.

Le 17 juin, Napoléon demanda à la Diète d'autoriser le canton de Bâle à lui céder la portion de terrain nécessaire. Elle y consentit, le 25, et le gouvernement du canton de Bâle, « pour donner à Sa Majesté l'Empereur des Français une preuve de son empressement à concourir à tout ce qui peut lui

(1) « Résumé des travaux de l'année 1810. » — A. E., t. 489.

être agréable et désirant acquérir un nouveau titre à la continuation de sa haute bienveillance », accorda le terrain demandé au lieu dit du Marquisat. Une convention en bonne et due forme fut signée à Berne le 10 juillet, entre Auguste de Talleyrand et le bourgmestre de Bâle, Sarazin, député par le canton (1). Elle fut approuvée par l'Empereur et ratifiée le 7 août. Mais le pont ne fut pas construit, et après le siège de 1815, les défenses de Huningue ayant été détruites, la petite ville perdit toute importance.

La Diète vaquait paisiblement à ses travaux lorsqu'elle fut attristée par la mort soudaine du comte d'Affry.

Sa mission terminée, l'ancien Landammann avait quitté Paris le 20 juin. Il venait d'arriver à Fribourg, lorsqu'il fut emporté brusquement le 26. Il avait soixante-sept ans. Ce deuil fut ressenti dans tout le pays. On pouvait reprocher à d'Affry sa condescendance pour les volontés impériales, mais par la haute probité de son caractère, la dignité de sa vie, l'attachement qu'il portait à la France où sa famille avait servi avec tant de fidélité, il était digne de tous les regrets (2).

Si sa dernière mission n'avait pas eu tout le succès qu'on en attendait, du moins elle avait obtenu que le titre de colonel général des Suisses

(1) A. E., t. 489.

(2) Voir *Moniteur* du 13 juillet. — D'Affry laissait plusieurs enfants. Son fils aîné, Charles, chef de bataillon au 3e régiment suisse, fut promu peu après colonel du 4e.

fût reporté sur Berthier. La charge lui fut conférée par un décret impérial du 10 juin.

Le prince de Neufchâtel, devenu par surcroît prince de Wagram, était-il l'homme qu'à défaut du comte d'Affry, Napoléon eût choisi pour être *Landammann permanent* de la Suisse? Berthier, dans sa vanité, pouvait le croire. Quelques historiens l'ont cru (1). On n'en peut rien savoir et l'histoire n'a pas à s'attarder aux conjectures.

C'était d'ailleurs le moment où de nouvelles craintes hantaient les cerveaux helvétiques.

La Hollande venait d'être réunie à l'Empire français (10 juillet 1810), et le bruit courait que la Suisse était menacée du même sort. Talleyrand déclare qu'il avait encore à combattre ces appréhensions qu'il fallait attribuer, soit au voisinage, soit aux entraves que rencontrait le commerce, soit à la difficulté persistante de porter les régiments au complet.

La Suisse n'avait rien à craindre, mais le danger sembla passer auprès d'elle. Les derniers mois de 1810, remplis par les tracasseries du blocus, furent encore marqués, et d'une façon retentissante, par l'occupation du Tessin par des troupes italiennes (30 octobre), et par l'annexion du Valais à l'Empire (12 novembre).

L'occupation du Tessin n'était qu'une mesure

(1) Dr Hilty. « ... On dit que, depuis 1809, Napoléon nourrit le projet de faire de Berthier, colonel général des Suisses, un Landammann permanent... » (*Ouvrage cité*, p. 307.) La conjecture est ici doublée d'une erreur, puisque la nomination de Berthier est de 1810.

fiscale, inspirée brusquement par les exigences du blocus continental et destinée à empêcher la contrebande (1). Au contraire, l'annexion du Valais était comme le dernier terme, et inévitable, de la politique suivie par Napoléon dans ce petit pays.

On se souvient qu'après avoir fait partie de la République helvétique, en 1798, le Valais était devenu, en 1802, un Etat indépendant sous la garantie des trois Etats voisins. Il n'en restait pas moins troublé, comme auparavant, par la rivalité qui divisait le haut et le bas Valais, et cette agitation était entretenue par le clergé, tout-puissant dans la vallée supérieure du Rhône.

Napoléon apportait une attention particulière aux affaires du Valais à cause de la route du Simplon. Il lui semblait que, depuis quelques années, ces affaires allaient de mal en pis et qu'il lui devenait nécessaire de prendre la tutelle de la république valaisane comme il avait pris celle de la Confédération helvétique.

Le 18 février, il écrivait à Champagny : « Monsieur le duc de Cadore, remettez-moi sous les yeux le traité que j'ai fait avec le Valais et qui est relatif à la situation de ce pays. Il paraît qu'il est mal gouverné et qu'il marche très mal. »

Le ministre répondit, dès le 15 mars, par un rapport clair et intéressant qui exposait la constitution de ce petit pays et retraçait l'histoire de nos relations avec lui depuis son occupation par le général Turreau.

(1) On en verra les détails au chapitre suivant où j'ai rassemblé tout ce qui est relatif au blocus continental.

Le gouvernement était représenté par une Diète, formée de députés élus par *dizains*. La Diète nommait un grand bailli et deux conseillers d'Etat. Le grand bailli présidait aux relations extérieures, politiques et commerciales de la petite république. Les deux conseillers d'Etat qui l'assistaient étaient préposés aux diverses parties de l'ordre public.

Malgré la simplicité de cet organisme politique, le pays était constamment troublé et l'entretien de la route du Simplon fut négligé.

« Dans une telle position, concluait Champagny, et puisque Votre Majesté a le droit de faire passer ses troupes en Valais, d'y avoir les établissements et les magasins nécessaires à leur subsistance et de se charger de la défense du pays, cet Etat ne jouit plus que d'une indépendance nominale. Un tel partage de souveraineté semble conduire le Valais à de plus grands changements. Il lui faut un gouvernement ferme, éclairé, protecteur. Il ne peut se le donner à lui-même et il ne pourra l'obtenir que par la bienveillance et sous les lois de Votre Majesté (1). »

Nous avions là-bas, depuis 1806, un chargé d'affaires intelligent et actif, Derville-Maléchard. L'Empereur le fit venir à Paris pour le mettre en rapport avec le ministre et lui fournir tous les renseignements nécessaires. Derville lui remit, en effet, une note très complète sur les principaux personnages du pays, leur conduite, leurs dispositions à notre égard, etc. C'étaient, particulièrement : le

(1) A. E. Valais. *Rapport sur les traités de la France avec le Valais et la situation du pays*, t. IX.

grand bailli, de Sepibus; le président de la Diète, Stockalper; quelques notables comme Augustini, ancien grand bailli; de Rivaz, ancien préfet du canton sous l'Helvétique; Pittiet, jurisconsulte, ancien préfet sous Turreau; enfin l'évêque de Sion, Preux, « esprit modéré, mais faux, qui tremble devant un clergé séditieux et devant un chapitre imbu des plus pernicieuses doctrines, et qui a, par sa fausseté et sa faiblesse, compromis plusieurs fois la tranquillité publique et l'autorité du gouvernement. »

La réunion semblait décidée, dès la fin de juillet. L'Empereur écrivait le 25 à Champagny :

« Préparez un rapport dans lequel vous retracerez la mauvaise organisation du Valais, qui a donné lieu à sa conduite équivoque pendant la guerre, les ridicules prétentions du haut Valais qui veut subjuguer le bas, et se rendre souverain du pays, parce que le bas Valais est plus riche et plus éclairé... Faites connaître que les dispositions que j'ai faites dans le Valais, l'année dernière, *étaient surtout pour que la Suisse restât indépendante*, et afin de m'assurer le passage du Simplon. Etc. » (*Correspondance*, t. XX.)

Mais cet homme extraordinaire ne laissait rien au hasard. Il agissait avec la même méthode et avec le même soin qu'en 1802. Il manda à Paris une petite consulte valaisane, comme il y avait appelé des députés helvétiques. Elle arriva le 15 août. Elle était composée de six personnes, auxquelles s'était joint l'évêque, et l'Empereur

l'aboucha avec le sénateur Rœderer, assisté d'un conseiller d'Etat et d'un maître des requêtes.

On débattit de part et d'autre les intérêts du pays et ceux de l'Empire, dans ses relations avec le royaume d'Italie. On persuada aux délégués que le Valais ne trouverait de repos et de félicité que dans sa réunion avec l'Empire, et c'est ainsi que fut préparé le décret impérial, rendu à Fontainebleau, le 12 novembre 1810, qui faisait du Valais, réuni à l'Empire, le département du *Simplon.*

Le général de division César Berthier, frère du prince de Neufchâtel, était désigné depuis plusieurs semaines pour prendre possession du pays, en qualité de commissaire général. On mit à sa disposition un corps de 1 200 Portugais, venus de Genève, et environ 1 500 hommes, tirés des dépôts du Piémont. Il entra dans Sion, le 14 novembre, avec cet effectif imposant, et y fut reçu avec joie. La réunion du pays fut accueillie par des fêtes et des banquets, à Sion, à Brigue, à Martigny et ailleurs.

Il fut décidé qu'une députation serait envoyée à Paris « pour porter au pied du trône de S. M. l'Empereur et Roi, au nom de ses fidèles sujets du Valais et de leur gouvernement, l'hommage de leur soumission respectueuse et de profond dévouement et y joindre l'expression de leur reconnaissance pour tous les bienfaits que Sa Majesté a répandus sur eux, et pour la bienveillance précieuse qui a caractérisé son entrée en possession du Valais ».

Voilà comment naquit le département du Simplon, qui n'était pas d'ailleurs destiné à une longue existence. Sa naissance fut officiellement annoncée au Landammann par une lettre du comte de Talleyrand, et le Landammann en fit part aux Cantons dans une circulaire du 17 novembre (1).

L'événement surprit la Confédération sans la blesser. En fait, le Valais ne lui appartenait pas; elle n'était pas atteinte. Il n'en fut pas de même pour le Tessin. L'occupation du Tessin lui enlevait ces bailliages italiens qui lui étaient rattachés depuis le début du seizième siècle (1512). Le coup était inattendu. Il fut profondément ressenti. Il eut de fâcheuses conséquences.

Jusqu'alors, en dépit de nuages passagers, l'accord s'était maintenu dans les relations de Napoléon avec la Suisse. Cet accord fut rompu. En apparence, il subsista. Au fond, l'affaire du Tessin pesa comme un malaise. Elle souleva d'incessantes récriminations, elle se compliqua des souffrances du blocus. En 1813, elle contribua au divorce.

Aussi bien, l'effet fut immédiat. Dès le lendemain de l'occupation, le Landammann écrivait à Talleyrand :

« Monsieur le comte, un corps de troupes ita-

(1) Le nouveau département ne comptait que 126 000 habitants. Il avait pour chef-lieu Sion; pour arrondissements Brigue et Saint-Maurice. Il faisait partie de la 7e division militaire (Grenoble).

Après l'administration provisoire de César Berthier, il eut pour préfet Derville-Maléchard, remplacé en 1813 par le comte de Rambuteau. En 1814, il nous échappa. En 1815, il forma un des trois nouveaux cantons de la Confédération.

liennes est entré le 31 octobre sur le territoire suisse, à Lugano, principale ville du canton du Tessin... J'essayerais en vain d'exprimer à Votre Excellence la surprise, la consternation et la douleur dont mon âme est saisie.

« Dès ce moment, l'alarme va se répandre en Suisse, et que puis-je dire aux Cantons pour les rassurer ? L'affection de Sa Majesté est pour eux le plus précieux des biens. J'ose dire encore le mieux mérité. Mais des mesures de rigueur aussi imprévues altèrent la confiance, et jettent dans les esprits l'inquiétude et le désespoir. Etc. » (Du 3 novembre.)

Il revint à la charge, dans une note destinée à combattre les raisons qu'on aurait pu alléguer pour justifier la mesure. Et, ce qui était plus grave, il voulait convoquer une Diète extraordinaire pour la saisir de la question. L'ambassadeur parvint à l'en dissuader. « Craignant l'échauffement des esprits, écrit Talleyrand, je l'engageai fortement à ne pas la réunir avant d'avoir reçu une réponse de Sa Majesté. »

Mais cette réponse n'arriva pas, et c'est sur l'agitation causée par cette affaire et sur les difficultés soulevées par l'application du blocus que finit l'année 1810.

***

L'année 1811 apporta au canton de Soleure la prérogative de fournir le Landammann. Ce fut Henri Grimm de Wartenfels.

Grimm était d'une des premières familles du canton. Homme infiniment estimable, et d'une droiture parfaite, mais d'un caractère timide, il se sentait gêné par ses hautes fonctions. D'autant plus que le parti « bernois », comme dit Talleyrand, lui faisait un grief d'avoir pris la place de l'avoyer Glutz, l'ancien Landammann, qu'on espérait revoir aux affaires.

Ce fut en vain que notre ministre s'était flatté de tenir Grimm en lisière (1). Le brave homme se laissa circonvenir par Berne et Zurich, et absorber, en quelque sorte, par l'affaire du Tessin. Aucun Landammann n'a, plus souvent que lui, écrit à Napoléon. Mais ses lettres ne poussaient que la même note, plaintive et larmoyante. Elles n'étaient pas faites pour attendrir Napoléon.

Dès le 4 janvier, Grimm lui écrivait pour lui faire part de son entrée en fonctions. Et le 5, il lui écrivait encore pour l'entretenir du Tessin. Il lui disait :

« Sire, je trouve, en entrant en charge, les Cantons dans l'inquiétude et la douleur, à cause du

(1) « J'ai cru pouvoir profiter de l'embarras où il est pour le mettre entièrement dans la dépendance de l'ambassadeur de France, et empêcher qu'étant neuf dans les affaires, il ne se laissât diriger par M. Mousson, qui, lui-même, pourrait être influencé par MM. les Landammanns de Berne, de Zurich ou par leur parti...

« J'ai donc dit à M. Grimm que, dans la place qu'il allait occuper, son principal objet devait être de ne jamais s'écarter de l'Acte de médiation, de l'acte fédéral, ni du traité d'alliance avec la France; que, pour le bonheur de la Suisse, je lui demandais de ne jamais prendre de parti, ni de faire la plus petite démarche, sans m'en avoir prévenu auparavant. Etc. » (Au ministre. Du 11 décembre. A. E., t. 490.)

silence de Votre Majesté impériale et royale sur les demandes qui lui ont été adressées par mon prédécesseur. Deux mois se sont passés, et la Suisse n'a point eu la satisfaction de voir rappeler les troupes qui occupent une partie de son territoire. Les maux produits par la gêne des manufactures et du commerce ont reçu du soulagement; mais, à cet égard encore, la Suisse sollicite sur plusieurs points essentiels des dispositions favorables.

« Si Votre Majesté impériale et royale attache quelque prix à voir la Confédération tranquille et heureuse; si Elle prend plaisir à notre respect et à notre dévouement; si ses bienfaits précédents et notre reconnaissance nous ont donné des droits à sa généreuse affection, Elle daignera enfin exaucer nos prières. Etc. »

En même temps, comme Watteville, Grimm parlait de convoquer une Diète extraordinaire, demandée par les cantons de Zurich et d'Uri. Talleyrand combattit encore cette idée. Pourquoi? Il l'explique judicieusement au ministre.

« La Suisse est inquiète, désolée, mais elle est tranquille. Je ne crois pas qu'une Diète extraordinaire puisse avoir de grands inconvénients. Mais il me semble que, dans des moments où le peuple des petits Cantons est malheureux, il vaut toujours mieux éviter les *Landesgemeinde*, qu'il ne faut quelquefois qu'une mauvaise tête pour échauffer. Etc. » (Du 23 janvier.)

Mais aux cantons de Zurich et d'Uri s'en joi-

gnirent quelques autres : Schwitz, Appenzell, Glaris. La Diète devint inévitable.

Grimm cherchait à gagner du temps, pour connaître les intentions de l'Empereur au sujet du Tessin. Le 28 janvier, il lui adressa une nouvelle lettre qu'il fit porter par son neveu, le colonel de Sury.

« *A Sa Majesté Impériale et Royale.*

« SIRE,

« Mon devoir et les instances des Cantons confédérés m'obligent à faire encore une démarche pour toucher le cœur de Votre Majesté et désarmer des rigueurs que la Suisse ne peut expliquer et qu'elle souffre sans les avoir méritées.

« La cause de notre sollicitude croissante, de notre vive et profonde douleur, c'est l'occupation militaire du canton du Tessin. C'est aussi l'objet des instances respectueuses que je me permets encore d'adresser à Votre Majesté Impériale et Royale. »

Il rappelle encore la détresse commerciale et annonce qu'il se voit réduit à la convocation d'une Diète extraordinaire.

« Je conjure Votre Majesté Impériale et Royale de m'épargner la douleur de déclarer aux Cantons que ma voix n'a pu arriver jusqu'à leur Médiateur et que toutes mes instances respectueuses ont été inutiles. Daignez, Sire, prévenir qu'une Diète ne se rassemble sous d'aussi tristes auspices pour déplorer l'insuffisance des soins de son premier magistrat, la position nouvelle d'un de ses cantons et le malheur

de la Suisse entière qui paraît oubliée par la même Puissance à l'ombre de laquelle elle aimait à se sentir heureuse et tranquille.

« Encore une fois, Sire, au nom de Votre Grandeur et de vos bontés dont ma patrie est, depuis huit ans, un monument remarquable, n'abandonnez pas un peuple fidèle et daignez lui donner un gage de confiance et d'affection en retirant vos troupes du Tessin... »

Sans s'émouvoir autrement, Napoléon fit remettre au colonel de Sury la lettre suivante :

« Monsieur le Landammann, je trouve dans les sentiments que vous m'exprimez, en arrivant à la première magistrature de la Suisse, les mêmes dispositions et le même bon esprit qui ont animé vos prédécesseurs. La Confédération obtiendra toujours de moi les mêmes sentiments d'intérêt et d'amitié. Elle a, sous les administrations précédentes, conservé sa tranquillité. Je désire qu'elle continue d'en jouir par l'effort de vos soins. Le maintien de la paix intérieure est un dépôt qui vous est confié et il est le plus grand bien que puisse attendre de vous un peuple dont les intérêts me seront toujours chers.

« Sur ce, je prie Dieu, monsieur le Landammann, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Au palais des Tuileries, le 5 février. — NAPOLÉON. » (*Correspondance*, t. XXI.)

Comme on le voit, du Tessin, pas un mot. Au sujet de ses intentions sur le pays, le ministère n'était guère plus avancé que le Landammann. Dans une note à Talleyrand, Champagny écrivait :

« L'Empereur s'explique peu sur l'occupation du Tessin. Cependant, j'ai pu juger que Sa Majesté regardait cette affaire comme devant être l'objet d'une négociation et que l'évacuation du pays ne pourrait avoir lieu qu'autant que la Suisse donnerait des garanties suffisantes pour prévenir le retour des abus qui ont mis le gouvernement italien dans le cas d'y envoyer quelques troupes.

« Je me suis exprimé à peu près dans ce sens à M. de Maillardoz. Vous pouvez tenir le même langage, mais d'une manière vague, générale, qui n'ait aucun caractère officiel. Il n'y a jamais d'inconvénient à répondre aux questions qui vous sont confiées (?) que vous ne connaissez pas les intentions de l'Empereur. » (Du 9 février. A. E., t. 490.)

Sur ces entrefaites, eut lieu la naissance du roi de Rome (20 mars 1811). La nouvelle en fut apportée à Berne par un courrier extraordinaire qui arriva le 24, et l'ambassadeur la communiqua aussitôt au Landammann. Elle fut accueillie à Berne, à Soleure et ailleurs par des salves d'artillerie, des messes d'actions de grâces, des discours et des fêtes où débordait une allégresse plus bruyante sans doute que sincère.

Le bon Grimm ne manqua pas cette occasion d'envoyer de sa prose au médiateur. Il lui écrivit, le 2 avril :

« Sire, à chaque époque de gloire et de bonheur qui signale le règne de Votre Majesté Impériale et Royale, la Confédération suisse éprouve le besoin de Vous présenter ses félicitations avec

l'hommage de son dévouement et de son respect...

« Les Cantons suisses partagent l'allégresse de Votre Majesté. Ils voient, avec la plus vive satisfaction, cette grande dynastie impériale, œuvre de la victoire et du génie, recevoir désormais des lois immuables de la nature la sanction de sa durée et de sa stabilité. Puissiez-vous, Sire, voir toutes vos espérances réalisées dans cet auguste enfant, et vous féliciter de ses vertus comme lui-même s'enorgueillira du nom de son père. Etc. »

Il fut décidé qu'une députation irait porter à Paris les félicitations et les souhaits du pays. (*Beglücks wündschund's Gesandschaft.*) Elle était composée de Reinhard, de Michel von Flue et de Muller-Friedberg, avec le chevalier de Besenval comme secrétaire. Elle était l'expression fidèle et comme l'image même du pays. Reinhard en représentait l'aristocratie commerciale; Michel von Flue, d'Unterwalden, l'oligarchie et les petits Cantons; Muller-Friedberg les doctrines unitaires et démocratiques.

Quant au chevalier de Besenval, de Soleure, il représentait le canton directeur. « Il est, écrivait Talleyrand, d'une très ancienne famille connue en France. C'est un jeune homme qui passe pour avoir de l'esprit et du talent. Son frère, le baron de Besenval, est marié à Paris, où il réside. » Il aurait pu ajouter qu'il était de la famille de ce spirituel baron de Besenval, qui avait été colonel général des Suisses sous Louis XVI, et qui nous a laissé des *Mémoires* si intéressants pour l'his-

toire de la Cour, à la veille de la Révolution (1).

La députation n'avait pas d'autres instructions. C'est la Diète extraordinaire qui lui en donna.

Celle-ci, qui se réunit le 17 avril, ne siégea qu'une semaine. Elle tomba unanimement d'accord sur les deux points suivants, à savoir : 1° qu'on adresserait à l'Empereur des représentations respectueuses au sujet du Tessin et de l'évacuation du pays ; 2° qu'on prendrait toutes les mesures qu'il pourrait demander pour combattre la contrebande qui s'exerçait par les débouchés des Alpes et par le Tessin. Reinhard fut officiellement chargé de débattre auprès de l'Empereur, avec la question du Tessin, celle des intérêts commerciaux du pays, et, pour cette mission particulière, il reçut le titre et les pouvoirs d'envoyé extraordinaire de la Confédération (23 avril).

La Diète annuelle ne s'en réunit pas moins à Soleure, le 3 juin.

Les sentiments qui avaient fermenté pendant ces derniers mois ne pouvaient manquer de s'y faire jour. Aussi, les discours laissèrent-ils percer quelque mécontentement. Par exemple, celui du député de Zug, Sidler, était destiné à faire un singulier tapage.

Il était anodin pourtant. Et le comte Auguste n'y avait pas vu tout ce qu'allait y découvrir son maître.

(1) Sur le baron de Besenval et ses *Mémoires*, peu respectueux d'ailleurs pour l'ancienne monarchie, voir un article de SAINTE-BEUVE, *Lundis*.

Notre ministre disait, de la séance d'ouverture :

« Les députés des petits Cantons ont parlé des efforts que l'on devait faire pour sauver le Tessin. Celui de Zug, M. Sidler, jeune homme qui sort de l'académie (*sic*) de Gœttingue, a dit, dans son discours, d'un ton d'écolier qui a fait rire les spectateurs et embarrassé les députés :

« C'est à l'occasion du serment que nous allons « prêter qu'il est important de rappeler l'énergie, « le courage et l'union de nos ancêtres. Un pour « tous, tous pour un, doit être toujours la devise « des Suisses, *surtout dans un moment où nous « voyons une partie de notre territoire occupée par « des troupes étrangères*. Notre canton est petit, mais « quelque petit qu'il soit, il est prêt à faire tous les « sacrifices que pourraient exiger l'indépendance, « la liberté et l'intégralité de la commune patrie... »

« Le député de Schwitz, M. de Reding, a parlé avec ménagement, mais avec assez de force, de l'occupation du Tessin.

« Le député d'Argovie (Feltzer), un des orateurs de la Diète les plus distingués, a dit :

« C'est avec des sentiments de crainte et d'espé- « rance que j'élève aujourd'hui ma voix dans cette « enceinte. Comment ne craindrions-nous pas, « quand une foule d'événements mémorables qui « se passent sous nos yeux nous prouvent à chaque « instant l'instabilité des choses humaines? Com- « ment ne craindrions-nous pas, quand nous voyons « des troupes étrangères occuper une partie de « notre territoire?... »

« Le député de Saint-Gall, après avoir parlé, d'une manière très mesurée, de la position du Tessin, a fait un tableau très étendu des conséquences funestes que pouvait amener la gêne du commerce...

« Le député du Tessin a fait un discours modéré et touchant... MM. les Landammanns de Berne et de Lucerne ont fait des phrases sans rien dire. M. Grimm, le Landammann actuel, avait ouvert la séance par un discours dans lequel il a retracé les époques mémorables de l'histoire de la Suisse. Il a fait sentir tous les bienfaits de l'Acte de médiation et la reconnaissance que la Confédération doit à Sa Majesté... »

Tous les députés avaient fait allusion à l'occupation du Tessin. Pourquoi pas? N'était-ce pas l'événement qui touchait le plus la Confédération? Ces allusions, d'ailleurs, n'empêchaient pas la fidélité des sentiments. Notre ministre le constatait lui-même, car il ajoutait, pour conclure :

« Je dois dire que, dans les discours mêmes où l'on pouvait remarquer un peu de mécontentement, il y a toujours eu quelques phrases où chaque député a manifesté l'attachement de son canton à la Constitution actuelle, et combien la Suisse était heureuse que le génie tutélaire de l'Empereur l'ait tirée de l'abîme où elle était prête à s'engloutir. » (Au ministre. De Soleure, le 3 juin) (1).

(1) A. E., t. 491. — Il envoie d'ailleurs le texte complet et traduit du discours de Sidler. Ce discours n'est pas aussi sévère qu'il le laisse entendre, et contient tout comme les autres l'éloge du Médiateur.

Malgré tout, il y avait quelque chose de changé dans les sentiments de la Suisse. L'ambassadeur ne pouvait s'en taire, car il écrivait quelques jours après :

« ... On ne peut se le cacher, *l'attachement des Suisses à la France s'est refroidi* par les malheurs ou les inquiétudes qu'ils ont éprouvés, pendant et depuis cet hiver, et que leur imagination exagère d'autant plus que, depuis leur nouvelle Constitution, ils avaient joui d'un bonheur sans nuages. L'incertitude où ils sont depuis sept mois sur le sort du Tessin aliène plus les esprits, ainsi que je le mandai à Mgr le duc de Cadore, en date du 18 mars, que n'avait pu le faire la prise du territoire qui convenait à Sa Majesté. Les affaires d'Espagne, que les Suisses voient à leur manière, les bruits que l'on répand dans le pays d'une guerre prochaine avec la Russie, leur histoire dont ils rappellent à chaque instant les époques mémorables, contribuent infiniment à réveiller en eux l'amour d'une indépendance absolue.

« Quoique l'Acte de médiation soit strictement exécuté en Suisse, que la Constitution y soit observée sur tous les points, il est aisé de remarquer dans la politique des gouvernements qui composent la Confédération *des changements importants...* »

Il terminait, en disant :

« Si je fais à Votre Excellence toutes ces réflexions, ce n'est pas que je pense qu'il y ait, dans les circonstances présentes, la moindre chose à craindre de la conduite des Suisses. Mais je crois

de mon devoir de l'instruire exactement de ce qui se passe. » (Au même. Du 15 juin.)

On ne s'étonne pas que les discours de la Diète aient trahi ce *refroidissement*, comme dit le comte Auguste. Ce qui étonne, c'est la colère qu'en ressentit Napoléon.

Elle éclata dans l'audience de congé qu'il accorda aux députés suisses, le 27 juin, au palais de Saint-Cloud.

Champagny écrivait à l'ambassadeur, le 1er juillet : « Monsieur le comte, S. M. l'Empereur a accordé leur audience de congé à MM. les députés suisses, chargés de le féliciter sur la naissance de S. M. le roi de Rome. Dans cet entretien particulier, Sa Majesté s'est plainte des *violentes opinions* exprimées à la Diète par quelques députés, surtout par celui de Zug. Etc. »

Que s'était-il passé, et qu'avait dit l'Empereur ? Aucun texte français ne nous renseigne à cet égard, puisque l'entretien fut « particulier ». Il faut le demander à ceux qui subirent cette algarade, à Reinhard, par exemple, et à la relation qu'il en a rapportée.

Après s'être plaint des discours prononcés dans la Diète, Napoléon aurait présenté l'occupation du Tessin comme nécessaire aux intérêts de sa politique. Puis, passant une fois de plus à la question des régiments, il aurait trouvé intolérable de voir des Suisses rester encore à la solde de l'Angleterre.

Après quoi, revenant aux « violentes opinions »

de la Diète, il aurait déclaré : « On m'a jeté le gant. Quand même j'aurais la guerre avec la Russie et avec l'Autriche, il me resterait encore 50 000 à 60 000 hommes à lancer sur la Suisse.

« Au contraire, les Suisses devraient être contents de moi. A l'égard du Tessin, je n'ai pas employé la force (?). Ce ne fut qu'une négociation de puissance à puissance. Maintenant, on m'envoie un négociateur, et, en même temps, on me lance des déclarations de guerre dans la Diète. Je ne suis pas d'humeur à écouter M. Reinhard. Il m'était impossible de ne pas occuper le Tessin ; mais on m'a provoqué, et, si je l'abandonnais, j'aurais l'air de céder à la force. »

Il se calma pourtant. Il assura qu'il aimait les Suisses, mais il finit par cette phrase énorme : « Un jour, à minuit peut-être, je puis signer votre annexion. (*Eines Tages, um Mitternacht, vielleicht, würde ich die Einverleidung unterzeichnen*) (1). »

Rien, d'ailleurs, de cette irritation ne transpirait dans la lettre de remerciements que, deux jours après, il adressait au Landammann. Il se plaisait à ces contrastes.

« Monsieur le Landammann, je suis très sensible à vos félicitations sur la naissance du roi de Rome. Personnellement heureux d'un événement qui me fait prévoir un long avenir de prospérité pour mes sujets, je le regarde aussi comme la garantie d'un lien plus durable entre la France et les Suisses, et

(1) Œchsli, pp. 567 et 568. D'après von Muralt (*Vie de Reinhard*, p. 119) et d'après des documents puisés aux archives de Zurich.

je désire qu'ils n'oublient jamais les intérêts qui les rapprochent d'elle et l'affection que je leur ai toujours montrée. Sur ce, etc.

« Napoléon. »

« A Saint-Cloud, le 29 juin.

Les éclats de la colère impériale rententirent dans la Confédération. Le chevalier de Besenval, arrivé à Berne dès le 1er juillet, en apporta la nouvelle à la Diète. Celle-ci en fut « consternée », comme l'écrit Talleyrand.

« Il a apporté à M. le Landammann un rapport de l'audience de congé que MM. les députés ont eue de Sa Majesté. La Diète est dans la consternation. Elle a aussitôt envoyé des courriers dans toutes les directions. On dit qu'elle va prendre des mesures pour remplir les désirs de Sa Majesté. » (A propos des Suisses à la solde de l'Angleterre.)

En attendant, elle exprima ses regrets dans une lettre à l'Empereur qu'on voudrait un peu plus ferme, et un peu plus digne. Après tout, ces braves gens étaient maîtres chez eux.

« Sire,

« Ce que Votre Majesté Impériale et Royale a déclaré aux députés suisses à l'audience du 27 juin vient de nous être fidèlement rendu. La Diète en ressent une douleur profonde.

« Si notre conscience, si Votre justice nous accusaient, nous en appellerions à votre générosité;

nous le pourrions avec d'autant plus de confiance que Votre Majesté a mêlé aux expressions de son déplaisir des témoignages de bienveillance dignes de toute notre gratitude. Mais la Diète n'a pas tous les torts qui lui sont imputés. Jamais, Sire, elle n'a oublié votre puissance, vos bienfaits, et le respect qu'elle vous doit à tant de titres...

« Nous célébrons l'ouverture de nos Diètes selon les mœurs de nos ancêtres. Les souvenirs de notre histoire, les sentiments de l'union et de l'amitié fédérale, quelques réflexions sur la situation de la patrie se présentent avec une grande diversité de langage, de pensée et de talent dans les discours des députés. Une erreur, un malentendu ont pu seuls faire prendre le change sur le sens de cés discours. Sire, la majesté de Votre nom, comme celle de Votre couronne, restera toujours intacte dans nos assemblées, et les représentants des Cantons, dans le sentiment de leurs devoirs, s'élèveraient avec indignation contre l'orateur assez imprudent pour oser troubler une fête qui est la commémoration de l'Acte de médiation.

« Des vœux pour le canton du Tessin ont prouvé le vif intérêt que les Suisses prennent au sort de leurs frères. Mais ces vœux, dictés par la confiance et le respect, étaient eux-mêmes un hommage rendu à notre auguste allié, à qui nous devons la paix intérieure, le maintien de notre indépendance et notre Constitution...

« Voilà ce que nous pouvons déclarer avec vérité et loyauté. Que Votre Majesté daigne agréer notre

justification et conserver à la Suisse sa haute bienveillance.

« Nous sommes dans les sentiments du plus profond respect, de Votre Majesté Impériale et Royale, les très humbles et très obéissants serviteurs, fidèles alliés et bons amis.

« Le Landammann et les députés des Cantons à la Diète générale de la Suisse, et en leur nom :

« *Le Landammann de la Suisse,*
« Henri GRIMM DE WARTENFELS.
« *Le Chancelier de la Confédération,*
« MOUSSON (1).

« Soleure, le 8 juillet 1811. »

Après cette vive émotion, la Diète se remit au travail. Elle accorda à Napoléon ce qu'il demandait contre les Suisses restés à la solde de l'Angleterre, et se sépara le 20 juillet.

Elle avait décidé de se réunir encore, et se réunit, en effet, le 12 septembre. Cette session supplémentaire avait pour objet de négocier avec le royaume d'Italie au sujet du Tessin, et de préparer une nouvelle capitulation militaire, destinée à remplacer celle de septembre 1803.

Mais le royaume d'Italie, c'était encore l'Empereur. Sur la question du Tessin, il demeurait intraitable. Il avait laissé espérer qu'elle se ramènerait à une délimitation de frontières. Mais, en fait de

(1) A. E., t. 491.

frontières, il tenait à garder les débouchés des Alpes.

Sur la seconde question, il fut plus maniable. Il s'agissait de réduire à trois le nombre des bataillons de chacun des régiments capitulés, et de 16 000 à 12 000 hommes l'effectif des quatre régiments. En dépit de tous les efforts, qu'on recourût aux primes d'engagements ou aux menaces de conscription, le recrutement tardait toujours, et l'effectif restait au-dessous du chiffre convenu. Napoléon avait accepté le principe d'une transaction. Il fallait en établir les détails.

Le projet d'une nouvelle capitulation fut élaboré par une commission que nomma la Diète. Elle était composée de Conrad Escher, de Zurich, de Heer, de Glaris, de Rüti, de Saint-Gall, de Henry Pidou, de Vaud, et présidée par Watteville. Notre ambassadeur transmettait à Paris les articles préparés par la commission. A Paris, ils étaient examinés par le duc de Feltre, ministre de la guerre, qui les adoptait ou soumettait des changements.

Quand ce travail préparatoire fut achevé, Maret, qui avait remplacé Champagny (1), adressa à l'Empereur un rapport sur l'ensemble du projet, qui fut signé le 28 mars 1812. Ces stipulations militaires avaient occupé la correspondance des deux derniers mois de 1811.

(1) Champagny, malgré son zèle et ses services, fut remplacé pour avoir refusé de s'associer aux projets contre la Russie. Maret lui-même, en novembre 1813, allait céder la place à Caulaincourt, duc de Vicence, ancien ambassadeur en Russie (1807-1811).

***

Avec l'année 1812, le canton de Bâle devint directeur.

André Merian, Landammann de 1806, avait paru destiné à remplir une seconde fois ces fonctions. Dans l'administration du canton, comme dans celle de la Confédération, il s'était signalé par ses talents. Il est vrai qu'il n'aimait pas la Révolution et que Napoléon le regardait comme un adversaire. Il mourut dans les premiers mois de 1811. Le Grand Conseil le remplaça, comme premier bourgmestre, par Ryhner, qui n'avait pas la faveur de Talleyrand. « M. Ryhner s'est montré trop partisan de la Révolution pour que ce choix plaise généralement », écrivait notre ambassadeur. Ryhner n'accepta pas. Talleyrand redoutait l'élection de Pierre Ochs, « très méprisé », suivant lui, et qu'il aurait été piquant de voir reprendre, comme Landammann, ses anciennes relations avec Bonaparte. Mais les voix se reportèrent sur Pierre Burckhardt, ancien premier bourgmestre, « homme très estimé ». Et Talleyrand se montra satisfait.

Les premiers mois de 1812 furent attristés par l'arrêt du travail, le dépérissement du commerce, et la cherté croissante de la vie. L'active cité de Bâle, si bien placée pour le commerce, se ressentait plus que toute autre du malaise général.

Burckhardt, en entrant en charge, avait envoyé au Médiateur la lettre d'usage, à laquelle Napoléon

répondit par les compliments habituels, le 3 avril. Il n'y touchait, naturellement, aucune des questions qui agitaient la Confédération.

A l'exemple de Grimm, le Landammann crut pouvoir exprimer ses plaintes dans une nouvelle lettre adressée à l'Empereur, le 27 avril, et dans une autre lettre adressée le même jour à l'ambassadeur.

Après avoir rappelé à l'Empereur l'occupation du Tessin, il ajoutait :

« La Suisse s'était flattée qu'une décision favorable pourrait coïncider avec la capitulation militaire. Daignez, Sire, réaliser cette espérance ; daignez accorder à nos supplications ce bienfait qui serait la preuve la plus éclatante des bontés de Votre Majesté, et pour la Suisse un sujet de gratitude et d'allégresse. » En même temps, il demandait un adoucissement au blocus, et l'adoption des mesures qu'il suggérait dans sa lettre à l'ambassadeur.

Il ne fut pas plus heureux que son prédécesseur.

C'est dans ces conjonctures que s'ouvrit la Diète à Bâle, le 1er juin.

Le discours du Landammann consacra un juste tribut de regrets à la mémoire du comte d'Affry et de Merian, et il accorda au Médiateur les éloges accoutumés. Mais ceux des députés, très réservés sur la politique, portèrent avec ensemble sur la détresse économique du pays. Ils signalèrent les progrès du chômage, la détresse des ouvriers, l'appauvrissement général. Feltzer, le député d'Argovie, dont la parole était si écoutée, essaya de relever

les courages. Après avoir constaté, comme ses collègues, le délabrement du pays, il termina par cette belle péroraison :

« Pour supporter avec courage ces malheurs du moment, il suffit de jeter un coup d'œil autour de nous, de juger les grands événements qui se sont passés depuis quelques années, de pressentir ceux qui se préparent, et que l'imagination ne peut concevoir. De même qu'à l'approche de l'hiver, un chêne centenaire, dont le tronc est encore vert, se dépouille de ses feuilles qui renaissent au printemps ; de même, l'industrie de la Suisse, paralysée par les circonstances actuelles, ressuscitera dans des temps plus heureux. Espérons tout de l'avenir. »

La Diète s'occupa de la nouvelle capitulation militaire, qui fut approuvée par le vote unanime des dix-neuf cantons (1). Elle s'inquiétait toujours du Tessin. En son nom, le Landammann demanda encore à Napoléon l'évacuation du pays (25 juin).

« Sire, au moment de notre réunion en Diète ordinaire, nous avons porté nos regards avec le plus vif intérêt sur le canton du Tessin, dont l'occupation dure encore. Pénétrés des sentiments de l'amitié et de l'union fédérales, nous devons aujourd'hui, comme représentants de la nation suisse, présenter à Votre Majesté, avec le plus profond respect, mais aussi avec les plus vives instances, le vœu unanime de nos commettants.

(1) L'occupation du Tessin ne l'empêchait pas de participer à la Diète. Il y était représenté par deux députés. Ceux de 1812 étaient Rusconi et Caglioni.

« L'adhésion franche et loyale de la Suisse au système continental, la consolidation de ce système tout autour de nos frontières, ne pourraient-elles pas, Sire, disposer Votre Majesté à faire cesser une mesure qui se rattache aux premiers développements d'un plan consommé aujourd'hui ? Ne pourraient-elles pas engager Votre Majesté à rétablir le Tessin dans les relations indépendantes que la médiation lui assure et à le confier à la vigilance de nos établissements de frontières ? Ce nouveau bienfait, Sire, pénétrerait nos cœurs de la plus vive gratitude, et si Votre Majesté Impériale et Royale juge que quelque arrangement ultérieur soit nécessaire à ce sujet, les commissaires déjà nommés l'an dernier par la Diète sont prêts, dès que Votre Majesté l'ordonnera, à entrer en négociation avec le ministre de France qui réside auprès de nous. Etc. » (A. E., t. 492.)

Cette lettre fut envoyée le 2 juillet, avec cette note de l'ambassadeur : « M. le Landammann est venu lui-même chez moi me l'apporter, et me peindre l'importance que la Suisse attache à l'évacuation de ce canton. »

Vœux et prières inutiles. Aussi bien, l'Empereur était loin. A cette date, il venait de franchir le Niémen avec la Grande Armée, pour la plus formidable de ses entreprises contre la distance, le climat et la fortune.

Les débuts en furent heureux. On apprit, vaguement d'ailleurs, que la marche en avant avait poussé jusqu'à Moscou, et que la victoire nous

avait ouvert la ville sainte. La Confédération s'intéressait d'autant plus à cette lointaine aventure que les régiments suisses y prenaient part, et que, pour la première fois, ils étaient réunis tous les quatre dans nos rangs.

Vers la fin d'octobre, de mauvais bruits coururent. On parlait de l'incendie de Moscou, de retraite hâtive, de revers jusqu'alors épargnés au grand Empire. Mais l'ambassadeur écrivait :

« Quoiqu'il y ait toujours, dans l'Helvétie, des esprits turbulents qui cherchent toutes les occasions d'indisposer les Cantons contre la France, et d'exciter leur mécontentement, *la Suisse ne bouge pas*. Ele est dans la ferme résolution de remplir les engagements qu'elle a contractés envers Sa Majesté. Je crois donc qu'il faut éviter tout ce qui peut donner à cette république un sujet fondé de se plaindre. » (12 novembre.)

Et plus tard :

« Il y a en Suisse, comme partout ailleurs, des gens mécontents, bavards, intrigants; mais ils n'ont pour la plupart ni assez de moyens, ni assez d'influence dans leur pays pour pouvoir donner de sérieuses inquiétudes. D'autant que l'esprit des gouvernements est généralement bon. » (28 décembre.)

On savait alors que les régiments suisses avaient été très éprouvés, qu'ils s'étaient signalés aux combats de Polotzk, et qu'ils avaient mérité les éloges de leurs chefs et de l'Empereur. Mais on ignorait encore le passage de la Bérézina, le départ de l'Empereur, et l'immense désastre.

C'est ainsi qu'on atteignit cette fatale année 1813, qui allait voir commencer l'écroulement de l'Empire par la défection de l'Allemagne, et la rupture de la médiation helvétique (1).

(1) Voici, dans son ensemble, la série des Landammanns pendant cette période de dix années, avec les noms des cantons directeurs :
1803, d'Affry (Fribourg); 1804, R. de Watteville (Berne); 1805, Glutz (Soleure); 1806, André Mérian (Bâle); 1807, Hans de Reinhard (Zurich); 1808, Vincent Rüttimann (Lucerne); 1809, d'Affry 1810, R. de Watteville; 1811, Grimm (Soleure); 1812, Pierre Burckhardt (Bâle); 1813, Reinhard.

CHAPITRE VII

L'AMBASSADE D'AUGUSTE DE TALLEYRAND

III

Histoire intérieure : les travaux publics. — La littérature. — Les journaux et la censure. — L'industrie et le commerce. — Le blocus continental.

Pendant que s'accomplissaient ces événements dans l'histoire générale du pays, chaque canton poursuivait sa modeste existence avec l'organisme particulier qu'il tenait de l'Acte de 1803.

A sa tête, un avoyer (*Schultheiss*), dans les cantons aristocratiques, comme Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure ; un bourgmestre dans les cantons du commerce, tels que Bâle, Schaffouse, Zurich ; un Landammann dans les cantons démocratiques, comme Appenzell, Glaris et les petits cantons ; mais, de quelque nom qu'il s'appelle, représentant extérieur du Canton, et sans pouvoir véritable, à l'image du Landammann de la Confédération.

Auprès de lui, un Petit Conseil, chargé du gouvernement, et, dans tous, un Grand Conseil, ou, comme dans les cantons démocratiques, des *Landesgemeinde*, formées de l'assemblée de tous les

citoyens. Avec cela, quelques services administratifs peu compliqués pour les finances, la justice et les milices; tel est l'aspect que présente chacun des Louables Cantons, et son existence ne participe à la vie générale que par la Diète.

La Diète (*die Tagsatzung*) n'a rien d'une assemblée parlementaire. Elle n'est qu'une Chambre consultative où se débattent les intérêts communs. Elle ne délibère pas au hasard. Chacune de ses sessions, comme nous l'avons vu, a son programme, et, comme on dit aujourd'hui, son ordre du jour, fixé plusieurs semaines avant sa réunion annuelle. Chacun des députés (deux ou trois, au plus, par canton), est muni, pour ce programme, d'instructions très précises.

Ces députés, d'ailleurs, ne sont pas choisis pour leur éloquence, mais pour leur expérience. La plupart reviennent chaque année. Aussi, quand on a lu les délibérations de deux ou trois Diètes, on devient familier avec leur personnel. On retrouve des figures qu'on salue au passage, comme de vieilles connaissances. Ce sont presque toujours : pour Berne, le général Watteville, Mulinen ou Zeerleder; pour Zurich, Reinhard, Conrad Escher ou Hirzel; pour Soleure, Glutz; pour Lucerne, Rüttimann; pour Glaris, Heer; pour Appenzell, Zellweguer, que son aventure de 1810 n'empêche pas de reparaître en 1811; pour Saint-Gall, Muller-Friedberg, que l'on a cherché à consoler de l'injustice de 1809, en lui décernant la croix de la Réunion en 1812; pour Schwitz, Aloïs Reding, invariable dans son atta-

chement pour l'ancien régime; pour Vaud, Secretan, Crud ou Pidou.

Les questions diplomatiques étaient parmi les attributions principales de la Diète. C'est ainsi que, pendant cette période, elle put, au nom de la Confédération, signer plusieurs traités d'affaires ou de commerce avec quelques Etats voisins de l'Allemagne et négocier avec le Médiateur, en 1808, l'abandon de la petite vallée des Dappes, auprès du Jura. Elle fut cédée à Napoléon pour aider à ses communications avec Genève, mais reprise en 1815.

En somme, la vie politique suit un cours régulier et paisible. En dehors de la politique, la vie des Cantons est calme et laborieuse. Le premier et le principal bienfait de l'Acte de 1803 a été de rendre au pays la tranquillité publique, nécessaire après plusieurs années d'instabilité constitutionnelle et de querelles intérieures.

Grâce à l'ordre nouveau, le pays a pu travailler et développer ses ressources.

Elles étaient alors presque uniquement agricoles.

L'agriculture consistait surtout dans l'élevage, mais elle manquait de bétail. Elle était forcée d'en acheter aux pays voisins, en Souabe, en Allemagne, en Autriche, et les guerres de 1805 et de 1809, en suspendant le commerce, avaient, en dépit de la neutralité, pesé néanmoins sur le pays. En outre, le sel faisait défaut. Il était fourni principalement par nous, et des traités particuliers assuraient à nos salines du Jura un précieux débouché dans la Confédération. La correspondance de Barthélemy

et celle de ses successeurs porte parfois sur des difficultés relatives à ce commerce du sel, entouré d'une étroite surveillance.

Les procédés agricoles étaient encore arriérés. Aussi, faut-il citer parmi les citoyens qui furent les plus utiles à leur pays, l'agronome bernois, Emmanuel de Fellenberg.

Dans son célèbre domaine de Hofwyl, auprès de Berne, il avait fondé une ferme modèle. Il ne s'y livrait pas seulement à l'élevage, mais encore à l'étude et à la propagation des meilleurs procédés agricoles. A l'époque du blocus, et pour obtenir du sucre de la betterave, il fit des expériences qui lui méritèrent les encouragements de la Diète. Il avait ajouté à son exploitation rurale des établissements d'instruction agricole et populaire qui recevaient des élèves de la Suisse, de l'Allemagne et de la Hollande.

Hofwyl jouissait d'une réputation qui s'étendait au loin, et à laquelle avaient contribué les éloges de Ch. Pictet, de Genève, fervent adepte, lui aussi, de ce qu'il appelait « la sainte agriculture (1) ». Les voyageurs de distinction qui traversaient la Suisse ne manquaient pas de visiter Hofwyl. L'ex-impératrice Joséphine, qui était allée prendre les eaux d'Aix et qui passa en Suisse pendant l'été de 1810, y fut comme tant d'autres.

(1) Charles Pictet avait auprès de Genève, dans son domaine de Lancy, une importante exploitation agricole. Voir l'intéressant ouvrage, *Pictet de Rochemont, Biographie et correspondance*. Genève, 1892, in-8°.

Notre illustre naturaliste, Thouin, professeur au Muséum, envoya à Fellenberg, en 1809, une collection de cent quarante espèces de graines ou plantes annuelles et de pleine terre. Il promettait d'ajouter à cet envoi, en disant dans la lettre flatteuse dont il l'accompagnait :

« Je remplirai en cela le but de votre institution, qui est de multiplier et de répandre les végétaux qui peuvent être utiles au progrès des sciences, de l'agriculture et du bonheur des hommes. »

Ce qui manquait encore au pays, c'étaient des routes. Plusieurs grands travaux publics aidèrent à la circulation, et, dans le nombre, la magnifique route du Simplon.

C'est au lendemain de Marengo que le général Turreau, qui occupait le Valais, avait reçu l'ordre de faire reconnaître le pays pour l'établissement d'une route entre la France et l'Italie. Les travaux commencés dès 1803 furent terminés après quelques années. Il avait fallu surmonter d'énormes difficultés; mais les Alpes étaient traversées, pour la première fois, par une magnifique route carrossable qui, de Genève à Milan, sur une étendue de 75 lieues, longeait le sud du Léman, jusqu'à Saint-Gingolph, passait ensuite à Monthey, Saint-Maurice, Martigny, remontait le Rhône jusqu'à Brigue, et s'engageait dans la montagne par le val de Gondo, pour déboucher à Domo d'Ossola, d'où, par Arona, Somma et Nerviano, elle atteignait Milan, capitale du royaume d'Italie.

Cette route, pour Napoléon, était alors d'une

importance politique bien supérieure à sa valeur commerciale. Elle assurait ses communications directes avec l'Italie. Il lui était pénible de la partager avec le Valais, d'autant plus que les frais d'entretien, qui devaient être communs aux deux pays, retombaient principalement sur le nôtre. Ces raisons politiques, les dépenses d'exécution que le décret de 1810 évaluait à 18 millions, les frais d'entretien, tout cela poussa l'Empereur à l'annexion du Valais (12 novembre 1810).

Et quelques semaines plus tard, dans le message au Sénat, qui signalait la naissance du département du Simplon, il put présenter ce modeste accroissement de l'Empire comme « une conséquence naturelle et prévue des grands travaux exécutés dans la région des Alpes ». (12 décembre 1810.)

Un autre grand travail de ce temps, qui honore la mémoire d'un fils éminent et dévoué du pays, ce fut le desséchement des marais de la Linth, conçu, entrepris et poursuivi par Conrad Escher, de Zurich. Commencé en 1807, terminé seulement en 1823, et obtenu par un canal de dérivation qui fait communiquer le lac de Wallenstadt avec le lac de Zurich, le desséchement des marais de la Linth ne donna pas seulement à la culture des milliers d'hectares, il rendit encore la santé à des milliers de paysans, autrefois décimés par les fièvres (1).

(1) Le gouvernement cantonal voulut perpétuer la mémoire de ce bienfait, en conférant le droit à la famille Escher d'ajouter à son nom celui de la Linth. Et le canal de la Linth n'est pour les gens du pays que la Linth-Escher.

Le progrès intellectuel profita de la paix publique. La Société helvétique, qui s'était tue dans le bruit du canon, se reforma avec un caractère décidément national. Il s'y ajouta une Société historique, fondée à Berne en 1812, par Frédéric de Mulinen, et une Société des Arts, fondée à Zurich par Martin Usteri.

On reprit les généreux efforts tentés par Stapfer, sous la République helvétique, pour organiser l'enseignement populaire, pour encourager l'enseignement supérieur à Berne, à Zurich, à Saint-Gall. C'est dans ce domaine que se signala l'illustre Pestalozzi. (Né à Zurich. 1746-1827.)

Pestalozzi est du dix-huitième siècle, par ses débuts littéraires, par son roman *Léonard et Gertrude* qui décrit avec sympathie les mœurs des paysans et les misères de leur existence. Il en est par l'influence de J.-J. Rousseau qu'il a si profondément ressentie. Mais il est aussi des temps nouveaux par son amour pour le peuple, par sa foi dans la vertu de l'enseignement, par son ardeur dans l'apostolat.

Dans le cours d'une longue existence traversée souvent par la pauvreté, la maladie, l'injustice; tour à tour fondateur d'orphelinat, chef d'école, directeur d'institut pédagogique; que ce soit à Neuhof, à Stanz, à Burgdorf et enfin à Yverdon où l'établit le canton de Vaud, en 1804, et où il fut secondé par de nobles auxiliaires tels que Fellenberg et J.-J. Wœhrli; Pestalozzi n'a cessé d'aimer l'enfance, de se pencher vers elle, de se dévouer à la formation de son esprit et de son caractère. On a pu trouver des défauts à la méthode de Pestalozzi; on ne pourra

se refuser à reconnaître et à vénérer, dans l'homme qu'il fut lui-même, un de ceux qui font honneur à l'humanité.

La haute culture intellectuelle manquait des foyers qu'elle trouvait dans les Universités de l'Allemagne, et qui lui furent assurés plus tard dans le pays. Mais elle avait aussi ses adeptes, particulièrement dans les sciences naturelles avec Grüner qui publia, en 1805, la première carte géologique de la Suisse; avec Auguste Meissner, professeur à Berne; avec Jean-Gaspard Horner, Conrad Escher, qui avaient pour émules les Pictet et les Candolle, de Genève. Ces sciences, en effet, étaient volontiers goûtées d'esprits un peu lourds, mais sérieux, appliqués, patients, plus portés vers l'exactitude et la réalité que vers l'imagination et le rêve. Aussi, après Lavater, la poésie populaire ne trouva guère d'interprête que dans George Nœgeli.

L'histoire gardait toute sa faveur. Elle avait alors, au dehors, il est vrai, un illustre représentant. C'était Jean de Muller (1752-1809).

Il était né à Schaffouse, mais il avait étudié en Allemagne, à Gœttingue et il resta plutôt Allemand que Suisse. Suisse, il ne le fut que par son beau livre. Dans sa carrière quelque peu nomade, il avait oscillé entre la science et la politique. On l'avait vu successivement professeur à Genève, conseiller aulique à Vienne, historiographe à Berlin. Lorsque la guerre de 1806 éclata, il se montra un des plus ardents contre Napoléon. Pourtant, après Iéna, il resta à Berlin, attendant le vainqueur.

Le 20 novembre 1806, il fut reçu par lui et conquis à son tour, comme allaient l'être deux ans plus tard Gœthe, Schiller et Wieland. D'ennemi fougueux, il devint admirateur excessif. Napoléon le fit nommer par le roi Jérôme secrétaire d'Etat du nouveau royaume de Westphalie, ministre des affaires étrangères et directeur de l'enseignement.

Aucune conversion ne fut plus subite et n'a plus excité l'indignation des Allemands. Il se fit beaucoup pardonner par son administration libérale et par son zèle pour la science. Et son livre fera le reste. Son *Histoire de la Confédération* demeurait inachevée et bien des parties en ont vieilli. Mais par l'abondance des idées, l'ardeur du sentiment, la beauté du style, elle a contribué autant que la politique à resserrer l'union du peuple suisse et à fonder son patriotisme (1).

Après lui, le nom qui jeta le plus d'éclat fut celui de Zschokke (Henri-Daniel, 1771-1848) qui, après avoir été mêlé à la politique de 1798, revint aux travaux littéraires, tour à tour journaliste, poète, romancier, historien, avec une érudition variée et féconde à laquelle on ne doit pas moins de quarante volumes. Mais l'histoire inspira également les études de Charles-Louis de Haller, de Schuler, de Paul Usteri, de Mulinen, etc., sans parler des livres de Jomini et de Sismondi, qui appartiennent plutôt à la littérature de notre pays (2).

(1) J. de Muller mourut à Cassel le 29 mai 1809. Son livre, qui s'arrête avec la fin du quinzième siècle, a été continué par plusieurs historiens, notamment par Monnard et par Vulliemin.

(2) La production historique a été particulièrement féconde en Suisse dans le courant du siècle dernier, tant dans la Suisse alle-

Si le gouvernement du Médiateur se montrait disposé à encourager l'enseignement populaire et la haute culture scientifique, en revanche, il se montrait hostile à l'expression des idées quand elles touchaient à la politique.

Les journaux en Suisse étaient peu nombreux (dix-huit, d'après Talleyrand) et de ton modéré. Dans un pays de libre gouvernement, la liberté de penser semblait avoir pour conséquence celle d'écrire. L'Empereur n'était pas de cet avis. Les journaux de France, depuis le Consulat, étaient soumis à la surveillance de la police. Dès le début de la médiation, Napoléon prétendit obtenir des autres le silence qu'il imposait chez lui et le régime nouveau se manifesta par une censure arbitraire et rigoureuse exercée sur les journaux du pays.

A propos de deux articles de la *Gazette de Berne*, que le général Vial avait signalés à Talleyrand et au Landammann, celui-ci (Watteville), écrivait le 2 août 1804 :

« L'ordre de ne rien laisser passer désormais qui ne soit parfaitement analogue aux sentiments de respect et d'attachement que la Suisse doit à Sa Majesté a été réitéré de la manière la plus formelle. » (A. E., t. 483.)

Le prince Eugène ayant eu à se plaindre d'articles publiés dans la *Gazette de Lugano* et demandé satisfaction, Napoléon écrit à Talleyrand, le 1er dé-

mande que dans la Suisse romande qui s'honore des travaux de Monnard, de Vulliemin, de Juste Olivier, de Daguet, de Numa Droz de Gaullieur et de bien d'autres.

cembre 1806 : « Mon ministre déclarera qu'au moindre retard qui serait apporté à ces satisfactions, je ferai marcher des troupes sur Lugano pour arrêter les deux coupables et je joindrai les deux bailliages à mon royaume d'Italie. »

Rien que cela ! L'occasion de mettre la main sur le Tessin se retrouva plus tard. En attendant, il faut croire que des journaux s'émancipèrent de nouveau, car Vial, dans sa première visite à Reinhard, insista sur leur surveillance :

« J'ai engagé Son Excellence, écrit-il, à établir sur les journaux une censure sévère, pour qu'il n'y ait plus lieu aux plaintes qui ont été portées à diverses époques. » (13 janvier 1807. *Ibid.*, t. 486.)

Auguste de Talleyrand continua le système. Il y fut aidé par Charles-Louis de Haller, chargé du bureau de la censure à Berne (1). Mais il était parfois devancé par son gouvernement, comme il arriva pour l'affaire du *Conteur* (*Erzähler*), de Saint-Gall.

Un matin de 1809, en ouvrant le courrier du ministre, l'ambassadeur y trouva l'ordre de faire supprimer ce journal. L'inculpation ne portait pas sur un article particulier, mais sur l'esprit de la rédaction, en général. « L'esprit dans lequel se rédige

(1) Singulier personnage que ce petit-fils du grand Haller (1768-1854). Démagogue en 1798, converti à l'absolutisme quelques années plus tard, et professeur de droit public à l'académie de Berne en 1806, il s'employait à combattre ses anciennes doctrines. Il parlait de tout restaurer et il publia un ouvrage sous le titre de *Restauration de la science politique*, ce qui le fit surnommer le *restaurateur*. Il vécut chez nous de 1815 à 1830.

le journal allemand de Saint-Gall, *le Narrateur*, montre qu'il sera dangereux d'en tolérer plus longtemps la publication. Vous voudrez bien, monsieur, demander au gouvernement suisse que cette feuille soit supprimée... » (De Champagny, 7 mars.)

Naturellement, Talleyrand écrivit au Landammann. Celui-ci, qui était le comte d'Affry, fut très étonné. On va voir pourquoi. Mais il n'hésita pas. Il s'adressa aussitôt au gouvernement de Saint-Gall pour obtenir la suppression demandée et il écrivit à Talleyrand quelques jours après :

« A la réception de la note de Votre Excellence, je ne me suis point permis d'observer que la gazette de Saint-Gall passait pour être écrite avec prudence et dans un esprit bien différent de celui que le ministre de Sa Majesté a cru y découvrir. Je n'ai pensé qu'à satisfaire une demande précise et à donner à Sa Majesté une preuve de mon dévouement. » (20 mars.)

Et, en effet, ce journal appartenait à Muller-Friedberg qui nous était entièrement acquis. Cet excellent citoyen, chaque année député à la Diète par son canton, avait fait partie de la Consulte de 1802. Il avait fondé le *Conteur* (hebdomadaire), en 1806, pour propager les idées libérales et s'y dépensait sans compter. Il protesta contre cette mesure injustifiable. Rouyer se porta garant de son bon esprit. « Il est incontestablement le magistrat de la Suisse le plus attaché à la France, ce qui lui fait même des ennemis. » Ce fut en vain. La suppression fut maintenue.

Cette énorme sottise ne refroidit pas le zèle de Talleyrand. Il écrivait, le 12 décembre 1810 : « Je ne cesse de recommander aux gouvernements la plus grande surveillance sur leurs journaux et d'avoir soin qu'ils n'impriment rien qui puisse déplaire à Sa Majesté. »

Les foudres administratives tombèrent, l'année suivante, sur un journal d'Aarau, *l'Histoire moderne*, dénoncé par le ministre de la police, Savary. Savary écrivait à Maret (successeur de Champagny), le 19 juin 1811 :

« Parmi les journaux étrangers qui parviennent à mon ministère, il en est un, imprimé à Aarau, qui se fait remarquer par un très mauvais esprit. Dernièrement, il a publié des réflexions sur la guerre entre la France et l'Angleterre et une apologie de cette dernière puissance. » (A. E., t. 491.)

Il demandait la suppression du journal. Mais, comme celui de Saint-Gall, ce journal était libéral et d'ordinaire irréprochable. Il évita la suppression. Il en fut quitte pour une réprimande.

N'insistons pas sur ce chapitre. La question est jugée. Cette hostilité de Napoléon contre la liberté de penser est résumée, pour ainsi dire, dans sa lutte avec Mme de Staël (1).

On sait les débuts de cette femme illustre et quelle place sa personne, son esprit et ses livres allaient tenir dans la société de ce temps.

(1) Voir sur ce sujet le livre récent et attrayant de M. Paul GAUTIER, *Madame de Staël et Napoléon*, in-8°, 1903. — Mme de Staël, née en 1766, mourut en 1817. Elle laissait inachevé le plus profond de ses livres qui fut publié en 1818, par sa famille, ses *Considérations sur la Révolution française*.

Lorsque le Directoire prit en main le pouvoir, elle était assez influente pour faire entrer Talleyrand aux relations extérieures. Lorsque Bonaparte revint d'Italie, elle essaya de le conquérir. Elle se flattait d'être l'Egérie d'un nouveau gouvernement. Elle fut rabrouée vertement. Il n'aimait pas les femmes qui s'occupent de politique, et, en fait de gouvernement, il n'admettait que le sien.

Après brumaire, elle se jeta dans l'opposition, et la persécution commença en 1802, après la publication de *Delphine*, pour se prolonger jusqu'en 1812. C'est à Mme de Staël elle-même, dans le livre qui s'appelle *Dix ans d'exil*, qu'il faut demander le récit de ses pérégrinations de Paris à Coppet, de Coppet au Tyrol, du Tyrol à Vienne, de Vienne en Russie, de Russie en Suède et de Suède en Angleterre, dernier asile où la liberté de pensée pût échapper à Napoléon.

Dans cette lutte entre l'Empereur tout-puissant et Mme de Staël errante et proscrite, le beau rôle n'était pas pour Napoléon. En s'acharnant contre son adversaire, le despotisme n'a fait que le grandir. La postérité qui ne lira pas les ouvrages de Mme de Staël — déjà peu lus aujourd'hui — ne verra plus en elle que l'incarnation infatigable de la liberté, et ce sera l'honneur de Mme de Staël, que, dans le silence de l'Europe asservie, la conversation d'une simple femme, sur les bords du Léman, ait pu inquiéter Napoléon.

La tutelle qu'il exerçait sur le pays ne pouvait laisser le Médiateur indifférent aux questions religieuses. Elles tenaient de trop près à la politique.

On a vu que le Landammann d'Affry avait renoué les relations du pays avec Rome et qu'un nonce pontifical s'était installé à Lucerne. Celui-ci, Fabrizio Testa Ferrata, observa d'abord une prudente réserve et Talleyrand pouvait écrire de lui, quelques années plus tard, qu'il était « homme d'un commerce facile, bon ecclésiastique, nullement intrigant, qui ne désire que la paix et la tranquillité. » (6 septembre 1811, t. 491.)

Il se garda de se compromettre dans l'affaire de l'abbé Pancrace et dans celle de l'abbé Glutz.

En 1806, le fougueux abbé de Saint-Gall, Pancrace Forster, dépossédé en 1798, avait cru le moment favorable pour revendiquer ses anciens privilèges. Il était soutenu par quelques moines et se croyait assuré de l'appui de Rome. Mais il rencontra dans Muller-Friedberg, devenu Landammann du canton, un adversaire énergique, derrière lequel se rangea notre gouvernement.

La cour de Rome laissa faire. Napoléon se déclara pour le maintien de la sécularisation prononcée en 1798, et l'abbaye fut définitivement supprimée.

Elle avait duré douze cents ans. Fondée en 614, trois siècles avant celle d'Einsideln, elle avait été, durant le moyen âge, un des foyers les plus actifs d'influence religieuse et de culture intellectuelle. La Réforme lui avait porté un coup sensible. La révolution de 1798 l'avait achevée.

L'affaire du couvent de Saint-Urbain, deux ans plus tard, se termina de la même façon, par la victoire des autorités laïques et cantonales.

Napoléon vivait alors en bonne intelligence avec le pape. Lorsque l'accord fut rompu, en 1809, le clergé se montra moins docile. On s'en aperçut, dès cette année, aux intrigues menées dans les Grisons en faveur de l'Autriche. Il semblait qu'on y attendît l'occasion d'un soulèvement. On découvrit des tonneaux de poudre, destinés aux Impériaux, dans les caveaux d'un couvent de Sainte-Lucie. Le chef de ces menées était l'évêque de Coire, de Buol-Schauestein, qui fut arrêté sur les plaintes de la Bavière et enfermé quelque temps. Cependant, malgré des difficultés passagères suscitées, en 1811, par un couvent de trappistes du canton de Fribourg, le clergé catholique resta tranquille jusqu'en 1813. Les protestants ne donnaient aucun sujet de plainte.

Ainsi, la paix des esprits s'ajoutait à la tranquillité générale. Il ne restait au pays qu'à travailler pour accroître ses ressources et développer sa prospérité matérielle.

L'industrie n'en était encore qu'à ses débuts. Il lui fallait l'emploi de la vapeur et l'établissement des voies ferrées pour atteindre le développement qui a marqué le reste du siècle. Sans parler de Genève et de Neufchâtel, elle était presque entièrement concentrée à Zurich et à Saint-Gall. Zurich fabriquait des cotonnades et des soieries. Saint-Gall excellait dans la fabrication des mousselines, des broderies et des toiles peintes. L'industrie des mousselines remontait au milieu du dix-huitième siècle (1753), et le canton était alors le plus laborieux et un des plus riches de la Suisse.

Le commerce était particulièrement actif à Bâle, Zurich, Aarau, Schaffouse, Genève et Neufchâtel. Mais il manquait encore de routes, malgré les grands travaux accomplis dans la région du Jura et dans celle des Alpes. En outre, il souffrait de la diversité des monnaies et de la défectueuse organisation des postes.

Le pays était inondé de monnaie étrangère. Dans les cantons de l'Ouest circulaient les monnaies françaises, dans le Nord et dans l'Est celles de l'Allemagne et de l'Autriche. En passant d'un côté dans l'autre, ces monnaies changeaient de valeur et leur variation gênait le commerce avec les pays voisins.

De bonne heure, la Diète avait reconnu le besoin d'une réforme. En 1807, elle nomma une commission dont faisaient partie Heer, Jenner, Rüttimann, Zellweguer, Zollikofer, et qui se réunit à Zurich, sans aboutir. Elle s'occupa encore de cette question en 1809, en 1810, en 1811, en 1812. Elle nomma une nouvelle commission chargée de préparer une réforme qui n'eut lieu qu'après 1815.

Même complexité pour les postes. Celles-ci, dont les Etats se réservent aujourd'hui le monopole, avec un soin jaloux, étaient alors livrées à des entreprises particulières.

En Suisse, la principale avait ses bureaux à Schaffouse. Elle dépendait de l'Allemagne et de la fameuse maison Thurn-et-Taxis, qui conserva si longtemps le privilège des postes germaniques. Elle avait la prétention d'échapper au gouvernement

central et refusait même de s'associer aux autres bureaux du pays.

A plusieurs reprises, la Diète s'occupa de la question. Un congrès fut même réuni en août 1807 qui comprenait les députés de Zurich, de Berne, de Bâle, d'Argovie, de Saint-Gall et de Vaud. Il n'en sortit rien. D'abord, la question était difficile à résoudre puisqu'il fallait concilier à la fois les intérêts cantonaux et ceux des fermiers de l'entreprise. Puis, les députés déclarèrent qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour traiter.

Néanmoins, grâce à l'heureuse situation du pays qui fait de lui comme le carrefour de l'Europe et l'ouvre au transit général, grâce à l'extension de la puissance impériale et enfin, grâce au progrès de la richesse publique, l'industrie et le commerce prenaient l'essor, quand survint le *blocus continental.*



***

On sait ce que fut le blocus continental et comment, après l'insuccès des armements de Boulogne, Napoléon s'était flatté de réduire l'Angleterre en lui fermant le continent. Toutefois, dans la lutte nouvelle qui s'engagea, c'était encore l'Angleterre qui avait commencé.

C'est elle qui, le 16 mai 1806, avait déclaré en état de blocus *tous les ports français*, de Brest à Hambourg, et défendu aux neutres de porter leur chargement ailleurs que dans un port anglais. C'est à ce blocus *fictif*, ou sur le papier, que Napoléon

répondit par le décret célèbre de Berlin, du 21 novembre, qui mettait en état de blocus les Iles Britanniques et défendait tout commerce avec elle ; décret auquel s'ajouta celui de Milan (17 décembre 1807) qui prohibait partout les marchandises anglaises et les denrées coloniales apportées par les navires de la Grande-Bretagne.

Ce duel formidable, qui aurait pu conduire l'Angleterre à la faillite, mais qui mena l'Empereur à Waterloo, avait le danger de forcer les Etats neutres à prendre parti. Se déclarer pour l'Angleterre, c'était s'exposer aux coups de Napoléon. Se déclarer contre elle, c'était s'exposer à la ruine. Voilà pourquoi le blocus souleva tant de plaintes.

La Suisse fut une des premières à en souffrir. Elle n'avait pas d'industrie et recevait les produits manufacturés de l'Angleterre. Elle consommait, en outre, les denrées coloniales dont l'Angleterre était presque seule à fournir le continent. Enfin, elle tirait un assez gros revenu du commerce de transit auquel s'ajoutait volontiers la contrebande. Elle fut donc atteinte à la fois dans ses besoins, ses habitudes et ses profits.

Les marchandises anglaises, prohibées chez nous avant le blocus, étaient importées par une contrebande active qui avait pour foyers principaux Bâle et Neufchâtel. Lors de l'annexion de Neufchâtel (mars 1806), des négociants suisses jetèrent dans le pays pour plusieurs millions de marchandises destinées à passer en France. Mais elles furent saisies par nos agents et détruites.

Napoléon profita de l'occasion pour se plaindre vivement au Landammann. Celui-ci (qui était Mérian, de Bâle) commença, pour le calmer, par faire emprisonner les coupables et promit d'obtenir de la Diète un décret qui fermerait la Suisse aux marchandises anglaises. Tel fut un des objets soumis à l'Assemblée qui se réunit à Bâle le 2 juin suivant ; et de ses délibérations sortit un décret en plusieurs articles dont les deux premiers étaient ainsi conçus :

« ARTICLE PREMIER. — L'introduction des marchandises de manufacture anglaise de toute espèce et celle des toiles de coton et mousseline fabriquées dans les possessions anglaises est prohibée. Le coton filé servant de matière première à la fabrication du pays est seul excepté de cette défense.

« ARTICLE 2. — Pour maintenir l'exécution ponctuelle de cette défense, chacun des Louables Cantons fera sur son territoire les dispositions les plus efficaces et veillera avec soin à ce que personne ne s'en écarte. Etc. » (Bâle, 5 juillet 1806.)

L'application du blocus demeura quelques années régulière, continue, mais sans excès. Le pays n'en souffrait pas outre mesure. Il s'ingéniait à remplacer le sucre par le miel ; il réduisait sa consommation de thé, de café, de denrées coloniales ; il atténuait ses privations, d'ailleurs, par une persistante mais discrète contrebande. Tout à coup, en 1810, le système reçut une impulsion toute nouvelle qui se fit sentir par toute l'Europe et qui porta pour ainsi dire le blocus de l'état chronique à la crise aiguë. Voici pourquoi.

Malgré la surveillance la plus rigoureuse, les produits manufacturés de l'Angleterre et les denrées coloniales pénétraient toujours sur le continent. Il suffisait de payer une majoration de 40 à 50 pour 100 à la contrebande qui se chargeait d'introduire les marchandises. En outre, à mesure qu'on s'éloignait de la mer, le sucre, le café, le cacao, le coton baissaient de prix parce que la surveillance devenait moins active ou moins efficace.

En parcourant les rapports de l'administration des douanes qui lui signalaient ce double fait, Napoléon, qui apportait à ces questions économiques une singulière attention, conçut l'idée d'un système ingénieux. Ce fut de convertir l'interdiction des marchandises prohibées en une taxe de 50 pour 100 *ad valorem* qui donnerait un double résultat. D'abord, elle maintiendrait les prix inférieurs auxquels l'Angleterre était forcée de céder ses produits pour les écouler, ce qui achèverait de ruiner son industrie. Puis elle établirait un prix moyen pour le consommateur du continent.

Tel fut l'esprit d'un décret de Trianon du 5 août 1810, complété par un nouveau décret de Saint-Cloud du 12 septembre suivant, sur les marchandises coloniales dont les principales étaient le bois du Brésil, le cacao, le café, la cannelle, le chocolat, la cochenille, les cotons (de Cayenne, de la Louisiane, de Smyrne), le clou de girofle, l'indigo, le poivre blanc, le sucre (Antilles, Havane, Brésil), le tabac, le thé, la vanille. Grâce aux droits stipulés par ces décrets, certains produits atteignaient des prix

exorbitants. Ainsi, le sucre brut coûtait de 287 à 290 francs les 100 kilogrammes ; le tabac, 382 francs les 100 kilogrammes ; le thé, 11 francs le kilogramme ; la vanille, 10 francs ; etc.

Mais ces mesures n'empêchaient pas la surveillance ni les tracasseries. Bien au contraire. Car toute denrée coloniale, où qu'on la rencontrât, devait être accompagnée à la fois d'un certificat d'origine et d'une quittance des droits d'entrée. Sinon, elle était regardée comme introduite par fraude et confisquée.

A peine les décrets furent-ils rendus que Napoléon envoya des instructions partout pour en exiger et en surveiller l'application, dans les Etats de la Confédération du Rhin, en Italie, en Autriche, en Prusse, dans les Etats du Nord et jusqu'en Russie. Ces instructions exposaient le système, en faisaient valoir les avantages et, au besoin, l'imposaient. En même temps, il faisait pratiquer partout, dans les pays alliés et sujets, de soudaines perquisitions, suivies d'énormes saisies. En Allemagne, on saisit à Hambourg, à Brême, à Munich, à Francfort, à Leipzig et ailleurs ; en Prusse, à Stettin et à Dantzig ; en Italie, à Gênes, à Livourne, à Venise ; sur la côte de l'Adriatique, à Trieste. Seule, la Russie put se permettre de résister à ces exigences ; ce qui, d'ailleurs, aboutit à la rupture de l'alliance. Mais la modeste Suisse dut partager le sort commun.

Au commencement d'octobre 1810, le secrétaire Rouyer, qui était chargé de l'intérim pendant un congé de Talleyrand, reçut du ministre cette note impérieuse :

« Sa Majesté est informée d'une manière sûre que la Suisse est devenue l'entrepôt général des denrées coloniales. Elles y ont reflué de toutes parts depuis qu'on les a prohibées dans les autres parties de l'Europe. Les marchandises s'accumulent sur nos frontières et l'on emploie tous les moyens que peut inventer la fraude pour les introduire en France. Sa Majesté ne souffrira en aucune manière les infractions qu'on fait en Suisse au système généralement adopté contre ce commerce. Elle prendra même tous les moyens de s'y opposer, si la Suisse ne s'y oppose pas elle-même d'une manière efficace. Représentez au gouvernement helvétique la nécessité de prendre contre ce commerce des mesures rigoureuses. Etc. » (De Champagny. Fontainebleau, 3 octobre. A. E., t. 489.)

Immédiatement, Rouyer en référa au Landammann et le pressa de prendre les mesures demandées. Il ajoutait :

« Les seules qui puissent avoir un prompt effet sont qu'il soit établi dans toute la Suisse sur les marchandises coloniales qui s'y trouvent et qui sont désignées dans le décret du 5 août (de Trianon) un droit conforme au tarif indiqué dans le même décret, dont le but est de favoriser le débit des nouveaux produits continentaux qui doivent remplacer les denrées coloniales.

« Déjà, elles sont chargées de droits très onéreux dans toutes les parties de l'Allemagne. Le même système s'y exécute partout. Mais pour qu'il ait un plein effet, il faut qu'aucun pays ne reste ouvert à

e commerce et qu'il y ait uniformité de mesures dans tout le continent, etc. » (Au Landammann. Du 5 octobre.)

Le Landammann (Watteville) répondit qu'il allait envoyer une circulaire aux Cantons. Ce qu'il fit. Et les autorités cantonales s'exécutèrent tour à tour.

Des ordonnances rendues par Berne, dès le 12 octobre, Fribourg le 13, Argovie le 15, puis par Vaud, Soleure et Schaffouse, décidèrent la déclaration et la confiscation des marchandises anglaises. Avant la fin du mois, Glaris, Thurgovie, le Tessin, les Grisons avaient pris des arrêtés semblables. Il était ordonné de ne laisser subsister sur les frontières aucun dépôt des marchandises dont l'entrée était prohibée chez nous.

Il fallait s'assurer, en haut lieu, que toutes ces prescriptions étaient suivies. Voilà pourquoi un inspecteur des douanes, de la division de Strasbourg, le sieur Lothon, arriva brusquement à Berne le 10 novembre.

Les instructions qu'il tenait du directeur général des douanes impériales, le comte Collin de Sussy, portaient : 1° que les denrées coloniales appartenant à des étrangers devaient être par lui confisquées et envoyées en France ; 2° que les Suisses qui se déclareraient propriétaires de marchandises devraient justifier de cette propriété par leurs registres de correspondance, lettres de demande, avis d'achats, factures, quittances, etc.

Après avoir reçu ce fonctionnaire et pris connaissance de sa mission, Talleyrand écrivait très juste-

ment au ministre que l'inspecteur des douanes était obligé à beaucoup de réserve et de tolérance dans la vérification qui lui était ordonnée, « car elle choque terriblement les idées de liberté et d'indépendance si chères aux Suisses. Si cette mesure n'est pas prise avec infiniment de jugement, elle pourrait aliéner un peuple habitué à regarder l'Empereur comme un sauveur et comme le second fondateur de son bonheur et de sa prospérité ». (Du 11 novembre.)

Lothon, avec l'agrément du Landammann et celui des autorités locales, parcourut plusieurs cantons : Berne, Schaffouse, Argovie, Zurich. Les denrées coloniales étaient confisquées et détruites. Les marchandises étrangères qui ne pouvaient justifier de leur provenance ni de l'acquittement des droits, étaient mises sous séquestre, déclarées propriétés impériales et dirigées sur la France. Les cotons étaient l'objet d'une hostilité toute spéciale, parce que Napoléon voulait en développer l'industrie chez nous et protéger nos manufactures contre la concurrence étrangère. La Suisse, qui aurait pu se passer de sucre et de café, ne pouvait se passer des cotons étrangers dont avaient besoin Zurich, Glaris et Saint-Gall, et c'est ainsi que la plus prospère de ses industries se trouva particulièrement atteinte.

Cependant, toutes les marchandises qui se trouvaient dans les différentes parties de l'Allemagne, sous le coup des dangers dont elles étaient menacées, avaient passé en Suisse. Traquées en Suisse, elles avaient franchi les Alpes pour se réfugier dans le Tessin, d'où elles comptaient se répandre en Italie.

C'est alors que Napoléon fit occuper le Tessin par des troupes italiennes.

C'était une mesure purement fiscale, inspirée par les circonstances. Mais Napoléon ne pouvait s'en charger lui-même sans compromettre ses devoirs de médiateur. Il en détourna habilement la responsabilité sur le prince Eugène.

Dès le 6 octobre, il écrivait au vice-roi d'Italie :

« Mon fils, faites occuper par une division de 5 000 à 6 000 hommes italiens : cavalerie, artillerie, infanterie, et par un bon détachement de douane et de gendarmerie tous les cantons suisses-italiens.

« Vous ferez sur-le-champ mettre le séquestre sur les marchandises coloniales et, en général, sur celles défendues en Italie qui sont là pour être introduites en contrebande.

« Faites connaître par le chargé d'affaires italien en Suisse que cette mesure est *nécessitée par la contrebande* qui se fait dans ces cantons et que cette occupation durera jusqu'à la paix avec l'Angleterre ; que c'est un des moyens hostiles contre l'Angleterre que j'emploie dans le Meklembourg et dans les ports de l'Allemagne ; que *cela n'attentera pas à la véritable neutralité* de la Suisse, mais que le placement des douanes, au débouché des montagnes, est devenu indispensable...

« Je ne veux point m'adresser directement à la Suisse. Il n'y a pas de mal que ce soit une querelle de vous à la Suisse. Après, on aura recours à moi, ce qui amortira le coup. Mais il faut que cela paraisse venir de vous...

« Du reste, vous laisserez à ces cantons leur constitution, leur manière de faire et vous ne leur imposerez aucune nouvelle contribution. Les troupes seront nourries par vous; vous ne mettrez pas de Français dans ces colonnes. » (*Correspondance*, t. XXI, p. 225.)

L'opération fut accomplie trois semaines après. La division italienne, sous les ordres du général Fontanelli, entra dans le pays et y prit ses cantonnements. A Mendrisio, elle trouva une grande quantité de ces marchandises anglaises qui avaient reflué d'Allemagne en Suisse, de Suisse dans le Tessin, et qui furent aussitôt confisquées.

Au point de vue fiscal, le résultat fut peut-être satisfaisant. Au point de vue politique, il fut détestable. Nous l'avons vu. Il inquiéta la Confédération; il provoqua des réclamations incessantes; bref, il aggrava la désaffection commencée par la détresse des affaires et le malaise du pays.

C'est sur ces difficultés commerciales que finit l'année 1810 (1).

L'année 1811 s'ouvrit avec les plaintes du Landammann Grimm au sujet du Tessin et de la détresse commerciale des cantons. (Lettres du 5 et du 28 janvier.)

La Diète extraordinaire, qui se réunit du 17 au 24 avril, chargea Reinhard de plaider auprès de l'Empereur ou, tout au moins, de débattre auprès des ministres les intérêts économiques du pays.

(1) Cf. Rapport de Champagny à l'Empereur sur l'application du blocus à la Suisse. (3 décembre 1810.)

Reinhard, le 8 mai, demanda à être reçu par l'Empereur. Celui-ci se contenta de le renvoyer au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur. C'est à Montalivet qu'il remit dans le courant du mois un mémoire court, clair et précis, consacré aux réclamations des Cantons (1).

Après avoir exposé les effets du blocus, particulièrement sur l'industrie textile, Reinhard disait :

« Il ne reste aux produits de l'industrie suisse qui autrefois circulaient librement chez presque toutes les nations que le seul débouché de la Confédération du Rhin dont plus d'un Etat exporte les mêmes objets manufacturés. Par ces nouvelles dispositions, une portion nombreuse d'habitants des contrées les plus laborieuses de la Suisse se trouve réduite à une misère déplorable et menacée d'un dépérissement entier et prochain. Etc. »

Comment y remédier? Il proposait les mesures qui lui paraissaient nécessaires et qu'il résumait ainsi :

« En résumé, les faveurs que la Suisse croit oser solliciter de l'affection protectrice de Sa Majesté, sans mettre ses prières en opposition avec ses grandes vues et les intérêts de sa nation, seraient les suivantes :

« 1° Introduction en Suisse des cotons du Levant qui arrivent par les provinces Illyriennes, en ne

(1) « Mémoire pour rappeler à S. E. M. le comte de Montalivet les objets dont la légation extraordinaire de la Suisse avait à l'entretenir, en suite de l'autorisation de S. M. l'Empereur et Roi. » A. E., t. 491.

payant que le droit de balance du commerce que payent les Français;

« 2° Celle des cotons de Naples, de Rome et des Etats compris autrefois sous la dénomination de l'Italie, sans impositions, vu celles qu'ils ont à payer en Suisse, conformément au système actuel;

« 3° Quant à l'importation en France des objets manufacturés de la Suisse, un droit qui, tout compris, n'irait pas au delà de 20 pour 100, serait regardé comme la juste balance de ce que les produits manufacturés de la Suisse peuvent supporter et des avantages que les manufactures françaises peuvent exiger...

... La Suisse espère surtout que Sa Majesté consentira à lui accorder l'introduction, grevée d'un droit proportionnel au royaume d'Italie, ainsi que le transit pour la Turquie, le royaume de Naples et l'Espagne, soit par terre, soit par les ports français de Trieste, Gênes et Bayonne, qui, aussi est absolument enlevé à l'industrie de la Suisse. »

Il terminait en disant :

« C'est sous les mains bienfaisantes de Sa Majesté que la Suisse espère voir renaître les anciennes liaisons économiques avec l'Empire français. Elles sont devenues, par l'étendue actuelle de ce grand Empire, les bases uniques sur lesquelles le bien-être de la Suisse puisse désormais reposer. »

C'est peu après que se réunit la Diète, à Soleure. Les discours qui y furent prononcés et qui avaient trait au Tessin n'étaient pas de nature à changer les dispositions impériales. Le régime de prohibition continua.

L'inspecteur Lothon était toujours dans le pays. Il y poursuivait ses recherches. La correspondance de Talleyrand était bourrée de renseignements commerciaux et ornée de tableaux comparatifs et commerciaux où s'étalaient les chiffres et les marchandises. Elle était envahie par les cotons et les denrées coloniales ; émaillée par les prix courants du sucre, du café et des autres objets de consommation. Elle nous apprend que le sucre coûtait alors de 5 fr. 50 à 6 francs la livre ; le café 5 francs à 5 fr. 50 ; le thé vert 18 à 20 francs ; le poivre 5 à 6 francs.

La politique cédait la place à la statistique. Etait-ce un diplomate qui tenait la plume ? Ou n'était-ce qu'un commis de très haut et très puissant personnage, M. le comte Collin de Sussy, directeur général des douanes impériales et devenu, dans le courant de 1811, ministre du commerce et des manufactures ? Il est vrai que, peu après, les débats de la nouvelle capitulation militaire alternèrent avec les questions commerciales, et que Talleyrand put ajouter à son langage de douanier celui d'un officier recruteur.

Mais pendant ce temps le malaise augmentait. Le travail s'arrêtait. Plus de 30 000 ouvriers étaient réduits au chômage et à la misère dans plusieurs cantons : Saint-Gall, Zurich, Bâle, Glaris, Argovie. Tout le monde se plaignait lorsqu'arriva 1812.

Il était tout naturel que le chef d'une cité aussi active que Bâle portât un intérêt particulier aux questions économiques. Voilà pourquoi le Landammann Burckhardt, dans une lettre à l'ambassadeur,

reprenait le langage de Reinhard au ministre Montalivet et proposait à des souffrances, restées les mêmes, lès remèdes que préconisait le bourgmestre de Zurich.

Burckhardt écrivait, le 27 avril :

« Monsieur le comte, les manufactures de la Suisse, après avoir langui plusieurs années dans un état de souffrance progressive, touchent aujourd'hui à leur ruine (1)... S. M. l'Empereur et Roi peut seule mettre un terme à ces maux.

« Le commerce naturel de la Suisse est avec la France et l'Italie. Privé de ces débouchés, il se soutient presque uniquement par le transit, maintenant prohibé, au travers des mêmes Etats. La Suisse, étroitement liée à la France par ses relations politiques et militaires, par son adhésion franche et loyale au système continental, ose espérer quelques ménagements, quelques preuves de bienveillance pour les besoins urgents d'une partie aussi considérable de sa population...

« Pour secourir son industrie aux abois et soulager des maux dont le spectacle fait frémir, la Suisse réclame avec instance :

« 1° Quelques faveurs pour l'introduction en France des produits des manufactures suisses, sous telles précautions qui seraient jugées nécessaires... ;

« 2° Une faveur semblable pour l'introduction des mêmes articles en Italie et en Illyrie, aux con-

(1) Il se plaint surtout de la prohibition qui pèse sur les cotons. Nous savons à quoi elle tient, au besoin de protéger notre propre fabrication.

ditions que Sa Majesté croirait devoir y mettre;

« 3° Le transit des marchandises suisses pour la Turquie, le royaume de Naples et l'Espagne, soit par terre, soit par les ports francs de Trieste, Gênes, Bayonne ou autres... Quant à l'exclusion des marchandises anglaises, elle est garantie par les mesures du système continental. La Suisse y coopère de tout son pouvoir.

« Le rétablissement d'un commerce régulier avec l'Empire attacherait d'une manière indissoluble, non seulement les gouvernements de la Suisse, mais encore la masse entière de la population à la grande cause de la France et à l'auguste personne du Médiateur. Des ménagements, quelques concessions bienveillantes, perpétueraient cette affection nationale que les rois de France avaient en vue de reconnaître et d'entretenir lorsqu'ils accordaient à la Suisse tant de privilèges remarquables.

« En refusant tout à la Suisse, on porterait un coup mortel à son commerce. On condamnerait à la misère et à l'émigration un quart de ses habitants qui ne peuvent tirer leur subsistance du sol aride qu'ils habitent.

« *Le Landammann,*
« Pierre Burckhardt.
« *Le Chancelier de la Confédération,*
« Mousson (1). »

Rien de plus clair, de plus équitable, de plus pressant.

(1) Le Landammann à Talleyrand. A. E., t. 492.

En transmettant cette lettre, Talleyrand s'y montrait favorable. Il demandait, comme il l'avait déjà fait, qu'on laissât entrer chez nous quelques produits de la Suisse qui n'y trouvaient aucune concurrence, par exemple les broderies et les toiles peintes de Saint-Gall. Il conseillait de ne pas pousser aux dernières rigueurs un despotisme économique qui nous aliénait le pays. Et il avait raison. Telles furent, en effet, les conséquences du blocus. On peut se passer de la liberté. Mais on ne se résigne pas à la misère.

L'attention de l'Empereur était ailleurs. Elle était tournée vers la Russie. La préparation d'une guerre nouvelle fit oublier le petit pays où la détresse matérielle s'ajoutait à l'inquiétude causée par l'occupation du Tessin. C'est ainsi qu'après le désaccord, la désaffection grandit.

Avec des revers comme ceux qui allaient marquer les derniers mois de 1813, la rupture devenait inévitable.

CHAPITRE VIII

LA FIN DE LA MÉDIATION
(1813)

L'échec de la campagne de 1812 porta un coup funeste à l'Empire. Il amena la défection de la Prusse et retourna contre nous une partie de l'Allemagne. La fidélité de nos alliés commençait à chanceler. Lorsque Reinhard de Zurich devint Landammann, en 1813, l'esprit de la Confédération n'était plus le même.

Auguste de Talleyrand écrivait, dès le 3 janvier : « ... Quoique l'Acte de médiation soit fidèlement observé, il s'opère néanmoins dans la politique des Cantons un changement important que je crois de mon devoir de mettre sous les yeux de Votre Excellence... »

Suivant lui, les Cantons avaient oublié leurs vieilles querelles et s'accordaient pour nous reprocher plusieurs griefs.

« Aujourd'hui, le temps qui peu à peu atténue les ressentiments et dissipe les craintes, l'occupation du Tessin, dans les cantons catholiques la position du pape que les prêtres dépeignent sous les plus noires couleurs, et principalement la misère qui règne dans

les cantons manufacturiers de la Confédération, *diminuent de jour en jour d'une manière bien frappante* l'attachement des Suisses pour la France et rallient les nouveaux Cantons aux anciens gouvernements qui, de leur côté, emploient tous les moyens pour les attirer dans leur dépendance.

La Suisse ne bouge pas. Il n'y a, jusqu'à ce jour, dans aucun canton, de parti contre la France; mais, dans tous, beaucoup de gens mécontents du système français, ce qui n'est nullement synonyme. Un parti contre la France supposerait des intentions hostiles. Les Suisses ne sont pas encore assez ruinés et sont trop partisans de la paix pour rien entreprendre. Si on les attaquait chez eux, ils défendraient peut-être avec acharnement leur liberté. Mais on leur persuaderait peut-être difficilement de marcher hors de leur pays pour apaiser (?) ou pour seconder les mouvements qui pourraient avoir lieu chez leurs voisins...

S'il existe dans tous les Cantons des mécontents, il s'y trouve aussi des gens sages qui savent apprécier le bonheur dont Sa Majesté a laissé, et laisse encore jouir les Suisses au milieu des guerres qui déchirent le continent, et qui craindraient de voir troubler par une imprudence une tranquillité aussi précieuse... » (Au ministre. A. E., t. 493.)

Les cantons catholiques, comme on vient de le voir, s'inquiétaient particulièrement de la captivité du pape à Fontainebleau. On y colportait, depuis plusieurs mois, une prière inspirée par les circonstances et dont l'ambassadeur envoie le texte séditieux.

« En date du 18 octobre, j'eus l'honneur de prévenir Votre Excellence qu'une propagande jésuitique cherchait à l'ombre du plus profond mystère à exciter dans les pays catholiques de la Confédération et de la Suisse un soulèvement en faveur du pape. Je joins une copie de la prière que cette secte ordonne de faire à ses pénitents, en y ajoutant une indulgence de quarante jours.

Prière.

« Dieu tout-puissant qui avez tiré saint Pierre,
« votre apôtre, de ses fers et de sa prison, nous vous
« prions de délivrer pareillement votre successeur,
« notre S. P. Pie VII, de la captivité où l'a jeté *son*
« *ennemi impie.* Préservez-le de sa fureur, et con-
« fondez sa malice en rendant à l'Eglise affligée,
« votre Epouse, son digne chef. *Amen.* »

La correspondance de Talleyrand, avec ce qu'elle signalait d'inquiétant, détermina le duc de Bassano à envoyer en Suisse un agent spécial de son ministère. Cet agent, qui s'appelait, qui signe tout au moins, Ferdinand Denois, arriva à Berne le 26 mars. Il parcourut plusieurs cantons, Berne, Fribourg, Soleure, Vaud, Zurich, Saint-Gall, Schaffouse, Bâle, et revint par le Brisgau, vers la fin de mai. Ses rapports clairs, judicieux, en apparence fondés, forment un singulier pendant à ceux de Sebastiani en 1805. Autant Sebastiani avait trouvé dans les Cantons d'attachement au Médiateur et de confiance dans l'avenir, autant Denois y trouve, à

cette heure, de désaffection et de découragement (1).

Cependant l'Empire ne semblait pas près de tomber. Uue brillante campagne de printemps (Lutzen et Bautzen), avait triomphé des Prussiens et des Russes, et rendu à Napoléon une partie de l'Allemagne. Talleyrand écrivait le 29 mai, avec l'illusion naturelle à un bon fonctionnaire :

« Jamais la Suisse n'a été aussi tranquille qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nos victoires en imposent aux mécontents, et les gouvernements cantonaux étant assez généralement bien disposés, il y a tout lieu de croire que Sa Majesté n'aura pas à se plaindre de la conduite de ce pays... »

La Diète s'ouvrit à Zurich le 7 juin. Les discours furent d'un bon esprit et l'éloge du Médiateur en fit encore les frais. La Suisse demanda à être représentée au congrès de Prague, dont l'Autriche venait d'obtenir la convocation. Napoléon s'y refusa, et avec raison. Il n'y avait de place au congrès que pour les représentants des puissances belligérantes, et la Suisse n'avait rien à y faire, pas plus qu'à Rastatt, en 1797. Aussi bien, ce congrès qui devait se réunir le 5 juillet n'eut pas lieu, et ce fut par la faute de Napoléon.

L'empereur d'Autriche et Metternich lui étaient alors plus favorables qu'aux alliés. On demandait à Napoléon de renoncer aux provinces Illyriennes, au grand-duché de Varsovie, au protectorat de la Confédération du Rhin. On lui laissait la Belgique,

(1) Je me borne à signaler ces rapports sans y emprunter. La prose de Talleyrand doit nous suffire. A. E., t. 493.

la rive gauche du Rhin et l'Italie. Il fallait accepter. Caulaincourt, duc de Vicence, qui avait remplacé Maret, y poussa vainement Napoléon. Metternich déclara que l'armistice ne serait pas poussé au delà du 10 août (1); que si Napoléon n'adhérait pas, avant ce terme, aux conditions de l'Autriche, celle-ci se joindrait à la coalition. Le 10 août passa sans réponse. L'Autriche se joignit alors à la Prusse et à la Russie, et c'est ainsi que s'ouvrit la crise où l'Empire allait disparaître, et la médiation avant lui.

Notre ambassadeur commençait à être inquiet. Le Landammann partagea d'abord ses appréhensions, puis lui laissa espérer que la guerre ne s'approcherait pas de la Suisse, et que le pays pourrait conserver sa neutralité. Il s'engagea d'ailleurs à ne convoquer de Diète extraordinaire que s'il apercevait des mouvements dans le Tyrol et le Vorarlberg.

Talleyrand n'était qu'à moitié rassuré. D'abord la convocation d'une Diète extraordinaire était toujours grosse d'imprévu. Puis les forces fédérales ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance. « Quoi qu'en dise M. le Landammann, écrivait-il, je persiste à croire que toutes les milices de la Confédération, disséminées sur trente à trente-cinq lieues de terrain, sans magasins préparés d'avance, commandées par des officiers peu expérimentés, n'empêcheraient pas

(1) L'armistice de Pleiswitz, signé le 5 juin précédent, grâce à la médiation de l'Autriche, et qui devait durer trente-cinq jours. Napoléon ne l'avait d'ailleurs signé que pour gagner du temps pour ses opérations militaires.

une armée de 25 000 hommes d'entrer en Suisse et de la traverser. » (De Zurich, le 31 août.)

Enfin, Reinhard qu'il était venu trouver à Zurich, comme on le voit, faisait toujours des réserves au sujet du Tessin. Il semblait mettre un prix à l'attachement de la Confédération, et ce prix, c'était la délivrance du Tessin.

Il écrivait le 31 août :

« Les embarras dont la Suisse se trouve menacée si les troupes italiennes séjournent plus longtemps *sur son territoire*, l'impression profonde que cette perspective affligeante fait sur tous les esprits, méritent de fixer l'attention de Sa Majesté. J'ose espérer qu'elle en sera touchée, et qu'envisageant aujourd'hui l'évacuation du Tessin comme la chose que la Suisse elle-même et tout ami de la Suisse doit désirer le plus vivement, elle consentira à donner à son allié cette preuve de sa bienveillance. » (Landammann à Talleyrand.)

Sous le coup de ces instances, Talleyrand demanda l'évacuation du Tessin. (Lettre du 3 septembre.) On ne lui répondit pas sur ce point. Il s'en inquiéta, et Reinhard plus que lui.

« Ce silence me pèse infiniment, et il me paraît incompréhensible que Sa Majesté l'Empereur reste insensible aux sollicitations que je lui ai adressées, et voie d'un œil indifférent les *conséquences graves* que peut avoir la présence des troupes italiennes sur le territoire suisse, *dans les circonstances actuelles.* » (Landammann à Talleyrand, du 27 septembre. A. E., t. 494.)

Aussi, malgré les objections de Talleyrand et malgré l'opposition de Tassoni, ministre d'Italie, le Landammann déclara qu'il était forcé de recourir à une Diète extraordinaire, et que cette Diète serait convoquée pour le 15 novembre.

Talleyrand fut désolé. Que devait-il faire? Depuis plusieurs semaines, il était sans instructions, et les plus fâcheuses nouvelles circulaient sur les opérations de la Grande Armée. On la disait menacée par les deux armées de Silésie et de Bohême, et forcée de reculer devant elles pour se rapprocher du Rhin.

Le 27 octobre, après s'être plaint de n'avoir reçu ni instructions, ni argent pour s'assurer des intelligences dans la Diète, il ajoutait : « Dans tous les cas, à moins que je ne reçoive des ordres contraires de Votre Excellence, je me rendrai à la Diète, afin d'être à même de l'instruire de ce qui s'y passe, et pour veiller, autant que possible, à ce qu'il ne s'y prenne aucunes déterminations contraires aux intérêts de Sa Majesté...

« Depuis le 6 octobre, je n'ai point reçu de lettre de Votre Excellence. Elle peut juger avec quelle impatience j'en attends pour être à même de démentir officiellement les nouvelles désastreuses contenues dans l'*Allgemeine Zeitung* du 25 octobre... » (Au ministre. A. E., t. 494.)

Ces nouvelles « désastreuses », il était malheureusement impossible de les démentir. C'étaient celles des terribles journées de Leipzig (16, 17, 18 octobre), pendant lesquelles nos alliés saxons et wurtembergeois passèrent à l'ennemi, sur le champ de bataille.

Défection suivie de celle des Bavarois qu'il nous fallut écraser quelques jours après, à Hanau (30 octobre), pour atteindre le Rhin. Le 2 novembre, nous étions à Mayence.

Pour prévenir une autre défection possible, Talleyrand prit sur lui de demander l'évacuation du Tessin. Il s'adressa au prince Eugène, par l'intermédiaire de Tassoni, le 31 octobre.

Eugène lui répondit le 5 novembre pour lui donner satisfaction. Les troupes italiennes et les douaniers avaient reçu l'ordre de quitter les bailliages. L'ambassadeur communiqua aussitôt la nouvelle au Landammann qui s'en félicita. Reinhard s'engagea à faire proclamer par la Diète le double principe de la neutralité et de l'intégrité du pays. Mais les événements allaient être plus forts que lui et que la Diète.

Cependant, les alliés étaient arrivés à Francfort le 3 novembre. Ils s'y arrêtèrent pour délibérer. Napoléon, isolé et vaincu, restait encore redoutable. Ils lui offrirent la paix.

Dans une note remise le 9 à notre chargé d'affaires, M. de Saint-Aignan, par Metternich, au nom de l'Autriche, lord Aberdeen, au nom de l'Angleterre, Nesselrode, au nom de la Russie et se portant fort pour Hardenberg, ministre de Prusse, les alliés se déclaraient unanimement d'accord « sur la puissance et la prépondérance que la France devait conserver dans son intégrité, en se renfermant dans ses frontières naturelles qui sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. »

Ainsi, Napoléon eut deux fois l'occasion de traiter avec honneur : à Prague, avant le désastre de Leipzig ; à Francfort, avant l'invasion. A Prague, il aurait gardé une partie de ses conquêtes ; à Francfort, il aurait conservé nos frontières naturelles. Pour la seconde fois, il refusa.

C'est alors que l'invasion fut décidée. Mais par quel chemin?

Les Prussiens voulaient franchir le Rhin vers Mayence, et marcher sur Paris par la vallée de la Marne. Bien que l'Alsace fût dégarnie entre Huningue et Strasbourg, les Autrichiens parlaient de traverser le Rhin au pont de Bâle.

Suivant eux, il fallait passer par la Suisse pour empêcher la France de recevoir, par le Simplon, les secours qu'elle pouvait recevoir de l'Italie, et la couper de ses communications avec la vallée du Rhône. Suivant eux, la région de l'Est était docile, guerrière, attachée à l'Empereur. La vallée du Rhône, au contraire, renfermait des éléments royalistes qui, fortement contenus en temps ordinaire, pouvaient s'agiter pendant l'invasion et paralyser la défense. En réalité, ils voulaient s'assurer les moyens de rétablir leur influence en Suisse et de la recouvrer en Italie.

Les raisons stratégiques développées par le généralissime des armées alliées, le feld-maréchal prince de Schwarzenberg (1), ne persuadaient pas Alexandre

(1) Schwarzenberg (Charles-Philippe de), né à Vienne en 1773. Il avait servi contre nous en Allemagne depuis Hohenlinden jusqu'à Wagram. Ambassadeur à Paris, après la paix de Vienne, il avait

parce qu'il en apercevait les dessous politiques. En attendant, il restait à savoir ce qu'allait faire la Suisse. Or, en apparence, celle-ci ne voulait ni d'une invasion étrangère ni d'une révolution intérieure. Ce qui ne l'empêcha pas de subir à la fois l'une et l'autre.

La Diète extraordinaire, convoquée par le Landammann, s'ouvrit à Zurich le 15 novembre.

« Jamais Diète ne fut plus imposante », écrit Talleyrand.

Elle comprenait les députés habituels et dont nous connaissons les principaux.

« Ils sont tous venus me rendre visite », ajoute l'ambassadeur. Il leur fit un petit discours de circonstance, dont il attendit les meilleurs effets.

« Ce discours que j'avais concerté avec M. le Landammann a produit tout l'effet que j'en pouvais attendre. Sa Majesté peut être sûre que la Suisse est dans la ferme intention de maintenir sa neutralité et de déclarer aux puissances de la manière la plus formelle et la plus ferme qu'elle veut faire respecter son territoire et conserver sa constitution actuelle... » (Au ministre. De Zurich, le 16 novembre.)

La Diète commença par prendre des mesures militaires. Elle mit sur pied quelques troupes qu'elle confia au colonel Herrenschwand, de Morat, officier de mérite, qui établit ses quartiers à Bâle. Elle renforça successivement ces premières levées jus-

commandé le contingent autrichien dans la campagne de 1812. Généralissime en 1813, il conduisit assez médiocrement les opérations de 1814. N'eut rien à faire en 1815. Mort en 1820.

qu'à l'effectif de 15 000 hommes, et plaça cette petite armée sous le commandement supérieur de Watteville, assisté de Finsler, de Zurich, et de Heer de Glaris, l'un comme quartier-maître général, l'autre en qualité de commissaire-général des guerres.

Et quelques jours après, le 18 novembre, elle déclara hautement son dessein de conserver la neutralité.

« Nous, le Landammann et les députés des dix-neuf Cantons, extraordinairement assemblés à Zurich pour veiller à la situation intérieure de notre patrie dans les actuelles circonstances politiques et militaires, et à ses rapports à l'égard des Hautes Puissances voisines,

« Déclarons unanimement et solennellement, au nom des dix-neuf Etats,

« Que la Confédération suisse, demeurant fidèle aux principes qui, pendant plusieurs siècles, ont éloigné de son sol le théâtre de la guerre, et empêché les armées qui s'en approchaient de violer son territoire, en fondant sa conduite sur une stricte impartialité envers les Etats voisins,

« Nous considérons comme un devoir sacré de rester neutres dans la guerre actuelle et d'observer scrupuleusement cette détermination envers chacune des puissances belligérantes; ayant résolu, en conséquence, pour maintenir cette neutralité et la tranquillité intérieure, de faire occuper les frontières par des troupes fédérales qui en protégeront, au besoin, l'inviolabilité. »

Cette déclaration fut bien accueillie de la majorité des Cantons, et la Diète se sépara, le 25, après avoir décidé d'envoyer à Francfort, Aloïs Reding et Conrad Escher, à Paris Rüttimann, de Lucerne, et Wieland, bourgmestre de Bâle, chargés de communiquer, les uns aux alliés, les autres à l'Empereur, la résolution qu'elle venait de prendre.

Napoléon reçut les députés suisses le 12 décembre, et leur fit le meilleur accueil. Il leur déclara qu'il respecterait la neutralité du pays et qu'il en informerait le Landammann. Ce qu'il fit, quelques jours après, dans une lettre conçue en des termes très nets et très simples.

« Monsieur le Landammann,

« J'ai lu avec plaisir la lettre que vous avez chargé MM. de Rüttimann et Wieland, envoyés extraordinaires de la Confédération, de me remettre. J'ai appris avec une particulière satisfaction l'union qui a régné entre tous les Cantons et entre toutes les classes de citoyens.

« La neutralité que la Suisse a proclamée à l'unanimité est à la fois conforme aux obligations de vos traités et à vos plus chers intérêts. Je reconnais cette neutralité, et j'ai donné les ordres nécessaires pour qu'elle soit respectée. Faites connaître aux dix-neuf Cantons qu'en toute occasion ils peuvent compter sur le vif intérêt que je leur porte, et que je serai toujours disposé à leur donner des preuves de ma protection et de mon amitié.

« Sur ce, je prie Dieu, monsieur le Landam-

mann, pour qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Au palais des Tuileries, le 16 décembre 1813.

« Napoléon. »

Les députés virent également le ministre des relations extérieures. Celui-ci écrivait le 19 :

« J'ai lieu de croire qu'ils n'auront rapporté de leur voyage que des impressions favorables. Et comme M. de Rüttimann doit être, pendant 1814, Landammann de la Suisse, cette circonstance ne pourra qu'influer d'une manière favorable sur vos relations avec lui. »

Les choses allaient moins vite et moins bien à Francfort.

Les députés suisses y étaient arrivés le 3 décembre. Ils avaient vu, les jours suivants, les ministres puis les souverains des puissances alliées. Mais MM. de Metternich, de Hardenberg et de Nesselrode ne partageaient pas sur la neutralité de la Suisse les mêmes sentiments que Napoléon. Ils ne se pressaient pas de la reconnaître, parce qu'ils se réservaient de la violer.

En attendant, ils avaient envoyé à Berne MM. de Lebzeltern (Autriche) et Capo d'Istria (Russie), chargés des assurances les plus pacifiques. Ces messieurs virent Talleyrand. Ils dînèrent avec lui chez Reinhard. Ils échangèrent des réflexions sur le pays.

M. de Lebzeltern disait, notamment, à Talley-

rand : « Il faut avouer que ce pays-ci est bien difficile à connaître. C'est une réunion de dix-neuf gouvernements, indépendants les uns des autres, qui, chacun, ont des intérêts différents, quelquefois même opposés. L'Acte de médiation, que j'ai lu avec infiniment d'attention, *me paraît un chef-d'œuvre de politique.* » (Au ministre, du 10 décembre.) Est-ce pour cela qu'on voulait le supprimer ?

Notre ambassadeur se laissait aller au découragement. Il ne voyait rien venir de Francfort. En revanche, il voyait le Landammann mollir dans ses dispositions du début, redouter la mauvaise volonté des alliés, supputer déjà les difficultés que pouvait susciter la neutralité du pays. Reinhard lui disait :

« Le système de neutralité que veut adopter la Suisse, ont dit les ministres des trois souverains (1), est tout à fait contraire aux intérêts des puissances coalisées. La paix peut se faire d'un jour à l'autre. Si la Suisse prend parti pour nous, nous nous engageons à lui faire restituer le Valais, la Valteline, Bienne, l'Erguel, enfin tout ce qui lui appartenait autrefois. Au contraire, si elle persiste dans sa résolution, à la paix nous disposerons de tous ces pays et la Suisse les perdra sans retour. Qu'elle s'en empare, nous les lui garantissons. Votre Excellence peut sentir combien notre situation est embarrassante. Car, enfin, ne vaut-il pas mieux, même pour la France, que ce soit la Suisse qui rentre dans ces diverses possessions qu'aucune autre puissance ? »

(1) Seul, comme nous le verrons, l'empereur Alexandre tenait pour le respect de la neutralité.

Enfin, Talleyrand voyait naître et grandir à Berne un mouvement oligarque dirigé contre nous et qu'il ne savait pas préparé, soutenu, attendu par les alliés.

Dès le 12 décembre, il écrivait :

« J'apprends de bonne source que le comité des mécontents suisses s'est porté à Waldshut. Il est composé, me mande-t-on, de M. Jean de Salis, chambellan de l'empereur d'Autriche, d'un autre Salis et du colonel Gatschet, de Berne. Ils entretiennent une correspondance très active avec M. de Lebzeltern. On nous assure que leur plan est de soulever le peuple d'Argovie pour fournir un prétexte aux alliés de nous occuper militairement...

« Il est sûr, monsieur le duc, que le parti bernois qui désire rétablir l'ancien ordre de choses est très fort, qu'il cherche à exciter un mouvement et à faire entrer en Suisse les coalisés. Il est bien à désirer que les puissances se dépêchent à reconnaître la neutralité de ce pays. Etc. »

Ce comité, connu dans l'histoire du pays sous le nom de *comité de Waldshut* (1), avait, en réalité, pour chef, l'ancien trésorier de Berne, David de Wyss, qui intriguait déjà contre nous en 1798 et en 1799, et il comptait parmi ses membres, avec le colonel Gatschet, les capitaines Steiger et de Werdt, qui avaient été au service de l'Autriche, Charles-Louis de Haller, le « restaurateur » et le comte de

(1) Waldshut est sur la rive droite du Rhin, et sur le territoire du grand-duché de Bade, à mi-chemin entre Schaffouse et Bâle. Elle faisait autrefois partie des *villes forestières*.

Salis-Soglio, Grison d'origine, Irlandais de naissance, et naguère agent de l'Autriche à Londres.

Le comité se mit en rapport avec Metternich pour provoquer un changement de régime en Suisse.

L'empereur Alexandre y était nettement opposé. Il n'avait pu empêcher les Autrichiens de faire prévaloir leur plan d'invasion; mais, sur les conseils de Jomini qui ne le quittait plus, et qui disposait sur lui d'une grande influence, il avait stipulé avec Metternich qu'on respecterait la neutralité de la Suisse, le gouvernement sorti de l'Acte de 1803, ainsi que l'indépendance des nouveaux cantons de Vaud et d'Argovie.

Sans lui accorder entièrement satisfaction, Metternich lui promit qu'on n'entrerait pas en Suisse sans y être appelé. Sur quoi Alexandre était parti pour Carlsruhe, voir la famille de l'impératrice.

Comment Metternich savait-il que les Autrichiens n'auraient qu'à se présenter pour entrer? C'est ce qu'il nous apprend lui-même.

« Après avoir sondé le terrain en Suisse, j'étais absolument sûr que la partie saine du peuple helvétique ferait bon accueil aux soldats autrichiens, les seuls qui pussent mettre le pied sur le territoire suisse, et qu'elle les saluerait comme des libérateurs. »

Et plus loin : « Pendant les négociations de Francfort, j'avais pris toutes mes mesures pour gagner la Suisse et pour l'amener à accorder aux troupes impériales le libre passage sur son territoire. Le baron de Lebzeltern se trouvait à Zurich, près du

directoire de la Confédération, et le comte de Senft était à Berne. Le prince de Schwarzenberg s'était mis directement en rapport avec les chefs militaires des contingents suisses. Nous pouvions être absolument certains que l'armée serait bien reçue en Suisse, et que, dès son apparition, les troupes de la République se joindraient à elles (1). »

Le comte de Senft-Pilsach, ancien ministre du royaume de Saxe, était alors retiré en Suisse. Il était lié avec le comité de Waldshut. Il fut auprès de lui l'intermédiaire de Metternich, et c'est lui que Metternich chargea de « mettre en train » la révolution aristocratique. Senft alléguait les résistances d'Alexandre : « Allons toujours, répondait Metternich. Après le succès, l'Empereur me dira que je suis le premier ministre de l'Europe (2). »

Talleyrand, dans une de ses lettres, signalait bien la présence de Senft à Berne, et ses étranges menées :

« Il est difficile de comprendre la mission de M. de Senft. Il arrive le 18 à Berne. Le 19, il présente au gouvernement de ce canton une note dans laquelle, sans déployer aucun caractère officiel, il déclare que les Puissances violeront le territoire

(1) Metternich, *Mémoires*, t. Ier, p. 177. (Mémoires publiés à Paris de 1880 à 1884. 8 vol. in-8°. Plon.)

(2) Il se trompait, car Alexandre, à son retour de Carlsruhe, se plaignit vivement de ce qui s'était passé. Senft fut désavoué et rappelé (1er janvier 1814). Lui aussi nous a laissé des confidences sur ces affaires. Voir *Mémoires du comte de Senft*. Leipzig, 1863. Senft avait été ambassadeur de Saxe à Paris, de 1806 à 1810, puis ministre des affaires étrangères de Saxe. Il finit conseiller intime de la cour d'Autriche.

Suisse et passeront par Bâle. Il lui demande de rassembler le Conseil d'Etat, de se dissoudre, et lui promet le pays de Vaud et l'Argovie. » (Du 20 décembre.) Mais Talleyrand était toujours en retard.

Les souverains alliés s'étaient transportés de Francfort à Fribourg-en-Brisgau. Schwarzenberg, généralissime de l'armée autrichienne, s'était séparé d'eux pour remonter le Rhin, et s'établir à Lörrach, dans le grand-duché de Bade. à quelque distance de Bâle. Il s'aperçut, comme il le manda à Metternich, qu'il n'avait plus les ressources nécessaires pour nourrir les troupes nombreuses qu'il avait disséminées entre Fribourg et Schaffouse et qu'il serait forcé de traverser le Rhin avant la fin de décembre. « En même temps, dit Metternich, il me faisait savoir qu'il avait pris, *de concert avec les autres généraux suisses*, les mesures nécessaires pour passer le Rhin, de Schaffouse à Bâle, sur tous les points voulus. »

Le 19 décembre, le colonel Herrenschwand, qui commandait à Bâle, fut mandé à Lörrach. Il eut la surprise d'entendre le feld-maréchal comte de Bubna et le général comte de Langenau lui annoncer que des raisons stratégiques imposaient aux Alliés le passage par la Suisse. Langenau ajouta « qu'on agissait selon les vœux des Suisses, impatients de recouvrer une Constitution et des gouvernements qu'ils regrettaient ».

Herrenschwand protesta, et se retira décidé à faire son devoir. Mais le baron de Schraut, ministre

d'Autriche, notifia à Reinhard les intentions de son gouvernement. Gagné ou non, le Landammann se déchargea de tout sur le général de la Confédération, et celui-ci ordonna la retraite sur l'Aar. Il disait, dans sa proclamation :

« Soldats, la divine Providence a de nouveau préparé des jours difficiles pour notre patrie. Je viens de recevoir la nouvelle certaine et inattendue (?) qu'une armée formidable va bientôt traverser une partie de la Suisse et que les Puissances belligérantes ont irrévocablement décidé ce passage. Tous les efforts que les autorités suprêmes de la Confédération ont faits pour le prévenir (?) ont été infructueux. Ils n'ont pu faire changer le plan de campagne des hautes Puissances alliées.

« Ceux de notre petite troupe seraient tout aussi inutiles contre les masses armées qui sont accumulées sur nos frontières. Je dois donc céder à une force aussi majeure et aux circonstances où nous nous trouvons. Etc.

« Donné à Aarau, le 20 décembre 1813. Le général en chef de la Confédération, R. DE WATTEVILLE. »

Cet ordre fut accueilli avec étonnement par tous et par quelques-uns avec désespoir. Des officiers pleuraient ; d'autres brisaient leurs armes. Le colonel Guiguer de Prangins exigea, pour obéir, une réquisition écrite et formelle. Ces braves gens sentaient frissonner en eux l'âme des ancêtres de Sempach, qui n'auraient pas reculé sans combattre. On ne comprenait rien à la conduite de Reinhard,

mais celle de Watteville fut sévèrement jugée (1).

Le lendemain, le prince de Schwarzenberg lançait à son tour la proclamation qui dévoilait le dessein des alliés.

« Habitants de la Suisse,

« Les Souverains alliés, sur l'ordre desquels je fais entrer sur le territoire de la Suisse l'armée qui est sous mon commandement, ont jugé nécessaire de vous faire connaître, ainsi qu'à l'Europe, les motifs et le but de cette démarche. Leur déclaration vous démontrera dans quels sentiments ils prennent cette détermination, et combien leurs principes et leurs projets *sont clairs et équitables* (?)

« Je suis convaincu que notre entrée en Suisse causera la joie la plus sincère et la mieux fondée (?) à tous les individus qui connaissent les véritables intérêts de leur pays, ainsi qu'à tous les amis de l'ancienne indépendance, de l'ancienne gloire et félicité de la Suisse, ainsi que de son ancienne union fédérative respectée et honorée dans le monde entier. Etc...

« Nous venons dans votre pays comme les amis de votre territoire, de votre nom, de vos droits. Nous espérons que, convaincus de votre bonne

(1) Elle serait expliquée s'il fallait en croire ce que dit Metternich « que le prince de Schwarzenberg s'était mis directement en rapport avec les chefs militaires des contingents suisses. » Mais le personnage est suspect. Il convient de se rappeler seulement que Watteville était de l'aristocratie bernoise, qu'il était un des chefs du mouvement de 1802 et qu'il avait subi l'Acte de médiation sans l'accepter sincèrement.

volonté, et de votre coopération à *nos travaux* (?), nous quitterons votre pays comme des amis et accompagnés de vos bénédictions et de vos actions de grâces, lorsque le *grand but que nous poursuivons* (quel but?) sera atteint, et qu'avec votre liberté et votre bonheur, la paix sera assurée au monde.

« Au quartier général de Lörrach, le 21 décembre 1813.

« *Le général en chef de l'armée principale des alliés,*

« Feld-maréchal prince DE SCHWARZENBERG. »

Dans un autre ordre à l'armée, il recommandait la discipline et la bonne tenue, le respect des habitants et des propriétés, et dans la nuit du 21 au 22 décembre, le mouvement des troupes commença. Dix mille hommes avec Bubna et Colloredo franchirent le pont de Bâle pour prendre la route de Genève.

Talleyrand n'avait pas vu sans émoi se succéder des événements aussi singuliers. Dès le 21, par les soins de Rouyer, demeuré à Berne, il avait fait acheminer sur la France les papiers de la légation. Le 22, au matin, en apprenant l'entrée des Autrichiens, il adressa quelques lignes indignées à Reinhard. « Dans la position actuelle des choses, je me bornerai à faire une demande sur laquelle je prie Votre Excellence de me répondre d'une manière catégorique : suis-je en pays conquis ou en pays ennemi? »

Il fut bientôt renseigné. Dans la même journée,

parti de Zurich pour Berne, il fut arrêté, sur la route, par un gros d'Autrichiens qui l'envoyèrent, sous escorte, à Aarau. Là, le feld-maréchal de camp Colloredo lui déclara qu'il allait rester sous sa surveillance jusqu'à nouvel ordre.

Reinhard, prévenu de cet exploit des libérateurs, écrivit aussitôt à Lebzeltern, en même temps qu'il adressait des excuses à Talleyrand.

Il disait, à Lebzeltern : « ... Il est impossible qu'il n'y ait pas eu malentendu dans cette malheureuse affaire. Si la présence d'un ministre de France en Suisse est incompatible avec celle des armées alliées, ce ministre devrait du moins en être prévenu, et mis en état de quitter ce pays avec la sûreté personnelle qui, dans tout Etat civilisé, est inséparable d'un caractère public et diplomatique. Etc. »

A Talleyrand : « Il m'est impossible d'exprimer à Votre Excellence la surprise et la douleur que me cause l'atteinte portée à son caractère public et à sa liberté personnelle, etc. »

L'ambassadeur se plaignit à Lebzeltern, qui le renvoya à Schwarzenberg. Celui-ci, pour des « raisons militaires », l'invita à partir, et lui fit tenir des passeports pour Bâle.

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence les passeports ci-joints pour elle et pour sa suite. Elle voudra bien diriger sa route vers Bâle. Les ordres les plus précis sont donnés pour que le passage par les points occupés par mes troupes soit marqué par tous les égards qui vous sont dus. Mon aide de camp, M. le comte de Chotek, aura

l'honneur de vous remettre la présente lettre. J'ai l'honneur, etc. » (29 décembre.)

Talleyrand fut conduit par Chotek jusqu'à Bâle, d'où il rentra en France par Huningue.

Ainsi finit, brusquement et sans prestige, la première ambassade en Suisse du comte Auguste de Talleyrand.

Le passage des troupes autrichiennes s'accomplit sans difficultés à travers le pays par Berne, Fribourg, Lausanne et Genève, du 22 au 31 décembre. L'invasion étrangère fut accompagnée de la révolution intérieure, suivant les calculs de Metternich et de Schwarzenberg.

A Berne, le Grand Conseil rétablit la constitution aristocratique, par deux actes du 22 et du 24. A peine restauré, le patriciat voulut remettre la main sur Vaud et sur l'Argovie. Le maréchal de Bubna se rendit à Lausanne pour seconder ces prétentions. Il se heurta à l'énergique opposition de citoyens éminents, comme H. Monod, Muret, Pidou, qui furent soutenus, non seulement par tout le parti libéral, mais encore par des aristocrates comme Roveréa.

Le colonel Roveréa, ancien commandant de la légion fidèle de 1799, compagnon d'armes de Bubna, déclara au maréchal que cette restauration était impossible (1).

(1) Cf. ROVERÉA, *Mémoires*, t. IV. — Roveréa, né en 1763, à Vevey, d'une ancienne famille vaudoise, avait reçu le droit de bourgeoisie à Berne. Il avait servi chez nous et en Autriche. Mort en 1829. — Ses *Mémoires* (4 vol. 1848, in-8°) sont intéressants, clairs, et d'une impartialité qui lui fait honneur.

En marchant sur Genève, les Autrichiens reprirent Neufchâtel.

Berthier n'avait pas mis les pieds dans sa petite principauté. Son service auprès de l'Empereur ne lui en avait jamais laissé le temps. Il s'y était fait représenter par une manière d'intendant, affable et inoffensif, le baron de l'Esperut. Devant l'approche des Autrichiens, le baron fit atteler ses voitures, y chargea ses bagages et partit sans attendre les adieux de ses administrés. Ceux-ci demandèrent au roi de Prusse à faire partie de la Confédération. Le souverain y consentit, et l'annexion fut approuvée par le Congrès de Vienne.

La république de Genève, en 1798, était devenue le département du Léman. Il semblait que ce petit pays, de langue et d'habitudes françaises, rattaché à la France par de longues relations de commerce et d'amitié, dût se résigner à ses nouvelles destinées. Bien au contraire. Il se brouilla avec nous, du jour qu'il devint français. Il fut d'une administration très difficile. D'abord, à cause de l'esprit volontiers frondeur des Genevois; puis, à cause du blocus continental, qui atteignit sensiblement le travail et la fortune de l'industrieuse cité (1).

Le département du Léman avait eu successive-

(1) Voir sur cette question et les conséquences du blocus à Genève, un livre récent et plein de renseignements minutieux et inédits, *le Commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française* (1798-1813), par E. Chapuizat. Genève et Paris, in-8°, 1908. — Sans doute le blocus a fait du tort à Genève, mais il en faisait également à la France. Ce n'est pas à cet unique point de vue qu'il faut se placer pour condamner notre administration.

ment pour préfets, d'Eymar, le baron de Barante et le baron Capelle.

D'Eymar était un administrateur de talent très apprécié, qui mourut trop tôt, en 1803, mais qui eut un digne successeur dans le baron de Barante.

Il y avait alors à Genève un groupe de lettrés et de savants représentés par les deux Pictet, et les rédacteurs habituels de la *Bibliothèque britannique*, le professeur Prevost, le médecin L. Odier, le pasteur Bridel, les agronomes Marc Lullin et Lullin de Chateauvieux. Ces messieurs professaient peu d'admiration pour l'Empire, mais beaucoup pour l'Angleterre. M. de Barante sut les laisser dire et détourna parfois de leur journal les foudres administratives.

Il y avait un autre foyer d'opposition dans le voisinage, et autrement redoutable, celui de Coppet. M. de Barante ne se crut pas obligé d'être inconvenant envers Mme de Staël, et on put lui reprocher d'être allé la voir quelquefois. Ce qui lui valut d'être rappelé à la fin de 1810.

Il fut remplacé par le baron Capelle, jadis républicain fougueux, puis rallié au Consulat, enfin préfet de Livourne, en 1808. Il était jeune, spirituel, d'agréable tournure. Il fut cependant mal accueilli, et, comme on disait qu'il avait joué autrefois la comédie, on le surnomma *Floridor*.

Le baron Capelle déclara la guerre à Mme de Staël et lui suscita mille tracasseries. Il fit partir ses amis, Schlegel et Mathieu de Montmorency.

Il envoyait à Savary, ministre de la police, des lettres piquantes sur la société de Coppet. L'imprudent et romanesque mariage de Mme de Staël avec le jeune baron de Rocca redoubla les épigrammes du préfet. Mme de Staël comprit qu'elle devenait ridicule. Elle partit à son tour, et Floridor affecta des airs vainqueurs et satisfaits.

Lorsqu'on apprit l'entrée des Autrichiens à Bâle, Floridor parut inquiet. A partir du 25, on ne le vit plus. Le 29, il fit comme le collègue de Neufchâtel, il déguerpit (1).

Le général Jordy, qui commandait à Genève, était un soldat énergique qui avait fait la guerre en Vendée sous Hoche, et en Suisse avec Schauenbourg. Il avait reçu des renforts de Grenoble, et il parlait de se défendre. On parvint à l'en dissuader, et à le faire partir avec la garnison, le 30 décembre.

Les Autrichiens entrèrent le lendemain. Un gouvernement provisoire, constitué par une vingtaine de citoyens dévoués aux vieilles institutions, et parmi lesquels se trouvaient Lullin de Chateauvieux, Pictet de Rochemont, Amy des Arts, Saladin, etc., rétablit la petite république : « Cette restauration, dit Pictet, fut l'œuvre d'une très petite poignée d'hommes, peu ou point secondés au premier moment par la masse de la population (2). »

Pour échapper à de nouvelles entreprises de la

(1) Il fut destitué par un décret impérial du 4 janvier suivant, mais il reparut comme préfet sous la Restauration et il devint même ministre, pas pour longtemps, sous Charles X (1829).

(2) Voir sur ces événements l'ouvrage de A. RILLIET, *Histoire de la restauration de la république de Genève.* 1849.

France, Genève n'avait qu'une ressource : c'était d'appartenir à la Confédération. C'est à quoi s'employèrent, dès le premier jour, les restaurateurs de la république, qui envoyèrent aux alliés Pictet, Amy des Arts et Saladin. Les députés allèrent à Bâle. Ils y virent les ministres, Metternich, Nesselrode, Stein. Le ministre de Prusse, Stein, leur dit, dans un langage expressif : « Il faut vous coller à la Suisse. » C'est ce qu'ils firent.

Cette union de Genève avec la Confédération fut un mariage de raison. L'inclination n'y entra guère, car l'ours de Berne a quelquefois des manières un peu rudes. Mais Genève s'en tient à l'alliance, et n'a pas envie de demander le divorce.

Disparut aussi le département du Simplon. Occupé par un corps autrichien qui en délogea quelques troupes italiennes envoyées par Murat, le Valais recouvra son indépendance avec autant d'enthousiasme qu'il en avait mis à la perdre. Il demanda, lui aussi, à faire partie de la Confédération, qui s'accrut de trois cantons nouveaux en 1815.

L'Acte de médiation ne survécut pas à l'invasion étrangère et mourut du désordre qui l'accompagna.

Dès le 29 décembre 1813, une Diète de quatorze Cantons, réunie à Zurich (1), et présidée par Reinhard, déclara l'Acte de 1803 supprimé, et adopta un *Concordat* qui servit de Constitution provisoire au pays, en attendant la rédaction d'un nouveau

(1) Zurich, Bâle, Schaffouse, Glaris, Fribourg, Uri, Schwitz, Zug, Appenzell, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie, Argovie, Vaud. On remarquera l'abstention de Berne.

Pacte fédéral. Esprit instruit et avisé, homme d'Etat formé par l'expérience, Reinhard voulait que ce pacte nouveau reposât, comme celui de 1803, sur l'indépendance des Cantons, l'égalité des droits, la bonne administration de la justice, le souci des besoins intellectuels, etc.

Le patriciat bernois s'y opposa, et fut soutenu par les cantons aristocratiques, auxquels se joignirent les petits cantons. Ceux-ci, en effet, se flattaient de reprendre les bailliages italiens, qui ne sentaient pas le besoin de renoncer à leur liberté, et qui se montrèrent disposés à la défendre, tout comme Vaud et l'Argovie. Partout les anciens partis dépossédés voulaient ressaisir leur influence, leurs privilèges ou quelque portion de leur territoire.

Zurich, maintenue par le Concordat du 29 décembre dans les fonctions de *Vorort*, et chargée de la direction des affaires fédérales, essaya de gouverner au milieu du désordre. Elle avait groupé autour d'elle des cantons éclairés, comme Bâle et Schaffouse; impartiaux, comme Appenzell et les Grisons, et les cantons menacés, Vaud, Argovie, Thurgovie, Tessin et Saint-Gall. Saint-Gall était réclamé de nouveau par l'abbé Pancrace Forster.

Mais Berne avait attiré Fribourg, Lucerne, Soleure, les petits cantons, et réuni une contre-Diète à Lucerne, présidée par l'avoyer de Lucerne, notre ancien ami Rüttimann. Le pays était dans une agitation extrême, qui dépassait ce qu'on avait vu en 1802, et que l'on revit seulement lors du *Sonderbund* de 1847.

Aussi bien, ces querelles ne se renfermaient pas dans les limites du pays. Elles débordaient au dehors. Pendant la marche des alliés en France, le quartier général des souverains était escorté de députés suisses de différents cantons qui essayaient de gagner soit Alexandre, soit l'Autriche à leurs passions et à leurs intérêts. A chacune des grandes étapes, à Langres, à Vesoul, à Chaumont, à Troyes, on les retrouvait actifs, tenaces, jamais découragés. On avait autre chose à faire que de s'occuper de leurs petits débats. Stein, le ministre prussien, tout entier à sa haine contre nous, écrivait à sa femme, avec quelque dédain : « J'avoue que je suis obligé de contracter mon rayon visuel pour pouvoir me mettre à la portée de ces petites affaires. On ne peut s'empêcher d'ailleurs de vouloir du bien à ces gens-là. Ils sont honnêtes, sensés, éclairés, respectables, et d'un commerce fort agréable. »

Alexandre, trompé naguère par Metternich, demeurait désormais inattaquable. Toujours assisté de Jomini, son aide de camp, conseillé par La Harpe, son ancien précepteur, qui l'avait rejoint à Langres, exactement renseigné par Capo d'Istria, qui continuait de résider à Zurich et se démêlait avec beaucoup de zèle et de clairvoyance parmi ces intrigues, Alexandre en était arrivé à penser comme Napoléon. Il tenait pour la politique équitable et modérée qui avait inspiré l'Acte de 1803, et qui avait fait ses preuves. Il voulait maintenir les dix-neuf Cantons, et il gagna les alliés à cette politique.

Dans une note du 26 mars 1814, les ministres des trois souverains alliés (Russie, Autriche, Prusse), déclarèrent au gouvernement de Berne « qu'ils ne reconnaîtraient l'existence politique de la Suisse qu'autant que sa Constitution fédérale serait basée sur sa division en dix-neuf cantons, qui en fait le fondement depuis 1803 ».

Devant cette déclaration, Berne s'inclina. Le 6 avril, les deux Diètes rivales s'unirent à Zurich pour n'en former qu'une seule, qui dura jusqu'au 13 août 1815, et qu'on appela la longue Diète (*die lange Tagsatzung*), en souvenir, sans doute, du Long Parlement d'Angleterre. Le gouvernement continua d'être exercé par Zurich, et la Diète, après avoir été présidée par Reinhard, le fut par Conrad Escher (de la Linth), et enfin par David de Wyss, bourgmestre de Zurich (1).

Mais les dissensions intérieures continuèrent, le travail de la Constitution traîna, la prospérité matérielle languit. Et les historiens de la Confédération conviennent eux-mêmes que la période de la Longue Diète fut une des plus confuses et des plus stériles de l'existence nationale.

Voilà ce que la Suisse avait gagné à ce qu'elle appelait sa délivrance.

(1) Le noble et bienfaisant Conrad Escher mourut brusquement le 12 octobre 1814, emportant les regrets du canton de Zurich et de la Suisse tout entière.

CHAPITRE IX

LA SUISSE ET LES CENT-JOURS
LE NOUVEAU PACTE FÉDÉRAL
(1815)

Pendant que la Suisse demandait à la *Longue Diète* une Constitution politique et la paix intérieure, l'Empire était tombé, et la France rendue aux Bourbons.

La Suisse salua avec joie la Restauration. Des liens plus étroits l'unissaient avec la vieille maison de France qu'avec le soldat parvenu de la Révolution. Si elle devait à Napoléon dix ans de tranquillité, elle devait à la monarchie légitime de longues années de protection, d'alliance et de services.

Dès que le Conseil de Berne eut appris la chute de l'Empire, il écrivit au comte d'Artois, lieutenant général du royaume, pour le féliciter du retour de sa famille sur le trône de ses pères (9 avril). Et il envoya le colonel de Graffenried pour lui présenter, ainsi qu'au Roi, les assurances de son dévouement.

Le 6 mai, la Diète députa à Paris, en mission spéciale, de Mulinen, Reding et Monod ; et le 20 mai, Louis XVIII écrivit lui-même aux Louables Can-

tons, de ce haut et noble style, qui était comme la marque de la maison de France :

« Très chers grands Amis, Alliés et Confédérés,

« Ramené sur le trône de nos ancêtres, nous y apportons les sentiments d'affection qu'ils avaient constamment témoignés au Louable Corps helvétique, et notre but sera toujours d'entretenir avec lui les plus intimes relations de bon voisinage et d'amitié. Nous connaissons le noble caractère des Suisses. L'Europe a vu leur courage, nos pères ont éprouvé leur dévouement. Tous ces titres à notre confiance ne s'effaceront point. Nous voyons dans vos Cantons les plus anciens alliés de la France, et nous chercherons toujours à leur donner des preuves de l'intérêt que nous prenons à leur bonheur, de notre bienveillance et de notre affection.

« Sur ce, etc. »

Une autre lettre, du même jour, leur annonçait qu'il avait choisi Auguste de Talleyrand comme ambassadeur auprès d'eux. Enfin, le général Mallet, de Genève, était chargé de négocier avec eux de nouvelles capitulations militaires. En attendant, le général de Castella, nommé inspecteur général des Suisses (dont le comte d'Artois était devenu colonel général), s'occupa de réorganiser les quatre régiments, sortis de la convention de 1803, et maintenus par celle de 1812.

A l'ambassade de Suisse à Paris, le premier secrétaire de légation, Tscharner, remplaça Maillardoz,

trop compromis par son attachement pour Napoléon.

Auguste de Talleyrand fut satisfait de retourner en Suisse, comme ministre de Louis XVIII, puisque la monarchie légitime avait conservé ses secrètes préférences. Mais il n'y retrouva pas la situation qu'il avait laissée (1).

D'abord, au lieu de la tranquille unité que présentait naguère la Confédération, c'était le désordre suscité par deux partis rivaux, et la division propagée, au sein même des Cantons, entre les villes et les campagnes.

Le comte Auguste écrivait de Zurich, le 30 juillet, après avoir repris possession de sa charge :

« Votre Altesse aura vu, par mes dépêches, la situation des affaires en Suisse. Les esprits s'aigrissent et s'échauffent de plus en plus. Berne ne se désiste en rien de ses prétentions sur l'Argovie, et l'Argovie, s'appuyant sur les paroles des empereurs de Russie et d'Autriche, paroles confirmées par leurs ambassadeurs, ne veut rien céder.

« La Suisse est partagée en deux partis : Fribourg, Lucerne, Soleure et les Petits Cantons soutiennent le parti bernois ; Zurich et les nouveaux cantons celui de l'Argovie. Le premier paraîtrait plus puissant que l'autre ; mais la crainte qu'ont les gouvernements de Fribourg, de Lucerne et de Soleure

(1) Sa nomination le trouva à la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) où son frère Alexandre possédait une agréable propriété. Alexandre, baron de Talleyrand, né en 1776, fut député du Loiret, préfet de la Restauration dans plusieurs départements, enfin diplomate et mourut en 1839.

que les campagnes ne marchent pas d'accord avec eux, rend les forces à peu près égales des deux côtés. » (A. E., t. 496.)

Puis, au lieu d'être, comme naguère, le premier personnage du corps diplomatique, notre ambassadeur était relégué au second plan, par la prépondérance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre.

M. de Lebzeltern, envoyé à Rome, avait été remplacé par ce baron de Schraut, que le comte Auguste n'aimait pas, et dont la fortune de l'Autriche avait redoublé l'orgueil et la suffisance. La Russie, qui n'avait pas eu de ministre en Suisse, y avait maintenant le sien. C'était le comte Capo d'Istria, conseiller influent d'Alexandre, diplomate habile et instruit, qui se chargeait de légiférer en Suisse, avant d'administrer la Grèce affranchie (1).

C'est, en effet, Capo d'Istria qui avait reçu la mission de surveiller les débats constitutionnels de la Diète, et d'aider à la confection du nouveau Pacte fédéral, dont elle poussait péniblement le travail.

Enfin, l'Angleterre, exclue de la Suisse depuis quinze ans, y avait repris pied avec d'autant plus d'ardeur qu'elle avait à reconquérir le terrain

(1) Capo d'Istria (Jean de), né à Corfou en 1776. Son rôle en Suisse lui valut le droit de bourgeoisie à Genève et dans le canton de Vaud.

Plus tard, les services qu'il rendit à la cause de l'indépendance hellénique lui méritèrent d'être élu président de la nouvelle république (1829). Victime des rivalités politiques, il fut assassiné à Nauplie en 1832. Homme de grand talent et de noble caractère.

perdu. Elle était représentée par sir Stratford Canning, parent du grand ministre, que sa compétence dans les affaires de la Suisse appela à figurer au Congrès de Vienne.

Aussi bien, les instructions de Talleyrand le condamnaient presque à l'effacement.

Au lieu de ressaisir, avec plus de souplesse, la tutelle exercée par Bonaparte et qu'auraient rendue facile les longues relations du pays avec la maison de France, Louis XVIII, prudent et circonspect, peu confiant peut-être dans la solidité de son trône nouveau, exagérait la discrétion. Les instructions de Talleyrand lui prescrivaient de garder une extrême réserve, de ne s'immiscer en rien dans la politique intérieure du pays, et de se borner à marcher d'accord avec l'Autriche. Or, la politique du baron de Schraut était équivoque, et l'Autriche, de concert avec l'Angleterre, ne cherchait qu'à ruiner notre influence pour y substituer la sienne.

Le corps diplomatique avait quitté Berne pour Zurich, où se tenait la Diète.

Celle-ci était composée, comme les précédentes, de députés dont la plupart nous sont familiers. C'étaient, pour Zurich, avec le président Reinhard, Usteri et Finsler; pour Berne, l'avoyer Frédéric de Mulinen, les conseillers Sturler et Fischer; pour Lucerne, l'avoyer Rüttimann et Pfyffer; pour Soleure, les deux anciens Landammanns, Glutz et Grimm; pour Fribourg, le fougueux Montenach; pour Bâle, Wieland; pour Appenzell, l'inévitable Zellweguer; pour Schwitz, Aloïs Reding; pour

Glaris, le Landammann Heer; pour Zug, le jeune Sidler, dont le discours avait fait tant de tapage en 1811; pour Vaud, H. Monod, Jules Muret, Secretan; etc. Il y avait, dans cette Assemblée, du talent, de l'expérience, de la bonne volonté, et cependant l'œuvre législative n'avançait pas. Il fallut l'approche du Congrès de Vienne pour l'activer.

A plusieurs reprises, la Diète s'était ajournée pour laisser le champ libre au travail de la commission. Enfin, elle se réunit le 9 septembre 1814, pour délibérer sur le projet définitif qui lui était présenté. Après plusieurs heures de discussion, elle l'adopta : pour avoir été long à venir, il n'en était pas moins fort mal venu.

C'est en vain que de nombreux députés avaient demandé l'organisation d'un pouvoir central assez fort. Les Cantons avaient tenu à recouvrer leur ancienne souveraineté, et le Pacte n'était, suivant l'expression officielle, qu'un *contrat d'alliance* de vingt-deux Etats indépendants, n'agissant en commun que pour les affaires extérieures et le maintien de l'ordre intérieur.

On avait supprimé la charge de Landammann; il ne restait qu'un chancelier et quelques magistrats nécessaires. On avait ramené de six à trois les cantons directeurs ou *Vorort :* Berne, Zurich, Lucerne. Et la Diète de la vieille Suisse reparaissait avec son cortège d'instructions, de protocoles, de formalités qui entravaient la marche des affaires et retardaient les décisions importantes. Le principe de la souveraineté cantonale était poussé si

loin qu'on laissait à l'arbitraire de chaque canton et sa Constitution particulière, et la conclusion des capitulations militaires.

En revanche, les privilèges de la naissance étaient rétablis, les droits politiques inégalement partagés, la liberté des cultes oubliée, et l'instruction publique livrée à l'abandon. Sans être grand clerc, on pouvait mesurer la différence qui séparait de l'Acte de médiation ce contrat informe, gros de difficultés et de querelles nouvelles.

Talleyrand écrivait, le 19 septembre :

« La Diète, pressée par l'approche du Congrès, et dans la crainte qu'elle ne se constituât pas avant cette époque, que son sort ne fût décidé impérativement par les Puissances, a enfin accepté, en quelque sorte malgré elle, le Pacte fédéral, dont aucun canton n'est content. On ne peut donc pas regarder comme bien stable l'ordre de choses actuel.

« Votre Altesse sera peut-être étonnée qu'au bout de huit mois de séances la Diète n'ait pu parvenir à se donner une bonne Constitution, ou, au moins, une Constitution qui convînt à la grande majorité de la Suisse. En voici les raisons. »

Il essaie de les déduire, mais il y réussit moins qu'un long mémoire, anonyme, placé dans sa correspondance, et qui explique très judicieusement les causes de l'embarras où se débattait le pays. Ce mémoire dit, en parlant du régime fondé en 1803, si brusquement détruit, et si mal remplacé :

« ... On peut soutenir que l'Acte de médiation suisse était son meilleur ouvrage (à Napoléon),

parce que la stabilité du repos intérieur de la Suisse, s'accordant avec ses vues politiques, cet acte avait concilié tous les intérêts avec impartialité et sagesse...

« Les puissances alliées, en entrant en Suisse, commirent une faute énorme en déclarant annulé l'Acte de médiation. Elles ne virent pas que les Suisses, ayant à maintenir le droit national de neutralité, refusaient de s'allier avec elles, parce qu'ils étaient contents de l'Acte de médiation, et laissaient violer leur droit national, parce qu'ils étaient mécontents du Médiateur.

« Les puissances alliées, se méfiant encore de leurs succès contre la France, mal informées de l'état des choses, et séduites par quelques mécontents, crurent devoir s'attacher un parti au lieu de la nation. Elles s'aperçurent promptement de leur erreur. Elles revinrent sur leurs pas. Mais des engagements avaient été pris, des promesses données; toutes les craintes, toutes les espérances ont été réveillées.

« Voilà la véritable cause de l'incohérence des derniers événements. Les Suisses, placés dans une situation analogue à celle de 1802, ont été, comme alors, incapables de s'entendre. Il a fallu de nouveau une intervention étrangère et, jusqu'à présent, l'ouvrage de 1814 ne vaut pas celui de 1802.

« Au milieu de toutes les prétentions anciennes et nouvelles, au milieu des dissensions et des défiances générales, à la veille d'une guerre civile, un nouveau Pacte fédéral a été adopté par la Diète helvétique. Il est obscur, rapiécé, incomplet. Il n'a

pas encore l'assentiment de tous les Cantons. Il n'empêchera pas la guerre civile, s'il ne reçoit pas son complément au Congrès de Vienne, et s'il n'est pas garanti par toutes les puissances. Etc. (1). »

Le Congrès de Vienne s'ouvrit le 22 septembre 1814.

La Diète y avait député Reinhard de Zurich, Montenach de Fribourg, et Wieland de Bâle, pour les affaires générales de la Confédération et avec des instructions secrètes. Mais les Cantons avaient tenu à s'y faire également représenter par des députés particuliers chargés de soutenir leurs intérêts ou leurs réclamations.

Berne avait fait choix de Frédéric de Mulinen et de Zerléder. Elle réclamait tout simplement l'Argovie, Vaud, et son ancienne souveraineté sur des pays indûment affranchis. Mais l'Argovie avait pour champion l'ancien ministre Rengger, qui déclarait à Castlereagh « que l'Argovie ne se laisserait incorporer à Berne que par les baïonnettes ». Et Vaud fut défendu par César de La Harpe, aidé de Jomini, dont l'empereur Alexandre ne se séparait plus.

Les Petits Cantons réclamaient les bailliages italiens : les Grisons, Ratzuns et la Valteline ; Genève, Neufchatel et le Valais, leur annexion à la Confédération. Genève, représentée par Pictet de Rochemont, demandait en outre un accroissement de territoire. Ces rivalités se faisaient jour autour

(1) « Mémoire sur les événements qui se sont passés en Suisse depuis 1798. » Anonyme. — A. E., t. 496.

du Congrès, comme naguère au quartier général des alliés; elles désarmaient toutefois devant la table de l'ambassadeur fédéral à Vienne, l'aimable et hospitalier baron de Muller.

On sait comment travaillait le Congrès, lorsqu'il se décida à travailler. Il avait été formé pour chaque question : affaires d'Italie, d'Allemagne, de Suisse, etc., des comités particuliers composés des Etats intéressés et de puissances conciliatrices.

Les affaires de Suisse étaient parmi les plus importantes. Le comité chargé d'y travailler s'assembla pour la première fois le 12 novembre. On y avait fait entrer l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre. On n'y avait oublié que la France. Il fallut pourtant lui faire une place, sur la demande même des cantons les plus réactionnaires, Berne, Fribourg, Lucerne, qui avaient avec nous, à cause des régiments capitulaires, les relations les plus anciennes et les plus étroites.

Cette place, on la donna au duc de Dalberg, auxiliaire dévoué de la politique de Talleyrand. Or, Talleyrand, sur les affaires de la Suisse, partageait entièrement les idées d'Alexandre. Aussi quand on vit, après Alexandre, Talleyrand, et après Talleyrand le duc de Dalberg se déclarer contre le retour à l'ancienne Confédération, prendre la défense de Vaud, de l'Argovie et du Tessin, et réclamer le maintien des dix-neuf cantons conservés par la Diète, alors Berne et ses alliés finirent par céder et il ne s'agit plus que de trouver des dédommagements territoriaux et pécuniaires. On donna à

Berne l'ancien évêché de Bâle (Porentruy) et Bienne. Elle se contenta d'une somme d'argent pour reconnaître la liberté de Vaud et d'Argovie.

Le Congrès se prononça le 20 mars 1815. Dans son *Acte final*, il reconnut le contrat d'alliance adopté par la Diète, l'intégrité des dix-neuf cantons et l'accession des trois cantons nouveaux de Genève, Neufchâtel et Valais. Il fut déclaré que la Confédération recevrait plus tard un acte particulier consacrant la reconnaissance et la garantie de sa neutralité.

C'est ainsi que la Suisse alla chercher une constitution et la paix à Vienne, comme elle était allée chercher l'une et l'autre à Paris douze ans auparavant. Mais l'Acte de 1815 ne valait pas celui de 1803.

Elle était cependant rétablie dans ses anciennes limites et assurée d'une nouvelle existence, lorsque Napoléon débarqua inopinément de l'île d'Elbe. Quelle attitude allait-elle prendre à l'égard de son ancien Médiateur?

***

Napoléon essaya de remettre la main sur la Suisse, mais Talleyrand (l'ambassadeur) refusa de le servir.

Le duc de Vicence (Caulaincourt), redevenu ministre des relations extérieures, avait adressé, le 30 mars, à nos agents diplomatiques, une circulaire qui les mettait en demeure de choisir entre le Roi et l'Empereur, entre la cocarde blanche et celle que

reprenait le pays. Talleyrand répondit, simplement :

« Monsieur le duc, je m'empresse de répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 30 mars.

« Toute ma vie, j'ai été fidèle à mes serments, à mon devoir. Le roi Louis XVIII m'a accrédité auprès des Suisses. Lui seul peut me rappeler. Agréez, je vous prie, etc. Auguste DE TALLEYRAND. » (De Zurich, le 4 avril. A. E., 498.)

Il fut destitué et remplacé par Félix Desportes, notre ancien ministre à Genève sous le Directoire. Ce démocrate fougueux avait été calmé par le Consulat, et son civisme s'était accommodé de la préfecture de Strasbourg, où le trouva 1814. En 1815, il ne put occuper son nouveau poste, et Talleyrand n'eut qu'à laisser passer les événements. Il rompit d'ailleurs toute relation avec le gouvernement de « l'usurpateur » et envoya désormais sa correspondance à Gand, où le comte de Jaucourt dirigeait la politique de Louis XVIII.

Il demanda à la Diète de ne laisser pénétrer dans le pays aucun agent de « Bonaparte ». Comme il l'écrivait au duc d'Angoulême, alors dans la vallée du Rhône, il redoutait le souvenir de l'Acte de 1803 et les sympathies qu'il avait laissées pour Bonaparte.

« L'Acte de médiation, on ne peut se le dissimuler, *est regretté par la majorité* des peuples de la Suisse, et les gouvernements sont très médiocrement contents de l'état actuel des choses.

« Les nouveaux cantons sur lesquels l'empe-

reur Alexandre compte et doit compter le plus, qu'il a le plus protégés, seront, sans contredit, ceux qui seconderont le moins ses vues magnanimes. Si Bonaparte envoie seulement 10 000 hommes sur la frontière d'un de ces cantons, ils abandonneront bientôt leur père adoptif pour celui qui leur a donné le jour. Le bon Docadi, dans *le Calife de Bagdad* (1), pardonnez-moi, monseigneur, cette comparaison, peut seul donner une idée de l'effet que produit, en Suisse comme en France, le nom de Bonaparte. Etc. » (Du 7 avril.)

Ses craintes n'étaient pas fondées. Sauf dans le pays de Vaud, qui nous devait sa liberté et qui nous avait, en revanche, donné des soldats comme La Harpe, Reynier, Jomini et bien d'autres, sauf dans ce pays qui resta, jusqu'au bout, fidèle à Napoléon, l'opinion en Suisse s'était entièrement retournée contre l'ancien Médiateur.

Dès le 12 mars, en apprenant le débarquement de Napoléon, la Diète avait adressé une circulaire aux Cantons pour les informer de l'événement et leur prescrire les mesures militaires les plus urgentes. Elle ordonna ensuite la levée d'un contingent de 30 000 hommes, qui fut placé sous le commandement du général Bachmann. Enfin, le 26, elle déclara que ces mesures étaient purement défensives et destinées à protéger le pays contre tout désordre intérieur.

Elle approuva les colonels des régiments suisses à

(1) Opéra-comique de Boïeldieu, donné en 1800 et qui avait obtenu un grand succès.

Paris qui refusaient tout service à Napoléon et réclama leur rappel. (Lettre du 28 mars, à Castella.)

Sur la demande de Talleyrand et de ses collègues, les ministres d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, entendus le 8 avril par sa commission diplomatique, elle décida de ne laisser pénétrer ni séjourner sur son territoire aucun envoyé de Paris. C'est ainsi qu'on interdit à Lucien Bonaparte de se rendre à Lucerne, auprès du nonce.

C'est ainsi que le littérateur inoffensif Ginguené, qui avait choisi ce singulier moment pour aller voir, à Zurich, son ami La Harpe, se vit prendre pour un conspirateur dangereux et entourer de précautions vexatoires dont il nous a laissé l'agréable récit (1).

Enfin, la Diète refusa nettement de reconnaître Napoléon.

Le 4 avril, celui-ci s'était adressé officiellement aux souverains étrangers pour leur annoncer son retour, en expliquer les causes et proclamer hautement ses intentions pacifiques. Et le même jour, Caulaincourt avait écrit dans le même sens à ses collègues des gouvernements étrangers.

Le président de la Diète répondit le 20 avril :

« La Suisse ne peut, par la reconnaissance du gouvernement actuel de la France, suivre un sys-

(1) Cette relation, trouvée dans ses papiers après sa mort (1816) et restée longtemps inédite, fut publiée par la *Revue des Deux Mondes*. (*Une mission en Suisse*, 1er octobre 1860.) Elle donne bien l'idée de l'effervescence qui régnait dans le pays, en juin 1815. Un mémoire que Ginguené avait écrit pour La Harpe, mémoire sur l'état de la France pendant les Cent-Jours, fut confisqué par les autorités. Talleyrand en donne une copie.

tème opposé à celui de toutes les puissances de l'Europe. Lorsque la France, en paix avec elle-même, aura retrouvé le bonheur sous un gouvernement stable et reconnu par l'Europe, le vœu le plus sincère de la Suisse sera rempli. »

Allait-elle garder la neutralité? C'était le dessein que lui prêtait Talleyrand (1). C'était aussi celui que supposait Napoléon. Pourquoi cependant des armements qui semblaient si peu justifiés? C'était ce que demandait Caulaincourt, dans une note à la Diète, du 5 mai.

« ... Cependant, on fait en Suisse des armements. Ils sont tous dirigés vers les frontières de France, quoique ce côté de son territoire ne soit menacé ni par des rassemblements de troupes, ni par le voisinage d'aucune agitation... Quel peut être le but de ces armements et de ces obligations d'honneur et de gratitude par lesquelles la Diète paraît se croire liée?

« L'Empereur se refuse encore à y trouver un caractère offensif. Il aime à croire que la Suisse, toujours fidèle à ses principes et à ses intérêts les plus chers, voudra se maintenir dans une situation neutre. Enfin, il ne peut présumer qu'elle ait pu contracter l'engagement de s'en écarter. Quelles que soient ses relations nouvelles, la situation du pays n'a pas changé et la Suisse n'a pu faire, à cause d'aucune autre puissance, le sacrifice de son indépendance et de son système de tous les temps. Etc. » (A. E., t. 498.)

(1) « Résumé sur tout ce qui s'est passé et sur ce que j'ai fait en Suisse depuis le débarquement de Bonaparte. » A. E., t. 498.

Napoléon, Caulaincourt et Talleyrand se trompaient tous les trois. La Suisse allait faire défection et passer à l'ennemi. Comme l'Allemagne en 1813.

Le 13 mars 1815, à Vienne, en apprenant le débarquement de Napoléon, les souverains avaient lancé contre lui une déclaration violente qui le mettait « hors des relations civiles et sociales » et qui le livrait « à la vindicte publique, comme ennemi et perturbateur de la paix du monde ».

Ce n'étaient là que des mots, des gros mots. Il fallait y ajouter des actes. Aussi, quelques jours après, le 25 mars, les ministres d'Angleterre, de Russie, de Prusse et d'Autriche signèrent un traité d'alliance « ayant pour but le maintien de la paix », en vertu duquel les puissances contractantes s'engageaient à tenir constamment en campagne chacune 150 000 hommes, « tant que Bonaparte ne serait pas mis absolument hors de la possibilité d'exciter des troubles, de renouveler ses tentatives pour s'emparer du pouvoir en France et de menacer la sûreté de l'Europe ».

Un plan de campagne fut élaboré chez le prince de Schwarzenberg. Après d'assez longs débats, il fut décidé que deux armées, l'une anglo-hollandaise sous Wellington, l'autre prussienne sous Blücher, se réuniraient en Belgique, en attendant l'arrivée sur le Rhin des Autrichiens et des Russes.

L'Autriche devait mettre sur pied deux armées. L'une, dite du Haut-Rhin, sous le commandement de Schwarzenberg, était dirigée contre l'Alsace. Elle était formée, avec les Autrichiens, des Bavarois,

Badois, Wurtembergeois et autres Allemands de l'ancienne Confédération du Rhin. Une partie devait s'avancer par la vallée de la Sarre ; l'autre, franchir le Rhin par le pont de Bâle, comme en 1813.

La seconde armée, dite de la Haute-Italie, sous le commandement du général Frimont, devait traverser le Simplon et le mont Cenis et pénétrer en France par Genève. Les Russes viendraient ensuite. Le commencement des opérations, fixé au 1er juin, fut ajourné plus tard au 27.

Pour un pareil plan, le concours de la Suisse était nécessaire.

C'est à l'obtenir que tendait la Note qui fut remise à la Diète, dans la séance du 12 mai, par les ministres des puissances alliées.

« Dès le moment où Napoléon a reparu en France, toute la Suisse s'est déterminée par une volonté unanime et énergique à prendre les armes pour défendre ses frontières et écarter les désordres de tout genre dont l'Europe est menacée par le retour de cet usurpateur...

« Dans cette crise inattendue et sans exemple, la Confédération helvétique, guidée par son antique loyauté, s'est jointe d'elle-même au système de l'Europe et a embrassé la cause du salut des peuples et de l'ordre social. Elle a senti qu'aussi longtemps que *le volcan rallumé en France* menacerait d'embraser et de bouleverser le monde, les avantages inappréciables dont les hautes Puissances aimaient à voir jouir la Suisse, son bien-être, son indépendance, sa neutralité seraient toujours précaires et exposées

aux attaques de *ce pouvoir illégal et destructeur* qu'aucun frein moral n'est capable d'arrêter.

« Réunies par le même vœu d'anéantir ce pouvoir, les Puissances rassemblées au Congrès de Vienne ont proclamé leurs principes dans le traité du 25 mars, ainsi que les engagements qu'elles ont pris de les maintenir.

« Tous les autres Etats de l'Europe ont été invités à y accéder et ils se sont empressés de répondre à cette invitation. Ainsi, le moment est venu où les augustes souverains dont les soussignés sont chargés d'accomplir ici les ordres, s'attendent que la Diète, à la réception des présentes communications officielles, adoptera, par une déclaration authentique et formelle, les mêmes principes et réglera, de concert avec les soussignés, les mesures qui pourront devenir nécessaires pour s'opposer *au danger commun* (1). »

On ne demandait pas à la Confédération de déployer le même effort que les Puissances, mais de faire appel à toutes ses ressources militaires et de combiner avec elles les mesures exigées par les circonstances.

La Diète répondit qu'elle croyait assez faire en défendant sa neutralité et en consacrant à cette défense une armée de 30 000 hommes.

« Déterminée à maintenir ce développement de forces, la Suisse croit à son tour pouvoir attendre

(1) « Note remise à la Diète, par les ministres soussignés, dans la séance du 12 mai : Stratford-Canning (Angleterre), Krudner (Russie), de Schraut (Autriche), de Chambrier (Prusse). » — A. E., t. 498.

de la bienveillance des Puissances qu'aussi longtemps qu'elle n'appellera pas elle-même leur secours, les armées respecteront son territoire. Des assurances à cet égard sont absolument nécessaires pour tranquilliser le peuple et l'engager à supporter avec courage le fardeau d'un armement considérable. »

Elle n'en chargea pas moins le président de Wyss, l'avoyer de Berne, Mulinen, et Wieland, bourgmestre de Bâle, de traiter avec les ministres des Puissances, « en réservant toutefois aux Cantons le droit d'en connaître définitivement et de donner force à une transaction par leur ratification constitutionnelle.

De ces négociations sortit la convention du 20 mai, en vertu de laquelle les Cantons, sauf trois, Bâle, Vaud, Tessin, qui s'abstinrent, adhéraient à la politique des alliés. Cette convention comprenait sept articles.

« Pour remplir l'engagement de coopération stipulé par l'article précédent, disait l'article 2, la Suisse, qui a déjà mis sur pied 30000 hommes et qui organise une réserve pour les soutenir au besoin, promet de tenir constamment en campagne un corps d'armée suffisant pour garantir la frontière contre toute *attaque de l'ennemi* et pour empêcher de ce côté toute entreprise qui pourrait nuire aux opérations des alliés.

« Art. 3. Dans le même but, les hautes Puissances s'engagent à destiner aussi longtemps que les circonstances le permettront, et d'une manière compatible avec le plan d'opérations générales, une

partie suffisante de leurs forces pour se porter, à l'aide de la Suisse, *toutes les fois que les frontières seront attaquées* et qu'elles réclameront secours.

« Art. 4. En considération des secours que la Suisse s'engage à fournir de concert avec elles, les Puissances renoncent à former des établissements de routes militaires, d'hôpitaux et de dépôts onéreux sur son territoire. Dans le cas d'urgence où *l'intérêt commun* exigerait un passage momentané de troupes alliées à travers quelques parties de la Suisse, on recourra à l'autorisation de la Diète. Etc. » Signé, les quatre ministres, et MM. de Wyss, Mulinen, Wieland.

Le général autrichien de Steigenteisch fut envoyé à Zurich pour y régler, de concert avec les autorités fédérales, les mouvements de troupes dont la Suisse allait être le théâtre. Ce Steigenteisch était d'agréable compagnie, instruit, lettré, poète dramatique à ses heures. Mais tomber de Napoléon à Capo d'Istria, puis de Capo d'Istria à Steigenteisch, c'était bien la preuve que la Suisse ne s'appartenait plus.

En attendant et pour expliquer sa conduite, la Diète adressa la proclamation suivante à l'armée fédérale :

« Lorsque nous vîmes le repos et la sûreté de la Suisse compromis par les événements qui se passaient en France, nous vous appelâmes aux armes. Vous êtes accourus pleins d'ardeur. Vous avez volé aux frontières de la patrie. Soldats, un danger plus grand et plus pressant la menace aujourd'hui. Le *chef actuel* de la France, celui contre lequel s'est

formée la ligue redoutable des puissances européennes prépare toutes ses forces (1)...

« La Confédération a accédé à cette sainte alliance, non pas pour faire la guerre aux habitants de la France, dont elle reste toujours l'amie et auxquels elle souhaite une félicité durable. Mais la Suisse, *si près du danger*, et n'étant plus assurée pour son propre territoire, ne peut nullement, par l'application de son système de neutralité, rester dans l'inaction ou l'insouciance à l'approche d'une crise aussi redoutable.

« Vous devez donc, soldats confédérés, ainsi que nous en avons contracté l'engagement envers les autres Puissances alliées, vous devez couvrir par votre énergie et votre valeur notre frontière du côté de la France, *la seule que nous envisagions comme menacée*. Vous devez repousser toute attaque dirigée contre elle. Telle est, braves fils de la patrie, votre honorable destination. Sachez l'apprécier et la remplir. Etc.

« Donné à Zurich, le 10 juin 1815.

« Au nom de la Diète fédérale :

« *Le bourgmestre du canton de Zurich, président :*

« D. DE WYSS.

« *Le chancelier de la Confédération :*

« MOUSSON. »

Pendant que toute l'Europe s'armait contre lui, Napoléon déployait une activité extraordinaire.

(1) On en était arrivé à ne plus prononcer le nom de l'ancien Médiateur, entouré naguère de tous les éloges officiels.

Secondé par l'habileté de Davout et le patriotisme de Carnot, en deux mois il avait refait une armée des troupes éparses laissées par la Restauration et mobilisé une partie de la garde nationale. Toutefois, l'effectif qu'il parvint à réunir était insuffisant contre le million d'ennemis dont il était menacé. L'armée, au 1er juin, ne s'élevait qu'à 270 000 hommes, et, vers le 15, on ne pouvait compter que sur 150 000 hommes de gardes nationaux (1).

Il était instruit du plan des alliés. Contre les deux armées de Belgique, il prépara une armée du Nord, qu'il se chargeait de conduire lui-même. A l'Autriche il opposa une armée du Rhin, chargée de couvrir l'Alsace et dont il donna le commandement à Rapp ; et une armée des Alpes, dont le commandement fut donné à Suchet. Entre le Rhin et les Alpes, un corps dit *d'observation* fut confié à Lecourbe. Lecourbe, injustement tenu à l'écart pendant tout l'Empire et dont les services auraient été précieux, était chargé de défendre les débouchés de la Suisse par les Vosges et le Jura. Son quartier général était Belfort. Sa gauche s'appuyait à Huningue, sa droite au fort l'Ecluse, et il devait se relier, suivant les circonstances, soit à l'armée du Rhin, soit à celle des Alpes.

Le 14 juin, tandis que Napoléon lançait, du camp d'Avesnes, la fameuse proclamation qui se terminait ainsi : « Pour tout Français qui a du cœur, le moment est venu de vaincre ou de périr », la lutte commençait sur les Alpes.

(1) Sur cette période et sur l'effort militaire des Cent-Jours, voir les belles pages de M. Henry HOUSSAYE, *1815*.

Le général Dessaix, chargé de couvrir la Savoie, son pays natal, contre les Piémontais (1), marcha de Chambéry sur Genève, où il n'entra pas, refoula l'ennemi et s'établit à Annemasse. Il y reçut l'ordre de nettoyer les bords du Léman jusqu'au Valais pour reconnaître les mouvements des Autrichiens qu'on disait venir de la haute Italie. Il envoya quelques troupes sur Thonon. Au delà de Thonon, elles forcèrent le passage de la Dranse, défendu par les Piémontais. A Meillerie, elles rencontrèrent un parti de 700 ou 800 Autrichiens qu'elles dispersèrent. Les prisonniers leur annoncèrent la marche d'un corps de 12 000 hommes qui formait l'avant-garde de Frimont. De peur d'être tourné par la Tarentaise où débouchaient les Autrichiens de Bubna, descendus du mont Cenis, Dessaix ramena ses troupes en arrière. Les Autrichiens entrèrent dans Genève le 28. C'est alors qu'en apprenant la défaite de Waterloo, Suchet signa un armistice.

D'après le plan général, l'armée de Schwarzenberg ne devait entrer en France que vers le 27 juin. La nouvelle de Waterloo lui fit hâter ses mouvements.

Le 23, le corps des Bavarois, avec le feld-maréchal de Wrède, franchit la Sarre, à Sarrebruck, et se porta sur la Lauter, derrière laquelle l'attendait Rapp.

Le 25, le corps de Colloredo, celui du prince de Hohenzollern-Hechingen et la réserve avec les

(1) Dessaix, né à Thonon en 1764. D'abord médecin, puis capitaine à la fameuse légion allobroge, en 1792; chef de brigade à l'armée d'Italie; général en 1803, divisionnaire et comte de l'Empire en 1809; défenseur des Alpes en 1814 et en 1815; un des plus glorieux enfants de la Savoie. Mort en 1834.

archiducs Jean et Ferdinand, étaient rassemblés sur la rive droite du Rhin, aux environs de Bâle. Le 26, ils traversèrent le fleuve entre Rheinfelden et Bâle. Le 27, ils se répandirent autour de Huningue. Mais quand ils poussèrent en avant, ils se heurtèrent à Lecourbe dont ils essayèrent vainement de tourner la gauche. Devant les forces supérieures de Colloredo, Lecourbe recula sur Belfort, ne cédant le terrain que pied à pied, comme il avait fait autrefois devant Souvarof, et livrant chaque jour des combats de détail, où ses troupes infligeaient à l'ennemi des pertes sensibles. Sa résistance ne s'arrêta que le 11 juillet, en vertu d'un armistice.

Au Nord, sur la Lauter, pour être moins habile, Rapp n'était pas moins heureux. Ces derniers combats de 1815, livrés après Waterloo, sont injustement oubliés. Ils sont restés comme perdus dans l'éclat de la défaite impériale (1).

Cependant, la Suisse entière était en armes. Jamais encore elle n'avait présenté un aspect militaire aussi imposant.

Elle avait mis successivement sur pied, depuis le mois de mars, une armée de 36 000 hommes partagée entre les trois divisions Gady, Füssli, d'Affry. Gady couvrait la frontière de Neufchâtel à Genève; Füssli, la ligne de Berne à Soleure; d'Affry, avec le reste, était sur l'Aar. Enfin, les Suisses revenus de France formaient une brigade de réserve sous le colonel Abyberg.

(1) Voir *Précis des opérations des armées du Rhin et du Jura en 1815*. 1819, in-8°.

Le commandement de cette armée avait été dévolu au vieux baron de Bachmann, ancien lieutenant-colonel au service de Louis XVI, puis général au service du Piémont, chef des troupes de la Diète dissidente en 1802, et récemment promu lieutenant général par Louis XVIII (1). On lui avait adjoint comme chef d'état-major Nicolas de Castella, avec Finsler, de Zurich comme quartier-maître général, Luthernau, de Berne, comme chef de l'artillerie et Heer, de Glaris, en qualité de commissaire général.

Cette belle armée n'avait pas eu l'occasion de donner sa mesure.

Allait-elle se dissoudre sans recueillir sa part de lauriers? Aux yeux de la Diète, c'était le plus sage. Mais une partie de l'état-major pensait autrement. Excitée par l'odeur de la poudre — quinze jours après Waterloo — elle voulut s'offrir le régal d'une petite campagne de France, à l'instar des alliés. Elle se mit en marche pour conquérir la Franche-Comté. Ce fut l'opérette, après le drame.

L'affaire de Huningue en fournit le prétexte.

On sait de quelle importance était cette place pour la surveillance du pont de Bâle et la défense de l'Alsace. Il y fallait un officier énergique. On l'avait confiée à Barbanègre.

Il était l'aîné de trois frères, soldats comme lui et

(1) Voir sur lui une courte et curieuse notice : *A la mémoire du baron de Bachmann* (Nicolas-François). Anonyme. Zurich, 1831, in-8° (88 pages). — Il était né à Näfels-Glaris en 1740. Entré au service à seize ans, il était en 1780 lieutenant-colonel à Salis-Samade. Mort en 1831.

dont le second fut tué à Iéna, étant colonel de hussards (1).

Successivement marin, volontaire, officier, il s'était fait dans l'armée une réputation particulière de bravoure et d'énergie. Colonel du 48e de ligne à Austerlitz, il avait enlevé à l'ennemi 3 drapeaux et 4 canons. Général en 1809, il s'était signalé dans la campagne de 1812. Après celle de 1813, il s'était enfermé dans Stettin qu'il avait défendue avec les débris du 1er corps et qu'il ne rendit que le 5 décembre.

Le 20 mars 1815 le trouva commandant du département du Loiret. C'est de là qu'il fut envoyé à Huningue (3 mai).

En arrivant, dans le courant du mois, il avait trouvé la place fort délabrée. La tête de pont qui nous avait été accordée, en 1810, sur la rive droite, n'existait plus. Le corps de place était à découvert. Le général s'occupa d'abord de relever les ouvrages et de faire passer dans la petite garnison l'ardeur dont il était animé.

Il ne disposait que d'environ 2 700 hommes, dont 115 canonniers du 1er régiment, 53 canonniers sédentaires, 38 soldats du 6e de ligne, quelques gendarmes, 60 douaniers et 250 vétérans. Le reste était formé de gardes nationaux mobilisés.

On savait Barbanègre capable de tenir jusqu'à la

(1) Barbanègre (Joseph), né à Pontacq (Basses-Pyrénées) en 1773.

Mal vu de la Restauration, et pour cause, il fut mis en non-activité en 1818, et mourut à Paris en 1830. Il a aujourd'hui sa statue dans son pays natal.

dernière extrémité; et le voisinage d'un tel homme était dangereux pour la ville de Bâle. On essaya de le gagner. Détail édifiant, une lettre qui lui fut envoyée le 18 juin, « au nom du roi », lui offrait une somme de 500 000 francs « qui sera déposée chez tel banquier suisse ou allemand que le général Barbanègre désignera, et qui sera mise à sa disposition aussitôt qu'il aura rempli, lui et sa garnison, les engagements que Sa Majesté désire et que l'honneur lui commandera de prendre ». Et la lettre ajoutait : « Les souverains alliés et amis de la Suisse sont garants de l'exécution des conditions ci-dessus énoncées (1). »

Il ne fit pas à cette offre l'honneur d'une réponse. On crut qu'il trouvait la somme trop faible. On la poussa jusqu'à 1 500 000 francs. Même silence.

Le 25 juin, on apprit la défaite de Waterloo. Elle fut accueillie en Suisse avec une allégresse indécente. Par ordre de la Diète et du quartier général, les salves d'artillerie retentirent, comme au temps des fêtes impériales. Partout la joie se donna carrière, sauf dans le canton de Vaud, fidèle à son attachement pour Napoléon.

La ville de Bâle, si respectueuse en 1810, lorsqu'elle nous cédait le terrain du Marquisat, se fit un plaisir de porter ces mauvaises nouvelles à la connaissance de Barbanègre. Elles n'affaiblirent en rien ses résolutions.

Le 27 parurent les premiers détachements de

(1) Le texte de la lettre est dans la correspondance de Talleyrand. A. E., t. 498.

l'archiduc Jean. Le prince fit sommer Barbanègre qui répondit : « J'ai de la poudre et de l'honneur, je ne me rendrai pas. » Comme leur parc de siège n'était pas arrivé, les Autrichiens se bornèrent à investir la place et, pour passer le temps, brûlèrent et pillèrent quelques villages des environs, Burgfeld et d'autres.

Des Bâlois s'étaient associés à ces déprédations. Barbanègre s'en plaignit aux magistrats de la ville. N'ayant pas obtenu de réponse, il lança sur Bâle, le 28, quelques bombes qui ne firent pas grand dommage.

Mais le vieux Bachmann éclata. Dans un ordre du jour, d'une violence quelque peu ridicule, il conviait son armée à la lutte et à la victoire.

Après avoir rappelé la défaite de Napoléon et la conclusion d'un armistice, il annonçait « qu'au mépris de l'engagement conclu », la ville de Bâle venait de subir le feu des canons de Huningue et il ajoutait :

« Soldats, préparez-pous à punir les auteurs de l'injure. Nous devons aviser à ce qu'aucune autre partie de notre territoire ne puisse être foulée par un ennemi perfide.

« Il faut mettre un tel ennemi hors d'état de nuire. Camarades, préparez-vous à combattre pour la justice et l'honneur, pour la liberté et la patrie. Dieu bénit la forte ligue à laquelle nous appartenons et à laquelle nous unit le devoir le plus sacré.

« Donné à notre quartier général de Berne, le 29 juin 1815.

« Le général en chef des troupes de la Confédération,

« BACHMANN. »

La Franche-Comté n'avait rien à voir dans l'incident de Huningue. C'est elle qui en souffrit.

Le 1er juillet, les troupes fédérales passèrent la frontière et débutèrent par la prise de Blamont. Le 2, elles occupèrent Morteau et Saint-Hippolyte. Le 3, Pontarlier. Le 4, l'avant-garde arrivait devant Salins, où se trouvaient d'importants magasins, et se disposait à y entrer, lorsque la Diète envoya l'ordre de rebrousser chemin.

D'abord, plusieurs bataillons refusaient de marcher, alléguant que leur devoir ne les obligeait qu'à défendre le pays sans en sortir. Puis cette offensive prenait un singulier caractère, alors que Napoléon était tombé et que Louis XVIII, fidèle ami des Cantons, avait recouvré son trône.

Rüttimann et Zellweguer portèrent au belliqueux Bachmann les décisions de la Diète. Il s'en plaignit assez vivement, mais il fallut obéir, et l'armée rentra chez elle après cette courte campagne qui ne faisait guère honneur à la Suisse et qui laissait de fâcheux souvenirs à la Franche-Comté (1).

Pendant le mois de juillet, des renforts avaient grossi les corps ennemis sous les murs de Huningue et en avaient porté l'effectif jusqu'à 20 000 hommes, sur lesquels 4 600 confédérés. Le reste était formé d'Autrichiens, de Badois, de Hessois et de Wurtembergeois.

(1) Cf. *Francs-Comtois et Suisses*, par FLEURY. Besançon, 1865. C'était le maréchal Jourdan qui commandait en 1815 à Besançon et qui, naturellement, demeura immobile devant cette petite invasion.

De nouvelles sommations étant restées sans effet, l'archiduc Jean fit savoir à Barbanègre que plusieurs places de la frontière, Strasbourg, Lille, avaient ouvert leurs portes et qu'en prolongeant sa résistance, Huningue s'exposait à des traitements plus sévères. Le général ne voulut rien entendre.

Le parc de siège étant arrivé, la tranchée fut ouverte dans la nuit du 17 au 18 août par 1 600 Autrichiens et 800 Suisses, et la ville devint le point de mire de 176 pièces réparties entre 20 batteries dont 5 servies par des Suisses. On ne pouvait accuser la Confédération de tiédeur envers ses alliés.

L'archiduc avait invité le prince impérial d'Autriche, plusieurs princes et princesses d'Allemagne, le feld-maréchal Barclay de Tolly et d'autres personnages à assister au bombardement de Huningue. Pictet de Rochemont, de Genève, et de nombreux Suisses y étaient accourus comme à un beau spectacle. Mais la garnison, sous le feu incessant, ne perdait rien de son intrépidité et de sa constance.

Dans la soirée du 24 août, la moitié de la ville était en flammes. Barbanègre ne voulut pas la condamner à la destruction. Le 26, il capitula. Il obtenait de sortir avec la garnison, tambours battant et enseignes déployées. Après avoir déposé leurs armes sur les glacis, les soldats allèrent rejoindre l'armée de la Loire et les gardes nationaux rentrèrent chez eux.

Ce fut une grande surprise pour l'archiduc et son entourage de ne voir sortir de la place, avec Barbanègre, qu'une petite troupe de 150 hommes, aux

habits déchirés, au visage noir de poudre. Le général avait désarmé ses gardes nationaux et ses vétérans et n'avait gardé avec lui que ses canonniers, les soldats du 6e et les gendarmes. C'est ainsi qu'est née la légende des 150 hommes de la garnison de Huningue.

L'archiduc félicita ces braves de leur belle résistance et prit possession de la ville le 29, avec 6 000 hommes, dont un détachement suisse. Elle avait été une menace constante pour Bâle, qui l'avait surnommée *Zwing-Basel.* Aussi, fut-il décidé qu'elle serait démolie. Les travaux, commencés quelques semaines après, furent conduits avec rapidité et il ne resta plus que des ruines de la forteresse élevée par Louis XIV et illustrée par la défense de Barbanègre (1).

Le canon n'avait pas commencé de tonner contre Huningue, lorsqu'une belle cérémonie rassembla, à Zurich, la députation à la Diète, les ministres étrangers et un grand nombre de personnages de distinction, parmi lesquels l'archiduc Jean et son état-major.

Ce fut la promulgation du Pacte fédéral et la prestation du nouveau serment d'alliance entre les Cantons.

Elle eut lieu le 7 août, dans la cathédrale.

(1) S'il m'est permis de laisser place ici à des impressions personnelles, j'avouerai que la journée que j'ai passée jadis à Huningue, au milieu de ses murs en ruines et de ses bastions écroulés, reste parmi les plus profonds de mes souvenirs. Et ce passé qui revivait devant mes yeux, dans le silence de la petite ville, je ne me doutais pas alors que j'en écrirais l'histoire.

Elle fut ouverte par un discours du bourgmestre de Zurich, président de la Diète, David de Wyss, qui résuma l'histoire du pays depuis la révolution de 1798. Après l'avoir montré livré aux disputes des partis et au désordre intérieur, il en vint à l'Acte de 1803 et dut rappeler les services de la médiation. Il disait, en effet, de cette période marquée par la tutelle de Napoléon :

« L'incorruptible histoire, en traçant le tableau des exploits sanglants d'un conquérant dont l'ambition ne connut pas de bornes, marquera d'un burin plus adouci (*mit milderem Griffel*) sa médiation et les ménagements qu'il observa dès lors envers la Suisse, si longtemps maltraitée. La Constitution par lui garantie valut à notre patrie onze ans de paix (*friedliche Jahre*) qui, malgré les exigences multipliées et les charges toujours plus onéreuses auxquelles elle dut se soumettre, peuvent encore passer pour des années de bonheur, lorsqu'on les compare aux calamités sans nombre qui pesèrent sur tant de peuples voisins (*im Vergleich mit den schrecklichen Drangsalen vorunter soviele benachbarte Völker seuftzen, immer noch glücklich zu nennen wären*). »

Il montra ensuite la chute de Napoléon, le Congrès de Vienne, le retour inattendu, Waterloo. Il fit l'éloge des souverains dont l'alliance avait délivré l'Europe, celui de l'armée fédérale, qui avait justifié les espérances du pays et des alliés. Et il termina par ses vœux pour les destinées nouvelles de la Confédération.

Après lui, se leva le chancelier Mousson. Figure

originale encore que celle de ce légiste érudit et sceptique. Les vicissitudes dont on venait de retracer l'histoire, il en avait été, depuis 1798, le témoin attitré et officiel, et ce spectacle des hommes et des choses — qu'il allait encore contempler jusqu'en 1830 — l'avait empreint d'une indulgente philosophie.

Mousson lut le texte du nouveau Pacte fédéral qui commençait ainsi :

« Au nom du Tout-Puissant,

« Les vingt-deux cantons souverains de la Suisse, savoir...

« Se réunissent par le présent Pacte fédéral pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de la part de l'étranger, ainsi que pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur. Ils se garantissent réciproquement leurs constitutions telles qu'elles auront été statuées par l'autorité suprême de chaque canton, en conformité avec les principes du pacte fédéral. Ils se garantissent de même réciproquement leur territoire. »

Il lut ensuite la formule du serment que devaient prêter les députés des vingt-deux cantons (au nombre de cinquante-cinq), et parmi lesquels figuraient la plupart de nos anciennes connaissances. Après le serment, les signatures furent recueillies et le Pacte muni du sceau nouveau de la Confédération.

La cérémonie, accompagnée de salves d'artillerie, fut suivie d'un grand banquet et terminée le soir

21

par un bal magnifique auquel assista l'archiduc Jean. En 1797, c'était au général Bonaparte qu'étaient accordées de pareilles fêtes. *Sic transit gloria!*

Le discours du président de Wyss pourrait être regardé comme la conclusion de cette histoire de la Longue Diète. Il y en a une autre, plus significative. C'est la déclaration des Puissances, du 20 novembre 1815. Elle est comme un certificat de bonne conduite délivré à la Suisse, après la crise qu'elle venait de traverser.

La liquidation des Cent-Jours s'était faite à Paris, comme celle de l'Empire à Vienne.

Les Puissances auraient pu faire une Suisse agrandie et plus forte en lui donnant la frontière du Jura. C'était ce que demandait Pictet de Rochemont qui trouvait l'intérêt de Genève dans celui de la Confédération. Mais on avait fait assez pour elle en la replaçant dans son ancien cadre. Il ne restait qu'à reconnaître la neutralité qu'on lui avait promise. On le pouvait d'autant mieux qu'on n'avait plus besoin de la violer. C'est ce que firent les Puissances dans cette déclaration du 20 novembre, où elles se plaisaient à étaler leur satisfaction pour la Suisse et pour les services qu'elle leur avait rendus.

« Les Puissances qui ont signé la déclaration du 20 mars (1815), reconnaissent d'une manière formelle et authentique, par le présent acte, la neutralité perpétuelle de la Suisse, et lui garantissent l'inviolabilité de son territoire, circonscrit dans ses nouvelles limites, telles qu'elles sont fixées

par le Congrès de Vienne et la paix de Paris d'aujourd'hui...

« Les Puissances signataires de la déclaration du 20 mars font connaître, d'une manière authentique et formelle, par le présent acte, que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, ainsi que son indépendance de toute influence étrangère, sont conformes aux véritables intérêts de la politique européenne.

« Elles déclarent, en conséquence, qu'on ne peut ni ne doit tirer aucune conséquence désavantageuse à la neutralité et à l'inviolabilité de la Suisse des événements qui ont occasionné le passage des troupes alliées sur une partie du territoire de la Confédération.

« Le passage accordé volontairement par les Cantons, dans la convention du 20 mai, a été une suite nécessaire de l'accession libre de la Suisse aux principes que les Puissances signataires du traité d'alliance du 25 mars ont manifestés.

« Les Puissances reconnaissent avec satisfaction que les habitants de la Suisse ont montré dans ce moment d'épreuve quels grands sacrifices ils savaient faire pour le bien général et pour la cause défendue par toutes les puissances de l'Europe, et qu'ils étaient dignes des grands avantages qui leur ont été accordés par les résolutions du Congrès de Vienne et par la paix de Paris, ainsi que par le présent acte auquel toutes les puissances de l'Europe sont invitées *d'*accéder (*sic*).

« En foi de quoi, la présente déclaration a été

faite et signée à Paris, le 20 novembre de l'an de grâce 1815. »

Suivaient les signatures.

Il est impossible de se moquer de la vérité, de l'histoire et des peuples avec un cynisme plus élégant et plus protocolaire. Il faut en rester sur ce petit morceau. C'est la véritable conclusion de ce chapitre (1).

(1) Quant à notre ambassadeur, le comte Auguste de Talleyrand, nommé pair de France dans le courant de septembre 1815, il resta en Suisse jusqu'en 1823. Il fut alors remplacé par le marquis de Moustiers et rendu à la vie privée. Il mourut à Milan, au cours d'un voyage, en 1832.

CHAPITRE X

LES RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DE FRANCE (1803-1814)

Nous venons de voir l'histoire intérieure de la Suisse, sous l'Acte de médiation. Il en est une autre.

Tandis que les Landammanns se succèdent, que les Diètes se réunissent, que nos ambassadeurs écrivent et que le pays vit tranquille, il est une autre Suisse, plus petite encore que la patrie, qui agit, qui lutte et qui meurt ; c'est celle que forment, loin du pays natal, les soldats des régiments capitulaires au service de la France.

C'est, en quelque sorte, l'histoire extérieure de la Confédération. C'est la moins connue ; ce n'est pourtant pas la moins intéressante, ni la moins belle. On en jugera.

***

On sait que depuis la paix de Fribourg, ou paix perpétuelle, signée entre François I[er] et les Cantons, en 1516, les Suisses étaient entrés dans l'armée royale où ils formaient plusieurs régiments. Ils avaient joué un grand rôle dans les guerres religieuses du seizième siècle, et pris une part glorieuse

aux campagnes de Louis XIV et de Louis XV.

Au moment de la Révolution, sans compter le régiment des Gardes et les Cent-Suisses de la maison du Roi, le corps des Suisses comprenait onze régiments avec un effectif de plus de 13 000 hommes. Le colonel général en était le comte d'Artois (1).

Malgré leurs services, ils n'étaient pas populaires. Depuis 1789, ils avaient été mêlés à quelques histoires retentissantes, comme la révolte à Nancy du régiment de Chateauvieux (1790). Aussi, l'Assemblée constituante, qui avait mis au nombre de ses réformes celle de notre organisation militaire, avait-elle décidé, en principe, la suppression des régiments étrangers. Les événements du 10 août 1792 la provoquèrent.

Après un rapport de Brissot, présenté le 20 août à l'Assemblée législative, les Suisses furent licenciés.

« Le sang français, disait Brissot, a coulé sous le fer du régiment des Gardes-Suisses. Vous ne pouvez plus accorder à ces régiments étrangers une faveur incompatible avec les principes de votre Constitution. Des hommes libres doivent se défendre eux-mêmes. La journée du 10 août a ôté tout moyen de renouveler les capitulations. » La dernière était de 1777.

Fallait-il, toutefois, se priver des services de

(1) Ces onze régiments étaient les suivants : Castella, Chateauvieux, Courten, Diesbach, Reinach, Salis-Grisons, Salis-Chamade, Steiner, Sonnenberg, Vigier et Watteville. La France recrutait principalement dans les cantons catholiques. Les cantons protestants servaient plus volontiers en Angleterre et dans les Pays-Bas.

pareils soldats? L'orateur ne le pensait pas. Il ajoutait :

« On vous dira peut-être qu'au milieu d'une guerre il est dangereux de licencier un si grand nombre de corps. Sans doute les Suisses sont de bonnes troupes. Aussi, vos comités vous proposent-ils d'incorporer dans vos armées tous ceux qui voudront y prendre du service. Ils formaient une force publique isolée et étrangère à nos principes. Il était impossible de concilier leur existence en France avec la Constitution. Leur licenciement est donc devenu indispensable sous tous les rapports. Mais, en les licenciant, il faut les bien traiter, accorder à ceux qui voudront retourner dans leur pays les pensions stipulées par les capitulations, et, d'un autre côté, faire des avantages pécuniaires à ceux qui voudront rester en France et y embrasser la défense de la liberté. D'après des renseignements sûrs, nous pensons qu'au moins les deux tiers reprendront du service (1). »

Ce rapport, qui n'avait rien d'agressif ni d'injurieux, comme on l'a prétendu, — sans le lire, — était suivi d'un projet de décret en sept articles, qui décidaient le licenciement des Suisses, et réglaient tout ce qui concernait leur entrée dans de nouveaux corps, ainsi que les pensions de retraite. Le projet fut adopté.

Comme l'avait prévu Brissot, un grand nombre

(1) Rapport de Brissot. Ancien *Moniteur*, t. XIII, p. 482. Brissot fait remarquer également que, sous le nom de Suisses, beaucoup de ces soldats étaient en réalité Alsaciens, Savoyards ou Flamands.

de soldats acceptèrent de passer dans les régiments de ligne. Mais les officiers partirent, et leur retour dans leur pays y souleva une vive irritation, que notre ambassadeur Barthélemy dut s'employer à calmer.

Tout en rompant avec l'ancien régime, la Révolution ne renonça pas au système des *capitulations*, ainsi qu'on appelait ces traités particuliers conclus avec les Suisses. C'est pourquoi le Directoire signa avec la République helvétique la capitulation du 15 novembre 1798, qui nous accordait 18 000 hommes partagés en six demi-brigades helvétiques. Et Bonaparte en usa comme le Directoire.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que Napoléon reprit les habitudes de l'ancienne monarchie, dont l'armée était en grande partie recrutée d'étrangers. On oublie trop que, sous les drapeaux de l'Empire, on vit combattre, en même temps que des Français, les Allemands de la Confédération du Rhin, les Italiens du prince Eugène, les Polonais, les Suisses, les Hollandais, des Espagnols, des Portugais, des Croates, des Irlandais, et jusqu'à des Grecs et des Albanais, sans parler des fameux Mameluks de la Garde.

La capitulation de 1803, conclue à Fribourg, le 27 septembre, sur les bases de la paix perpétuelle de 1516 et de l'Acte de médiation, stipulait d'abord paix et amitié « perpétuelles » entre les deux républiques, et alliance défensive entre elles pour une période de *cinquante ans*.

La France garantissait l'indépendance et la neutralité du pays allié; mais celui-ci mettait à sa disposition un secours militaire de 8 000 hommes, sans préjudice des régiments accordés par la capitulation (articles 3 et 4). La France prenait à sa solde 16 000 hommes répartis entre quatre régiments de 4 000 hommes, sans compter un dépôt de 1 000 hommes pour chacun d'eux, destiné à en combler les vides et à en tenir l'effectif au complet.

Chaque régiment était composé d'un état-major et de quatre bataillons. Le bataillon était de neuf compagnies, dont une de grenadiers.

La durée de l'engagement était de quatre ans. Il pouvait être renouvelé pour deux, quatre et six ans. Les hommes étaient enrôlés « librement et volontairement ». Leur engagement terminé, ils pouvaient demander leur congé absolu, avec une pension de retraite.

Plusieurs articles entraient dans de longs détails sur l'état-major, le recrutement et la solde. Un autre stipulait que l'ancienne charge de colonel général des Suisses serait rétablie. « Cet officier supérieur commandera les troupes suisses qui seront à Paris, et il aura la surveillance sur les autres. Il sera nommé par le Premier Consul. » (Article 10.)

Cette charge fut exercée provisoirement par Constantin de Maillardoz, de Fribourg, envoyé extraordinaire de la Suisse à Paris. Plus tard, comme nous l'avons vu, elle fut accordée à Lannes, et,

en 1810, à Berthier, parce qu'il était prince de Neufchâtel (1).

Toutefois, en vertu d'anciennes traditions, d'autres Etats continuèrent de recruter en Suisse : l'Espagne, Naples et l'Angleterre. En 1804, l'Espagne, qui était alors notre alliée, signa avec les Cantons une capitulation relative à cinq régiments. Plus tard, quand elle se souleva contre nous, des bataillons suisses se trouvèrent dans les deux camps opposés. Avec la chute des Bourbons de Naples, le recrutement des Suisses fut arrêté. Mais il continua en Angleterre, ce qui indisposa Napoléon, et suscita ses fréquentes réclamations contre les « ressortissants » des Cantons, comme on disait, qui servaient sous les drapeaux de son irréconciliable ennemie.

On est surpis de voir ce petit pays, dont la population n'atteignait pas alors 2 millions, fournir tant de soldats au service étranger. Il faut en chercher les raisons dans une tradition glorieuse, dans les qualités militaires d'un peuple énergique et brave, solidement trempé par l'air de ses montagnes ; enfin, dans le peu de débouchés que le pays offrait à son activité.

Ce goût pour la carrière militaire finit, d'ailleurs, par se refroidir avec les années. Le métier avait du bon sous l'ancienne monarchie, pendant la paix,

(1) Berthier tira de sa principauté un bataillon, dit des *serins* ou des *canaris* de Neufchâtel, parce que les hommes étaient habillés en jaune, tandis que ceux des autres régiments conservaient leur ancien uniforme rouge.

dans le loisir et la vie facile des plantureuses garnisons. Sous l'Empire, avec un chef comme Napoléon, toujours en lutte contre ses voisins, et terriblement prodigue des vies humaines dont il payait ses victoires, le service perdit singulièrement de ses avantages.

Aussi, la correspondance de Vial et de Talleyrand est-elle instructive sur ce sujet.

Pendant plusieurs années, le Médiateur et la Confédération marchent d'accord. Le premier régiment est équipé et fourni en 1806. Mais pour les trois autres, lenteur, difficultés, récriminations. D'abord, on accorde des primes; puis les primes diminuent; enfin le recrutement languit.

Alors l'Empereur ne tarit plus. Il se plaint à Maillardoz, qui se plaint au Landammann. Il se plaint à Champagny, qui ranime le zèle de Talleyrand. Il se plaint à d'Affry, à Reinhard, et il en arrive à pousser ce gémissement :

« La Suisse me coûte un argent immense, et ne me rend aucun service. Jusqu'à cette heure, je suis fort dupe, puisque j'ai là une cohorte d'officiers sans soldats.

« Il faut : 1° que les Cantons se chargent de recruter; 2° réduire les bataillons de neuf à six compagnies, ce qui réduira les officiers d'un tiers. J'aurai alors quatre régiments, chaque régiment de quatre bataillons, chaque bataillon de six compagnies, chaque compagnie de 140 hommes, et 3 200 hommes par régiment, ou 12 000 hommes. Pour recruter ces 12 000 hommes, il faut que les

Cantons s'obligent à les tenir au complet. J'approuve cependant qu'ils ne soient pas obligés de fournir plus de 3 000 hommes par an.

« Il faudrait pourtant que, dans le cas d'une guerre avec la Russie ou l'Autriche, guerre qui intéresse les Suisses, puisque, en cas de non-succès, ils seraient compromis, ils fournissent 4 000 hommes au lieu de 3 000. Voilà les bases sur lesquelles il faut travailler sans délai. Ils doivent fournir 16 000 hommes. Il y aura donc pour eux économie. » (Note à Clarke, du 12 novembre 1811. — *Correspondance*, t. XXIII.)

Ce qui l'irrite, surtout, c'est de voir les Suisses des régiments de Roll et de Watteville rester au service de l'Angleterre. Il veut bien avoir des Suisses, mais il ne veut pas que les autres en aient. Aussi bien, n'est-il pas choquant que ses alliés servent en même temps ses ennemis ? C'est ce qu'il faisait observer, très justement, dès 1807, dans une lettre au Landammann (Reinhard).

Après avoir souhaité de voir bientôt les régiments au complet, parce qu'il faisait grand cas « de la bravoure, de la fidélité, et de la loyauté des Suisses », il ajoutait :

» Si j'avais un désir à former, ce serait que les Suisses ne permissent pas le recrutement dans leur pays à aucune puissance étrangère, qu'aux Etats dont le système est lié au mien. Je désirerais d'autant plus que cette proposition passât en loi que tous les hommes éclairés ne peuvent voir qu'avec douleur le frère combattre contre le frère. Si vous

soumettez cette pensée à la Diète prochaine, une décision sur cet objet me serait agréable, parce qu'elle serait conforme à l'honneur et à la dignité des Suisses. » (Du camp de Finkenstein, mai 1807. — *Correspondance*, t. XV.)

Cette demande parut si légitime que la Diète, dans sa séance du 2 juillet, adopta le décret souhaité. Il interdisait tout recrutement dans le pays qui serait contraire à l'article 7 du traité d'alliance ou qui serait pour le service non avoué d'une puissance étrangère. Chaque canton était tenu de le faire observer avec rigueur.

Il resta néanmoins lettre morte, et Napoléon continua ses plaintes contre les « ressortissants » du service étranger, qui n'étaient pas loin de passer à ses yeux pour des réfractaires.

En 1811, à Saint-Cloud, dans cette audience de congé aux députés suisses, qui fut remplie des éclats de sa colère (29 juin), en même temps qu'il se plaint des discours de la Diète, il revient sur le chapitre du recrutement, sur les vides faits dans nos régiments d'Espagne par la désertion. Suivant lui, si on déserte, c'est l'œuvre des régiments anglais, véritables agences de désertion qui travaillent nos Suisses. C'est pourquoi, une fois de plus, il réclame des mesures énergiques.

La Diète, effrayée, les accorde. Elle décide, le 8 juillet, que les Suisses au service de l'Angleterre seront rappelés avant la fin de l'année ; que ceux qui n'obéiront pas aux ordres de rappel perdront leur droit de bourgeoisie, leur nationalité, leurs biens.

Enfin la défense est renouvelée, formellement, d'entrer au service de l'Angleterre.

Cependant le fardeau, pour la Confédération, devient trop lourd. Depuis plusieurs années, elle se plaint, elle aussi. Alors, d'un commun accord, on prépare le projet d'une capitulation nouvelle qui est débattue pendant les derniers mois de 1811 et signée le 12 mars 1812.

Elle allégeait celle de 1803. Elle réduisait l'effectif de chaque régiment à trois bataillons de chacun 1 000 hommes, sans compter les trois dépôts. Chaque année, le pays devait fournir 2 000 recrues et 1 000 de plus, en cas de guerre en Italie et en Allemagne.

La prime était de 130 francs par homme pour un engagement de quatre ans. Le pays s'obligeait à remplacer à ses frais les déserteurs. Enfin, il prenait l'engagement de ne mettre aucun régiment au service de pays étrangers. Quant à ceux de ses « ressortissants » qui se trouvaient au service étranger, il promettait de les rappeler par tous les moyens de persuasion ou d'autorité dont il pouvait disposer.

Pour la première fois depuis leur formation, les quatre régiments se trouvent réunis en 1812. C'est pour faire la campagne de Russie, où ils ajoutent une belle page à leur histoire militaire. La campagne finie, *l'ogre de Corse*, comme dit Mme de Staël, n'est pas corrigé par la défaite. Il lui faut encore de la chair fraîche, et pas de tromperie sur la livraison.

Le 21 janvier 1813, il demande à Clarke un rapport sur les régiments suisses, et il ajoute :

« Il est indispensable d'avoir un inspecteur aux revues fixe pour ces régiments, et qui soit responsable s'il y entre aucun soldat qui ne soit pas Suisse.

« *Autant je fais cas des Suisses*, autant je fais peu de cas de la canaille étrangère qu'ils ramassent. Au commencement de la campagne, tous les régiments suisses ont perdu les trois quarts de leur monde; beaucoup ont déserté, et il s'est trouvé que tous étaient des anciens déserteurs qu'on avait engagés. *Les véritables Suisses sont restés*, et quoique cela ait réduit les bataillons à rien, ils ont bien fait. J'entends donc qu'il y ait quelqu'un de responsable, quelqu'un à qui je puisse m'en prendre, si un seul Allemand ou étranger entre dans un régiment suisse. » (*Correspondance*, t. XXIV.)

Il ne demanda rien aux Suisses pendant la campagne de 1813, et, lorsqu'il tomba, la Confédération respira.

Arrivons maintenant à quelques détails, et voyons par quelle patiente discipline, par quel froid courage, les régiments suisses ont mérité la reconnaissance du pays qu'ils ont servi. C'est une histoire qu'on ne trouve pas chez nous, et qu'il faut demander à leurs compatriotes (1).

(1) Voir H. DE SCHALLER, *Histoire des troupes suisses au service de France sous Napoléon*. Lausanne, 1883, in-8°. — A. MAAG, *Geschichte der S. Truppen im Kriege N. I. in Spanien und Portugal* (1807-1814). Bienne et Berne, 1892, 2 vol., in-8°. — Chez nous on peut consulter le livre de FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*.

Les régiments « capitulés » ne furent pas levés immédiatement après la convention de 1803. C'est seulement le 15 mars 1805, alors que le Consulat avait fait place à l'Empire, que parut le décret qui donna naissance au 1er régiment.

Il fut formé des débris des anciennes demi-brigades de la République helvétique, et reçut pour colonel André Raguetli, des Grisons, ancien capitaine au régiment de Salis, officier de valeur et d'expérience, qui resta, comme tant d'autres, dans les plaines de la Russie.

Le régiment fut dirigé sur l'Italie, où il se trouva sous les ordres d'un Vaudois, le général Reynier, un des meilleurs divisionnaires de l'Empire.

Après avoir combattu en Vénétie contre l'Autriche, il fut envoyé dans le royaume de Naples, au service du roi Joseph. Il fit d'abord la guerre aux Anglais, alliés des Bourbons détrônés, maîtres encore de la Sicile; puis, quand les Anglais furent partis, aux bandes de partisans qui infestaient les Calabres. Il connut ainsi cette guerre de montagnes, de surprises, d'embuscades et de dangers que nous allions retrouver en Espagne, et dont Paul-Louis Courrier nous dépeint l'agrément dans ses lettres sprituelles, envoyées du fond de la Calabre.

« Maintenant, nous faisons la guerre, ou plutôt la chasse aux brigands, chasse où le chasseur est souvent pris. Nous les pendons, ils nous brûlent le plus doucement possible, et nous feraient même l'honneur de nous manger. Nous jouons avec eux à cache-cache, mais ils s'y entendent mieux que

nous. Nous les cherchons bien loin lorsqu'ils sont tout près. Nous ne les voyons jamais; ils nous voient toujours; etc. » (A M. Leduc, 18 octobre 1808.) Paul-Louis Courrier était chef d'escadron d'artillerie dans la division Reynier, et presque toujours avec le « patron », comme il dit du général.

Plusieurs fois, grâce à leurs habits rouges, les Suisses furent pris pour des Anglais par les paysans. On devine de quelle façon ceux-ci revenaient de leur surprise, quand ils en revenaient... Exemple, à Cassano.

« Le bataillon suisse marchait en tête, fort délabré, comme tout le reste, commandé par Muller, car Clavel a été tué à Sainte-Euphémie. Les habitants de Cassano, voyant cette troupe rouge, nous prennent pour des Anglais; cela est arrivé souvent. Ils sortent, viennent à nous, nous embrassent, nous félicitent d'avoir bien frotté ces coquins de Français, ces voleurs, ces excommuniés... On reçut ainsi toutes leurs confidences, et ils ne nous reconnurent que quand on fit feu sur eux, à bout touchant. On en tua beaucoup. On en prit cinquante-deux, et le soir on les fusilla sur la place de Cassano. » (P.-L. Courrier.)

Le premier régiment resta à Naples jusqu'en 1811. Il fut plus heureux que les trois autres.

Ceux-ci sortirent d'un décret impérial du 12 septembre 1806. Ils étaient destinés à défendre les côtes de France : le 2e, en Provence; le 3e en Flandre; le 4e en Bretagne. Ils reçurent pour colonels : le 2e, Xavier de Castella, de Fribourg; le 3e, Louis

May, de Berne; le 4e, François Perrier, d'Estavayer, et, en 1810, Charles d'Affry, fils du Landammann; tous, anciens officiers de la monarchie.

Réunis en 1807, les trois régiments servirent en Espagne, représentés par bataillons dans les différents corps d'armée que Napoléon épuisa dans ces guerres longues et difficiles (1).

On les voit, avec Junot, faire la conquête du Portugal et compris plus tard dans la convention de Cintra, qui nous força d'évacuer le pays (1808). On les voit, avec le général Dupont, dans cette expédition d'Andalousie, qui fut marquée par la prise de Cordoue, et terminée par la désastreuse capitulation de Baylen (juillet 1808). Ils s'y trouvaient d'ailleurs aux prises avec d'autres Suisses qui combattaient pour la Junte. C'est un frère d'Aloïs Reding, le landammann de Schwitz, c'est le général Théodore Reding, qui contribua plus que le général en chef Castaños à la défaite de Dupont. (Reding fut d'ailleurs tué, trois ans plus tard, en Catalogne).

Sollicités par leurs compatriotes, un certain nombre de soldats passèrent au service de la Junte; mais la plupart restèrent fidèles au drapeau, et beaucoup moururent sur les pontons de Cadix ou sur les rochers de Cabrera.

Il y eut enfin des Suisses dans l'armée de Catalogne sous Gouvion-Saint-Cyr jusqu'à la fin de 1811.

(1) Je me permets de renvoyer le lecteur, pour ces guerres d'Espagne, au volume que je leur ai consacré, *les Guerres d'Espagne sous Napoléon*. 1902, Plon, éditeur, Paris.

Pendant ces quatre ans, de 1807 à 1811, il n'était resté en France que les dépôts des trois régiments.

A la fin de 1811, les quatre régiments se trouvaient de retour en France. En 1812, ils furent dirigés sur la Russie. Ils n'étaient réunis que pour éprouver la communauté du malheur.

Ils devaient d'abord faire partie du 1er corps de la Grande Armée, commandé par Davout. Dans ce cas, ils auraient poussé jusqu'à Moscou. En route, l'ordre fut changé. Ils furent attribués au 2e corps, commandé par Oudinot et ne dépassèrent pas la Bérézina.

Le 2e corps, dont l'effectif atteignait 44 000 hommes, comprenait les trois divisions d'infanterie Verdier, Legrand et Merle; une division de grosse cavalerie sous le général Doumerc et deux brigades de cavalerie légère, sous les généraux Castex et Corbineau. Marbot, dont les *Mémoires* ont eu tant de succès, commandait le 23e chasseurs à cheval de la brigade Castex. Les Suisses faisaient partie de la division Merle.

Le 2e corps franchit le Niémen, suivit la vallée de la Vilia (Vilna), mais laissa l'armée continuer sa marche pour prendre à gauche et s'établir dans la vallée de la Duna, à Polotzk. Il était destiné à appuyer les opérations de Macdonald, du côté de Riga.

Il fut rejoint, au commencement d'août, par le corps auxiliaire des Bavarois (6e) que commandait Gouvion-Saint-Cyr, et attaqué, peu après, par les Russes de Wittgenstein. On se battit deux jours, le 17 et le 18.

Le 17, après des manœuvres maladroites, le maréchal Oudinot fut heureux d'être blessé pour remettre le commandement à Gouvion. Les troupes avaient été rejetées sur la rive droite de la Duna, mais il n'en faut pas croire Marbot lorsqu'il dit : « L'infanterie française, les Bavarois, les Croates combattaient bravement, et même avec avantage ; mais la légion portugaise et surtout les deux régiments suisses *fuyaient devant les Russes* et ne s'arrêtèrent que lorsque, poussés dans la rivière, ils eurent de l'eau jusqu'aux genoux. » (*Mémoires*, t. III, p. 112.) Il faut s'en tenir au récit de Louis Begos, alors capitaine adjudant-major au 2e régiment (1).

Le lendemain, Gouvion recommença la lutte. Son habileté triompha des efforts des Russes qui durent s'éloigner. On demandait au général pourquoi il ne portait pas les Suisses en avant. « Parce que je les connais, dit-il, et que s'il faut battre en retraite, nous pourrons compter sur leur sang-froid et sur leur courage. »

Il venait d'en faire l'épreuve en Catalogne. L'Empereur fut très satisfait du succès de Polotzk. Il envoya à Gouvion le bâton de maréchal, qui lui était dû depuis longtemps, et cent vingt croix d'honneur dont la moitié pour les Bavarois.

Après cette affaire, le 2e et le 6e corps séjournèrent à Polotzk pendant deux mois. La ville était entourée

(1) Voir *Soldats Suisses au service étranger*, chez Jullien, éditeur, Genève, 1909. Il s'y trouve une reproduction des *Mémoires* de L. BEGOS, qui avaient été publiés à Lausanne, en 1859.

de murailles en terre élevées au temps de Charles XII et assez abondamment pourvue. Les troupes étaient logées dans de vastes hangars couverts de paille et s'occupaient de leur mieux. Les Français s'employaient à moissonner dans les environs, à battre le blé, à pétrir du pain. Les Suisses partageaient leurs travaux. Seuls, les Bavarois, sous le général de Wrède, ne faisaient rien. Livrés à la paresse, ils tombaient dans le découragement.

Ils en furent tirés par une nouvelle attaque de Wittgenstein qui dura encore deux jours (17 et 18 octobre).

Le premier jour, Wittgenstein fut fait prisonnier par le brave colonel Curely, du 20e chasseurs à cheval. Mais il parvint à s'échapper. En revanche, le lendemain, Gouvion fut blessé et il fallut battre en retraite, après avoir incendié la ville et traversé la rivière. Il y eut un combat de nuit dont les Suisses portèrent tout le poids.

Aussi, furent-ils cités à l'ordre du jour avec leurs colonels Raguetli (1er), de Castella (2e) et d'Affry (4e). Le quatrième avait perdu 35 officiers et près de 400 hommes. Le vingt-huitième *Bulletin de la Grande Armée* publia le rapport de Gouvion qui faisait l'éloge des Suisses pendant ces deux pénibles journées, du 18 et du 19 octobre. « La division suisse s'est fait remarquer par son sang-froid et sa bravoure. » Et plus loin : « Les Suisses de la division Merle se sont précipités au-devant des Russes et ont combattu avec une bravoure, un ordre et un sang-froid qui ont été très remarqués. »

Le 2e corps, conduit par le général Merle jusqu'au 6 novembre, époque où le maréchal Oudinot en reprit le commandement, se rapprocha du 9e corps, conduit par Victor. Ce sont ces deux corps, moins éprouvés que les autres, qui virent arriver, sur les bords de la Bérézina, ce qui restait de la Grande Armée partie de Moscou :

Tous les deux furent chargés d'en protéger le passage.

Après l'établissement des ponts par le général Eblé et ses pontonniers, — on sait au prix de quel dévouement, — le passage commença dans l'après-midi du 26 novembre. Le corps d'Oudinot prit la tête, en bon ordre, la division Merle fermant la marche. Le passage continua dans la soirée, reprit le 27 et se poursuivit dans la nuit du 27 au 28. Mais c'est alors que les Russes nous attaquèrent sur les deux rives, Wittgenstein sur la rive gauche, Tchitchakof sur la rive droite.

Sur la rive droite, le corps d'Oudinot gardait la route de Vilna, par Zembin et Molodezno. Il importait de la tenir ouverte pour le salut de l'armée.

Le 28, à sept heures du matin, le canon des Russes commençait à tonner, quand un chant grave s'éleva des rangs des Suisses :

Unser Leben gleicht der Reise
eines Wandrers in der Nacht

C'était le lieutenant Leglos, du 1er régiment, qui, sur l'ordre du commandant Blattmann, successeur du brave Raguetli, tombé pendant la retraite, lan-

çait de sa voix sonore le chant patriotique continué par la voix des camarades :

> Jeder hat auf seinem Gleise
> vieles das ihm Kummer macht. Etc.

Puis tous les officiers prêtèrent le serment de combattre jusqu'au dernier homme, et la bataille s'engagea.

La division Merle, portée en avant, refoula les Russes de Tchitchakoff à plusieurs reprises. Renforcée par la légion de la Vistule, elle parvint à disperser l'ennemi et à garder la route de Zembin, mais ce ne fut pas sans des pertes énormes. Lorsque le général Merle passa devant les cantonnements : « Braves Suisses, s'écria-t-il, vous méritez tous la croix d'honneur ! » L'Empereur en accorda sur-le-champ soixante-deux à partager entre les quatre régiments. Mais le 4e était réduit à un seul bataillon.

L'arrière-garde de la Grande Armée repassa le Niémen le 13 décembre. Dans cette campagne, les Suisses avaient perdu 6 000 hommes, mais pas un drapeau. Presque tous les officiers étaient tués ou prisonniers. On recueillit tout ce qui restait dans les dépôts, et on en forma quatre bataillons, chacun de 1 000 hommes, qui remplacèrent les quatre régiments. Napoléon ne s'en servit pas dans la campagne de 1813. Il les employa à garder les places de la Westphalie et de la Hollande.

En décembre 1813, la Diète décida le rappel des régiments, et le 15 avril suivant, après l'abdica-

tion de Napoléon, les délia de leur serment de fidélité.

Pendant la première Restauration, comme nous l'avons vu, les troupes suisses furent réorganisées par le lieutenant général Nicolas de Castella, et partagées entre quatre régiments, tandis que le général Mallet (de Genève), était chargé de négocier de nouvelles capitulations avec les Cantons. En effet, tandis que les conventions de 1803 et de 1812 avaient été signées avec la Confédération tout entière, représentée par la Diète, celles-ci firent l'objet de traités particuliers, conclus avec chacun des Cantons (1).

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, les quatre régiments résistèrent à l'entraînement qui jetait l'armée dans les bras de son ancien chef, et se déclarèrent obligés par leur serment envers Louis XVIII.

Dès le 21 mars 1815, Castella et les quatre colonels, qui étaient alors Réal de Chapelle (1er), Abyberg (2e), de Buchet (3e) et d'Affry, tinrent conseil et convinrent de s'en rapporter à la Diète. Celle-ci décida le rappel immédiat des troupes, et en informa Castella, qui écrivit à l'Empereur la lettre suivante :

« Sire,

« Les chefs et officiers supérieurs des troupes suisses ont reçu l'ordre de leur gouvernement de

(1) Voir A. E., t. 495. Le volume est presque entièrement consacré à ces capitulations, dont la première (avec Fribourg) est du 23 septembre 1814, et dont les dernières sont du 21 mars 1815. Manquent Appenzell et Unterwalden.

partir sans délai avec les troupes qu'ils commandent. Veuillez permettre qu'ils se rendent aux ordres souverains de leur patrie qui les rappelle.

« Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté Impériale le très humble et très obéissant serviteur.

« Le maréchal de camp des troupes suisses au service de France.

« Comte DE CASTELLA.

« Paris, 2 avril. »

Bien que l'on pût contester l'autorité de la Diète dans cette affaire, Napoléon n'insista pas. Il ordonna le licenciement des quatre régiments, qui fut conduit par le général Fririon. (Décret du 2 avril.)

Fririon décida que les officiers et les soldats partiraient séparément. Il ajouta qu'on garderait ceux des uns et des autres qui voudraient rester à notre service. Presque tous les officiers partirent. Des soldats, il resta de quoi former un bataillon, qui fut confié au commandant Christ Stoffel, d'Arbon, et qui prit part à la dernière campagne de Napoléon.

Mais il fut licencié au retour des Bourbons, et ceux qui en avaient fait partie furent très mal reçus dans leur pays.

Napoléon ne s'était pas contenté de demander quatre régiments à la Confédération. Il exigea encore un bataillon de la principauté de Neufchâtel, après qu'il l'eût donnée au maréchal Berthier.

La levée du nouveau bataillon fut décrétée le 11 mai 1807, au camp de Finkeinstein. Il ne devait être recruté que dans la principauté, les Cantons et le Valais, et les officiers en étaient nommés par Berthier. Il eut pour commandant Jean-Henri de Bosset, de Neufchâtel, ancien officier et capitaine adjoint à l'état-major de la division Oudinot.

A la différence des régiments suisses qui portaient leur ancien uniforme rouge, le bataillon de Neufchâtel était habillé de jaune, ce qui le fit surnommer le bataillon des *serins* ou des *canaris*, mais ce qui ne l'empêcha pas de déployer la même valeur que les habits rouges.

Après avoir fait la campagne d'Allemagne en 1809, il servit dans l'armée de Masséna, envoyée au fond du Portugal contre les lignes de Torres-Vedras, et ne revint de la Péninsule que pour faire la campagne de 1813. La chute de l'Empire fut accueillie avec soulagement à Neufchâtel.

Il n'est pas jusqu'au Valais qui n'ait été astreint au tribut militaire.

Comme on l'a vu, il formait, depuis 1803, un petit Etat indépendant. En 1805, Napoléon conclut avec lui une capitulation militaire, en vertu de laquelle le Valais s'engageait à fournir un bataillon d'infanterie qui devait être toujours au complet de 960 hommes.

Mais ce bataillon ne fut organisé qu'à la fin de 1807, et il fut commandé par Charles-Louis de Bons, officier de mérite. Après avoir tenu garnison à Montpellier, il fut dirigé sur la Catalogne, où il

resta jusqu'en 1810. Lorsque le Valais fut annexé à l'Empire, le bataillon fut versé dans nos troupes, et perdit ainsi, comme son petit pays, son caractère original. Ce ne fut pas pour longtemps.

Telle fut l'histoire de ces soldats suisses, au service de Napoléon. Ils avaient eu la mauvaise fortune de n'être employés que dans celles de nos campagnes qui furent les moins heureuses, celles d'Espagne et de Russie. Mais leur discipline, leur endurance et leur courage avaient triomphé du destin, et ils avaient soutenu la réputation militaire de leur pays.

Il était sorti de leurs rangs une vingtaine de généraux dont trois peuvent être mis hors de pair, et tous les trois sont des Vaudois. Ce sont les généraux La Harpe, Reynier et Jomini.

Amédée-Emmanuel de La Harpe (1754-1796), était né à Yens, et cousin de Frédéric-César, qu'on appelle parfois le *colonel*, à cause de son passage en Russie, où toutes les fonctions correspondent à un grade.

Après avoir servi dans l'armée des Pays-Bas (on disait l'armée des Etats généraux), il était revenu chez lui lorsqu'il fut mêlé à l'agitation du pays de Vaud, et proscrit par « Messieurs de Berne », pour ce fameux banquet des Jordies, du 14 juillet 1791. Condamné à mort, privé de ses biens, il se réfugia dans les rangs de notre armée. Il combattit sur les Alpes en 1793, fut promu général sous les murs de Toulon, et servit en Italie en 1795 et en 1796. Il commandait la 1re division (avant-garde), de l'ar-

mée de Bonaparte, lorsqu'il fut tué sur les bords du Pô, à Codogno, dans la nuit du 8 mai 1796.

Les Autrichiens avaient surpris notre camp. La Harpe, avec sa bravoure ordinaire, se porta en avant pour rallier ses troupes en désordre, et peut-être, dans l'obscurité, tomba-t-il sous des balles françaises. Bonaparte annonça sa mort au Directoire dans une phrase qui conservera la mémoire de La Harpe :

« La République perd un homme qui lui était attaché, l'armée un de ses meilleurs généraux, tous les soldats un camarade aussi intrépide que sévère pour la discipline. »

Reynier (Jean-Louis-Ebenezer), était né à Lausanne en 1771.

Entré au service en 1792, il était général de brigade en 1795. Chef d'état-major de Moreau à l'armée du Rhin, divisionnaire en 1796, il prit une part brillante à la campagne d'Egypte, mais il ne put s'entendre avec Menou, qui le renvoya en France. Tenu quelque temps à l'écart, pour avoir tué en duel le général Destaing, il fut chargé d'une division à l'armée d'Italie en 1805, puis reçut le commandement de l'armée de Naples et pacifia les Calabres. Ministre de la guerre du roi Murat en 1808, il fut rappelé pour la campagne de 1809, enfin envoyé en Espagne.

Il quitta les *sierras* de la Péninsule pour les steppes de la Russie en 1812, et se distingua dans la campagne de 1813. A Leipzig, il commandait le corps auxiliaire saxon. Quand celui-ci quitta nos rangs,

pour passer à l'ennemi sur le champ de bataille, le 18 octobre, Reynier essaya vainement de lui barrer le chemin. « Retirez-vous, général », lui criaient les soldats qui avaient pour lui la plus grande estime. Il fut entraîné avec eux et retenu prisonnier. Echangé au bout de quelques mois, il mourut peu après son retour en France.

Napoléon l'avait fait comte de l'Empire en 1809, mais il ne l'aimait pas. D'abord, il avait servi sous Moreau, puis il avait gardé une extrême indépendance de caractère. Reynier, Jomini, et d'autres, également sortis de la Suisse, étaient ainsi. Ils tenaient, de leur pays, une liberté d'allures et une aversion pour le « collier » qui les rendaient un peu suspects à l'Empereur.

« Le Suisse, écrit Sainte-Beuve dans son intéressante étude sur Jomini, a cela de propre et de particulier de rester le même et de son pays à travers toutes les pérégrinations et les nationalités étrangères. La petite patrie, il ne l'abdique jamais. Tout vrai Suisse a un *ranz* éternel au fond du cœur. » C'est vrai. Il ne faut pas toutefois que l'indépendance prenne un air de désertion, comme ce fut le cas de Jomini, en 1813.

Henri Jomini, devenu le baron de Jomini, était né en 1779, à Payerne, où son père était syndic (1).

(1) Voir les travaux du colonel fédéral Ferdinand LECOMTE, *La vie militaire et les écrits du baron de Jomini*. Lausanne, 1861 et 1869. — *Précis historique et militaire des campagnes*, de 1812 à 1814. Extrait des souvenirs du général Jomini. Paris, 1886, in-8°. — SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. XIII (quatre articles).

Quant aux ouvrages d'art et d'histoire militaires de Jomini, j'en

Il fut destiné au commerce, et envoyé à Paris. Mais ses goûts étaient ailleurs. Lors des événements de 1798, il s'offrit comme aide de camp au chef de bataillon Keller, devenu ministre de la guerre de la République helvétique. Keller était incapable. Il fut bientôt remplacé. Jomini resta. Il fut employé à la formation des légions helvétiques et y gagna le grade de chef de bataillon. C'est ainsi qu'il put assister aux opérations militaires dont la Suisse fut le théâtre en 1799, et qu'il apprit la guerre à l'école de Masséna et de Lecourbe, « qui avait porté l'art de la guerre de montagne à un degré de perfection inconnu avant lui ». (Jomini.)

La réaction de 1801 le força de s'éloigner. Il revint à Paris et y publia son *Traité de la grande tactique*. Il essaya de se remettre au commerce, mais la guerre le reprit encore.

Attaché volontaire au maréchal Ney pendant la campagne de 1805, il se distingua dans les combats qui amenèrent la capitulation d'Ulm. Il suivit Ney dans le Tyrol, et rejoignit la Grande Armée au lendemain d'Austerlitz.

En 1806, il fut attaché officiellement au 6e corps (Ney) et fit la campagne de Prusse. Il était colonel en 1807. Mais il est à remarquer qu'il ne fut jamais officier de troupes et qu'il servit toujours dans l'état-major.

Envoyé en Espagne comme chef d'état-major de Ney, il ne tarda pas à se brouiller avec lui. Ney

ai parlé assez longuement dans mon livre, *Nos écrivains militaires*, t. II. Paris, chez Plon, éditeur, 1899.

était un admirable soldat. Mais il se piquait de ne rien entendre à la tactique. Au contraire, Jomini jugeait de tout d'après les règles de l'art, et il avait trop souvent l'occasion de critiquer les opérations du maréchal.

Ney s'en délivra en le chargeant d'une mission auprès de l'Empereur. Celui-ci, qui avait lu le livre de Jomini, put apprécier les qualités de l'auteur; mais il eut le tort de le renvoyer en Espagne. Il adressa alors sa démission à Berthier, en 1810. Elle ne fut pas acceptée, et, quelque temps après, il recouvra la faveur impériale.

Nommé général de brigade et attaché au grand état-major, il fit la campagne de 1812 et faillit rester sur les bords de la Bérézina. Il fut encore chef d'état-major de Ney en 1813. C'est alors que de nouvelles injustices de Berthier le poussèrent à ce qu'il appelle une « démarche douloureuse ». Au lendemain de la rupture de l'armistice, il fit défection. L'empereur Alexandre lui avait fait des offres de service depuis 1807. Il nous abandonna pour la Russie.

Napoléon écrivait le 16 août, à Cambacérès :

« L'Autriche nous a déclaré la guerre. L'armistice est dénoncé et les hostilités commencent.

« Jomini, chef d'état-major du prince de la Moskowa, *a déserté*. C'est celui qui a publié quelques volumes sur les campagnes et que, depuis longtemps, les Russes pourchassaient. Il a cédé à la corruption. C'est un militaire de peu de valeur. C'est cependant un militaire qui a saisi quelques idées sur la guerre. *Il est Suisse.* »

Le jugement était sévère et injuste. Napoléon l'adoucit plus tard. Il disait, à Sainte-Hélène : « Cet officier général ne connaissait pas le plan de l'Empereur. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme Moreau. Il avait à se plaindre d'une grande injustice. Il a été aveuglé par un sentiment honorable. *Il n'était pas Français*, l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. »

« Il était Suisse, il n'était pas Français », il avait le droit de s'en aller. — D'accord. Mais encore fallait-il choisir un meilleur moment. Ce départ avait un fâcheux aspect. Aussi, malgré l'estime d'Alexandre, qui avait fait de Jomini son aide de camp, et l'avait nommé lieutenant général, le nouveau venu fut regardé de travers dans l'état-major des alliés. Il ne fut pourvu d'aucun commandement et se borna à figurer dans des conseils de guerre où régnait, d'ailleurs, une singulière anarchie, comme il le raconte lui-même.

« Le prince de Schwarzenberg, brave militaire, d'un caractère doux, liant, modeste, n'était pas l'homme capable de donner l'impulsion à une machine si compliquée. Il se laissait mener par Radetzky et Langenau, émigré saxon. L'empereur Alexandre consultait Moreau et Jomini, sans compter Barclay, Wolkonski, Toll et Diebitsch. Le roi de Prusse avait aussi ses conseillers et Barclay, influencé par Diebitsch, n'était jamais de l'avis de personne... Mettre d'accord tant d'intérêts et d'avis différents était chose impossible. »

Avant de faire oublier sa défection, par les remar-

quables ouvrages qu'il publia sur l'art de la guerre, et qui sont restés si longtemps classiques dans l'enseignement des écoles militaires, Jomini, et ceci tient à notre sujet, témoigna de son affection pour le pays de Vaud en protégeant sa liberté dans des heures difficiles.

Autrefois, on faisait honneur à La Harpe, son ancien précepteur, de la politique libérale et généreuse suivie par Alexandre. La Harpe n'agit que plus tard, et surtout à Vienne. Jomini avait pris les devants. Au quartier général de Francfort, et pendant l'invasion, alors que s'agitaient autour des souverains les rivalités et les convoitises, Alexandre, grâce à Jomini, persista dans la politique qu'il avait adoptée et qui triompha. Comme le dit Monnard, « l'opinion du prince s'était fortifiée encore dans ses entretiens avec un Vaudois, toujours patriote, loin de sa patrie, son aide de camp le baron Jomini, dont il appréciait non seulement le génie militaire, mais aussi la haute intelligence politique et le franc parler ».

Voilà qui suffit amplement pour que le canton de Vaud se souvienne avec fierté de Jomini (1).

Parmi les autres généraux sortis des Cantons, il faut citer :

Amey, du canton de Fribourg (1768- ?). Cadet au régiment de Vigier, en 1783, sous-lieutenant à

(1) Après avoir été honoré de la faveur d'Alexandre, Jomini exerça de hauts emplois sous Nicolas Ier, fut général en chef en 1826 et publia à loisir ses nombreux et savants ouvrages. Il mourut à Paris en 1869, à quatre-vingt-dix ans. — La ville de Payerne vient de lui élever une statue (1909).

Chateauvieux en 1788, capitaine à la légion du Rhin en 1792, général de brigade en l'an II, échappé aux dangers de Saint-Domingue, il servit sous l'Empire en Espagne, en Russie, dans la campagne de France, et fut associé, avec Pacthod, au glorieux combat de Fère-Champenoise (25 mars 1814).

Pendant plus de six heures, avec deux divisions formées de gardes nationaux et de conscrits, Amey et Pacthod tinrent tête à l'armée russe tout entière, commandée par Alexandre et le roi de Prusse. C'était en vain que pleuvait la mitraille et que la cavalerie russe multipliait les charges, ces soldats improvisés serraient les rangs et continuaient de combattre aux cris de : « Vive l'Empereur ! »

Lorsque le général Pacthod, blessé lui-même, eut accepté de mettre bas les armes, Alexandre le félicita, ainsi que les autres généraux qui servaient sous ses ordres (1).

Boinod, de Vevey (1756-1852), commissaire des guerres et inspecteur aux revues, inspecteur en chef en 1810, avec le grade de général de division.

Dutruy, de Genève, qui était général en 1793, et qui servit dans les guerres de Vendée contre Charette.

Girard, dit Vieux, né à Genève, ancien sergent au régiment des Gardes. Compromis dans les troubles de Genève en 1788, et condamné à mort, il

(1) Schaller (ouvrage cité) fait de Pacthod un Suisse de Carouge. C'était un Savoyard, comme Dessaix et Dupas. Il était né à Saint-Julien en 1764. Général de brigade en 1795, divisionnaire en 1808, inspecteur général de l'infanterie sous la Restauration. Mort en 1830.

reprit du service dans notre armée. Général de division dans l'armée du Rhin, en 1796, il fut chargé, en 1798, d'occuper Genève. Il y entra le 15 avril, avec 1 500 hommes, tambour battant, enseignes déployées, comme dans une ville conquise. C'était la revanche du proscrit. Il laissa faire ensuite notre ministre Desportes, qui persuada aux Genevois que leur bonheur était dans leur réunion à la France. C'est ainsi que naquit le département du Léman.

Girard ne vit pas la restauration de l'ancienne république. Il était mort en 1809.

Avec eux, il faut citer encore :

Mainoni, de Lugano, un des plus braves soldats de l'armée du Rhin, général de brigade à l'armée d'Helvétie, divisionnaire en 1803, mort à Mantoue en 1805; *Richter*, de Genève, général en 1813; *Schinner*, de Sion, ancien soldat au régiment de Courten; *Voirol*, du pays de Neufchâtel, soldat des guerres d'Allemagne et d'Espagne, un des chefs futurs de notre armée d'Algérie; enfin *Wonderveid* (Félix), de Fribourg, un des champions du parti unitaire sous l'Helvétique, puis général à notre service, signalé dans les campagnes de 1805 et de 1807 pour son courage et ses talents; mort prisonnier en Espagne en 1810.

On voit que la plupart sortaient de la Suisse romande à cause de l'affinité de la langue et des mœurs; mais les Suisses de langue allemande étaient nombreux, et apportaient le même dévouement.

Il en est qui n'arrivèrent pas au premier rang, mais dont les services n'étaient pas moins appréciés. Tels furent Charles d'Affry, Louis Begos, Bleuler, les Castella, Maillardoz, Raguetli, Abraham Rösselet, de Berne, Schaller, de Fribourg, et bien d'autres.

Il en est enfin, comme Louis Begos, Rilliet, Rösselet, Schaller, Sprünglin, qui nous ont laissé le récit des campagnes auxquelles ils ont pris part. C'est en lisant ces mémoires, simples et sincères, qui n'ont d'autre souci que de fournir une modeste contribution à l'histoire de ces temps extraordinaires, c'est là qu'on verra de près le courage et la discipline de ces braves gens, à la fois fidèles à la France et à leur pays (1).

Et l'on achèvera de se persuader ainsi qu'une rapide histoire des régiments suisses au service de France était le complément nécessaire de l'histoire intérieure de la Suisse sous la médiation de Napoléon.

(1) Voir la bibliographie de ces Mémoires en Appendice.

CONCLUSION

On vient de voir quelles furent les relations de la France et de la Suisse, de 1798 à 1815.

Menacée par la propagande de la Révolution, supprimée par les armées du Directoire, la vieille Confédération avait fait place à une république unitaire, à laquelle le pays n'était préparé ni par la nature, ni par son histoire, ni par ses goûts. Aussi, après quelques années de discordes intérieures, la république unitaire s'effaçait devant une république fédérale de dix-neuf cantons, organisée par Bonaparte, qui s'en était fait le médiateur.

Cette médiation, qui ne lui avait pas été offerte, et qu'il s'était attribuée, dura dix ans. Pendant dix ans, le pays fut à l'abri des guerres qui bouleversaient l'Europe. Il put affermir sa tranquillité intérieure, développer ses ressources, travailler à sa prospérité matérielle. Déjà, le 6 juin 1808, dans la séance d'ouverture de la Diète, un Landammann pouvait dire : « Lorsqu'un jour, dans les siècles à venir, nos neveux liront l'histoire de notre temps, comme nous lisons celle des temps passés, ils ne pourront s'empêcher de s'écrier : heureux pays! Ce pays fortuné, chers confédérés, c'est le nôtre. »

Et plus tard, le 7 août 1815, le jour de la proclamation d'un nouveau Pacte fédéral, le président de la Diète pouvait parler de onze années de tranquillité, comme autant d'années de bonheur.

Sans doute, cette tutelle fut parfois oppressive pour la liberté, et, avec le blocus, devint onéreuse pour la richesse publique. Mais la France et les pays rattachés à l'Empire souffraient également de ces abus, qui étaient comme la rançon de la gloire.

Napoléon avait étendu son influence sur la Suisse pour en faire un des ouvrages avancés de l'Empire. Fondé sur des raisons militaires, son protectorat partagea sa fortune militaire. Il ne dura qu'autant que lui-même se soutint par ses victoires. Lorsqu'il fut vaincu en Allemagne et rejeté derrière le Rhin, la Suisse lui échappa et lui devint hostile, comme un bastion isolé, tombé aux mains de l'ennemi, peut être retourné contre le corps de place.

La médiation finit avec l'année 1813, et l'Acte de 1803 fut déchiré. Mais les divisions qui l'avaient fait naître reparurent et il fallut demander à la Longue Diète de 1814 un Pacte fédéral qui ne valait pas celui du Premier Consul. Les remaniements successifs qu'on dut lui faire subir en 1848 et en 1874 le rapprochèrent de celui de 1803. De sorte que la Suisse contemporaine reste bien l'œuvre de Napoléon. C'est lui qui avait trouvé le meilleur ciment pour lier les Cantons, et jeté les fondements les plus solides de l'union confédérale.

Oublions donc la suppression de quelques jour-

naux et le malaise passager du blocus pour n'enregistrer que les grands résultats. — Mais l'impôt du sang payé par les régiments capitulaires? — Il n'a été que le prix d'une glorieuse tradition.

Condamnée par sa neutralité à ignorer la guerre, c'est dans le service étranger que la Suisse trouvait l'emploi de ses qualités militaires. Ces qualités sommeillaient dans la longue paix qui suivit en Europe la guerre de Sept ans. La courte lutte de 1798 les réveilla. Les guerres impériales les remirent dans tout leur jour. A la paisible histoire intérieure assurée par la médiation, les régiments sortis de la capitulation de 1803 ajoutèrent des pages brillantes. Les Suisses qui se dévouèrent sur les bords de la Bérézina pour sauver l'armée étaient dignes de ceux qui défendirent la vieille monarchie en 1792. C'est ainsi, et par les régiments capitulaires, que s'est renouée, poursuivie, illustrée la tradition nationale.

La période de 1798 à 1815, où quelques historiens du pays affectent de voir de la tristesse et de l'effacement, n'a été qu'une période de transformation où il ne faut méconnaître ni la part de la France ni l'effort de la Confédération. Car si la main puissante de Bonaparte a fondé un édifice nouveau, il serait injuste d'oublier ceux qui, comme les La Harpe, les Monod, les Rengger, les Stapfer et bien d'autres, ont lutté pour plus de justice, plus d'égalité, plus de liberté.

Avec le génie d'un grand despote, c'est le dévouement des bons citoyens qui a contribué à faire du

pays de nos voisins, dans le cadre formé par la nature, ce pays d'hommes patients et sages, au caractère droit, aux vertus solides, dont la liberté et le patriotisme peuvent servir d'exemple à tous les autres.

FIN

APPENDICES

APPENDICE *A*

LE TRÉSOR ET LES OURS DE BERNE

Larevellière-Lépeaux écrit dans ses *Mémoires* (chap. XXVIII) :

« Veut-on savoir pourquoi le Directoire se détermina à faire entrer des troupes en Suisse? Mme de Staël va nous l'apprendre : « Il n'y avait pas d'argent pour transporter « une armée en Egypte, et ce que Bonaparte fit surtout « de condamnable, ce fut d'exciter le Directoire à l'inva- « sion de la Suisse, afin de s'emparer du trésor de Berne, « que deux cents ans de sagesse et d'économie avaient « amassé. »

Réponse : si le Directoire eût convoité ce *trésor*, au moins il ne pouvait pas l'escamoter. MM. de Berne eurent plus de deux mois pour le soustraire. On ne peut supposer raisonnablement que le Directoire français ait compté sur la niaiserie de MM. de Berne, qui envoyèrent leur trésor à cinq lieues de l'armée dans une ville ouverte.

C'est à cette incurie incompréhensible que MM. de Berne ont dû de fournir 7 à 8 millions pour l'expédition d'Egypte. Ils devaient connaître cette loi de la guerre qui rend le vainqueur maître de toutes les propriétés publiques. Pourquoi l'ont-ils oubliée?

Le Directoire avait d'autres raisons pour se décider. Les voici. »

Il déduit ces raisons, et s'essaye à réfuter les assertions

de Mme de Staël. Peine inutile, car elle était bien renseignée. Nous savons que le Directoire avait besoin d'argent. Voilà pourquoi il fut heureux de mettre la main sur le trésor de Berne.

En quoi consistait ce fameux trésor? Il est difficile de le savoir exactement. Car on ne trouve aucun chiffre dans les rapports de Brune ni dans le plaidoyer de Rapinat.

D'après les *Mémoires* attribués à Ney, il fut enlevé :

Du trésor pour une valeur de....	7 000 000	fr.
De la monnaie en lingots........	4 000 000	—
En contributions	4 000 000	—
Pour rachat de titres............	4 000 000	—
Huit cent cinquante mille quintaux de blé (à 20 francs chacun).....	17 000 000	—
Six mille chars de vin (à 240 francs chacun)	1 440 000	—
Matériel pris aux arsenaux.......	7 000 000	—
TOTAL...............	44 440 000	fr.

D'après le général Dermoncourt, le trésor « était entièrement composé de monnaie française, en pièces de 6, 24 et 48 livres tournois du temps de Louis XIV. C'est avec ce trésor que se fit l'expédition d'Egypte et qu'on nous paya au moment de la faire nos trois mois d'avance ».

Ce qui est certain, c'est que nos agents Desportes, Mengaud, Mangourit furent mandés à Berne pour assister à la vérification des caisses, et qu'il ne fut pas aussi facile qu'on l'a dit, à Brune, et à Rapinat, de faire passer une partie du trésor dans leurs poches. Larevellière se porte garant de la probité de Rapinat, mais il est sévère pour Brune, pour Suchet et d'autres. Ce gouvernement d'avocats, qui avait besoin des généraux, ne les aimait pas.

Ce qui fut aussi sensible aux Bernois que la perte de leurs économies, ce fut le départ de leurs ours.

C'est le futur général Dermoncourt, alors capitaine au 3e régiment de dragons, qui prépara l'exil de ces prisonniers d'une espèce toute nouvelle. Ils accompagnèrent le premier convoi qui fut acheminé vers Paris, sous la surveillance du chef de bataillon Junod, des troupes vaudoises. Ils for-

maient une famille composée du père, de la mère et d'un ourson, et qui obtint un grand succès, au Jardin des Plantes, sous le nom de *famille Martin*. Mais les Bernois ne nous pardonnèrent pas son infortune. « Nos jeunes officiers, dit Dermoncourt, s'en aperçurent aux rigueurs des Bernoises à leur égard. »

On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante, adressée par Brune au Directoire, le 27 mars. Il allait quitter le pays pour prendre le commandement de l'armée d'Italie.

Il annonce que les élections se font avec calme, et qu'on attend le citoyen Lecarlier. Il ajoute :

« Le citoyen Junod, chef de bataillon dans les troupes vaudoises, conduit à Paris les trois ours des fosses de Berne. Il y a mâle, femelle et petit. Ces animaux sont de taille énorme et bien portants. L'officier conducteur les a baptisés *Steiger, Weiss* et...

« Il n'y a rien, en objets d'art et de science, qui puisse enrichir le superbe Muséum français. Cependant, il existe à la Bibliothèque, qui est sous les scellés comme les autres monuments, un relief de la Suisse, d'après lequel on fait en ce moment à Aarau une carte géographique très belle et très détaillée. Ce relief est l'œuvre de Pfeffer. Il existe aussi, dans le même dépôt, un herbier du célèbre Haller, et une grande quantité de manuscrits fort curieux, entre autres une chronique de Froissart, plusieurs classiques grecs et latins, et une collection peut-être unique des vieux auteurs de romans français. Vos commissaires pourront choisir, parmi ces objets, ceux qui sont dignes de la curiosité française ou des recherches des savants.

« Je publie aujourd'hui une lettre d'adieux au peuple helvétique. Je peux vous assurer, citoyens directeurs, que ce peuple est bon et ami de la liberté. Il existait, surtout dans la partie du Nord, des préventions qui nous étaient peu favorables. Je crois avoir réussi à détromper ces braves gens et à leur faire aimer, autant que respecter, la grande nation qui leur rend la liberté.

« Salut et respect.

« Brune. »

J'ai trouvé cette lettre dans les cartons des archives de

la Guerre. (Armée d'Helvétie). Je la crois entièrement inédite.

Larevellière dit en parlant de Rapinat :

« Je ne crois pas qu'il ait mérité tout l'odieux qu'on a jeté sur lui. » Suivant lui, il ne fut accusé que parce qu'il était parent de Reubell, lequel était sévère pour les fournisseurs et les tripoteurs. Il ajoute :

« Perrochel, un des hommes les plus intègres, les plus éclairés, les plus sages que nous ayons employés dans la diplomatie et, à cette époque, ministre de la République en Helvétie, m'a répété plusieurs fois qu'en effet on avait à reprocher à Rapinat d'avoir été très exigeant à l'égard du gouvernement helvétique, et même beaucoup plus que ne le permettaient la modération et la justice, *mais que rien n'était entré dans sa bourse.* Il était loin d'attester le même fait à l'égard de Brune et de Masséna. »

***

Napoléon, dans les écrits de Sainte-Hélène, se montre très sévère pour le Directoire. Naturellement. Il revient sur les événements de 1798, il en refait l'histoire, il estime que le Directoire aurait dû procéder autrement. Il n'oublie qu'une chose, c'est qu'il a lancé lui-même le Directoire dans cette aventure. (*Mémoires de Sainte-Hélène*, t. III.)

APPENDICE *B*

ACTE DE MÉDIATION. — PRÉAMBULE

« L'Helvétie, en proie aux dissensions, était menacée de sa dissolution ; elle ne pouvait trouver en elle-même les moyens de se reconstituer. L'ancienne affection de la nation française pour ce peuple recommandable qu'elle a récemment défendu par ses armes, et fait reconnaître comme puissance par ses traités, l'intérêt de la France et de la République italienne dont la Suisse couvre les frontières, la demande du Sénat, celle des cantons démocratiques, le

vœu du peuple helvétique tout entier nous ont fait un devoir d'interposer notre médiation entre les partis qui la divisent. »

Après avoir dit que quatre de nos sénateurs ont été chargés de conférer avec les cinquante-six députés du Sénat helvétique, des villes et des cantons, réunis à Paris, le préambule continue ainsi :

« Reconnaître le genre de Constitution qui était le plus conforme au vœu de chaque canton ; distinguer ce qui répond le mieux aux idées que les cantons nouveaux se sont faites de la liberté et du bonheur ; concilier dans les cantons anciens les institutions consacrées par le temps avec les droits restitués à la masse des citoyens ; tels étaient les objets qu'il fallait soumettre à l'examen et à la discussion.

Leur importance et leur difficulté nous ont décidé à entendre nous-même les députés nommés par les deux partis, savoir les citoyens d'Affry, Glutz, Jauch, Monod, Reinhard, Sprecher, Stapfer, Usteri, Watteville, Von Flue ; nous avons conféré le résultat de leurs discussions, tant avec les différents projets présentés par les députations cantonales qu'avec le résultat des dicussions qui ont eu lieu entre ces députés et les sénateurs commissaires.

Ayant ainsi employé tous les moyens de connaître les intérêts et la volonté des Suisses, Nous, en qualité de médiateur, sans autre vue que celle du bonheur des peuples sur les intérêts desquels nous avions à prononcer, et sans entendre nuire à l'indépendance de la Suisse, statuons ce qui suit : ... Etc. » (*Correspondance*, t. VIII.)

Le texte entier de l'Acte de médiation est dans le *Moniteur* du 1er ventôse (19 février 1803).

APPENDICE *C*

MÉMOIRES ET SOUVENIRS MILITAIRES

J'ai dit qu'il faut demander l'histoire des régiments suisses pendant la période impériale à deux ouvrages de

valeur, puisés aux bonnes sources : ceux de Schaller et de Maag. Mais ces aventures de guerre ont également suscité des Mémoires et des Souvenirs.

Ces Mémoires n'ont ni l'abondance ni la couleur qu'on trouve dans les récits de nos soldats, comme ceux de Marbot, de Thiébault et de tant d'autres ; ils n'en ont pas moins de l'intérêt, aux yeux de leurs compatriotes et aux nôtres. Voici les principaux, dans l'ordre de leur publication :

Souvenirs d'Abraham Rösselet, Bernois (1770-1850). Publiés par R. DE STEIGER. Neufchatel, 1857. In-8°.

Rösselet appartenait au 1er régiment. Il servit en Italie, jusqu'en 1812, et fit le reste de nos campagnes jusqu'en 1815. Il fut ensuite au service de la Restauration jusqu'en 1830, et prit sa retraite comme lieutenant-colonel. Livre clair, d'une lecture attrayante.

Souvenirs des campagnes du lieutenant-colonel Louis Bégos. Publiés à Lausanne, en 1859, ils ont été réédités récemment dans un élégant volume qui a pour titre : *Soldats suisses au service étranger*, chez Jullien. Genève, 1909.

Bégos, né en 1784, s'était enrôlé à seize ans dans un bataillon vaudois, commandé par Clavel, le même qui promettait son concours à La Harpe, pour un petit 18 brumaire. Versé dans une demi-brigade helvétique, il passa sous-lieutenant et servit en Italie et à Naples, sous les ordres d'un autre Vaudois, le général Reynier.

En 1807, il fit partie du 2e régiment, où il devint capitaine adjudant-major, et fit dans ses rangs les campagnes de Portugal, d'Espagne et de Russie.

C'est à lui qu'il faut demander le récit des deux batailles de Polotzk.

« La situation de cette ville ressemble un peu à celle de Lausanne. Dominée par un bois, comme celui de Sauvabelin et construite en amphithéâtre, depuis les bords de la Duna, c'était là que se trouvaient tous nos hôpitaux, tous nos approvisionnements, notre artillerie, et les arsenaux du corps d'armée. »

Il dit de la seconde bataille, celle du 18 octobre :

« La bataille coûta cher à notre régiment (le 2e). Après avoir quitté la ville, je fis l'appel, le lendemain. Trente-

sept officiers n'y répondirent pas. Ils étaient tous tués ou blessés. Environ 600 sous-officiers et soldats restés sur le champ de bataille témoignaient assez des pertes cruelles que nous venions de subir...

« Le général Merle mit à l'ordre du jour notre conduite devant Polotzk, et nous accusa seulement d'avoir eu un peu trop de bravoure et d'entrain. »

***

Non moins intéressants sont les *Souvenirs d'un officier fribourgeois* (1798-1848), publiés à Fribourg, 1888. In-8°.

Ce sont ceux de Jean-François-Joseph-Pierre-Damien de Schaller, oncle du conseiller d'Etat H. de Schaller, auquel nous devons l'histoire des régiments suisses.

Jean-François était né à Fribourg, en 1784. Il vit dans son enfance, et il nous raconte, au début de ses souvenirs, l'invasion de 1798 et particulièrement la prise de Fribourg par les troupes du général Pigeon.

Il servit au 4e régiment, qui eut d'abord pour colonel le brave Perrier, d'Estavayer. Après avoir tenu garnison dans plusieurs villes de la Bretagne (Rennes, Saint-Malo), il fut envoyé en Espagne, en 1810. De là, en Allemagne et en Russie.

Il fit la petite campagne de 1815 en Franche-Comté sous les ordres du vieux Bachmann et de Castella, et poussa plus tard sa carrière dans l'armée fédérale jusqu'au grade de général. Il mourut en 1863. Ces soldats étaient véritablement d'une trempe extraordinaire pour avoir résisté à tant d'épreuves et de fatigues.

***

On pourrait encore citer le *Journal d'un sous-lieutenant de cuirassiers*, par Constant DE RILLIET, de Genève. On y trouve la campagne de 1813.

***

Quant à Sprünglin, dont j'ai cité un passage relatif à Berthier, et à ses rêves de grandeur — ou d'agrandissement — en 1807, c'est dans nos rangs qu'il servait.

Sprünglin (Emmanuel-Frédéric, 1773-1844), était de Rüderswyl, dans le canton de Berne. Après avoir achevé ses études à Lausanne, sur les mêmes bancs que Reynier, il entra au service de la Hollande en 1794, et fit ses premières armes contre nous.

En 1798, il fut employé par le nouveau gouvernement dans l'administration civile. Puis il reprit du service en 1806 comme capitaine dans la légion du Nord. Il débuta par le siège de Dantzig, et fut envoyé en Espagne, où il resta jusqu'en 1813, attaché à l'état-major du 6e corps (maréchal Ney) avec le grade de lieutenant-colonel.

Mis à la demi-solde par la Restauration, et regardé comme bonapartiste impénitent, il n'obtint pas de rentrer dans l'activité. Il mourut à Saint-Dié en 1844.

Ses *Mémoires*, clairs, précis, mais incolores, offrent un intérêt particulier pour l'histoire des guerres d'Espagne. C'est pour cela qu'ils ont été publiés en 1904, dans la *Revue hispanique*, par M. Desdevises du Dézert, l'érudit professeur de l'Université de Clermont, qui apporte à l'histoire de l'Espagne tant de goût et de recherches.

TABLE DES MATIÈRES

24

Pages.

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie
8, RUE GARANCIÈRE

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 14274.